MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

46

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE

LORRAINE

ET DU MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

46

TOME XLVI (3e SÉRIE, XXIVe VOLUME).

NANCY

RENE WIENER, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE DES DOMINICAINS, 53.

—

1896

NANCY.— IMPRIMERIE CRÉPIN-LEBLOND, 21, RUE SAINT-DIZIER.

THE GETTY CENTER
LIBRARY

MATÉRIAUX

POUR

L'HISTOIRE DE LA MÉTALLURGIE

EN LORRAINE

PAR

MM. BLEICHER & J. BEAUPRÉ

La richesse en minerai de fer de la Lorraine, et spécialement du département de Meurthe-et-Moselle, a été connue et appréciée dès les temps les plus anciens. On y rencontre, en effet, deux sortes de minerai également riches et propres à l'extraction de ce métal. Le minerai de fer fort, en rognons, en gros grains ou pisolithes, répandu sur les plateaux, et disséminé dans le remplissage des fissures présente l'avantage d'être moins riche en calcaire et plus fortement siliceux ; sa rareté en a fait abandonner l'emploi. Le minerai de fer oolithique, à grains fins, formant des lentilles, ou couches irrégulières à différents niveaux dans le massif jurassique, aux étages du lias supérieur et de l'oolithe supérieure, alimente presque exclusivement nos hauts-fourneaux. Il est assez chargé de calcaire, sa réduction exige ordinairement des appareils compliqués et l'addition de fortes proportions de fondants ou castine, dont peut se passer le minerai de fer fort.

Les origines de la métallurgie en Lorraine sont encore très obscures. Nous lisons, en effet, à la page 197 de la *Description des terrains qui constituent le sol du département de Meurthe-et-Moselle,* par M. Braconnier :

« Dans les groupes de Nancy, Briey et Longwy les minerais « de fer de l'étage P (1) ont été exploités à une époque déjà « reculée, antérieure peut-être au VI^e^ siècle ; les laitiers et « scories d'affinage subsistent encore en un très grand nom- « bre de points, près de Vaux, d'Hussigny, de Serrouville, « près d'Avril, au-dessus du moulin Pérotin, dans les bois « de Puvenelle, dans ceux de Greney, au-dessous de Rogé- « ville, au Val Thiébaut, près de Champigneulles, près de « Ludres, de Chavigny, de Sexey-aux-Forges et de Maron. « Une partie des scories riches en fer a été refondue de nos « jours dans les hauts-fourneaux.

« L'exploitation a commencé dans les éboulis et les affleu- « rements ; l'extraction s'est poursuivie par travaux souter- « rains ; ces travaux consistaient le plus souvent en galeries « d'une très faible hauteur longeant les fissures naturelles « dans les meilleurs bancs de minerai. Ces galeries ont été « retrouvées à Chavigny, Ludres et Messein dans la couche « moyenne, dans la vallée du Coulmy dans la couche infé- « rieure ; les traces laissées par les outils sur les parois « étaient encore parfaitement visibles. On a retrouvé dans « ces galeries des armes, des coins et débris de pelles, des « socs de traîneaux, des tuiles, enfin des vases (2), etc. »

A cette liste incomplète, il faudrait ajouter non seulement les exploitations déjà connues en 1879, au moment de la publication du livre de M. Braconnier, et non mentionnées par lui, mais encore les nombreuses découvertes faites depuis.

(1) Lias et Bajocien.

(2) L'auteur de cet historique n'indique pas où ces ustensiles des anciens mineurs ont été déposés ; leur examen aurait pu jeter un jour nouveau sur la question.

En attribuant l'origine de nos établissements sidérurgiques « à une époque déjà reculée, peut-être antérieure au VI^e^ siècle », M. Braconnier a voulu choisir une date moyenne, en évitant de s'expliquer sur les raisons qui la lui ont fait adopter.

Cependant, nous pouvons l'affirmer aujourd'hui, sans prétendre épuiser le sujet dans ces Matériaux, certains établissements sidérurgiques sont évidemment d'origine gallo-romaine, et antérieurs au VI^e^ siècle, tandis que d'autres datent probablement des temps qui ont précédé la conquête des Gaules. Ils s'échelonnent sur une longue période, dont nous estimons la durée à huit ou neuf siècles. Pendant tout ce temps, notre pays a sans doute été couvert de nombreuses exploitations minières d'abord rudimentaires, et ensuite de plus en plus perfectionnées. Nous n'avons jusqu'ici sur l'existence, l'importance et la durée du plus grand nombre d'autres données que celles fournies par les scories, naturellement peu considérables comparées aux déchets de l'industrie moderne.

Aussi, en attendant des recherches d'ensemble sur la question, nous nous proposons d'étudier ici les plus caractéristiques de cette série d'établissements sidérurgiques, ceux déjà connus de Liverdun, de Noirval, et celui récemment découvert de Bouxières-aux-Dames, sur lesquels on a pu recueillir des documents plus complets.

Liverdun. — En 1840, dans son livre intitulé : *Archéologie de la Lorraine,* Beaulieu signalait un gisement de scories à Liverdun (1).

« On voyait autrefois, dit-il, un pont de pierre qui joignait « les deux rives de la Moselle, et que l'on croit avoir été « construit au moyen âge sur les fondations d'un pont « romain. A peu de distance de cet édifice, et dans un ravin « de la forêt qui borde la rive droite de la rivière, on a

(1) *Archéologie de la Lorraine*, tome I, p. 97.

« trouvé des traces de forges et de fonderies, ainsi que des « monnaies romaines. »

Beaulieu a, sans aucun doute, voulu désigner le vallon de la Flie où les scories abondent, principalement dans le voisinage de la Moselle ; et la découverte que nous allons signaler confirme les assertions du savant archéologue lorrain, en y ajoutant une date précise.

Dans les premiers jours du mois de juin 1895, M. Lanternier, architecte à Nancy, attira notre attention sur une découverte de scories et de monnaies romaines faites à la Flie, en creusant les fondations du château de M. Noël, industriel à Liverdun.

Les premiers coups de pioche mirent à nu une grande quantité de tuiles romaines (*imbrices et tegulæ*) et des fragments de poteries. On en recueillit plus d'un tombereau sur un espace relativement restreint, la fouille se limitant à une tranchée. A la profondeur d'un mètre, se trouvaient des pierres de taille de petit appareil, fortement calcinées, provenant d'un fourneau ou d'un bâtiment incendié. Quelques pièces de monnaies en bronze du Haut-Empire, déterminées par les soins de M. le professeur Plister (1), se trouvaient parmi ces pierres, ce qui justifierait la seconde hypothèse, car il est difficile d'expliquer la présence de monnaies parmi les matériaux d'un four. Il est vrai que les Romains avaient l'habitude d'en placer dans les fondations, et l'on pourrait citer comme exemple la trouvaille de monnaies faites dans la maçonnerie du pont de Pannes, malheureusement détruit en 1840.

(1) 1° Une médaille de Faustine. 175 de notre ère : Faustine Augusta — buste à droite, cheveux ondés. ℞ Augusti pii Fil. SS. Vénus debout à gauche tenant une victoire et portant la main gauche sur un bouclier placé sur un casque. Cohen Fauchére, n° 123. — 2° Nero Claud. Cœsar. Aug. (le reste indéchiffrable) ; tête à droite ℞ Genio Augusti. Génie debout à gauche près d'un autel allumé tenant une patère et une corne d'abondance, 54-68 après J.-C., etc.

L'ancienneté du passage de la Moselle, vis-à-vis Liverdun, est confirmée par de nombreuses découvertes de médailles romaines (1) et de sépultures très anciennes, dont quelques-unes de l'âge dit du bronze. Des draguages récents ont fait disparaître les traces de deux gués : l'un était situé vis-à-vis la Flie, l'autre à 6 ou 700^{m} en aval, à l'endroit où devait être le pont dont parle Beaulieu. Ce dernier paraît avoir été le seul fréquenté, si l'on en juge par les trouvailles de la rive gauche, exclusivement localisées dans ses environs.

Quoi qu'il en soit, des amas très considérables de scories, répandues dans tout le vallon sur une épaisseur de un à quatre mètres, peut-être même davantage, puisqu'à cette profondeur les fouilles n'avaient pas atteint le sol naturel, attestent l'importance de l'établissement métallurgique de la Flie.

Une grande quantité de morceaux de ccharbon mêlés aux scories, indiquaient la présence d'un four de réduction, dont le combustible était fourni par le hêtre, suivant la détermination de M. le professeur Fliche.

Le minerai mis en œuvre était oolithique, venant probablement du voisinage, de bonne qualité, à peine calcaire, extrait des couches les plus riches, voisines du toit de la mine ; nous en avons recueilli de nombreux fragments parmi les scories. Ces dernières sont bulleuses, spongieuses, noires, rouillées par place, compactes ou à peine poreuses, remplies et infiltrées sur certains échantillons de métal impur mais brillant, en train de sortir de la matière scoriacée. Ces échantillons portent des masses oolithiques non réduites mais agglutinées par le feu, attestant la grande difficulté que présentait aux anciens la réduction du minerai de fer ooli-

(1) M. Noël possède une monnaie d'argent trouvée sur l'emplacement de son usine. — Imp. Cœsar. Vespasianus. Aug. — Sa tête laurée à droite ℞. Mars debout, à gauche, casqué, tenant un trophée de la main gauche, la droite étendue. — Inscription illisible, trace d'un V et d'un I. — Variété du n° 66 de Cohen.

thique par suite de l'insuffisance de chaleur et du manque de fondant.

L'examen microscopique de scories recueillies au Cinq-Fontaines avait déjà donné dans une étude antérieure des résultats presque analogues. L'échantillon observé contenait encore de la limonite comme le prouvait son aspect extérieur et sa couleur, soit sur la cassure, soit sur la surface extérieure des échantillons. Au microscope, on s'aperçoit cependant que la vitrification est complète, que la matière scoriacée ou vitreuse transparente forme les fonds de la scorie, sur lequel des arborisations dendritiques noires se sont développées. Par places la matière vitreuse et les arborisations qui s'y ramifient, sont encore imprégnées de limonite, mais cette matière minérale y est certainement en faible proportion. La scorie actuelle des hauts fourneaux de Champigneulles est bien moins vitreuse, presque dévitrifiée dans sa totalité en cristaux ébauchés, les dendrites noires y sont rares, et elle ne contient pas d'îlots imprégnés de limonite.

Noirval. — Deux articles parus en 1866 dans le *Journal de la Société d'archéologie lorraine* (p. 103 et 203) sur le Noirval, dus à nos collègues, MM. Cournault et Guérin, ont fait ressortir nettement les caractères gallo-romains de cet établissement métallurgique. Aussi, nous rappellerons seulement qu'on y a trouvé un bas-relief représentant Mars, dont les caractères et la facture dénotent le II^e^ ou le III^e^ siècle.

Bouxières-aux-Dames. — Suivant les renseignements fournis par M. Hippert, ingénieur des arts et manufactures, au mois de juin 1895, des fouilles exécutées à la scierie de M. Robert Costé, à Bouxières-aux-Dames, ont amené la découverte d'une masse de fer évaluée au poids de 6 à 700 kilos. Le sol, en cet endroit, à 6 mètres environ au-dessus de l'étiage de la Meurthe et à 100 mètres de ses bords, est constitué par un revêtement plus ou moins puissant de grouine, avec intercalation d'une couche mince de sable vosgien quartzeux et micacé très irrégulièrement stratifié,

surmontant les marnes compactes, sableuses et un peu schisteuses de la base du lias supérieur avec *Ammonites bifrons*.

L'épaisseur de grouine, au point où la masse de fer a été trouvée, peut être évaluée à 4^m 50 environ, à en juger par les nombreuses tranchées encore fraîches qui se trouvent près de l'usine. La face supérieure de la masse, recouverte d'une mince couche d'argile, se trouvait à peu près à 0^m 50 en contre-bas du sol actuel de l'atelier, situé sur le plan séparatif de la grouine et du lias compact marno-sableux ; elle reposait dans une cavité, sur un lit de charbon de bois plus ou moins mince, et de scories à l'état grenu, d'une épaisseur de 0^m 30.

Vers la partie inférieure de cette couche on a pu constater la présence d'une large poche de sable de rivière assez fin, fortement tassé, imprégné d'une matière noire et d'une épaisseur de 0^m 80.

La présence d'un pareil bloc de métal accompagné de scories et de charbons, enfoui à une profondeur considérable, éveille l'idée d'un établissement sidérurgique ancien, dont les traces ont disparu sous un amas puissant d'éboulis et d'alluvions.

Son antiquité est encore attestée par la couche de sable nettement vosgien, coupant en deux parties le dépôt de grouine, à une hauteur de 2^m 50 au dessus du sol primitif. Elle a été apportée par les eaux de la rivière à une époque reculée, puisque sa hauteur est de 8^m 50 au-dessus de l'étiage actuel, ce qui nous reporte à une époque où le cours de la Meurthe devait être absolument différent de ce qu'il est aujourd'hui.

La masse de fer a les dimensions suivantes :

Longueur 0^m 83, largeur maxima 0^m 68, épaisseur moyenne 0^m 30 ; elle est très attirable à l'aimant et sa densité est de 7^m 41 d'après la détermination de M. le professeur Schlagdenhauffen (1). Son aspect est celui d'un bloc de minerai

(1) Scories de Villers-les-Nancy D = 3 66.
Forêt de Puvenelle D = 354.

rouillé, et sur certains fragments, on retrouve adhérents à la croûte scoriacée des traces d'argile fortement calcaire, cuite, de couleur blanche, ayant appartenu à la face supérieure, recouverte, suivant les renseignements fournis par M. Hippert, d'une couche d'argile. Elle provenait sans doute de l'éboulement des parois de la partie supérieure d'un four. Il y a de plus du sable et des cailloux quartzeux, incorporés aux scories riches en gouttelettes de métal de la surface du bloc, leur répartition dans l'intérieur des crasses ne permet pas d'y voir des éléments venus du fond du four, mais des fondants mêlés intentionnellement au minerai. Les anciens, suivant Pline, jetaient dans leurs coulées, du silex, pour obtenir des scories plus fusibles, et par conséquent séparables du métal.

A côté de celles-ci, on en trouve d'autres formant au fer une écorce peu épaisse, soit 0^m, 1 au plus, noires, à bulles fines.

Quant au métal lui-même, il est sur certains échantillons, nettement séparé des scories, plus ou moins rouillé ou attaqué par les agents atmosphériques, en particulier par l'eau, dont les infiltrations devaient être très abondantes, le gisement se trouvant en contre-bas et dans le voisinage immédiat d'un ruisseau. Certaines portions de la surface dépouillées de matières scoriacées semblent avoir subi une sorte d'arrachement, lorsque le fer était à l'état pâteux et différent des autres, dont la surface est plus unie.

Les parties rouillées offrent une structure toute particulière, sur laquelle il est bon d'insister et qui nous avait même amené à rechercher au moment de la découverte s'il n'était pas question de fer météorique au lieu de fer industriel.

La masse métallique y apparaît formée de deux éléments : l'un ayant résisté à la rouille est du fer bien réduit et bien pur ; l'autre de même nature, mais moins pur, est formé de grains pressés les uns contre les autres, et isolés par la décomposition. Sur une surface polie, cette structure si

remarquable apparaît mieux encore, les parties grenues étant plus mates et moins brillantes que les parties métalliques pures, qui forment des lames enchevêtrées à bords arrondis, au milieu de la masse grenue. Les acides, étendus, font ressortir encore mieux ces caractères particuliers en formant des figures de corrosion. La masse métallique tout entière, mais surtout la partie grenue est pénétrée de scories vitreuses persistant après l'action de l'eau régale, sous forme de lames très minces et d'écheveaux.

En résumé, c'est une masse métallique réduite par un procédé encore assez rudimentaire, une véritable éponge de fer pénétrée de matière scoriacée, appelant le martelage pour être débarrassée de ses impuretés.

Mais comment expliquer la présence d'une masse de fer d'un poids de plus de 600 kilos dans de semblables conditions de gisement ?

Un four à cuve, analogue à ceux dont on a retrouvé des restes en France, en Suisse et en Autriche (1) avec revêtement de pierres, placé au-dessus de la cavité renfermant le bloc métallique, aurait laissé des vestiges de son existence ; mais la relation de la découverte ne mentionne la présence d'aucun moellon. Il faut donc s'arrêter à l'hypothèse d'un four simplement fait de terre, avec parements d'argile réfractaire, dont les débris en s'écroulant auront recouvert la masse de fer, et sur lesquels sont venus s'accumuler dans le cours des siècles, sous forme de sédimentation régulière, les apports des pentes, les alluvions du ruisseau voisin et de la Meurthe même qui recouvrait ce point élevé dans ses divagations. Nous pouvons rappeler à l'appui de cette opinion la découverte faite à Huttenberg en Carinthie (2).

« En 1870, au moment de la construction du chemin de fer

(1) *Jahrbuch des Ver. von Alterthumsfreunde im Rheinlande*, L. XXIX, p. 244. f° 2.

(2) *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines de Daremberg.*, art. *fer.*, par Delaunay, p. 1087.

« de Huttenberg, on découvrit sur deux mètres de déblais « stratifiés et compacts deux trous damés en argile de « dimensions différentes, espacés l'un de l'autre de 5m d'axe « en axe. Le premier avait 1m 50 de diamètre, 0m 60 de « profondeur, le second 1m 30 de diamètre et 1 mètre de « profondeur.

« Le foyer A qui paraît avoir servi pour un premier gril- « lage de minerai était rempli de fragments frittés à demi « agglomérés de quartz et de minerai grillé et ne contenait pas « de scories adhérentes. Le foyer B, au contraire, où s'opé- « rait la réduction, était rempli d'une masse de fer à moitié « réduit et de scories retenant 50 à 60 0/0 de fer. Au fond « était une épaisseur d'argile damée et cuite. La paroi cal- « cinée sur la face représentée à gauche de la coupe, avait « dû subir une température élevée, probablement obtenue « à l'aide d'un soufflet à bras ; en *a* était une aire en ciment.

« Ce type de foyer était le plus primitif de tous, on devait « y charger le minerai avec du charbon, et souffler au moyen de « peaux de bêtes adaptées à des tuyaux en terre cuite, dont « on a retrouvé dans le voisinage quelques spécimens ayant « l'extrémité fendue. Ces tuyaux avaient 15 centimètres de « long, 0m, 025 de diamètre et 0m, 01 d'épaisseur. Au bout « de quelque temps on obtenait une loupe de fer, mélangée « de scories qu'on soumettait alors à une série de martelages « et de réchauffements, jusqu'à ce qu'on en ait extrait une « petite masse de métal susceptible d'être travaillée ».

Nous ignorons le volume de la masse de fer réduit, trouvée au fond de ces creusets ; il eût été intéressant d'en comparer les dimensions avec celles du bloc de Bouxières, bien gros à première vue pour être considéré comme un produit de l'industrie primitive. Son importance ne peut toutefois constituer une objection, car rien n'empêche de voir ici, le produit d'opérations successives, destinées à former une masse, sorte de réserve métallique, dans le genre du bloc de fer qu'Achille offrit comme prix au

Four de Hultenberg

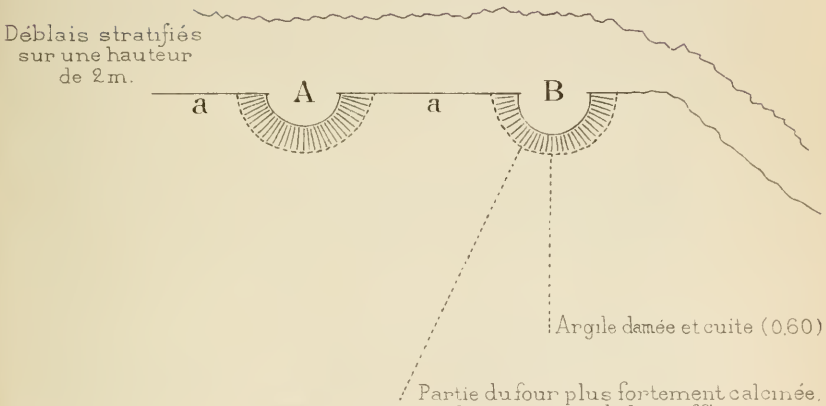

Diametre du four A 1,50
Profondeur „ „ 0,60

Il était rempli de fragments frittés et à demi agglomérés de quartz et de minerai grillé sans scories adhérentes

Diametre du four B, 1,30
Profondeur „ „ 1 „

Il contenait une masse de fer à moitié réduite avec scories contenant encore 50 à 60 % de fer métal.

H. CHRISTOPHE NANCY

vainqueur des jeux célébrés aux funérailles de Patrocle. (Homère, Iliade XXIII.)

Si le minerai était en abondance, le combustible ne l'était pas moins, et on ne dut pas l'épargner dans un pays où le massif forestier était encore plus considérable que de nos jours. Malheureusement nous n'avons eu entre les mains aucun fragment des charbons découverts.

Quant à la soufflerie, il est difficile de se prononcer sur la façon dont elle était organisée, et l'absence de vestiges caractéristiques ne permet pas de décider si l'on a mis en usage un appareil analogue à nos soufflets de forges, où si un conduit s'ouvrant d'un côté des vents dominants, et aboutissant à la partie inférieure du four avait établi un courant d'air naturel.

En résumé, la masse métallique de Bouxières-aux-Dames, n'a pas été fondue, mais réduite par un procédé primitif; c'est ce qui ressort de la structure, en forme d'éponge scoriacée imprégnée de fer.

C'est donc le produit d'une opération sidérurgique ancienne, peut-être antérieure à l'époque gallo-romaine exécutée par un établissement primitif, dont toute trace a disparu, et qui devait être un four du modèle le plus ancien, creusé dans le sol, en forme de trou, et à flanc de côteau sans doute avec soufflerie naturelle, plutôt qu'un four à cuve perfectionné.

A moins que l'on ne veuille y voir une masse de fer enterrée intentionnellement, suivant un usage emprunté aux Celtibériens et relaté par Plutarque et Diodore de Sicile.

Ces peuples enfouissaient des masses de fer pour les faire rouiller, et se servaient au bout d'un certain temps des parties non attaquées, considérées comme plus aciéreuses pour fabriquer des armes dont la renommée remplissait le monde ancien.

La masse de fer de Bouxières est assez volumineuse, pour légitimer une opération de longue durée comme celle-là, mais comment expliquer la présence des charbons et des

scories, le creusement et l'appropriation d'un creuset rudimentaire ?

Au point de vue historique, nous pouvons tirer de ce qui précède les conclusions suivantes :

1° Certains établissements métallurgiques sont sans doute d'origine gauloise, peut-être de la période de la Tène, à en juger d'après la simplicité des procédés employés, et la masse d'alluvions accumulés sur le four primitif de Bouxières.

2° D'autres sont d'origine nettement gallo-romaine (La Flie, Le Noirval).

3° Toutes les données que nous possédons sont antérieures aux Invasions des Barbares, d'où l'on peut conjecturer que de l'époque mérovingienne date la décadence de l'art sidérurgique en Lorraine.

Au point de vue technique :

1° On faisait du fer, et non de la fonte, les procédés employés ne permettant pas de développer une chaleur suffisante pour amener le métal à l'état de fusion et lui permettre de couler (masse de Bouxières).

2° On utilisait le minerai de fer oolithique, et on le réduisait plus ou moins facilement sans l'intermédiaire de castine (Liverdun).

3° On paraît avoir connu à une époque reculée l'utilité du sable et du gravier quartzeux pour aider à rendre les scories plus fusibles (Bouxières).

4° Celles-ci contiennent de fortes proportions de fer (Liverdun, les Cinq-Fontaines, Puvenelle, Villers-lès-Nancy, etc.)

6° Le combustible était du hêtre (Liverdun).

Comme on le voit, le sujet est loin d'être épuisé, et les nombreux gisements de scories attendent des explorateurs. On pourra y trouver réunis, sur un espace relativement restreint, les instruments particuliers à l'industrie métallurgique associés aux objets communs à tous les genres d'habitation.

Le Four de Bouxières-aux-Dames

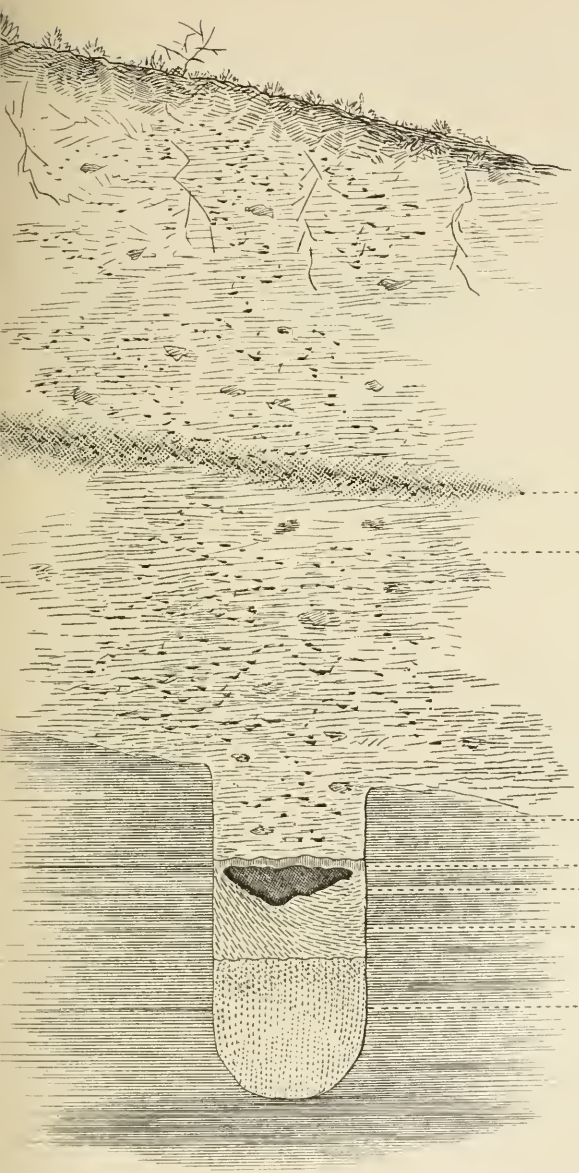

Echelle : 2 c/m pour 1 m.

RISTOPHE NAVOY

LES FRANQUIGNONS

DU BAILLIAGE DE SAINT-MIHIEL

ET

LES GENTILSHOMMES D'AMANCE

PAR

M. R. DE SOUHESMES

Henri Lepage, dans son remarquable ouvrage *Sur l'organisation et les institutions militaires de la Lorraine*, a fait connaître les différents modes de recrutement de notre armée nationale. La cavalerie était fournie par les contingents de la noblesse, astreinte au service militaire par la loi féodale qui imposait également aux roturiers le guet, l'ost et la chevauchée (1). Charles III forma les milices dans les campagnes, les gardes bourgeoises dans les villes, et, à la fin du XVI^e^ siècle, l'armée lorraine possédait une organisation complète. A ces contingents réguliers il faut ajouter les compagnies d'arbalétriers, coulevriniers et arquebusiers qui se

(1) Cs. notamment M. Ch. Guyot, *De la situation des campagnes en Lorraine sous le règne de Mathieu II*, p. 20 du tirage à part.

formèrent jusque dans les moindres villages, à une époque que l'on n'a pas encore déterminée (1).

Les ducs de Lorraine et les comtes puis ducs de Bar favorisèrent de tout leur pouvoir la formation de ces corps, en leur accordant de nombreux privilèges : exemption du service ordinaire du guet, affranchissement de la taille, des corvées, etc. En France, les rois agirent de même à l'égard des compagnies qui s'organisèrent dans leurs états, et dont les membres prirent dès lors le nom de francs-archers. Ceux-ci, n'étant pas taillables, ne tardèrent pas à se prétendre nobles et ils constituèrent la noblesse archère (2).

En France, dit Bermann (3), la profession des armes a anobli pendant longtemps. Bien que ce mode d'anoblissement ait été supprimé par Henri IV, sous Louis XIII tous les hommes d'armes des compagnies d'ordonnance étaient nobles, lorsqu'ils n'exerçaient aucun autre emploi. En Lorraine, les anoblissements pour services militaires furent fréquents, et H. Lepage en a donné la liste (4), mais la profession des armes n'a jamais anobli *ipso facto*. La Coutume admettait bien la franchise de certains roturiers à raison de « leurs états et offices (5) », mais ces affranchissements différaient essentiellement de la noblesse : ainsi, ils expiraient avec la

(1) Ch. Ferry, *Les Francs-Tireurs des Vosges*, p. 14 (cité par H. Lepage, p. 52).

(2) L'exemption des tailles, en particulier, était une marque de noblesse et l'on réputait nobles ceux qui pouvaient prouver que, pendant plusieurs générations, ils n'en avaient point payé..... D'un autre côté, l'affranchissement de la taille n'était pas toujours une marque de noblesse (C. Leber, *Collection de dissertations*, T. XI, p. 256.)

(3) *Dissertation sur la Noblesse de Lorraine*, p. 71.

(4) *Sur l'organisation et les institutions militaires de la Lorraine*, p. 337 et 356; Lepage et Germain, *Dissertation sur la noblesse*, en tête du *Complément au Nobiliaire de Lorraine*, p. 63.

(5) *Coutume de Lorraine*, article 7, Tit. I.

cause qui les avait fait naître (1) et par suite n'étaient pas héréditaires ; ils ne conféraient pas tous les privilèges nobiliaires, et se bornaient généralement aux seules exemptions d'impôts, de corvées, de guet et de logement des gens de guerre.

Cependant la *Recherche* de Didier Richier vient de nous révéler l'existence, dans le bailliage de Saint-Mihiel, d'une classe de privilégiés offrant une certaine analogie, je crois, avec la noblesse archère de France : on les appelait les *franquignons*.

Franquignon est évidemment un dérivé du mot *franc*, pris dans le sens de « noble, libre, exempt de charges et d'impôts (2). On appelait de même *franquet* le soldat d'une compagnie franche, et *francquiesme* l'héritage qui, sans être fief, était franc de certains droits. La désinence *ignon* était très usitée en Lorraine, où de Saintin on a fait Saintignon, de Colas Collignon, de Ponce Poincignon, de Pierre ou Périn Pérignon, etc. (3) De même *franc* a formé *franquignon*, et ce qualificatif est devenu un nom propre car M. Guyot cite un habitant de Mirecourt désigné, dans un acte du XIV^e^ siècle, sous le nom de *Franquignonus* (4). On doit attribuer la même étymologie à *francquillon* et *francillon*,

(1) Bermann, *loc. cit.*, p. 85. — Les lettres d'affranchissement accordées, le 10 avril 1521, par le duc Antoine, à Simon de Meaulx, peintre verrier, disent en propres termes : « sans que « pour ce ledict Symon soit aucunement tenu servir en armes à « cause de ladite franchise, mais sera tenu seulement entretenir « les verrières de notre chastel dudit Bar..... » (V. *Journal de la « Soc. d'Arch. lorr.*, année 1881, p. 98.)

(2) Cs. *Dictionnaire* de La Curne de Sainte-Palaye et *Dictionnaire* de Godefroy. V. aussi *Arch. de M.-et-M.*, B. 10391 (1595). Requête des *francs sergens* de Valfroicourt pour être maintenus dans leurs privilèges. (Renseignement communiqué par M. Ch. Guyot.)

(3) *Journal de la Soc. d'Arch. lorr.*, année 1885, p. 178.

(4) *Mémoires de la Soc. d'Arch. lorr.*, année 1892, p. 198.

nom porté par un littérateur anglais et par deux communes de France, sans compter la comédie d'Alexandre Dumas fils.

L'institution des *franquignons* paraît avoir été spéciale au bailliage de St-Mihiel, et en usage seulement dans les localités frontières du pays messin, avec lequel les ducs étaient constamment en guerre. Ce dangereux voisinage avait déjà donné naissance au curieux privilège des habitants de Norroy-le-Veneur. Pour les accoutumer au métier des armes, Henri II et Charles IV leur accordèrent le droit de chasse, et dès lors le village quitta le nom de Norroy-devant-Metz pour prendre celui de Norroy-le-Veneur (1).

Les *franquignons* étaient des bourgeois aisés que les baillis affranchissaient de toutes tailles et aides, à condition de se tenir armés et montés, prêts à marcher à toute réquisition. Chose curieuse, cet affranchissement n'était valable que durant la vie du bailli qui l'avait accordé ; son successeur n'était pas tenu de le maintenir, ce qui fait qu'à chaque changement de bailli, le *franquignon* pouvait se voir imposé comme un simple roturier. Son affranchissement différait donc essentiellement d'un anoblissement, et Bermann a parfaitement marqué la distance qui l'en séparait. Non seulement la qualité de *franquignon* n'était pas héréditaire, mais elle n'était même pas viagère, et, en dehors de certaines exemptions d'impôt, elle ne conférait ni la qualité, ni les privilèges de la noblesse. Cependant, à l'exemple des francs-archers français, quelques *franquignons* barrois « pour n'y avoir eu du passé aulcun esgard » finirent par se prétendre nobles et c'est en invoquant cette qualité qu'ils se présentèrent au poursuivant d'armes Didier Richier, lors de la recherche de 1577.

Dès le xv[e] siècle, Dumont signale un affranchissement du

(1) Cs. *Journal de Le Marlorat* (*Mém. de la Soc. des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc*, année 1892, p. 172), et Viville, *Dictionnaire de la Moselle*, II, 300.

même genre, en la personne de Saintin Panel qui, le 29 avril 1490, fut affranchi et exempté de toutes tailles, etc., à condition qu'il se tiendrait monté et armé pour servir en cas de besoin. Le 15 juin 1581, Didier Richier arriva à Briey et convoqua les nobles de la prévôté. Parmi eux comparut « Mengin Mussot (1) demeurant à Méraulmont ez Paroches lez Briey (2) ». Interpellé sur la question de savoir s'il possédait quelque titre ou papier établissant la qualité qu'il s'attribuait, il répondit « qu'il n'en avait aulcuns ny moins armoiries...., « mais bien tant luy que sondict père avoient jusques à « présent estez tousiours tenuz franz et exemptz aux rengs « des nobles, assistez en armes avec les aultres aux mande- « mens de Messieurs les Baillys de St-Mihiel pour le service « de Son Alteze, et d'autant qu'il y a plusieurs hommes « affranchis par les Sieurs Baillys dudict Sainct-Mihiel « appelés franquignons pour n'y avoir eu du passé aulcun « esgard beaucoup se sont attribuez (avec le temps) la « noblesse » (3).

Immédiatement après Mengin Mussot, comparut « Martin le Gentilhomme (4) demeurant à Moyeuvre » qui fit une déclaration semblable, car le poursuivant d'armes ajoute: « n'est aucunement parlé d'armoirie ny plus oultre que du « père dudict le Gentilhomme, qu'est à coniecturer qu'il a « esté affranchi et faict franquignon, et pour n'y avoir eu « regard du passé s'attribuent la noblesse » (5).

(1) Mussot était le nom d'une cens dépendant des Paroches, c'est aujourd'hui une ferme sur le territoire de Génaville.

(2) Aujcurd'hui commune de Génaville. Les Paroches (ou Paroisses) se composaient de trois communautés : Génaville avec les cens de Mussot et Menaumont, Lantéfontaine, Pénil et Méraumont.

(3) Didier Richier, *Recherche*, Bail. de St-Mihiel, f° 41 (Ms. de la Bibl. de Metz).

(4) V. plus loin.

(5) D. Richier, *loc. cit.*, f° 41 v°.

Dans la même prévôté de Briey, Richier reçut encore une déclaration du même genre : « Gerard d'Aulmermont (1), « demeurant à Rosselange m'a dict estre filz de feu Jean « d'Aulmermont lequel pour estre sondict père affranchy « par feu Gerard Dauviller (2) en son vivant Bailly de Sainct « Mihiel que fut le x^e^ jour de septembre 1515, comme il appert « en ladicte franchise, dont coppie est cy joincte, se tiltre et « qualifie noble homme..... Ledict d'Aulmermont et feu « sondict père avoir esté exemptz et francs de toutes tailles « et subsides que roturiers sont tenus payer, sans considérer « que tous ceux qui sont franquignons sont ainsy francz du « vivant seulement des Baillifz qui les affranchissent et non « d'un aultre, moiennant qu'ilz se tiendront arméz et montez « touttes et quanteffois qu'ilz seront mandéz d'iceulx pour « le service de l'Alteze de Monseigneur, et quant aux armoi- « ries ne se trouvent iceulx en avoir portéz tant sondict feu « père que ledict Gerard à présent » (3).

Les lettres de franchises accordées à Jean d'Aulmermont, père de Gerard, sont rapportées par le poursuivant d'armes aux pièces justificatives, elles sont ainsi conçues :

« Affranchissement pour Gerard Damermont, demeurant « à Rochelange, faict par Gerard Davillers, Bailly de Sainct- « Mihiel etc., en l'an 1515.

(1) Amermont était le nom d'un village dépendant de l'office de Norroy-le-Sec, c'est aujourd'hui un hameau dépendant de la commune de Bouligny.

(2) Gerard d'Avillers, Grand Ecuyer de Lorraine, seigneur de Mars-la-Tour et du château bas de Commercy, fut bailli de Saint-Mihiel de 1495 à 1526. Le corps de cet illustre capitaine reposait encore, il y a quelques années, dans l'ancienne église de la collégiale de Mars-la-Tour, aujourd'hui transformée en grange (Cs. Mardigny, *Notice sur la collégiale de Mars-la-Tour* (*Bull. de la Soc. d'Arch. lorr.*, année 1853-54, p. 252 et s.) ; Dumont, *Histoire de Commercy*, I, p. 329 ; *Hist. de Saint-Mihiel*, III, p. 153 : Lepage, *Les offices des duchés de Lorraine et de Bar* (*Mém. de la Soc. d'Arch. lorr.*, année 1869, p. 120 et 372).

(3) D. Richier, *loc. cit.* f° 44.

« ..... Receu avons l'humble supplication de Jean « Damermont homme noble et extraict de noblesse, demeu- « rant à Briey, contenant que les manans habitans et com- « munaulté dudict Briey ne le veullent laisser user de sadicte « noblesse, et qu'il se tiendroit voluntiers en estat d'homme « de guerre bien monté et armé pour servir notre tresre- « doubté et souverain Seigneur Monseigneur le Duc, en « armes quant mestier sera, mais qu'il fut tenu franc et « exempt de toutes tailles et aydes à mon Bailliage, comme « sont les aultres copaignons affranchis pour pareil cause, « dont il nous a humblement prié et requis. Scavoir faisons « que nous informé suffisamment de la personne dudict « suppliant le quel est gentilhomme (1) et est bien nécessaire « en la compagnie des gens frantz, aussi par l'usaige « des prévilèges qu'ont accoustumés les Baillys de Sainct « Mihiel d'affranchir telz gens en entretenant chevaulx et « harnois..... Avons iceluy Jean Damermont affranchy « et exempté, affranchissons et exemptons par ces pré- « sentes pourvu qu'il se tiendra en poinct et estat et servira « comme dessus, et de toutes tailles, aydes en quelque lieu « que ledict Jean Damermont sera et fera sa demeurance et « résidance en mondict Bailliage, excepté de guetz, garde « et rétention de place. Sy donnons et mandons..... le « dixiesme jour de septembre l'an mil cinq cens et « quinze » (2).

Avant de quitter la prévôté de Briey, citons encore Martin Le Canaire auquel Didier Richier consacre le paragraphe suivant : « Il est icy à noter de scavoir si Martin Le Canaire, « demeurant à.. .... prevosté de Briey a eu obtenu une « franchise de l'Alteze de Monseigneur sa vie durant « moyennant qu'il se tiendra armé et monté pour compa- « roistre tant avec les nobles de la dicte prévosté de Briey

(1) V. plus loin.

(2) D. Richier, *loc. cit.*, f° 213, v°.

« que de la duché de Bar estant mandé par moy Bailly de « Sainct Mihiel pour le service de sa dicte Alteze, icelle en « date de l'an 1581 » (1).

De tous ces documents il semble résulter que l'institution des *franquignons* était spéciale au bailliage de Saint-Mihiel. Cependant le poursuivant d'armes instrumentant, le 1er juillet 1581, dans le bailliage de Clermont, dit en parlant de Nicolas, Millet et Gérard Le Camus, demeurant à Loultre-les-Jubécourt : « N'ont faict iusques a présent aparoistre quelz « armoiries ilz portent qu'est a coniecturer qu'ilz sont venu « de quelque francquillon » (2).

Didier Richier avait été moins sévère pour les gentilshommes d'Amance qu'il avait recensés deux années auparavant, le 13 août 1579, et dont l'origine paraît avoir quelque analogie avec celle des *franquignons*. Il est à peine nécessaire de faire remarquer qu'ici le mot gentilhomme ne peut être pris dans le sens de membre de l'ancienne chevalerie, ou même d'anobli ayant reçu des lettres de gentillesse. Synonime de *franquignon* il signifie simplement homme franc, comme dans les expressions de gentilhomme verrier et de gentilhomme de Laveline. Le poursuivant d'armes prend soin d'établir une distinction entre les gentilshommes d'Amance et les nobles qui habitent cette ville. Il débute par ces mots : « S'ensuyt les qualités des susnommés gentilshommes et nobles », et plus loin il qualifie Claudon Hillaire de « gentilhomme et noble homme ». En 1579, les gentilshommes d'Amance étaient au nombre de quatorze et formaient six familles.

Claudon Hillaire et ses trois fils se qualifient gentilshommes à l'exemple de leur père et aïeul, Didier Hillaire qui, dès le 19 Juin 1527, avait fait ses reprises pour ce qu'il tenait en fief au bailliage de Nancy. (3) Le 1er juillet suivant, le même

(1) *Ibid.* f° 50, v°.
(2) D. Richier, *Bail. de Clermont*, f° 51.
(3) D. Richier, *Bail. de Nancy*, f° 155.

Didier Hillaire avait fait ses foi et hommage pour ses parts dans le fief de la Grange (1), consistant en une maison audit lieu de la Grange, une autre maison située à La Neuvelotte, le quart du four de cette localité, des terres, des bois, etc (2). Des nombreuses pièces présentées par les Hillaire, ainsi que des dépositions entendues lors de l'enquête du 13 juin 1532, il résulte que leurs auteurs n'ont pas été anoblis, et que, déjà au temps de la guerre des Bourguignons, ils passaient pour être « descendus de gentillesse et réputés gentilshommes de la Grange ». Les témoins ajoutent qu'ils en portaient les armes, c'est-à-dire un lion rampant.

Dom Pelletier signale, vers la fin du XVI^e^ siècle, le mariage de Perrin Philippe avec Jeanne Hillaire de la Grange, fille de Didier Hillaire, Ecuyer, seigneur de la Grange, et veuve de Louis Philippe, secrétaire ordinaire de Charles III (3).

Jean et Dimenge de la Place se qualifient également gentilshommes, ainsi qu'Andreu Hadomey, dont nous retrouvons le nom, transformé en Hauldomme, parmi les propriétaires de la Neuvelotte en 1527 (4).

Nicolas Jacquot, dit le Vieux Prévôt, son fils Nicolas, receveur, et son neveu Nicolas Jacquot, dit Gellée (5), prouvent par témoins que leurs auteurs et eux-mêmes ont « estez « appeléz avec les aultres nobles du pays tantes et quantes- « fois qu'ilz sont estéz mandéz à ce trouver, où ilz y auroient « assistéz en bon équipaiges bien montéz et armés tousiours « tenus et réputéz du nombre des gentilhommes d'Amance,

(1) Ce fief, situé à La Neuvelotte, dépendait du château d'Amance. (V. *Arch. M.-et-M.*, Lay. *Amance*, I, 80.) .

(2) *Arch. M.-et-M.*, Ib., I. 29; Lepage, *Les Communes de la Meurthe*, I. 23.

(3) *Nobiliaire*, p. 640.

(4) Arch. M.-et-M., Lay. *Amance*, I. 29.

(5) Les archives communales d'Amance ne remontent pas au delà de 1630 ; en 1680, elles font mention d'un habitant nommé Claude Gelée.

« joys et usez des mesmes droictz et privilèges comme ont « faict et font aultres dictz et appelez gentilzhommes « d'Amance..... Plus ont dictz sur ce interrogéz qu'ils « nont veuz les susnomméz gentilzhommes d'Amance « porter armoirie de leur vivant ny aux enterremens de « leurs prédécesseurs et ne scavent lesdits tesmoings que « lesditz gentilzhommes ayent armoiries combien que j'ay « veu, en la maison dudict Nicolas Jacquot dict le Vieux « Prevost, sa vasselle destain et autres estre marquée d'une « armoirie où est inculpé ung lion que sont les armoiries de « la Grange proche dudict Amance. »

Ainsi, les Jacquot n'avaient pas d'armes particulières, mais, de même que les Hillaire, ils avaient emprunté celles de la Grange. Les Jacquot étaient de père en fils fonctionnaires à Amance, où l'emploi de receveur était exercé, dès 1538, par Nicolas Jacquot, de 1571 à 1585 par Nicolas Jacquot le jeune, et les années suivantes par Houillon Jacquot. A la même époque, la charge de prévôt était confiée à un autre Nicolas Jacquot père du receveur ; enfin, en 1546 et 1594, c'était encore un Nicolas Jacquot qui était contrôleur en la gruerie d'Amance. Le receveur Nicolas Jacquot, qui avait comparu devant Didier Richier en 1579, fut poursuivi quelques années après, pour malversation, et condamné à restituer au Trésor 211 résaux (1) et 2 bichets et demi de froment, plus 53 résaux d'avoine ; ses biens furent saisis et ses meubles vendus, le 31 juillet 1589 (2).

Colas et Gérard dits Gentilhomme se déclarent fils de Didier Gentilhomme, en son vivant demeurant à Amance.

Nicolas et Jacquemin Mondat se déclarent fils de Jean

(1) A Nancy, le resal de blé valait 4 bichets, soit 117 litres, 29 centilitres, et le résal d'avoine 168 litres, 61 centilitres. (Comte de Riocour, *Tables des anciennes mesures de Lorraine*, *Mém. de la Soc. d'Arch. lorr.*, année 1884, p. 40 et 42.)

(2) Arch. M.-et-M., Lay. *Amance*, I. 51.

Mondat dit Gentilhomme, en son vivant demeurant à Amance, qui avait été maintenu dans sa franchise, le 14 janvier 1519.

La copie de la *Recherche* que possède M. de Haldat du Lys contient ici un paragraphe intercalé dans le texte primitif, car il ne figure pas dans l'expédition authentique que j'ai consultée. On y lit que neuf gentilshommes d'Amance, Jehan et Bertel de la Place, Colas et François Jacquot, Henri Marchal, Mengin Regnault, Nicolas Haudommier, Mengin et Bastien Le Roy obtinrent du duc Antoine un décret les maintenant dans leur franchise. La même note ajoute que Nicolas Jacquot, dit le Vieux Prévôt, étant mort, le 23 novembre 1580 (c'est-à dire 15 mois après l'enquête de Didier Richier), ses héritiers firent peindre pour ses funérailles des armoiries « et icelles affiquées après des torches « comme aultres nobles ont accoustumé faire en telle et « semblable cas. Combien que je n'ay trouvé et ne se « trouvera le dit feu Jacquot et ses prédécesseurs ayent « porté aulcunes armoiries. » En marge sont peintes les armes suivantes : *D'azur au lion d'or armé et lampassé de gueules*, avec la memtion : « Armoirie de la maison de Saulx en Bourgogne (1). »

En résumé, les gentilshommes d'Amance descendaient-ils des anciens hommes libres signalés, dans cette ville, dès l'année 1137 ? (2) Ou bien tiraient-ils simplement leur franchise soit de concessions analogues à celles obtenues par les *franquignons*, soit des privilèges accordés aux compagnies d'arbalétriers qui existaient à Amance, bien avant le XVI^e^ siècle ? (3) Je n'ai pu le découvrir.

La qualification de gentilhomme, l'absence d'armoiries et

(1) Ces armes sont celles de la maison de Saulx-Tavannes. Cayon indique, d'après Callot et Bermann, une famille du même nom, portant les mêmes armes et qu'il dit originaire du Barrois.

(2) Lepage, *Statistique de la Meurthe*, II, p. 15.

(3) Lepage, *Institutions militaires*, 73 ; *Les Communes de la Meurthe*, I, 23.

de toute trace d'anoblissement permettent de supposer qu'ils s'attribuèrent la noblesse, à l'exemple des francs-archers français et des *franquignons* du bailliage de Saint-Mihiel ; mais, plus heureux que ces derniers, ils virent le souverain reconnaître leur prétention.

Il est intéressant de constater, à notre époque, l'existence d'institutions analogues à celles dont nous venons de nous occuper. Dans les confins militaires autrichiens, dont l'organisation datant du XVI^e^ siècle n'a été supprimée qu'en 1872, chaque soldat recevait, outre ses armes, un fief de terre et de cheptel, en échange d'un service militaire qui durait presque toute la vie. Les Cosaques, d'après la loi de 1875 encore en vigueur, sont équipés, armés (1) et montés à leurs frais, ils sont tenus à vingt ans de service, dont quatre de présence effective sous les drapeaux ; mais chaque homme reçoit une concession d'environ 27 hectares, dont le revenu lui appartient. Enfin, nous avons, sur les frontières d'Algérie, des goums indigènes dispensés d'impôt, à charge de se tenir équipés, armés, montés à leurs frais, et de marcher à toute réquisition : ces cavaliers du Maghzen, comme on les appelle, sont de véritables *franquignons*.

Cela prouve une fois de plus que, malgré la marche du temps, la différence des races et le progrès des mœurs, les situations analogues engendrent des institutions semblables.

(1) Cependant c'est le gouvernement qui leur fournit le fusil Berdan qu'ils portent dans un étui en fourrure.

ESSAI

DE

CARTOGRAPHIE DE LA LORRAINE

PAR

M. LUCIEN WIENER.

Le but de ce travail n'est pas de présenter une étude complète de la cartographie lorraine, ni d'en étudier les transformations, mais de fournir un inventaire des documents cartographiques qui se trouvent à la Bibliothèque de Nancy, et dans celle du Musée historique lorrain (1). Ces documents réunis présentent suffisamment de matériaux pour les recherches à faire sur cette partie de notre histoire provinciale encore peu connue.

En présentant cet inventaire, il est bon de faire observer qu'en outre de l'ordre chronologique que nous avons suivi, on peut y admettre une division historique suivant les événements dont la Lorraine a été le théâtre pendant les XVII^e^ et XVIII^e^ siècles.

Les quelques notes extraites de Durival, que nous donne-

(1) Nous avons mentionné dans ce catalogue quelques pièces de la Bibliothèque nationale, ainsi que de notre collection, qui ne se trouvent pas dans les deux dépôts cités plus haut.

rons concernant les géographes qui se sont occupés de la Lorraine, ne feront que justifier ce classement.

La cartographie de la Lorraine ne commence en réalité qu'à partir de la fin du XVI^e siècle ; on connaît bien quelques travaux antérieurs, mais ce ne sont que des essais que l'on peut considérer comme des curiosités, néanmoins ayant encore une certaine valeur.

La Lorraine, par sa position géographique et politique, placée au milieu de compétitions plus ou moins déguisées, devait par ce fait attirer l'attention des historiens géographes s'occupant de l'état de l'Europe à la fin du XVI^e siècle et au commencement du XVII^e. Cette période, qui comprend le règne de Charles III, est, du reste, la plus florissante de son histoire.

On peut donc diviser la cartographie de la Lorraine de la manière suivante, d'après les événements qui se sont succédé jusqu'à sa réunion à la France :

I. Règnes de Charles III et de Henri II (1545-1624).
II. Règne de Charles IV et occupation française (1624-1692).
III. Règne de Léopold et cession de la Lorraine (1697-1736).
IV. Lorraine française sous Stanislas jusqu'à la Révolution (1736-1790).

PREMIÈRE PÉRIODE

C'est sous le règne de Charles III que la cartographie lorraine commence à prendre place dans les différents ouvrages de géographie. La Ville Neuve et ses fortifications, commencées sous ce règne et terminées sous celui de Henri II, faisaient de Nancy une des places les plus fortes de l'Europe. Après ces grands travaux dont il était utile de faire connaître l'importance, l'année 1611 vit paraître le premier plan de Nancy gravé par les soins de La Ruelle, qui fut bientôt copié et reproduit dans les grands ouvrages publiés à l'étranger, au commencement du XVII^e siècle.

Durival donne quelques détails sur la présence de Gérard Mercator en Lorraine ; nous citons ce passage intéressant, mais sur lequel, croyons-nous, il a y lieu de faire certaines réserves :

» Gérard Mercator, qui était venu en Lorraine vers l'année 1588, est un des premiers qui aient débrouillé la géographie du pays ; et il en parle avec assez d'étendue et d'exactitude dans son Atlas.

» Charles III l'avait fait venir à sa Cour, mais la contagion qui se déclara sur les frontières, dans le temps que ce célèbre géographe était occupé de ce grand ouvrage, l'obligea de s'éloigner, et sa carte resta imparfaite et manuscrite dans le cabinet du Prince.

» Thierri Alix, Président de la Chambre des Comptes de Lorraine, et seigneur de Véroncourt au comté de Vaudémont, acheva la grande carte que Mercator avait laissée imparfaite et la fit imprimer ».

Il n'est pas à notre connaissance que cette carte ait été imprimée sous le nom de Thierri Alix, mais nous en trouvons quelques-unes sous le nom de Mercator, publiées avant 1588, et qui doivent avoir été dressées lors de sa présence en Lorraine, comme nous le verrons plus loin.

Les ouvrages géographiques que Mercator a illustrés de ses cartes sont assez nombreux ; le plus ancien où nous voyons figurer la Lorraine remonte à l'année 1587 ; il se pourrait que notre province se trouve dans un autre de ses ouvrages, publié en 1578 ; ce n'est qu'une mention de catalogue qui nous fait hasarder cette dernière date.

D'après ce qui précède, il n'y aurait donc aucun rapport entre ses travaux exécutés en Lorraine, en 1588, et ses différents ouvrages publiés à une date antérieure.

L'assertion de Durival ne peut être admise sans restriction, car un nouveau document, tiré des Archives de

Meurthe-et-Moselle, nous fournit la date exacte du séjour de Mercator en Lorraine.

Cette pièce est assez curieuse pour être reproduite.

B. 1139. Folio 134 verso.

« A Barthelemy Mercator, cosmographe, six vingts frans, tant pour fournir aux frais qu'il lui conviendra faire au parachevement de la dicte carte, que pour son retour au païs de Juliers, lieu de sa résidence, appert par le mandement donné à Nancy le deuxième d'octobre mil cinq cent soixante-quatre, ici rendu et quittance, cy vi^{xx} fr. »

On sait que Barthelemy Mercator (1) était le fils et le collaborateur de Gérard.

C'est donc en 1564 que Barthelemy Mercator vint en Lorraine, mais il est probable que c'était plutôt en vue des travaux de son père que sur l'invitation du duc, et que si ce dernier lui a fait verser cette somme, c'était pour lui témoigner la satisfaction qu'il éprouvait de voir l'importance de ses Etats signalée dans une géographie générale de l'Europe.

Et de fait, cette date de 1564 coïncide avec les publications que nous venons de citer, si l'on tient compte du temps nécessaire à la préparation d'un si grand nombre de planches dont ces ouvrages sont illustrés.

Ajoutons encore un nom bien connu, Mathieu Mérian, qui visita la France en 1613, et s'établit quelque temps à Nancy.

DEUXIÈME PÉRIODE

Pendant les premières années du règne de Charles IV, la cartographie lorraine ne se modifie pas, elle est encore copiée

(1) Nous relevons également, dans Dom Calmet, un troisième nom, Arnou Mercator, chargé de la géographie des terres de l'Archevêché de Trèves pour Jacques d'Elz (mort archevêque de Trèves en 1581). *Histoire ecclésiastique et civile de la Lorraine, 1728*, t. III, col. 25.

sur les types précédents, mais elle devient essentiellement française à la suite des conquêtes et de l'occupation du duché par les armées de Louis XIII et de Louis XIV. Dans cette période, la cartographie a fait de notables progrès. Elle nous donne le véritable aspect de la Lorraine, avec ses nombreuses enclaves appartenant aux Trois-Evêchés.

La carte de la Lorraine a été gravée pour différents ouvrages de cette époque, principalement par *Beaulieu*, *Tassin*, *de Fer*, *etc.*

TROISIÈME PÉRIODE

A la suite du traité de paix conclu à Ryswick (1697), Léopold rentra dans ses Etats ; nous ne pouvons mieux décrire la situation où se trouvait la Lorraine qu'en empruntant à Durival ses quelques lignes relatives à la géographie du duché.

« Léopold voulut aussi, dès le commencement de son règne, débrouiller la géographie de ses Etats : la description de Thierri Alix ne pouvait plus servir, par les démembrements et les étranges changements arrivés depuis le temps auquel il écrivit ; on ne savait plus les noms de la plupart des lieux, dont les habitants étaient nouveaux ou étrangers ; les titres, les registres des paroisses étaient ou perdus ou égarés.

» Didier Bugnon de Metz se présenta, et fut fait géographe, le 21 juillet 1700, et le 2 mars 1713 (1) premier géographe ingénieur ; rempli de zèle et de bonne volonté, avec des pouvoirs et des secours, il travailla plus de 30 ans au Polium géographique qu'il avait entrepris, et le recommença cinq fois à différentes époques, où il se faisait des changements

(1) Didier Bugnon n'obtint son brevet de géographe qu'en 1723, Archives de Meurthe-et-Moselle. B. 224.

notables dans la Lorraine et le Barrois, et dans la généralité de Metz, sur laquelle il voulait aussi travailler.

» L'original de son ouvrage est en manuscrit dans la Bibliothèque Impériale, avec les cartes générales et particulières en grand nombre. Il a laissé dans la province des brouillons, des abrégés, des cartes, des tables (1) ; les cartes manuscrites, auxquelles ses fils travaillaient aussi, sont assez nettes. Il en a fait beaucoup de topographiques pour des seigneurs.

» Les cartes de la grande histoire de Lorraine, par Dom Calmet, sont de Bugnon (2) ; il mourut à Nancy, en 1735 ».

Léopold mourut en 1729, laissant la Lorraine dans un état prospère. Le règne presque éphémère de François III n'amena pas de grands changements dans la cartographie du duché, jusqu'au moment de la cession de la Lorraine, en 1736.

QUATRIÈME PÉRIODE

Avec le règne de Stanislas, la Lorraine avait fini d'exister ; ce n'est plus l'ancien duché, mais bien une province qui conserve encore le nom de Lorraine dans l'unité française, pour disparaître avec la nouvelle division territoriale de 1790.

Nous trouvons encore sous ce règne, à la date du 6 août 1756, la nomination d'un géographe breveté de Sa Majesté

(1) La Bibliothèque de la ville de Nancy et celle du Musée historique lorrain possèdent un certain nombre de ces Poliums, enrichis de cartes manuscrites.

(2) Au nom de Bugnon, nous pouvons encore ajouter celui de Guillaume de l'Isle, qui a également dressé plusieurs cartes du duché. Quoique né à Paris (1675), on peut le considérer comme lorrain ; son père, Claude de l'Isle, également géographe, était né à Vaucouleurs, le 3 décembre 1644.

Les Archives de Meurthe-et-Moselle mentionnent encore d'autres noms de géographes, mais dont les travaux ne sont pas connus.

Polonaise, Robert de Vaugondy, qui a laissé de nombreux travaux et en particulier sur la Lorraine.

A signaler encore, dans cette période, certaines cartes de la Lorraine qui ont été utilisées et transformées avec la nouvelle division départementale.

L'étude de ces quatre divisions présente donc un véritable intérêt, comme le montre l'exposé historique qui précède.

*
* *

Après avoir établi la forme historique de notre sujet, il est nécessaire d'indiquer l'ordre adopté dans le choix des cartes composant notre inventaire, avec lequel nous n'avons pas la prétention d'épuiser le sujet, puisque nous nous limitons aux pièces qui se trouvent principalement dans les dépôts de notre ville.

Nous avons recherché les cartes concernant la Lorraine proprement dite, laissant de côté celles qui sont particulières au Barrois (en petit nombre du reste), et au pays messin, publiées isolément ; mais ce catalogue contient les suites publiées par Jaillot, Samson et Dom Calmet, qui embrassent la Lorraine, le Barrois et les Trois Évêchés, et que pour ce motif l'on ne peut séparer.

Les catalogues dressés jusqu'alors par les bibliographes et par les libraires ne sont pas toujours très clairs, parce que les mêmes noms d'auteurs se présentent souvent sur des cartes de différentes dimensions. Pour éviter toute erreur, nous reproduisons exactement le titre complet de chacune d'elles ; on y trouvera parfois certains détails curieux à connaître. Nous mentionnons aussi la place que le titre occupe, soit à droite, soit à gauche, en employant le mot *cartouche* quand l'entourage du titre est plus ou moins orné ; et le mot *titre* quand il se trouve isolé ou encadré d'un ou plusieurs filets sans ornements ; si parfois sont ajoutés certains détails complémentaires, le chercheur ne nous en saura pas mauvais gré.

La même carte se présente souvent sous plusieurs dates ; cela s'explique parce que le propriétaire du cuivre rajeunissait sa marchandise chaque fois qu'il faisait un nouveau tirage. Toutes les fois que ce cas se présente, la carte est indiquée à chaque date, avec renvoi à la plus ancienne, pour la description, à moins qu'il n'y ait à noter quelques changements.

Pour compléter la description de chaque carte, les dimensions s'imposaient également. Ces détails paraîtront peut-être trop minutieux, mais c'est à l'étude que l'on reconnait la nécessité d'apporter une grande précision, afin d'éviter toute erreur.

La plus grande partie des cartes que l'on trouve proviennent généralement d'ouvrages ou d'atlas, qui pour la facilité de la vente ont été disjoints ; il y avait donc encore intérêt à signaler les titres de ces ouvrages ; ces documents fournissent souvent la date qui fait défaut sur les feuilles, en tenant compte toutefois des écarts de quelques années qui existent entre l'impression de la carte et celle de l'ouvrage. Nous ajoutons ce renseignement bibliographique toutes les fois qu'il nous a été possible de le trouver.

Nous serons reconnaissant aux personnes qui s'intéressent aux travaux géographiques de la Lorraine, de nous signaler les erreurs que nous avons pu commettre et de nous donner les renseignements qui pourraient servir à compléter ce travail.

—

ABRÉVIATIONS :

M. L. Bibliothèque du Musée historique lorrain.
V. de N. Bibliothèque de la ville de Nancy.
B. N. Bibliothèque nationale, Paris.
L. W. Collection Lucien Wiener.

CATALOGUE

—

1.

CARTE ARCHÉOLOGIQUE DES ARRONDISSEMENTS DE NANCY ET DE TOUL, DÉPARTEMENT DE LA MEURTHE. Géographie romaine et du Moyen-Age (1). — 29 × 36 cm.

Se trouve dans : *Statistique monumentale*, par Grille de Beuzelin, Atlas, 1837. == V. DE N. ET M. L.

2.

LA LORRAINE AVEC L'INDICATION DES VOIES, VILLES ET CONSTRUCTIONS ROMAINES, DES CAMPS, DES LIEUX DE COMBATS ET DE CEUX OÙ FURENT DÉCOUVERTES DES ANTIQUITÉS ET DES CHATEAUX ET ABBAYES DU MOYEN-AGE, DÉDIÉE A LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS DU DÉPARTEMENT DE LA MEURTHE, par ROGUET, 1825. — 54 × 36 cm.

(Carte manuscrite). == V. DE N.

3.

CARTE DU DÉPARTEMENT DE LA MEURTHE AU X^e^ SIÈCLE, D'APRÈS LES DIPLÔMES ET LES HISTORIENS, par H. LEPAGE, *aut. L. Christophe, Nancy*. — 63 × 42 cm.

Se trouve dans : *Dictionnaire des communes de la Meurthe. Nancy, 1860.* == V. DE N. ET M. L.

4.

CARTE DE LA LORRAINE. WESTRICH. — 26 × 36 cm.

Fac-simile par Louis Benoit, de la carte de Jean Schott, imprimée à Strasbourg en 1513. *Nancy, autog. L. Christophe.*

(1) Nous avons placé en tête de ce Catalogue les cartes dressées de nos jours et reproduisant le pays de Lorraine à différentes époques antérieures au XVI^e^ siècle.

L'original se trouve dans : *Claudii Ptolemei geographiae, opus... Argentorati.* 1513, in-f°. == V. de N. et M. L.

5.

CARTE DE L'ANCIEN | ROYAUME D'AUSTRASIE | LE VRAY ET PRIMITIF HÉRITAGE DE LA COURONNE | DE FRANCE. | *A Paris par Melchior Tavernier Idrographe* | *Graveur et Imprimeur de sa Majesté pour les* | *Cartes géographiques et autres* | *Tailles douces demeurant en* | *lisle du Pallais à la* | *sphère Royalle* | *1642.* — 36 × 51 cm.

Cartouche dans le haut à droite.

Se trouve dans : *Chantereau Le Febvre. Considérations historiques sur la Maison de Lorraine. Paris, Nicolas Bessin*, 1642, in-f°. == V. de N. et M. L.

6.

AUSTRASIE. *Lith. L. Christophe, Nancy.* — 35 × 43 cm.

Se trouve dans A. Digot, *Histoire d'Austrasie, Nancy, Vagner, 1863.* == V. de N. et M. L.

7.

CARTE | DE LA LORRAINE ET DU BARROIS | A LA FIN DU XVI[e] SIÈCLE. *Lith. Nicolas Digout, Nancy.* — 43 × 44 cm.

Se trouve dans : A. Digot, *Histoire de la Lorraine, Nancy, Vagner, 1856* (1[re] édition).

LA MÈME. *Lith. L. Christophe, Nancy* (2[e] édition) 1880. == V. de N. et M. L.

8. — **1587.**

LOTHA | RINGIA | DUCATUS.

Se compose de deux feuilles : 1° *Partie septentrionale ;* cartouche dans le haut à droite. — 48 × 36 cm. 2° *Partie méridionale*, sans titre. — 48 × 36. Les deux cartes signées : *Per Gerardum Mercatorem* | *cum privilegio.*

LA MÈME, avec la date de 1630. == V. de N.

Se trouve dans : *Galliae tabule geographicae per Gerardum Mercatorem illustrissimi ducis Julie Clinic Montis, etc., cosmographum., Duysburgi Cliorum edita, cum gratia et privilegio 1587.* == B. N.

Se trouve également dans l'ouvrage : *Gerardi Mercatoris. Atlas sive cosmographicae meditationes, Amsterdam. Hondius. 1628*, in-f°. == V. de N.

9. — **1587.**

LORRAINE | LOTHARIN | GIAE NOVA | DESCRIPTIO. | 1587.

Dans le bas à droite : *Ab. Ortelius Excudebat.* — Cartouche dans le haut à gauche. — 51 × 34 cm.

Se trouve dans : *Abraham Ortelius. Theatrum orbis terrarum.* Anvers, Plantin, 1595. — Se trouve également, dans une édition en français, à la date 1598. == V. de N.

10. — **1593.**

LORRAINE | VERS SEP | TENTRION.

Dans le bas à gauche : *Cæsarodumy Turonum in* | *Ædibus Mauricii* | *Boguerealdi, cum* | *Privilegio Regis* | *1593.*

Cartouche dans le haut à droite. — 45 × 35 cm.

LORRAINE | VERS LE MIDI.

Dans le bas à droite : | *Cæsardomy Turonum in* | *Ædibus Mauricii Boguerealdi* | Cartouche dans le bas à gauche. — 47 × 35 1/2 cm. == V. de N.

Se trouve dans : *Le théâtre français où sont comprises les chartes générales et particulières de la France.* A Tours, *par Maurice Bouguereau,* imprimeur et libraire, demeurant en la rue de la Scellerie, devant la Trinité, M. D. X. C. III, avec privilège du Roy, in-f°.

Se trouve également dans : *Théâtre géographique du royaume de France contenant les cartes et descriptions particulières des provinces d'iceluy*, à Paris, chez la veuvue Jean le Clerc, rue Saint de Latran, à la Sallemandre Royalle. M. D C. XXII.

Une partie des cartes composant cet ouvrage ont été gravées par Jean le Clerc, qui y a ajouté les cartes publiées antérieurement par Maurice Bouguereau, et parmi lesquelles figurent les deux pièces que nous venons de décrire, celles-ci se rencontrent quelquefois avec le nom de Jean le Clerc. === M. L.

11. — 1596.

LOTHARIN | GIAE DUCATU | S SUPERIO | RIORIS VERA | DELINEATIO *Colonie Agrippine* | *exudit Joannes* | *Bussemacher.*

Cartouche dans le bas à gauche. — 28 × 20 cm. — Dans le haut, à gauche, le portrait de Charles III, et à droite les armes de Lorraine, au milieu un second titre : *Description de la haulte et superieure Lorraine.* Dans le bas, à droite, le portrait du cardinal de Lorraine.

Se trouve dans : Un volume dont le titre manque et dédié : *Admodum reverendo ac nobili domino, de Philippo Cratz ascharpfeustein metropolit. anac. moguntinensis, cathédralis, etc,* et la fin du volume : *In celebri agrippinensium colonia, excudebat Lambertus Andreas sumptibus jani doussemechers, anno partae salutis M. D. XCVI.* === M. L.

12. — (1596) (1).

LOTHARIN | GIAE DUCA | TUS SV | PERIORIS VERA | DELINEARIO | *Parrisis sub. signo* | *Coloniae Agrippinae* | Johann Bussemecher.

Cartouche dans le bas à gauche. — 50 × 36 cm. Signé : *D. H. R. autore,* dans le haut à droite les armes de Lorraine sous lesquelles on lit : | *ad illustrissi* | *mum principem ac dominum* | *Ca.orum D. G. lotharingiae* | *Ducem* | et à gauche les armes de Bar. Entre les armoiries, un second titre dans

(1) Nous mettons entre parenthèses les dates qui ne sont qu'approximatives.

la partie supérieure : | *Description de la haute et supérieure Lorraine.*

LA MÊME : Le nom de Johann Bussemecher, est remplacé par Jollain. La plupart des noms de localités sont accompagnés du blason des villes et seigneuries.

Même carte que celle du n° 11, réduite et sans les portraits == V. DE N.

13. — **1607.**

LOTHARINGIA | MERIDIONA.

Titre dans le haut à gauche. — 18 × 14 cm.

Se trouve dans : Mercator. *Atlas minor. Amsterodami. Hondius 1607*, in-4° oblong (la partie septentrionale manque dans le volume). == V. DE N.

14. — (**1607**).

LOTHARINGIA | SEPTENTRIONALIS.

Cartouche dans le haut à droite. — 25 × 18 cm. — signé : *Petrus Kœrius calavit.*

LORRAINE | VERS LE MIDY.

Cartouche dans le bas à gauche. — 24 1/2 × 18 cm. — En tête des deux feuilles, en dehors du cadre : *Le duché de Lorraine.* == V. DE N.

LA MÊME, avec les titres : *Lotaringia septentrionalis.* | (295) | et *Lotaringia meridionalis.* | 299. == M. L.

15. — **1616.**

LOTARINGIA | DUCATUS

Cartouche dans le bas à droite ; second titre dans le haut en dehors du cadre : *Descript ducat lotharingiae in gall belg.* — 13 1/2 × 9 1/2 cm.

Se trouve dans : P. Bertii *tabulae geographicae.* 1616. in-4° oblong.

LA MÊME carte se trouve dans l'ouvrage : *Merulae cosmo-*

graphiae generalis libri tres, Amsterodami apud Hondium. 1621. in-4° oblong. = V. DE N.

16. — **1621**.

LOTARINGIA DUCATUS.

Voir le n° 15.

17. — **1628**.

LOTHA | RINGIA | DUCATUS.

Voir le n° 8.

18. — **1628**.

LOTHARINGIA | SEPTENTRIONAL.

Cartouche dans le bas à gauche. — 20 × 13 1/2 cm. — Second titre dans la partie supérieure, en dehors du cadre : LOTARINGIA SEPTENTE.

LOTHA | RINGIA | MERIDIO | NALIS.

Cartouche dans le haut à gauche. — 20 × 13 1/2 cm. — Second titre dans la partie supérieure, en dehors du cadre : LOTARINGIA MERIDIONALIS.

Se trouve dans : Mercator. *Atlas minor. Amsterodami Jansonnius. 1628.* In-4°.

Dans une édition française, on trouve les mêmes cartes, avec le titre : LE DUCHÉ DE LORRAINE, en dehors du cadre. = V. DE N.

19. — **1630**.

LOTHA | RINGIA | DUCATUS.

Voir le n° 8.

20. — (**163**?).

LOTHAIRINGIA | SEPTENTRIONALIS | LORAINE | VERS LE SEPT[ION].

Dans le bas à droite : | *Amstelodami* | *Apud* | *Joannem Janssonium.* — Cartouche dans le haut à droite (cadre perlé). — 50 × 37 cm.

LORRAINE | VERS LE MIDI.

Cartouche dans le bas à gauche (cadre sans perle). — 50 × 37 1/2 cm. Dans le bas à gauche. | *Apud Joannem Janssonium.* — La même sans signature. Celle-ci a été également publiée sous le nom de Hondius. == V. DE N.

21. — (**1630**).

LOTHARINGIA.

Cartouche dans le bas à gauche. — 20 × 13 1/2 cm. == V. DE N.

22. — (**1630**).

LOTHARINGIA | DUCATUS.

Dans le bas, à droite, *Gerar de Jode excudebat.*

Cartouche dans le haut à gauche. — 44 × 35 cm == B. N.

23. — **1633**.

CARTE | DE | LORRAINE.

Cartouche dans le bas à gauche. — 15 × 10 cm.

Se trouve dans : *Plans et profils des principales villes du duché de Lorraine, avec les cartes générales et particulières de chacun gouvernement d'icelles, par le sieur Tassin, géographe ordinaire de sa Majesté. Paris, Melchior Tavernier, 1633*, in-8 oblong. == L. W.

LA MÊME, à la date de 1636. == V. DE N.

24. — **1633**.

GOUVERNEMENT DE NANCY.

Cartouche dans le bas à gauche. — 15 × 10 cm.

Se trouve dans le même ouvrage que le n° 23. == V. DE N.

25. — (**1633**).

CARTE DE | LORRAINE.

Cartouche dans le bas à gauche. — 15 × 10 1/2 cm. Copie du n° 23. == M. L.

26. — **1636.**

CARTE | DE | LA LORRAINE.

Voir le n° 23.

27. — (**1640**).

CARTE GÉNÉRALE | DES DUCHÉS | DE LORRAINE ET | DE BAR.

Cartouche dans le bas à gauche. — 15 × 10 1/2 cm.

Se trouve dans : *Plans* | *et profils des principales villes* | *des duchéz de Lorraine et de* | *Bar, avec la carte générale* | *et les particulières de chaque* | *gouvernement.* | *Dessinez sur les lieux et présentéz au Roy* | *par le sieur de Beaulieu, le Doujon, chevalier* | *de l'ordre St-Michel, et l'un de ses Ingénieurs* | *à Paris chez l'autheur, rue St-André-des-Arts, Porte de Bucy* | *par privilège du Roy.* ═══ V. DE N.

Sur d'autres exemplaires l'adresse de Beaulieu est remplacée par : *à Paris chez le S^r de Beaurain* | *géographe.* ═══ M. L.

28. - (**1640**).

CARTE | DU GOUVERNEMENT | DE NANCY.

Cartouche au bas à gauche. — 15 × 10 cm.

Se trouve dans le même ouvrage que la feuille précédente. ═══ M. L.

29. — (**1640**).

CARTE GÉNÉRALE | DES DUCHÉS | DE LORRAINE ET | DE BAR.

Cartouche dans le bas à gauche. — 17 × 12 1/2 cm. Copie du n° 27. ═══ M. L.

30. - (**1640**).

LOTHARINGIA DUCATUS, VULGO LORRAINE.

Dans le bas à droite : *Amsterdami Apud Guiljelmum Blaeuw* et les armoiries de Lorraine avec le manteau ducal. — Le titre occupe en tête la largeur de la carte. — 50 × 38 cm. ═══ V. DE N. ET M. L.

31. — **1643.**

LOTHARINGIA DUCATUS ; VULGO LORRAINE.

Le titre occupe en tête la largeur de la carte. — 37 × 28 cm. — Dans le bas à droite les armes de Lorraine avec le manteau ducal.

Se trouve dans : *Mérian. Topographia, etc. Franckfurt, 1643.*

C'est une réduction de la carte qui précède. == M. L.

32. — **1645.**

LOTHARINGIA | DUCATUS | NOVA DESCRIPTIO. | *Amstelodami* | *Apud Joannem Janssonium.*

Cartouche aux armes de Lorraine, dans le bas à gauche. — 55 × 42 cm.

Se trouve dans : *Nouvel atlas ou Theâtre du monde comprenant les tables et descriptions, etc. Amstelodami apud Joannem Janssonium. anno 1645.* 4 vol. in-f°. == V. DE N. ET M. L.

33. — **1646.**

CARTE | DES DUCHÉZ | DE LORRAINE | ET BAR.

4 feuilles numérotées : 23, 24, 25, 26. Cartouche dans le bas à gauche; sur la dernière feuille, le plan de Nancy (1). — 52 × 37 cm. == V. DE N.

LA MÊME, les quatre feuilles réunies. == M. L.

LA MÊME, les quatres feuilles réunies avec le titre suivant : | *Carte* | *des duchés* | *de Lorraine* | *et Bar* | *à Paris, chez N. Berey, près les Augustins.*

Une seconde adresse ajoutée dans le cadre du plan de Nancy : *A Paris, chez Anthoine de Fer, marchant de tailles douces* | *enlumineur de cartes géographiques, demeuran au*

(1) Ce plan existe tiré à part à la date de 1633 ; peut-on conjecturer qu'il y ait également des cartes à cette date ?

bout | du Pont-au-Change, devant l'horloge du Palais. 1646. 1 m. × 72 cm. == M. L.

34. — **1654.**

CARTE DE LA DVCHÉ | ET GOUVERNEMENT | DE LORRAINE, | PAR BLAEU.

Cartouche dans le bas à gauche ; au dessous : *à Paris chez N. Berey, au bout du Pont | Neuf, proche les Augustins. 1654.* — 52 1/2 × 41 cm. == L. W.

Copie de la carte qui se trouve dans le *Théâtre du monde. 1645* (n° 32).

35. — **1656.**

MEDIOMATRICI | ARCHIDIAC^NÉS DE METZ, | DE VIC ET DE MARSAL, | DANS L'ÉVESCHÉ DE METZ | OU FONT PARTIES DU | TEMPOREL DE L'ÉVESCHÉ | ET LE BAILL^GE DE METZ, | DU MARQ^SAT DE PONT-A-MOUSSON, ETC. | PAR N. SAMSON D'ABBEVILLE, GÉOG. ORD^RE DU ROY | AVECQ PRIVILÈGE POUR VINGT ANS. | *Chez l'autheur*, | *1656* | *à Paris.*

Cartouche dans le bas à gauche. — 50 × 42 cm. == V. DE N.

36. — **1656.**

MEDIOMATRICI | ARCHID^CONNÉ DE SARBOVRG | DANS L'ÉVESCHÉ DE METZ, | OU SONT LES | BALLIAGE ALLEMAND, DANS LE | DUCHÉ DE LORRAINE, | ET LES TERRES ADJACENTES SC^R PRINCIPAUTÉ DE PHALTZBOURG, CO^TÉ DE BICHE, ETC. | ET LES PRINCIP^TÉS, CO^TES ET SEIG^RIES D'EMPIRE, | SARBRUCK, BOUCKENOM, FENESTRANGE | LUTZELSTEIN, CREANGE, ETC. | PAR N. SANSON D'ABBEVILLE, GEOGR. ORD^RE DU ROY | AVECQ PRIVILÈGE POUR VINGT ANS. | *Chez l'auteur* | *1656* | *à Paris.*

Cartouche dans le bas à gauche. — 52 × 45 cm. == V. DE N.

37. — **1656.**

LEUCI | ARCHIDIAC^NÉ DE PORT ; ET PREVOSTÉ DE S^T DIEY | DANS

L'ÉVESCHÉ DE TOUL : | OU SONT | PARTIE DU TEMPOREL DE L'ÉVESCHÉ DE METZ : LE BALLIAGE FRANÇAIS OU DE NANCY, | DANS LE DUCHÉ DE LORRAINE : ET TERRES ADJACENTES, LES | COMTÉS DE BLAMMONT, DE SALME | TERRES ET SEIGN^RIES de SARBOURG, S^T HIPPOLITE | S^TE MARIE AUX MINES, ETC. | PAR N. SANSON D'ABBEVILLE, GEOGRAPHE ORDINAIRE | DE SA MAJESTÉ, | AVECQ PRIVILÈGE POUR VINGT ANS, *1656* | *chez l'autheur.*

Cartouche dans le bas à gauche. — 59 × 43 cm.

38. — **1656.**

LEUCI | ARCHIDIAC^NÉS DE VOSGES, ET DE VITEL, | DANS L'ÉVESCHÉ DE TOUL : | OU SONT | LE BALLIAGE DE VOSGE, DANS LE DUCHÉ DE LORRAINE | LE BALLIAGE DE BASSIGNY DANS LE DUCHÉ DE BARROIS, | ET TERRES ADJACENTES | LE COMTÉ DE VAUDEMONT, | BALLIAGES D'ESPINAL, CHASTEL DE MOSELLE, ETC. | PAR N. SANSON D'ABBEVILLE, GEOGR. ORD^RE DU ROY | AVECQ PRIVILÈGE POUR VINGT ANS | *1656* | *chez l'auteur* | *à Paris.* |

Cartouche dans le haut à droite. — 58 × 43 cm. == V. DE N. ET M. L.

39. — **1656.**

LEUCI | ARCHIDIACONNÉS DE TOUL, DE LIGNY ET REYNEL, | DANS L'ÉVESCHÉ DE TOUL : | OU SONT LES | COMTÉ ET BALLIAGE DE TOUL ; | LE DUCHÉ DE BARROIS, OU BALLIAGE DE BAR-LE-DUC, ETC. | PAR N. SANSON D'ABBEVILLE, GEOGRAPHE ORD^RE DE SA MAJESTÉ | AVEC PRIVILÈGE POUR VINGT ANS. *1656* | *chez l'autheur* | *à Paris.*

Au bas dans l'encadrement à droite : *Johannes Somer Pruthon sculpsit.* Cartouche dans le haut à droite. — 50 × 43 cm. == V. DE N.

40. — **1656.**

VERODUNI | ÉVESCHÉ DE VERDUN | OU SONT LES | COMTÉ ET BALL^GE DE VERDUN | LE BARROIS DUCAL OU BALLIAGE | DE S^T MIHEL ET | TERRES ADJACENTES SCAV. | COMTÉ DE CLERMONT, | MARQ^SAT D'HATTON CHASTEL, | BALLIAGE D'ASPREMONT | SEIGN^RIE DE IAMETZ,

ETC | PAR N. SANSON, GEOGR. ORD^RE DU ROY | AVECQ PRIVILÈGE POUR VINGT ANS. | *Chez l'autheur* | *à Paris* | *1656*.

Cartouche dans le haut à gauche. — 49 × 43 cm.

On trouve les six cartes qui précèdent avec la même date de 1656 et le nom de Mariette; on les rencontre aussi avec les dates de 1661 et 1679, et sans date, ainsi que quelques variantes dans l'adresse de l'auteur : Elles font partie de : *La Picardie, la Champagne, etc., la Lorraine en plusieurs et diverses cartes particulières, par Nicolas Sanson d'Abbeville, géographe ordinaire du Roy. Paris, chez l'auteur, 1756*, in-f°. = V. DE N. ET M. L.

41. — **1661**.

LES MÊMES.

Voir les numéros 35 à 40.

42. — **1661**.

LA LORRAINE ET | LES ÉTATS, QUI PASSENT SOUS LE NOM | DE LORRAINE ; SAV^R : | LE DUCHÉ DE LORRAINE, | LE DUCHÉ DE BAR ET | LES TERRES ADJACENTES | AU DUC DE LORRAINE | LES ÉVESCHÉS, ET BALLIAGES | DE METZ, TOUL, ET VERDUN. | ET AUTRES TERRES CIRCONVOISINES | A LA FRANCE. | PAR LE S^R SANSON D'ABBEV^LLE, GEOGR. DU ROY | AVEC PRIVILÈGE POUR VINGT ANS. | *1661*.

Au bas à gauche : *L. Cordier sculps.* — Cartouche dans le bas à gauche. — 50 × 42 cm. = L. W.

N. B. Cette carte étant du même auteur et présentant les mêmes dimensions que chacune des six feuilles précédentes, on peut croire qu'elle en est la feuille d'assemblage.

43. — **1663**.

LE CHEMIN ROYAL DES FRANÇOIS EN LORRAINE ENTRE LES EUESCHÉS DE VERDUN ET DE METZ. LE CHEMIN ROYAL DES FRANÇAIS EN LORRAINE, DEPUIS L'ÉVESCHÉ DE METZ JUSQU'EN ALSACE, *1661*.

Cette feuille de 12 sur 10 est suivie d'une carte de Lorraine, sans titre. — 13 × 10 1/2 cm.

Se trouve dans : *Les acquisitions de la France par la paix avecque les cartes géographiques des lieux mentionnés dans les articles des traités de Munster, des Pyrénées, de Lorraine et autres, par P. Du Val, géographe ordin^re du Roy. A Paris, chez l'auteur proche au Palais, avec privil. du Roy, pour 20 ans. 1663.* in-8°. == L. W.

44. — **1674.**

LA LORRAINE.

Voir le n° 51.

45. — **1677.**

LA LORRAINE | ET UNE PARTIE | DE L'ALSACE | POUR L'INTELLIGENCE DE LA CAMPAGNE DE | M. LE MARÉCHAL DE CRÉQUI EN 1677.

Titre dans le haut à droite. — 49 × 37 cm.

Se trouve dans : *Campagne de M. le Maréchal de Créqui en Lorraine et en Alsace en 1677, par Carlet de la Rozière. Paris 1764.* in-12°. == M. L.

46. — **1677.**

LA LORRAINE.

Voir le n° 51.

47. — **1679.**

LA LORRAINE ET L'ALSACE, PAR P. DUVAL, GEOGRAPHE DU ROY | *à Paris, chez l'autheur en l'Isle du Palais, sur le quai de l'Orloge, au coin de la rue de Harlay...* | *avec privilège pour vingt ans.*

Titre dans la partie supérieure du cadre. — 53 × 40 cm. Cartouche dans le haut à droite, contenant une dédicace à M. Charpentier, conseiller du Roy, avec ses armoiries.

LA MÈME, avec le cartouche où la dédicace a été remplacée par ce second titre : | LA LORRAINE | ET L'ALSACE | PAR DUVAL, GEOGRAPHE DU ROY. Les armoiries sont supprimées. La date de 1679 figure dans le titre de la partie supérieure. == B. N.

48. — (**1680**).

LOTHARINGIAE | ET | UTRIUSQUE | ALSATIAE | IN DITIONES MINORES DIVISARUM | TRACTIBUSQUE INSERTIS ET FINITIMIS | CIRCUMSCRIPTARUM | NOVISSIMA NITIDISSIMA ET ACCURATISSIMA | DELINEATIO | PER | THEODORUM DANCKERTS | CUM PRIVILEGIO.

Cartouche aux armes de Lorraine et d'Alsace, au bas à gauche. — 59 × 50 cm. == L. W.

49. — **1689**.

IL DUCATO DI LORENA | DIVISO NE BALLIAGGI | DI NANSY O FRANCESE, DI VANDERVANGE, O ALEMANO, DI | VOSGE, DI FALSBURG, D'ESPINAL, E DI CHASTEL | E LE CONTEE DI BISCHE | DI VAUDEMONT, DI BIAMONT, DI FALKENSTEIN, E | REIPOLTZKIRK, CHE COME PARTI ANNESSE, COMPONGONO | COL DUCATO DI BAR, E SUE APPENDICI | L'INTIERA LORENA | DESCRITTI DA GIAC^O CANTELLI GEOG^O DEL SER^MO S^R DUCA DI MOD^A | E POSTI IN LUCE DA GIO. GIAC^O ROSSI *in Roma alla* | *Pace*, *con privil. del S. P. l'anno* | *1689.*

Cartouche dans le bas à droite. — 42 × 58 cm. == M. L.

50. — **1690**

IL DUCATO DI BAR | DIVISO NE SUVI TRE BALIAGGI | DI BAR LE DUC, DI S. MICHEL, E BASSIGNY. | E NELLA CO DI CLERMONT | CHE SONO PARTE DEL DUCATO DI LORENA | E LI TERRITORII DELLE CITA, E VESCONATI | DI METZ, TUL, E VERDUN | CHE SONO ANNESSI ALLA FRANCIA | DESCRITTI SU L'ESEMPLARE DELLE CARTE MIGLIOSI | E CON LA DISÉZIONE DELLE PIU RECENTI NOTIZIE | DA GIACOMO CANTELLI GEOGRAFO | DEL SERENIS. SIG. DUCA DI MODENA | E DATA IN LUCE DA GIO GIACOMO ROSSI *in Roma alla pace, con priu* | *del S. P. l'anno 1690* | *a di p^mo Febraro.* — Signé : *Barbey sc.*

Cartouche dans le bas à gauche. — 42 × 57 cm. == B. N.

51. — **1692**.

LA LORRAINE | QUI COMPREND | LES DUCHÉS DE LORRAINE ET DE BAR | ET LES BALLIAGES DES ÉVESCHÉS ET DES VILLES DE METZ,

TOUL ET VERDUN. | PAR LE S^R^ SANSON, GEOGRAPHE ORDINAIRE DU ROY. | *A Paris, chez H. Jaillot, joignant les grands Augustins aux 2 globes | avec privilège du Roy pour vingt ans. 1692.*

Cartouche dans le haut à droite. — 88 × 55 cm. Un second titre à la partie supérieure en dehors du cadre. == V. DE N.

LES MÊMES, avec les dates de 1674 et 1677. == B. N.

52 — **1692**.

LOTHARINGIA | 1692. | *Cayon del. — Lith. L. Digout, Nancy.*

Petite carte entourée de rinceaux dans lesquels se trouvent les armes des principales villes de Lorraine. — 11 × 13 cm., y compris l'entourage.

Copie réduite du n° 51. == M. L.

Se trouve dans : *Eglise des cordeliers, la chapelle ronde, etc., par Jean Cayon. Nancy. Cayon Liebault. 1842. in-8.*

53. — **1695**.

LA LORRAINE | QUI COMPREND | LES DUCHÉS DE LORRAINE ET DE BAR | ET LES BALLIAGES DES ÉVESCHÉS ET DES VILLES | DE METZ, TOUL ET VERDUN | *par le s^r^ Sanson, geographe ordinaire du Roy. | à Paris | chez le s^r^ Jaillot, geographe de sa Majesté | joignant les grands Augustins, aux deux globes,, avec privilège du Roy | 1695.* Dans le bas à gauche : *Cordier sculpsit.*

Cartouche (sujet de chasse) dans le haut à droite. — 65 × 46 cm. == L. W.

LA MÊME, avec la date de 1700. == V. DE N.

54. — (**1695**).

A. ESTATS ENTRE LA NIED, LA SARE ET LE RHIN OU SONT LA LORRAINE ALLEMANDE, LE DUCHÉ DE DEUX PONTS, LES COMTÉS DE BITSCHE. DE SPHANHEIM ET DE LINANGE, PARTIE DU PALATINAT MÉRIDIONAL | L'ENTRÉE EN ALSACE ET EN LORRAINE. PAR LES VILLES DE SARLOUIS, DE HOMBOURG, DE LANDAU ET LEURS ENVIRONS. DRESSÉ SUR LES MÉMOIRES LEVÉS SUR LES LIEUX PENDANT LES GUERRES. PAR HENRI SENGRE, SEC^RE^ ET GEOG^HE^ DE S. A. S. MONSEIG^R^ LE PRINCE.

Titre en tête et en dehors du cadre. — 86 × 42 cm. Au bas : *Paris, chez le s^r Jaillot, geographe du Roy, joignant les grands Augustins, aux deux globes.*

B. LES FRONTIÈRES DE LA LORRAINE OU SONT ESPINAL, S^T DIEY, LUNÉVILLE, MARSAL, VIC. LA BASSE ALSACE, DIVISÉE EN BALLIAGES, ET SEIGNEURIES DEÇA ET DELA LE RHIN OU SONT LE GRAND BALLIAGE D'HAGUENAU, LES TERRES D'HANAU, DE L'ÉVESCHÉ DE LA VILLE DE STRASBOURG ET DES NOBLES | LES SOURCES DES RIVIÈRES DE LA SEILLE, DE LA SARE, DE LA MEURTE ET DE LA MOSELLE, LES MONTAGNES NOIRES SEP^LES FORMANT LE GRAND MARQUISAT DE BADE ET PARTIE DU WIRTEMBERG, LEVÉ SUR LES LIEUX PENDANT LES GUERRES, PAR HENRI SENGRE, SEC^RE ET GEOG^HE DE S. A. S. MONSEIG^R LE PRINCE.

Titre en tête, sur deux lignes en dehors du cadre. — 86 × 42 cm. Au bas : *avec privilège du Roy.* == V. DE N.

55. — **1696.**

LA LORRAINE | QUI COMPREND | LES DUCHÉS DE LORRAINE ET DE BAR | ET LES BALLIAGES DES ÉVESCHÉS ET DES VILLES | DE METZ, TOUL ET VERDUN, | A L'USAGE DE MONSEIGNEUR | LE DUC DE BOURGOGNE | PAR SON TRÈS HUMBLE ET TRÈS OBÉISSANT SERVITEUR | H. JAILLOT, | *Paris 1696.*

Cartouche (sujet de chasse) dans le haut à droite. — 62 × 46 cm. — Grand titre en tête, en dehors du cadre : NOVA DUCATUS LOTHARINGIAE TABULA AD USUM SERENISSIMI BURGUNDIAE DUCIS. — Copie du n° 53. == V. DE N.

LA MÈME, sans date, avec adresse dans le second cartouche, en bas à gauche : *A Amsterdam, chez J. Covens et C. Mortier, avec privilège.* == M. L.

56. — **1696.**

LES DUCHEZ DE | LORRAINE | ET DE BAR, | LA SEIGNEURIE TEMPORELLE DES EVESCHEZ DE | METZ, DE TOUL, ET DE VERDUN ; | OU SONT REMARQUÉES LES TERRES QUI Y ONT ESTÉ RÉUNIES PAR | LES ARRESTS DE LA CHAMBRE ROYALE DE METZ EN L'AN 1680, ETC. |

LES PRÉSIDIAUX DE | METZ, DE TOUL, DE VERDUN ET DE SARLOUIS ; | AVEC LES BAILLIAGES DE | LONGWY ET D'ESPINAL | QUI SONT INDÉPENDANTS DES PRÉSIDIAUX | SELON LES EDITS DU ROY DE L'AN 1685. | RECEUILLIS DE DIVERS MÉMOIRES PAR LE SIEUR TILLEMONT | DRESSEZ ET DEDIEZ | A LOUIS LE GRAND | ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE | PAR | SON TRÈS HUMBLE ET TRÈS OBÉISSANT SERVITEUR ET FIDEL SUBJET. I. B. NOLIN | GEOGRAPHE DE S. A. R. MONSIEUR | 1696.

Cartouche dans le bas à gauche, orné des armes de France, de Lorraine et des trois Evêchés. — 62 × 48 cm.

LA MÊME, sans date. = V. DE N.

57. — **1696.**

CARTE GÉNÉRALE | DE | LORRAINE ET ALSACE | DIVISÉE | PAR DUCHÉZ, MARQUISATS, | COMTÉZ, SEIGNEURIES, ETC. | ET PAR | BAILLIAGES. | SUR LES MÉMOIRES LES PLUS EXACTS | DÉDIÉE | A SON ALTESSE EMINENTISSIME | MONSEIGNEUR LE CARDINAL | LANDGRAVE DE FURSTENBERG | ÉVÊQUE ET PRINCE DE STRASBOURG | ABBÉ DE S^T GERMAIN DES PRÉZ, ETC. | PAR SON TRÈS HUMBLE ET TRÈS OBÉISSANT SERVITEUR LIÉBAUX.

Cartouche dans le bas à gauche.

A Paris | *chez Liébaux, rue de la Parcheminerie* | *près S^t Séverin, vis à vis la rue Boutebrie* | *à l'enseigne du Pont Leger* | *et chez Vallet, graveur du Roy, rue S^t* | *Jacques, au buste de Louis quatorze* | *avec privilège du Roy* | *1696.*

Cette adresse dans un second cartouche dans le haut à droite. — 88 × 64 cm.

LA MÊME (moins le second cartouche), à la date de 1702. = B. N.

58. — **1700.**

LA LORRAINE.

Voir n° 53.

59. — **1700.**

CARTE | DU DUCHÉ DE LORRAINE | GRAVÉE SUR LES DERNIERS MÉMOIRES.

Titre dans le haut à droite. — 18 1/2 × 13 cm. — Sur les côtés, les plans de Hombourg, Deux-Ponts, Sarbrug, Buck, Mont-Royal, Sarlouis, Trèves et Luxembourg. Dans le bas, Toul, Coblentz, Nancy, Thionville et Metz. — Dimensions, avec les plans. — 26 × 18 cm. = V. DE N. ET M. L.

Se trouve dans : *Les tablettes guerrières ou cartes choisies pour la commodité des officiers et des voyageurs contenant toutes les cartes générales du monde avec les particulières des lieux où le théâtre de la guerre se fait sentir en Europe, avec les forteresses, etc. Amsterdam. Paul de la Feuille. 1709.*

60. — (**1700**).

MAPPA GEOGRAPHICA | IN QUA | DUCATUS | LOTHARINGIAE | ET BARR | UT ET | EPISCOPATUUM | METENS. TULLENS. VERDUNENS. | TERRITORIA | TRACTUSQUE FINITIMI | IN SUOS QUINQ. DITIONES DISTERMINATI | SISTUNTUR | ACCURATISSIME DESIGNATI PER | MATTH. SEUTTER. S. C. M | GEOGR. AUG. VIND.

Signé : *G. Matthœus Seutter junior Sculpsit.*

Cartouche aux armes de Lorraine simple, dans le bas à gauche. — 58 × 50 cm. = V. DE N.

LA MÊME, sur laquelle, au lieu de Matth. Seutter, on lit : *per | Tob. Conrad Lotter. | Geogr. Aug. Vind.* = M. L.

61. — (**1700**).

GENERALIS | LOTHARINGIAE | DUCATUS | TABULA, | QUA ACCURATISSIME OSTENDUNTUR | DUCATUS | LOTHARINGIAE PROPRIAE | ET BARRENSIS, | NEC NON | METENSIS, TULLENSIS, VERDUNENSIS, | ET ALII TRACTUS INSERTI ET | FINITIMI, | ET IN QUAS MINORES DITIONES SUBJACENTES EORUNDEM QUISQ DIVISUS. | PER | NICOLAUM VISSCHER; AMST. BAT. | CUM PRIVIL. ORDIN. GENERAL. | BELGII FŒDERATI.

Cartouche aux armes de Lorraine simple, dans le bas à gauche. — 57 × 46 cm. = L. W.

LA MÊME, avec la nomenclature des noms de lieux à droite et à gauche. = B. N.

62. — **1702.**

CARTE GÉNÉRALE | DE LORRAINE ET ALSACE | DIVISÉE | PAR DUCHÉZ, MARQUISATS, | COMTÉZ, SEIGNEURIES, ETC. ' ET PAR BAILLAGES. | SELON LE TRAITE DE RISWYCK | SUR LES MÉMOIRES LES PLUS EXACTS | PAR J. B. LIÉBAUX GEOGRAFE | *à Paris | chez l'auteur dessus le petit pont attenant le petit Chatelet | à côté du cigne de la croix au planisphère Royal | avec privilège du Roy. | 1702.*

En tête : *Carte générale de Lorraine et Alsace, dressée et gravée par Liébaux.*

Cartouche dans le bas à gauche. — 88 × 64 cm.

Voir le nº 57. == B. N.

63. — **1703.**

LES DUCHÉZ | DE LORRAINE | ET DE BAR | ET | LES ÉVECHEZ | DE METZ, | TOUL ET VERDUN, | PAR N. DE FER | GEOGRAPHE DE SA MAJESTÉ CATOLIQUE | ET DE MONSEIGNEUR LE DAUPHIN, | *à Paris | chez l'auteur avec privilège du Roy | 1703.*

Gravé par P. Starckman.

Cartouche dans le bas à gauche. — 34 × 24 cm. == V. DE N.

LA MÈME, à la date de 1705. == M. L.

64. — **1704.**

Carte composée de 6 feuilles numérotées.

1. LE VERDUNOIS OU SONT LES PREVOTEZ DEPENDANS DU BALLIAGE DE L'ÉVESCHÉ DE VERDUN ET DE SON CHAPITRE. PARTIE DU BARROIS DUCAL OU BALLIAGE DE S[T] MIHEL, DANS LE DUCHÉ DE BAR. | LES TERRES ADJACENTES DU CLERMONTOIS, DE STENAY, DUN ET IAMETZ, ETC., PAR LE S[R] JAILLOT, GEOGRAPHE ORDINAIRE DU ROY, 1704.

Titre dans la partie supérieure en dehors du cadre. — 70 × 46 cm. == L. W.

65. — **1705.**

2. LES ESTATS | DU DUC DE LORRAINE | OU SONT | LES DUCHEZ DE LORRAINE ET DE BAR, | LE TEMPOREL DES | EVESCHEZ DE METZ, TOUL ET VERDUN | DÉDIÉ AU ROY | PAR SON TRÈS HUMBLE, TRÈS OBÉISSANT, TRÈS FIDÈLE SUJET ET SERVITEUR | HUBERT JAILLOT, GEOGRAPHE ORDINAIRE DE SA MAJESTÉ | 1705.

Cartouche aux armes de France, dans le haut à droite ; un second titre au bas, en dehors du cadre. — 71 × 46 cm. == L. W.

66. — **1704.**

3. LE TOULOIS OU SONT LES CHATELLENIES ET LES PREVOTÉS DU TEMPOREL DE L'ÉVECHÉ DE TOUL ET DE SON CHAPITRE : PARTIE DU BALLIAGE DE L'ÉVECHÉ DE VERDUN. LE DUCHÉ DE BARROIS OU BALLIAGE DE BAR LE DUC. | PARTIE DU BASSIGNY, DU BARROIS DUCAL OU BALLIAGE DE S^T^ MIHEL, DANS LE DUCHÉ DE BAR, DU BALLIAGE DE NANCY DANS LE DUCHÉ DE LORRAINE : ET LES TERRES ADJACENTES DE HATTONCHATEL, D'ASPREMONT, DE VAUDEMONT ET DE COMMERCY, PAR LE S^R^ JAILLOT, GEOGRAPHE ORDINAIRE DU ROY | 1704.

Titre dans la partie supérieure, en dehors du cadre. — 70 × 46 cm. == L. W.

67. — **1704.**

4. PARTIE MÉRIDIONALE DU TEMPOREL DE L'ÉVESCHÉ DE METZ, ET PARTIES DES BALLIAGES DE NANCY ET ALLEMAND, DANS LE DUCHÉ DE LORRAINE, DIVISEZ PAR CHATELLENIES, OFFICES ET PRÉVOTÉS ETC. | LES TERRES ADJACENTES DE BLANMONT, DE SALME, DE SARBOURG, DE BICHE, ETC., PAR LE S^R^ JAILLOT, GEOGRAPHE ORDINAIRE DU ROY 1704.

Titre dans la partie supérieure, en dehors du cadre. — 70 × 46 cm. == L. W.

68. — **1704.**

5. PARTIE DU BALLIAGE DE VOSGE OU DE MIRECOUR, DANS LE DUCHÉ

DE LORRAINE, PARTIE DU BALLIAGE DE BASSIGNY OU BARROIS MOUVANT DANS LE DUCHÉ DE BAR. | DIVISEZ PAR PREVOTEZ, OFFICES, SENESCHAUSSÉES, ET AUTRES SUBDIVISIONS, OU SONT EXACTEMENT REMARQUÉES LES ENCLAVES ET DE QUI ELLES DÉPENDENT, PAR LE S^R^ JAILLOT, GEOGRAPHE ORDINAIRE DU ROY. 1704.

Titre dans la partie supérieure, en dehors du cadre. — 70 × 46 cm. == L. W.

69. — **1704.**

6. LES PREVOTEZ, OFFICES, SENECHAUSSÉE ET COMTÉ, QUI FONT PARTIE DU BALLIAGE DE VOSGE OU MIRECOUR ET DE NANCY, DANS LE DUCHÉ DE LORRAINE, LES TERRES ADJACENTES D'ÉPINAL, DE CHATÉ, ETC. | ET LES SOURCES DES RIVIÈRES DE LA MOSELLE, DE LA MEURTHE, DE MORTAGNE, DE VELOGNE ET DANS LES MONTAGNES DE VOSGES, PAR LE S^R^ JAILLOT, GEOGRAPHE ORDINAIRE DU ROY.

Titre dans la partie supérieure, en dehors du cadre. — 70 × 46 cm. == L. W.

Cette dernière feuille, avec cartouche dans le bas à droite, contenant l'échelle, l'adresse de Jaillot et la date de 1704.

Dans l'exemplaire de la Bibliothèque de la ville de Nancy, on ne trouve la date que sur la dernière feuille, elle est modifiée, avec cette note, à la suite de l'adresse de Jaillot : *corrigé et augmenté en 1743.*

70. — **1705.**

CARTE GERALLE DE LA LORRAINE | OU SONT ENCLAVEZ | LES TROIS EVESCHEZ DE METZ, TOUL ET VERDUN | PAR M. BUGNON I^R^ GEOGRAPHE MILITAIRE ET I^R^ INGÉNIEUR DE SON ALTESSE R.

Titre en tête en dehors du cadre. — 7 × 7 cm.

Se trouve dans : *Polium de Lorraine et Barrois*, 1705. (ms. n° 13). == M. L.

71. — **1705.**

LE COURS DE LA SARE | AUX ENVIRONS DE LA QUELLE | SE TROUVE | DIVERSES PROVINCES QUI COMPOSENT | LA PROVINCE DE LA SARE |

OU | LORRAISE ALLEMANDE, | PAR N. DE FER | *à Paris* | *chez l'auteur dans l'Isle du Palais à la* | *sphère royale, avec privilège du Roy* | *1705* | *Gravé par P. Stark-man.*

Cartouche dans le bas, au milieu. — 24 × 34 (manuscrit n° 3). === M. L.

72. — **1705.**

CARTE | DU DUCHEZ | DE LORRAINE | ET BAR | 1705.

Cartouche dans le bas à droite. — 51 × 36 cm. 1/2. === V. DE N. ET M. L.

73. — **1705.**

LES DUCHEZ | DE LORRAINE.

Voir le n° 63.

74. — **1707.**

CIVITAS LEUCORUM | SIVE PAGUS TULLENSIS | AUJOURD'HUI | LE DIOCÈSE DE TOUL | POUR SERVIR A L'HISTOIRE CIVILE ET ECCLESIASTIQUE DE CE DIOCÈSE | COMPOSÉE PAR LE R. P. BENOIT GARDIEN DES CAPUCINS DE TOUL, | PAR GUILL. DEL'ISLE, DE L'ACADÉMIE R^IE DES SCIENCES ET | PREMIER GEOG. DU ROY, | *à Paris* | *chez l'auteur sur le quai de l'Horloge à la couronne* | *de diamans, avec privilège. Avril 1707.*

Cartouche dans le haut à droite. — 60 1/2 × 48 cm.

(Dans certains exemplaires les mots : *à la couronne de diamans* se trouvent supprimés, ainsi que le titre de *premier geographe du Roy.*)

Se trouve dans : Benoit, *histoire ecclesiastique et politique de la ville et du diocèse de Toul. — Toul. Alexis Laurent. 1707.* in-4° === V. DE N. ET M. L.

75. — **1707.**

CIVITAS LEUCORUM | SIVE | PAGUS TULLENSIS | AUJOURD'HUI | LE DIOCÈSE DE TOUL | POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE CE DIOCÈSE | PAR GUILL. DE L'ISLE. | *à Amsterdam* | *chez I. Covens et C. Mortier* | *avec privil. 1707.*

Cartouche dans le haut à droite. — 60 × 50 cm.

Copie de la précédente, à laquelle on a ajouté, au dessus du cadre, un second titre : CIVITAS LEUCORUM SIVE PAGUS TULLENSIS AUCTORE GUILL. DE L'ISLE. AMSTELODAMY APUD I. COVENS ET C. MORTIER. == L. W.

76. — **1708.**

LES DUCHEZ | DE LORRAINE ET | DE BAR | LES EVECHEZ | DE METZ, TOUL | ET VERDUN, | PAR N. DE FER | GEOGRAPHE DE SA MAJESTÉ CATOLIQUE | ET DE MONSEIGNEUR LE DAUPHIN | *P. Starck-man sculpsit.*

Un second titre dans la partie supérieure. — Cartouche aux armes de Lorraine et Bar et des trois Evêchés, dans le bas à gauche, dans un second cartouche, l'adresse et la date de 1708. — 58 1/2 × 53 cm.

Se trouve dans : *Atlas ou Recueil de cartes géographiques dressées par N. de Fer. Paris. 1709, in f°.* == V. DE N. ET M. L. (MS., n° 3).

77. — (**1708**).

CARTE GÉNÉRALE | DE | LA PARTIE DE | LORRAINE | NÉCESSAIRE POUR | L'INTELLIGENCE DES | POSITIONS A PRENDRE | DANS LA PROVINCE.

Cartouche dans le bas, à gauche. — 15 1/2 × 23 1/2 cm. == L. W.

78. — (**1713**).

GENERALIS | LOTHARINGIA, | DISPARTITA IN | DUCATUM EJUS PROPRIUM, | ET | BARRENSEM : | QUORUM INTRA FINES CONTINENTUR | EPISCOPATUS | METENSIS, TULLENSIS, VERDU | NENSIS, | PER | GERARD VALK.

Cartouche dans le bas à gauche. — 59 × 49 cm. == L. W.

79. — **1719.**

CARTE POUR L'INTELLIGENCE DE L'HISTOIRE DE LORRAINE, OU ON

FAIT OBSERVER LA GÉNÉALOGIE DE SES DUCS ET L'ORDRE DU GOUVERNEMENT PRÉSENT.

Titre dans la partie supérieure ; dans le bas : *Avec privilège de Nosseigneurs les Etats de Hollande et de Westfrize.*

Comme bordure, la suite des ducs de Lorraine, gravés d'après les médaillons de Woieriot ; on y a ajouté les portraits de Charles IV, Charles V, et Léopold. — 45 × 35 cm.

Se trouve dans : *Atlas historique, ou nouvelle introduction à l'histoire, à la chronologie et à la géographie ancienne et moderne, etc., par Mr Gueudeville, à Amsterdam, chez l'Honoré et Chatelain, libraires, 1719.* 6 vol. in-fo. == V. DE N.

80. — 1720.

CARTE DE | LORRAINE, | SUIVANT LES NOUVELLES OBSERVATIONS DE | MESSRS DE L'ACADÉMIE ROYALE DES | SCIENCES, ETC., AUGMENTÉES DE NOUVEAU.

A Leide chez Pierre Vander. A. A. | *avec privilège.*

Cartouche dans le bas, à gauche. — 30 × 22 1/2 cm. == M. L.

LA MÊME, sans cette adresse. == L. W.

81. — 1724-1725.

CARTE GÉNERALLE | DES DUCHEZ | DE LORRAINE ET DE BAR | DES TROIS EVECHEZ | DE METZ, TOUL ET VERDUN | ET DE | L'ARCHEVECHÉ ET ELECTORAT | DE TRÈVES | AVEC PARTIES DES ESTATS ADJACENTS | DRESSÉ ET ASSUJETIE AUX OBSERVATIONS ASTRONOMIQUES | DE L'ACADEMIE ROYALE DES SCIENCES ET SUR LES MÉMOIRES | DE M. BUGNON L'AISNÉ, PREMIER INGR ET PREMIER GEOG | RAPHE DE S. A. R. | 1724 ET 1725.

Cartouche dans le bas, à gauche. — 34 × 34 cm.

Se trouve dans : *Dom Calmet, histoire ecclésiastique et civile de Lorraine, etc. Nancy, Jean Baptiste Cusson. 1728,* 4 vol. in-fo. == V. DE N. ET M. L.

82. — **1724-1725.**

LE DIOCESE DE METZ | DANS LA PARTIE SEPTENTRIONALE | DU | DUCHÉ DE LORRAINE | AVEC | PARTIES DES DIOCESES ET DISTRICTS | ADJACENTS. | DRESSÉ ET ASSUJETIE AUX OBSERVATIONS ASTRONOMIQUES DE MESSIEURS DE | L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, ET SUR LES MÉMOIRES DE M^R | DIDIER BUGNON, PREMIER INGÉNIEUR ET P^R GEOGRAPHE DE | S. A. R. EN 1724 ET 1725.

Cartouche dans le haut à gauche. — 39 × 34 cm.

Se trouve dans : *Dom Calmet*, déjà cité. ═══ V. DE N. ET M. L.

83. — **1725.**

LE DIOCESE DE TOUL | DANS LES PARTIES MÉRIDIONNALES | DES DUCHEZ | DE LORRAINE ET DE BAR | AVEC PARTIES DES DIOCÈSES | ET DES DISTRICTS ADJACENTS. | DRESSÉ ET ASSUJETIS AUX OBSERVATIONS ASTRONOMIQUES DE L'ACA | DÉMIE ROYALE DES SCIENCES ET SUR LES MÉMOIRES DE M^R DIDIER | BUGNON, PREMIER INGÉNIEUR, ET PREMIER GEOGRAPHE | DE SON ALTESSE ROYALE | PAR LE MÈME AUTEUR | 1725 | *Desloges Divernet F.*

Cartouche au bas à gauche. — 44 × 35 cm.

Se trouve dans : *Dom Calmet*, déjà cité. ═══ V. DE N. ET M. L.

84. — **1724-1725.**

LE DIOCESE DE VERDUN | DANS LA PARTIE SEPTENTRIONALLE | DU | DUCHÉ DE BAR LE DUC | AVEC | PARTIES DES DIOCESES ADJACENTS | DRESSÉ ET ASSUJETIS AUX OBSERVATIONS ASTRONOMIQUES DE L'ACADÉMIE | ROYALE DES SCIENCES ET SUR MÉMOIRES DE M^R DIDIER BUGNON L'AISNÉ | PREMIER INGÉNIEUR, ET PREMIER GÉOGRAPHE DE SON ALTESSE | ROYALE DE LORRAINE | PAR LE MÈME AUTEUR EN L'ANNÉE 1724 ET 1725.

Cartouche dans le haut, à gauche. — 44 × 34 cm.

Se trouve dans : *Dom Calmet*, déjà cité. ═══ V. DE N. ET M. L.

85. — **1740.**

LES ENVIRONS DE LA VILLE DE NANCY | CAPITALE DU DUCHÉ DE LORRAINE, | OU SE TROUVE CE QUI DÉPEND DE SON | OFFICE, CHATELLENIE, BAILLAGE | ET BANLIEUE, | AVEC LE COMTÉ DE VAUDEMONT | ET PLUSIEURS TERRES ADJACENTES, ETC. | DRESSEZ | SUR LES MÉMOIRES DE M^R^ DE VILLE DE COUTENAYN | ABBÉ DE S^TE^ MARIE DE MONTIGNY | A PARIS | *chez I. B. Nolin, geographe de S. A. R. Monsieur* | *sur le quay de l'Horloge du Palais* | *à l'enseigne de la place des Victoires* | *vers le Pont neuf.* | *auec P. du Roy. 1740.*

Cartouche dans le bas, à gauche. A droite un second cartouche surmonté du buste de Léopold, duc de Lorraine, et contenant une dédicace audit duc. — 64 × 48 cm.

La présence de ce buste nous fait supposer qu'il y eut une édition de cette carte, antérieure à celle-ci, puisque Léopold était mort depuis 1729. == V. DE N.

86. — **1742.**

LES COURANS DES RIVIERS | DE MEUSE, DE MOZEL ET DE LA SAR | OU SE TROUVENT | LE LUXEMBOURG ET | L'ARCHEVÊCHÉ DE TRÈVES | PARTIE | DU LIMBOURG, DU PALATINAT, DU DUCHÉ DES | DEUX PONTS, DE LA LORRAINE, ET DU PAYS MAISSAIN, ETC | DRESSÉ PAR I. B. NOLIN, GEOGRAPHE ORD. DU ROY | *à Paris* | *chez l'auteur rue Saint Jacques à l'enseigne* | *de la place des Victoires* | *avec privilège du Roy.* | *1742.*

Cartouche dans le bas à gauche. — 60 × 46 cm. == V. DE N.

87. — **1743.**

LA LORRAINE ET LES TROIS ÉVÊCHÉS (suite de 6 feuilles avec titres différents).

Voir les n^os^ 64 à 69.

88. — **1743.**

LA LORRAINE | QUI COMPREND | LES DUCHÉS DE LORRAINE ET DE

BAR | LT DE BALLIAGES DES EVESCHÉS ET DE VILLES | DE METZ, TOUL ET VERDUN. — | DAS | HERTZOGTHUM | LOTHARINGEN UND BAR | MIT DENEN | BISCHOFFTHÜMERN UND STAEDTEN | METZ, TOUL UND VERDUN | *Nurnberg Verlegt bey Adam Jonathan Felseckern* | *seel erben.*

Cartouche dans le haut, à droite. — 49 × 44 cm.

Se trouve dans : *Historie des herzogthums lothringen. Francfurt und Leipzig. 1743.* in-12. == M. L.

89. — **1743.**

LA LÒRAINE | *à Paris* | *par et chez le* | *s^r Le Rouge* | *Ing. géo. du* | *Roi rue des* | *Augustins* | *1743.*

Cartouche dans le haut, à droite. — 27 1/2 × 20 1/2 cm. == V. DE N. ET M. L.

LA MÊME avec le titre et l'adresse | LA LORRAINE | *chez Crépy* | *rue S^t Jacques à S. Pierre* | in-4° *1767.* == V. DE N.

90. — **1743.**

LES DUCHÉS | DE LORRAINE | ET DE BAR, | LES EVECHÉS DE METZ, TOUL | ET VERDUN | DÉDIÉS | A M^R LE COMTE DE MAUREPAS | PAR SON TRÈS HUMBLE ET TRÈS OBÉISSANT | SERVITEUR LE ROUGE ING^R GEOGRAPHE | DU ROY | *à Paris* | *rue des Grands Augustins 1743.*

Cartouche dans le bas, à gauche. — 64 × 50 cm. == V. de N.

LA MÈME avec cette autre adresse | *à Paris* | *chez le s^R Desnos Ingenieur geog.* | *rue S^t Jacques au Globe* | *1766.* == L. W.

Se trouve dans : *Introduction à la geographie, par le sieur Lerouge Ingenieur geographe du Roy. Paris chez l'auteur, 1748.* in-4°.

91. — **1744.**

NOUVELLE CARTE | QUI COMPREND | LES PRINCIPAUX TRIANGLES QUI SERVENT DE | FONDEMENT A LA DESCRIPTION GEOMETRIQUE | DE

LA FRANCE | LEVÉE PAR ORDRE DU ROY | PAR MESSRS MARALDI ET CASSINI DE THURY, | DE L'ACADÉMIE ROYALE | DES SCIENCES | ANNÉE 1744.

Au bas du cadre : *à Paris sur le quay de l'Horloge, en la maison de feu Mr Delisle : Sous le Privilège de l'acad. Royale des sciences.*

Cartouche au bas à gauche. — 88 × 56 cm. — Atlas contenant la partie Lorraine composée des feuilles suivantes, ainsi classées : 68, 46, 41, 65, 52, 69, 73, 51, 64, 55, 74, 59, 77, 95. === M. L.

92. — **1746.**

CARTE GÉNÉRALE | DU DUCHEZ | DE LORRAINE ET DE BAR | DES TROIS ÉVÊCHÉS | DE METZ, TOUL ET VERDUN | DE L'ARCHEVÊCHÉ | ET ÉLECTRAT DE TRÈVES, | AVEC PARTIE DES ETATS | ADJACENS . 1746.

Signé en dehors du cadre *Fonbone excudit.* — Cartouche avec armes du Roy de Pologne, au bas à gauche. — 50 × 51 cm. === V. DE N. ET M. L.

93. — **1748.**

LORRAINE | ET ALSACE | PAR LE SR ROBERT GEOG. ORD. DU ROI | AVEC PRIVILÈGE | 1748 (feuille 22).

Titre au bas, dans le milieu. — 13 1/2 × 16 cm.

Se trouve dans : *Géographie historique ecclesiastique et civile. Dom Joseph Vaissette. Paris, Desaint et Saillant. 1755.* 12 vol. in-12. === V. DE N.

94. — **1750.**

LES DUCHEZ DE LORRAINE | ET DE BAR | AVEC LES 3 | ÉVÊCHEZ | TOUL, METZ, | ET VERDUN | DESSIN. ET GRAV. | PAR LE SR DE N.

Au-dessous du cadre | *de Norroy noble lorrain anc. capitaine de cavalerie.* ft 1750. | Cartouche dans le haut, à droite. — 10 × 10 1/2 cm. === V. DE N. ET M. L.

LA MÊME, anonyme. === M. L.

95. — **1754.**

A. CARTE | DES DUCHÉS DE LOR | RAINE ET DE BAR | AVEC LEURS DÉPENDANCES | LES ÉVECHEZ DE METZ, TOUL | ET VERDUN. | PAR LE CH^ER DE BEAURAINS G. DU ROY | 1754.

Signé dans le cadre : *Cosmant sculp.*

Titre dans le haut, à droite. — 20 × 14 cm.

B. CARTE | DES TROIS ÉVECHÉS | METZ, TOUL | ET | VERDUN. | DRESSÉ SUR LES DERNIÈRES | OBSERVATIONS DE M^RS DE L'ACA | DÉMIE ROYALE DES SCIENCES | PAR LE S^R GASPARD DE BAILLIAN.

Titre dans le haut, à gauche. — 21 × 14 cm. === M. L.

Se trouve dans : *Nouvelle description de la France, par Piganiol de la Force. Paris. Guillaume Desprez. 1754.* 13 vol. in-12. === V. DE N.

96. — **1754.**

CARTE | DES DUCHEZ DE LORRAINE, | ET DE BAR, ET DES TROIS EVECHEZ | DRESSÉE | SUR LES DERNIERS TRAITÉS DE PAIX | POUR SERVIR A L'INTRODUCTION A | L'HISTOIRE UNIVERSELLE | DU BARON DE PUFFENDORFF. | PAR J. B. NOLIN GEOGRAPHE | 1754.

Au bas en dehors du cadre, à droite : *Delahaye l'aîné sculp.*

Cartouche dans le haut, à droite. — 30 × 21 cm. === L. W.

97. — **1756.**

CARTE | DE LA LORRAINE ET DU BARROIS | DANS LAQUELLE SE TROUVENT | LA GENERALITÉ DE METZ ET AUTRES ENCLAVES, | DRESSÉE POUR LA LECTURE DU MÉMOIRE DE M. DURIVAL L'AINÉ, | ET DEDIÉE | AU ROY DE POLOGNE | DUC DE LORRAINE ET DE BAR, | PAR LE S^R ROBERT DE VAUGONDY | GEOG^E ORD^E DU ROI, ET DE SA MAJESTÉ POLON^SE ASSOCIÉ DE L'ACAD. R^LE DES SCIENCES | ET BELLES LETTRES DE NANCY | 1756 | AVEC PRIVILEGE.

Signé dans le cadre : *M. C. Houssard.*

Cartouche dans le bas, à gauche. — 59 × 48 cm. === V. DE N.

Se trouve dans : *Atlas universel par M. Robert, géographe ordinaire du Roy et par M. Robert de Vaugondy son fils. Paris, chez les auteurs et chez Boudet. 1757.* 2 vol. in-f°. == V. de N.

98. — **1756.**

CARTE | GENERALLE | DE LA LORRAINE | OU SONT ENCLAVÉZ | LES TROIS ÉVESH. | DE METZ, TOUL ET | VERDUN.

Signé dans le cadre : *Nicole fils. 1756.*

Cartouche dans le haut, à droite. — 9 × 8 1/2 cm. == M. L.

99. — (**1760**).

LOTHARINGIAE | TABULA GENERALIS | IN QUA | DUCATUS | LOTHARINGIAE ET BARRI | NEC NON | METTENSIS, TULLENSIS ET VERDU | NENSIS EPISCOPATUS | CUM INSERTIS ET FINITIMIS DITIONIBUS | EXIBENTUR | A JOH. BAPT. HOMANNO | *Norimbergœ* | *cum privilegio Sac. cœs. Majestatis.*

Cartouche aux armes de Lorraine simple, dans le bas, à gauche. — 57 × 49 cm. == L. W.

100. — **1762.**

CARTE | DES DUCHÉS DE | LORRAINE ET DE BAR | DES ÉVECHÉS DE | METZ, TOUL, VERDUN, | ET QUELQUES ENCLAVES. | DRESSÉE SUR LES MEILLEURES CARTES | ET LES PLUS NOUVELLES OBSERVATIONS DE | L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES. | PAR LE S^R^ DE LA FOSSE, GEOG^E^. | 1762 | AVEC PRIV. DU ROY.

Cartouche dans le bas, à gauche. — 63 × 48 1/2 cm.

En dehors du cartouche : *à Paris chez le s^r^ Daumont, rue s^t^ Martin. près Saint-Julien.* == M. L.

LA MÊME, avec l'adresse : *à Paris chez Basset, rue s^t^ Jacques.* == V. de N. et M. L.

101. — **1762-1770.**

CARTE DE LA | LORRAINE | ET DES | TROIS ÉVÊCHÉS. | *Aux frais*

de M. l'abbé de | Montigny chanoine de la | cathédrale de Metz.

Signé en dehors du cadre : *Dethert sculp.*

Titre dans le bas séparé par les armoiries de l'abbé de Montigny. — 14 1/2 × 16 cm.

Se trouve dans : Buchoz, *Traité historique des plantes qui croissent dans la Lorraine et les trois évêchés. Nancy, P. Messm, marchand libraire, rue de la Hache. 1762.* (tome I). ═══ V. DE N. ET M. L.

N. B. — L'ouvrage a été publié en 10 vol. in-12, de 1762 à 1770, par différents éditeurs.

102. — **1765.**

A. CARTE | PHYSIQUE ET ANALISTIQ^E | DE LA LORRAINE | ET DES TROIS ÉVÊCHÉS PAR DENIS | GEOGRAPHE DES ENFANS DE | FRANCE | 1765.

Cadre orné ; en dehors, au bas : *à Paris chez les s^rs Pasquier et Denis rue s^t Jacques vis-à-vis le collège de Louis-le-Grand. — On continue un atlas complet du même format.*

Titre au bas, à gauche. — 36 × 26 cm.

B. LES ENVIRONS | DE VERDUN | PAR LOUIS DENIS.

Titre au bas, à gauche. — 37 × 27 cm., même adresse que la précédente. ═══ V. DE N. ET M. L.

103. — **1766.**

LES DUCHÉS | DE LORRAINE | ET DE BAR, | ET LES ÉVECHÉS DE | METZ, TOUL ET VERDUN, | AVEC LES GÉNÉRALITÉS DE NANCY | ET DE METZ, ETC. | ET TOUTES LES ROUTES ET CHEMINS DE | COMMUNICATION DES VILLES ET BOURGS | AINSI QUE LES TRAVERSES QUE TIENNENT | LES TROUPES PAR RAPPORT AUX ÉTAPES | ET LES DISTANCES EN LIEUES D'USAGE | DANS CHAQUE PROVINCE. | *à Paris chez le s^r Desnos | rue s^t Jacques | au globe* 1766.

A droite, signé dans le cadre : *Gravé par P. Starckman.*

Cartouche dans le bas, à gauche. — 34 × 23 cm. ═══ M. L.

LA MÊME, avec la date 1783. == L. W.

LA MÊME, à la date de 1771, avec un second cadre orné, contenant, en plus, une analyse imprimée de la Lorraine. == L. W.

La même avec un nouveau titre, à la date de 1790. == V. DE N.

Se trouve dans : *Atlas général méthodique et élémentaire par une société d'ingénieurs géographes du Roi, mis au jour et exécuté par le s^r Desnos, Paris. Desnos. 1770, in-f°.* == V. DE N.

104. — **1766.**

CARTE | PARTICULIÈRE DE TOUTES LES | ROUTES ROYALES, ET CHEMINS | DU PAÏS MESSIN, SES DÉPENDANCES | ET TERRES ADJACENTES, | SUR LES MÉMOIRES DE JEAN BRIOYS | REVUE ET CORRIGÉE EN 1766 | *à Paris chez Desnos Ing. Geog. rue* | *S^t Jacques au globe* | *A. P. D. R.* | *Aubin Inv. scul.*

Cartouche dans le haut, à droite. — 37 × 28 cm. == M. L.

105. — **1766.**

DESCRIPTION | DU PAYS MESSIN | DE SES CONFINS DESPENDANCES | ET TERRES ADJACENTES. | PAR JEAN BRIOYS INGÉNIEUR ET | GEOGRAPHE ORD^RE DU ROY.

Cartouche dans le bas, à gauche ; en tête, les armes de France. Sans cadre. — 64 × 48 cm. == V. DE N.

106. — **1766.**

LES DUCHÉS | LE LORRAINE.

Voir le n° 90.

107. — **1767.**

LA LORRAINE.

Voir le n° 89.

108. — **1767.**

LE DUCHÉ | DE | LORRAINE | DUCHÉ DE BAR | DUCHÉ DE DEUX

PONTS | PRÉSIDIAL DE VERDUN | PAYS MESSIN HAUTE ALSACE | PARTIE DE L'ÉLECTORAT DE TRÊVES | ET DUCHÉ DE LUXEMBOURG | COURS DES RIVIERRES DE MOZELLE | DE LA SARRE ET PARTIE DE LA | MEUSE ET DU RHIN | CE PAYS ÉTAIT APPELLÉ PAR LES ANCIENS | ROYAUME D'AUSTRASIE, | *à Paris* | *chez Crepy, rue et image S^t Jacques.*

Cartouche dans le bas, à gauche. — 64 × 51 cm. == L. W.

LA MÊME, sur laquelle, après les mots *S^t Jacques*, on a ajouté *à S^t Pierre 1767.* == V. DE N. ET M. L.

LA MÊME, sur laquelle la date de 1767 est remplacée par celle de 1783. == M. L.

109. — 1771.

LES DUCHÉS | DE LORRAINE | ET DE BAR.

Voir le n° 103.

110. — 1772-1774.

A. CARTE DU COURS DE LA MOZELLE | ET DE LA MEURTHE | DEPUIS METZ JUSQU'A NANCY | VÉRIFIÉE PAR ORDRE DU ROY, SOUS LES YEUX DE | MONSIEUR DE CALONNE INTENDANT DES | TROIS EVECHÉS ETC. PAR M^R LE BRUN | DIRECTEUR DE LA SOCIÉTÉ ROYALE | DE METZ EN 1772 | GRAVÉE PAR N. CHALMANDRIER.

Titre dans le haut, à gauche. — 61 × 35 cm.

B. CARTE | DU COURS DE LA MOZELLE | DEPUIS LA VILLE EE METZ JUSQU'A CELLE DE COBLENTZ | VÉRIFIÉE PAR ORDRE DU ROY, SOUS LES YEUX DE | MONSIEUR DE CALONNE INTENDANT DES | TROIS ÉVÊCHÉS ETC. PAR M. LE BRUN | DIRECTEUR DE LA SOCIÉTÉ ROYALE | DE METZ EN 1772 | GRAVÉE PAR N. CHALMANDRIER.

Sujet allégorique au bas, dans le milieu. Signé : *Le Brun F. inv. Monnet del 1774.* | *Louis le Grand scul.* 3 feuilles réunies. — 2.20 × 48 cm.

Se trouve dans : *Mémoires concernant la navigation des rivières de la province des trois Evêchés et le commerce de la ville de Metz.* Metz. Pierre Marchal. 1773. in-4° == V. DE N.

111. — 1777.

CARTE | DES GOUVERNEMENTS | DE LORRAINE ET | D'ALSACE | PROJETTÉE ET ASSUJETTIE AU CIEL | PAR M. BONNE M^E DE MATHEM. | A VENISE | PAR P. SANTINI 1777 | CHEZ M. REMONDINI.

Cartouche dans le bas, à droite. — 57 × 43 cm. == L. W.

112. — 1777.

1^re feuille. | ROUTE DE PARIS A CHATEAU-THIERRY, PROLONGÉE JUSQU'A DORMANS, DRESSÉE ET DESSINÉE SUR LES LIEUX PAR L. DENIS GEOGRAPHE EN SEPTEMBRE 1777.

— 50 × 16 cm.

II^e FEUILLE DE LA ROUTE DE PARIS A STRASBOURG, CONTENANT DEPUIS CHATEAU-THIERRY JUSQU'A CHAALONS, PROLONGÉE JUSQU'A S^T DIZIER, DRESSÉE ET DESSINÉE SUR LES LIEUX PAR L. DENIS, GEOGRAPHE EN OCTOBRE 1777, AVEC PRIVILÈGE DU ROI.

— 58 × 16 cm.

ROUTE DE S^T DIZIER A NANCY, PAR BAR ET TOUL, DRESSÉE ET DESSINÉE SUR LES LIEUX EN OCTOBRE 1777, PAR L. DENIS GEOGRAPHE AVEC PRIVILÈGE DU ROY. 3^e feuille de la route de Strasbourg.

— 44 × 16 cm. *Se vend à Paris chez l'auteur et aux magazins de geographie à l'Hotel de Soubise.*

4^e feuille DE LA R^TE DE STRASBOURG PAR NANCY, DRESSÉE ET DESSINÉE SUR LES LIEUX EN NOVEMBRE 1777, PAR L. DENIS, GEOGRAPHE AVEC PRIVILÈGE DU ROY.

— 63 × 18 cm.

5. ROUTE DE METZ A STRASBOURG, DRESSÉE ET DESSINÉE SUR LES LIEUX EN NOVEMBRE 1777, PAR L. DENIS GEOGRAPHE, AVEC PRIVILÈGE DU ROY.

— 67 × 16 1/2 cm.

6. ROUTE DE CHAALONS A METZ, DRESSÉE ET DESSINÉE SUR LES LIEUX EN NOVEMBRE 1777 PAR L. DENIS, GEOGRAPHE AVEC PRIVILÈGE DU ROY.

— 64 × 18 cm.

Titres en tête, en dehors des cadres.

Se trouve dans : *Le conducteur français contenant les routes desservies par les nouvelles diligences, messageries et autres voitures publiques, avec un détail historique et topographique des endroits où elles passent, etc., par L. Denis, geographe. Paris Sorin. 1778.* in-8. == M. L.

113. — **1778.**

DUCHÉ DE LORRAINE, ET PARTIES D'ALSACE, DE SOUABE, ET DU PALATINAT DU RHIN.

Titre en tête, en dehors du cadre. — 38 × 27 cm. == V. DE N.

Se trouve dans : *Carte de France divisée en 31 gouvernements, Paris, Crépy, 1778.* in-f°. == M. L.

114. — **1778.**

CARTE | DE LA LORRAINE | ET | DU BARROIS | POUR SERVIR | A LA DESCRIPTION | DE CES PROVINCES.

Au bas à gauche, dans l'encadrement : *Arrivet inv. et sculp.*

Cartouche dans le bas, à gauche. — 27 × 24 cm.

Se trouve dans : *Durival. Description de la Lorraine et du Barrois.* 4 vol. in-4°. *Nancy. Ve Leclerc 1778-1783.* == V. DE N. ET M. L.

115. — (**1780**).

CIRCOLI | SUPERRE ED INFERRE | DEL RENO | ANNESSO IL | DUCATO DI | LORENA.

Titre au bas, à droite. — 34 × 28 1/2 cm. == L. W.

116. — **1783.**

LES DUCHÉS | DE LORRAINE | ET DE BAR.

Voir le n° 103.

117. — **1783.**

LE DUCHÉ | DE | LORRAINE.

Voir le n° 108.

118. — **1784.**

CARTE DE | LA LORRAINE | OU L'ON A DISTINGUÉ | LE PAYS MESSIN, LE VERDUNOIS | ET LE TOULOIS ; | LE BARROIS ET L'ALSACE, | PAR LE S^R^ DELAMARCHE GEOGRAPHE | 1784 | *à Paris* | *chez l'auteur rue du foin S^t^ Jacques, au collège de M^tre^ Gervais.*

Titre dans le bas, à droite. — 54 × 51 cm. Voir le n° 132. === V. DE N. ET M. L.

119. — (**1784**).

LA | LORRAINE. | — *C. Inselin sculpsit.*

Cartouche dans le bas, à droite. — 18 × 14 cm. == M. L.

120. — (**1786.**)

GOUVERNEMENT | DE LORRAINE | ET CELUI D'ALSACE | PAR M. BONNE, INGÉNIEUR HYDROGRAPHE | DE LA MARINE.

En dehors du cadre : *André sculp.*

Titre au bas, à gauche. — 34 1/2 × 23 cm. === V. DE N. ET M. L.

121. — **1786.**

CARTE | DES GOUVERNEMENTS | DE LORRAINE ET | D'ALSACE | PROJETTÉE ET ASSUJETTIE AU CIEL | PAR M. BONNE HYDO^E^ DU ROY | *à Paris* | *chez Lattré rue S^t^ Jacques* | *à la ville de Bordeaux avec privil. du Roy.* | *1786.*

Dans le cadre, à droite, signé : *Arrivet inv. et sculp.*

Cartouche dans le bas, à droite. — 41 × 30 cm. — L. W.

122. — ( ).

DUCHÉS DE | LORRAINE | ET DE BAR | AVEC LE GOUVERNEMENT | D'ALSACE (feuille 8).

Titre au bas, à gauche. — 13 × 12 cm. == M. L.

123. — ( ).

LA CARTE | DE L'ALSACE, DE LA LORRAINE, | DES PAÏS REVNIS, | DE LA FRANCHE COMTÉ, | ET DE LA BRESSE.

Roussel sculpsit.

Cartouche dans le bas, à droite. 36 × 24 cm. == B. N.

124. — ( ).

LA GOVERNI | DI LORENA, BARR, | ED ALSAZIA. | DI NUOVA PROJEZIONE | VENEZIA | PRESSO ANTONIO ZATTA. | CON PRIVILEGIO DELL ECCMO SENATO.

Au bas, en dehors du cadre : *G. Zuliani ine — G. F. Pasquali ser.* == L. W.

Cartouche dans le bas, à droite. — 42 × 30 1/2.

125. — ( ).

ELSAS | LOTHRINGEN | BARR | UND DIE BISTHÜMER | METZ, TOUL, VERDUN | VERFERTIGET VON | S. GEORGE SCHREIBER | IN LEIPZIG.

Cartouche dans le bas, à droite. — 25 × 16 cm. == M. L.

126. — ( ).

GÉNÉRALITÉ DE | LORRAINE BARROIS | ET DE METZ. — (n° 22).

Titre dans le bas, à gauche. — 12 × 10 cm. == L. W.

127. — **1789.**

CARTE ITINÉRAIRE | DES ROUTES ET COMMUNICATIONS OUVERTES SUR | LA PARTIE DES PROVINCES DE LORRAINE, DU BARROIS, | DES TROIS ÉVECHÉS DE CHAMPAGNE ET D'ALSACE | FORMANT LE DÉPARTEMENT DE LA MEURTHE | 1789. | *par M. Vionnois* | *Ingénieur en chef du département* | *1856. — Autographie. L. Christophe, Nancy.*

Titre dans le haut, à droite. — 62 × 40 cm. == V. DE N.

128. — **1790.**

DÉPARTEMENTS | ET DISTRICTS | DE LORRAINE | ET | D'ALSACE | PAR M. BONNE ING^R HYDROGRAPHE | DE LA MARINE | 1790.

Titre au bas, à droite. — 32 × 27. == L. W.

129. — (**1790**).

GOUVERNEMENTS | DE ⅓ LORRAINE | ET | DES TROIS ÉVECHÉS.

Titre dans le haut, à droite de la première feuille (4 feuilles portant le n° 28). — 43 × 37 cm.

Sur la troisième feuille, en dehors du cadre : *Gravé par P. F. Tardieu.*

Sur la quatrième feuille, en dehors du cadre : *Ecrite par Aubert.* == M. L. ET V. DE N.

LA MÊME, avec changement de titre.

GOUVERNEMENT | DE | LORRAINE | ET DES TROIS ÉVÊCHÉS | INDIQUANT | LES DÉP^TS DE LA MEUSE, LA MOSELLE, LA MEURTHE, | ET LES VOSGES ; FORMÉS DE CETTE PROVINCE. == M. L.

130. — **1790.**

CARTE | DU | DÉPARTEMENS | DE LA MEUSE, DE LA MOSELLE, | DE LA MEURTE, DES VOSGES | ET DU BAS-RHIN | ET TOUTES LES ROUTES ET CHEMINS DE | COMMUNICATION DES VILLES ET BOURGS, | AINSI QUE LES TRAVERSES QUE TIENNENT | LES TROUPES PAR RAPPORT AUX ÉTAPES | ET LES DISTANCES EN LIEUES D'USAGE, | DANS CHAQUE PROVINCE, | *à Paris chez le S. Desnos* | *rue S^t Jacques au* | *globe 1790.*

Avec une analyse de la Lorraine imprimée et ajoutée.

Cartouche dans le bas, à gauche. — 34 × 23 cm. == V. DE N.

Nouveau tirage de la carte de 1766, publiée avec un nouveau titre : *Leçon méthodique et élémentaire*, avec second cadre. — 50 × 29 cm. Voir le n° 103.

131. — **1790.**

A. CARTE | DE LA | LORRAINE, | DU BARROIS, | ET DES TROIS ÉVÊCHÉS, | DE METZ, TOUL, | ET VERDUN, | DIVISÉE PAR BAILLAGES, DANS LAQUELLE SE TROUVE COMPRISE ; | LA GÉNÉRALITÉ DE METZ, | DRESSÉE | PAR DEZAUCHE ING^R GEOG. DU ROY. | SUCCESSEUR DES S^RS DELISLE ET PHIL. BUACHE, PREMIERS | GEOGRAPHES DE SA MAJESTÉ ET DE L'ACADÉMIE | ROYALE DES SCIENCES | *à Paris* | *chez l'auteur, rue des Noyers.* | *A. P. D. R. 1790.*

Cartouche dans le haut, à droite. — 68 × 45 cm.

Dans le bas, en dehors du cadre : PARTIE SEPTENTRIONALE DE LA LORRAINE. Dans la partie supérieure, au milieu, l'indication des quatre départements avec les divisions en couleur.

B. PARTIE MÉRIDIONALE DE LA LORRAINE.

Titre dans le haut, en dehors du cadre. — 68 × 45 cm.

On la trouve coloriée de deux manières, soit par bailliages soit par départements. Une légende indique l'ancienne ou la nouvelle division. == M. L.

LA MÊME, où les mots « du roy » ont disparu ; les mots « ingénieur geographe » sont en toutes lettres, et le mot « royale » est supprimé. == V. DE N.

132. — **1792.**

CARTE DE | LA LORRAINE OU L'ON A DISTINGUÉ | LE PAYS MESSIN, LE VERDUNOIS | ET LE TOULOIS ; | LE BARROIS ET L'ALSACE, | AVEC LES ROUTES, LES ANCIENNES DIVISIONS | ET LES NOUVELLES EN DÉPARTEMENS, | PAR C. F. DELAMARCHE GEOGRAPHE | ET SUCCESSEUR DE ROBERT DE VAUGONDY | *à Paris* | *chez l'auteur rue du Foin S^t Jacques* | *au collège de M^tre Gervais* | *1792.*

Titre dans le bas, à droite. — 51 × 51 1/2 cm.

La même que le n° 118, sauf le titre qui est changé. == V. DE N.

133. — (**1792**).

CARTE | RELATIVE A LA NAVIGATION | DES QUATRE DÉPARTEMENS |

DE LA MEUZE, LA MEURTHE, | LA MOZELLE | ET LES VOSGES | QUI COMPRENNENT LA CI-DEVANT LORRAINE.

Titre imprimé et ajouté dans le bas, à droite. — 54 × 51 cm.

C'est un nouveau tirage de la carte de Delamarche, publiée aux dates de 1784 (n° 118) et 1792 (n° 132). === V. de N.

134. — ( ).

CARTE DU COURS DU RHEIN | DEPUIS BASLE JUSQU'A MAYENCE | ET PARTIE DE LA MOZELLE | AVEC LES PAYS QUI LES ENVIRONNENT, POUR L'IN | TELLIGENCE DE QUELQUES MARCHES ET ACTIONS | RAPPORTÉES PAR M^R DE FEUGUIÈRES.

Cartouche dans le haut, à droite. — 28 × 19 1/2. === V. de N.

135. — ( ).

KRIEGS THEATER DER TEUTSCHES UND FRANZŒSISCHEN GRAENZ LANDEN SWISCHEN DEM RHEIN UND DER MOSEL, IM IAHR 1797 A 1799

3 feuilles n^os 4, 5, 6.

Titre dans le haut, en dehors du cadre. — 81 × 60 cm. === V. de N.

LA TERRE DE HEY

ET LE BAN DE BLAINCOURT

PAR

M. H. LEFEBVRE

La terre ou mairie de Hey (1) tire vraisemblablement son origine d'une de ces immenses villas gallo-romaines comprenant plusieurs domaines, sous l'administration d'un seul « villicus » ou intendant. Jusqu'à la Révolution, elle garda quelques vestiges de cette origine.

Composée des quatre villages de Flirey, Limey, Remenauville et Fey-en-Haye (2), la terre de Hey formait une seule communauté administrée par un maire, une seigneurie et une haute-justice (3). Les Beauvau de Noviant en étaient seuls seigneurs au XVII^e^ siècle.

La justice s'y exerçait par un juge gradué résidant à Limey « où il y avait une maison destinée à cet usage », nous apprend l'état du temporel des paroisses de 1708. Cette

(1) Nous laissons à la *terre de Hey* son ancienne orthographe, aujourd'hui on écrit « La Haye, forêt de Haye, etc. ».

(2) Arr. de Toul, c^on^ de Thiaucourt ; autrefois châtellenie et bailliage de Nancy ; depuis 1751, bailliage de Pont-à-Mousson.

(3) Néanmoins, au XVIII^e^ siècle, chaque village avait sa part distincte de bois usagers (*Décl. des communautés*, 1738).

maison n'était apparemment autre que ce qu'on appelle aujourd'hui « le château de Limey » (1).

On verra plus loin que, dès le xv^e^ siècle, les habitants des quatre villages étaient soumis au régime de l'assise et, par conséquent, n'étaient plus taillables à volonté.

De la terre de Hey dépendait encore le ban de Blaincourt, village anciennement détruit dont nous parlerons avec quelque détail.

Dans notre *Monographie* du marquisat de Noviant-aux-Prés (2), nous n'avons pu, faute de documents, dire que bien peu de chose de la terre de Hey ; et de fait, nous ne savons guère à son sujet que ce qu'en a rapporté H. Lepage, dans ses *Communes de la Meurthe*. C'est notamment à *l'art. Limey*, que devra se reporter le lecteur désireux de connaître le peu de détails recueillis sur cette importante seigneurie (3).

Toutefois, ce que H. Lepage ne dit pas, c'est que la terre de Hey faisait originairement partie de la seigneurie du Château-Bas de Commercy, dite « la part de Sarrebruck ». Elle est elle-même parfois désignée, par extension, dans certains documents, « seigneurie de Sarrebruck » (4).

On sait qu'en 1344, la seigneurie de Commercy fut partagée par les petits-fils de Jean I^er^, comte de Sarrebruck, conformément aux volontés de leur aïeul.

Simon II eut, pour sa part, la seigneurie principale, celle du Haut-Château, tandis que la partie la moins importante fut dévolue à son cousin Jean IV, aîné de la maison, avec le comté de Sarrebruck ; de là le nom de « part de Sarre-

(1) A moins que ce ne soit une autre maison importante dont fait partie le presbytère actuel. Limey était en quelque sorte le chef-lieu de la terre de Hey.

(2) *Mém. de la Société d'archéologie lorraine*, années 1894 et 1895, et Nancy, Sidot frères, 1895.

(3) V. notam. le dénombrement de 1775, pour les droits seigneuriaux.

(4) Arch. M.-et-M., H. 1198.

bruck ou Sarrebrusche » sous lequel cette seconde portion fut connue depuis lors. Jean IV y fit bâtir une forteresse qu'à raison de sa position, on appela « le Château-Bas » (1).

Comment les quatre villages de la mairie de Hey, fort éloignés de Commercy, étaient-ils devenus dépendance de cette seigneurie? c'est ce qu'il est intéressant de rechercher.

En l'année 1300, le comte de Bar, Henri III, procédant à un partage de famille, assigne en apanage à l'un de ses frères, Pierre de Bar, celui-là même qui fut la tige des sires de Pierrefort, un grand nombre de seigneuries et, notamment, tout ce qu'il a à Limey, Flirey, Fay, Remenauville et Burlaincourt (Blaincourt) (2).

Or Jean IV, comte de Sarrebruck, ayant précisément épousé, vers 1332, Gillette de Bar, fille de ce même Pierre, c'est apparemment par ce mariage que la terre de Hey entra dans la maison de Sarrebruck, et de là dans celle de Nassau.

Un autre argument en faveur de cette provenance, c'est le droit de *retenue* qui existait, pour le seigneur de la dite terre, sur ceux de ses sujets qui allaient résider en celle de Pierrefort et réciproquement (3).

A part quelques aliénations ou engagements momentanés, la terre de Hey suivit naturellement les destinées de la seigneurie du Château-Bas de Commercy, dont l'histoire a été publiée par M. Dumont.

Acquise en 1444 par la maison d'Anjou, cette seigneurie devint, entre les mains des ducs de Lorraine, la récompense de services rendus.

C'est ainsi que la part de Sarrebruck et, par conséquent, la Terre de Hey, devinrent l'apanage de deux héros fameux, à des titres bien différents, de la guerre de Lorraine et Bour-

(1) Dumont, *Hist. de la ville et des seigneurs de Commercy* (Bar, 1843).

(2) Arch., M.-et-M., Cartul. Boucon.ville, f° 99.

(3) V. *Communes de la Meurthe*, art. Limey.

gogne : le traître Campo-Basso et le fidèle serviteur, Gérard d'Avillers, grand-écuyer de Lorraine (1).

La part de Sarrebruck passa ensuite par échange, en 1530, à Jacques de Larban de Villeneuve, chevalier, seigneur de Beauvoisin en Languedoc, attaché au service du duc Antoine (2). Jean d'Urre de Tessière son gendre, maître-d'hôtel du duc, devint par sa femme seigneur du Château-Bas et de la part de Sarrebruck. Le fils de celui-ci, Charles d'Urre, en détacha la terre de Hey, pour la donner en dot à sa fille Antoinette, femme de Jean de Beauvau, seigneur de Noviant, bailli de Bassigny et sénéchal de Barrois (3). C'est ainsi que la terre de Hey vint en la possession des Beauvau de Noviant.

Ces seigneurs pouvaient alors, sans quitter leurs terres, aller de Noviant à Pont-à-Mousson, à travers les bans de Lironville, Limey, Remenauville, Fay, Montauville et Maidières. D'un autre côté, par Manonville, Domèvre, Tremblecourt, Manoncourt et Avrainville, ils s'étendaient jusqu'aux environs de Toul.

Nous avons dit ailleurs, sous forme de conjecture (4), pourquoi M^me^ la maréchale de Vianges, petite-fille de Jean de Beauvau et unique héritière de sa branche, dut, dans le premier quart du XVIII^e^ siècle, faire don de la terre de Hey à son cousin, Louis-Joseph des Armoises de Jaulny, mari d'Elisabeth de Beauvau.

Nous avons suivi, autant que faire se pouvait, depuis Jean de Beauvau, cette belle seigneurie jusqu'en 1775, époque à laquelle elle appartenait à Marguerite-Thérèse de Franc

(1) Il est dit dans la donation faite à Gérard d'Avillers par René II : « .....ensemble tous les villages qui y appartiennent, *tant en la terre de Hey qu'ailleurs.* » Dumont, *Hist. de Commercy.*

(2) Dumont, *Hist. de Commercy.*

(3) Arch. M.-et-M., H. 1198-1199, liasse.

(4) Le *Marquisat de Noviant*, ouvr. cité.

d'Anglure, comtesse de Saint-Pierre, dont la mère était Catherine des Armoises, fille, probablement, de Louis-Joseph.

Après elle, la terre de Hey passa à sa fille, Marie-Thérèse-Albertine-Philberte de Montfalcon de Saint-Pierre, mariée à Joseph-Cézard-Philbert, marquis de la Serraz, gentilhomme savoisien résidant à Chambéry.

Le 22 juin 1785, nous trouvons les reprises de ce seigneur faites, tant en son nom, que comme tuteur de son fils Casimir (1).

Leur héritage passa, par mariages successifs, aux familles de Raigecourt, puis de Panis-Passy et de Sabran.

La famille de Sabran a conservé jusqu'ici quelques débris de la seigneurie de Hey, notamment une partie des bois et du ban de Blaincourt et la belle forêt de Mort-Mare.

Le ban de Blaincourt, ainsi appelé, encore actuellement, de l'ancien village de ce nom, a fait partie intégrante de la seigneurie de Hey jusqu'à la Révolution. Il dépend aujourd'hui de la commune de Vilcey-sur-Trey, dont le village de Blaincourt était annexe pour le culte.

Blaincourt possédait une chapelle sous l'invocation de saint Clément, d'où vient que l'on trouve parfois ce village et son ban désignés sous le nom de Saint-Clément, ban Saint-Clément.

(1) Arch. M.-et-M., Reg. B. 11019, n° 1954.

Il existait au moyen âge une maison de Hey éteinte, croyons-nous, dès le XV^e^ siècle et dont il est question, notamment, dans l'histoire de Metz au XIV^e^. La similitude des différentes formes de son nom : Hey, Heis, Hez, Heyes, Haye, etc. et de celui de la terre de Hey, nous avait fait penser à un rapprochement entre la famille et la seigneurie. Il n'en est rien, tout fait croire que la maison de Hey tirait son nom du village de Haye (Moselle, a. de Metz, c. de Vigy). V. notamment la *Notice sur Haye*, par M. de Couët de Lorry (*Mém. de la Société d'archéol. de la Moselle*, an. 1874).

Dans une lettre adressée en 1625 à M. de Tessière, Servais de Lairnel, le célèbre abbé de Sainte-Marie aux Bois et réformateur des Prémontrés, décrit très exactement la position du ban de Blaincourt : « Scitué entre les bans de Fay, Régnéville, Vilcey et Viéville ». Les terres forment un triangle limité par les bois, au centre duquel se trouve le moulin de Jaillard ou Joyard, sur le Trey, à un kilomètre environ en amont de Vilcey. Ce moulin est tout ce qui subsiste du village de Blaincourt, dont la situation n'est connue que par tradition. Encore a-t-il été reconstruit, à une époque moderne, à quelque distance en aval de son assiette primitive (1).

Les quatre villages de la terre de Hey étaient banaux du moulin de Jaillard.

Aux environs de ce moulin, le soc de la charrue a mis à découvert des débris de pierres tombales, de tuiles plates, des moëllons et une tête de statue de saint qui a été déposée au Musée lorrain. Elle provenait sans doute de l'ancienne chapelle.

A côté du moulin, se trouve une croix de pierre dont le socle porte l'inscription suivante relevée par M. Vuillerod, instituteur à Vilcey : « *M'a fait faire M. le Comte de Sarm... P. marq^e^ du lieu de l'église de Blaincourt, paroisse dédiée à saint Clément, 1739* ». Ainsi donc, d'après la tradition, la chapelle de Blaincourt, qualifiée à tort de paroisse, se trouvait en cet endroit (2).

C'est certainement du comte des Armoises qu'il est ques-

(1) Il y avait deux moulins sur le territoire de Blaincourt, le moulin de Joyard qui appartenait aux seigneurs de la terre de Hey et le moulin de Gauland, situé entre Blaincourt et Vilcey et qui appartenait aux moines de Sainte-Marie.

(2) En 1703, d'après l'État du temporel des paroisses, on voyait encore les fondements de l'église et « plusieurs croix en un lieu qu'on supposait avoir été le cimetière ». — (*Communes de la Meurthe, art. Vilcey.*)

tion dans cette inscription. Au siècle dernier, ce nom se prononçait vulgairement, par corruption : « de Sarmoise ».

Cette circonstance vient à l'appui de l'opinion que nous avions émise, dans le *Marquisat de Noviant*, au sujet d'une donation de la terre de Hey, faite à Louis-Joseph des Armoises par Mme de Vianges.

En Lorraine, c'est convenu, toute ruine que l'on rencontre ne peut être que l'œuvre des Suédois. Loin de nous la pensée d'atténuer les méfaits de ces funestes envahisseurs, dont le souvenir est resté, à juste titre, un sujet de malédiction pour tous les vrais Lorrains ; mais il est certain que beaucoup de nos villages avaient disparu bien avant l'invasion franco-suédoise.

De ce nombre est le village de Blaincourt dont, au milieu du xve siècle, on n'avait déjà plus qu'un vague souvenir.

Dès 1181, nous trouvons ce village mentionné dans la bulle du pape Lucius III, confirmative des biens de la jeune abbaye de Sainte-Marie aux Bois : « ... Quinque molendina quæ habetis, quorum quatuor sita sunt super Mantheum fluvium, unum juxta *Borlencurt*, *nomine Goranges*, etc. » (1).

Malgré cette courte mention, nous ne nous douterions probablement pas aujourd'hui de l'existence de Blaincourt, sans les contestations qui, depuis les temps du duc Mathieu II jusqu'au xviie siècle, se renouvelèrent entre les ducs de Lorraine, plus tard les seigneurs de la terre de Hey, d'une part, et les bénédictins de Saint-Mihiel, puis les premontrés de Sainte-Marie, d'autre part, au sujet de leurs droits respectifs sur le ban de ce village.

(1) Moulin de Gauland ou Gaulanges, sur le Trey. — On trouve les différentes formes suivantes du nom de Blaincourt : Borlencurt, Berlencort, Berlaincourt, Burlaincourt, Belaincourt, Balaincourt. — Nous attirons l'attention sur l'expression : *Super Mantheum fluvium ;* c'est du ruisseau du Trey qu'il est question.

La bulle du pape Lucius III est relatée dans les *Annales de Prémontré*, du père Hugo, T. II. Pr. col. cxxxvj et suiv.

Deux dossiers (H. 1198-1199) provenant du fond de Sainte-Marie aux Bois, déposés aux archives de Meurthe-et-Moselle et relatifs à ces affaires, nous ont fourni les matériaux de ce petit travail (1).

En 1215, une charte en latin de Renaud de Senlis, évêque de Toul, déclare que « Hugues de Thirey (Hugo de Tyreio) (2), autrefois chevalier, de présent chanoine de l'église de Sainte-Marie aux Bois, du consentement de sa femme et d'Erard (Herardus), son fils, a donné à ladite église, tout son alleu de Berlencort et de Régnéville, excepté les hommes demeurant dans ledit alleu, qu'Erard, fils dudit chevalier, retient, lesquels auront l'usage dans les bois, pour la réparation de leurs maisons, l'entretien de leurs charriots (ad usum quadrigarum suarum) et tout ce qui leur sera nécessaire, sans pouvoir toutefois aliéner les dits bois ».

En 1248, des lettres du mois de septembre, également en latin, de l'abbé de Saint-Mihiel, nous font connaître que, « de sa volonté et du consentement de frère Nicolas, prieur de Mousson, il a cédé à l'église de Sainte-Marie aux Bois, tout ce que ce prieuré possédait « in allodio de Berlencort » consistant en terres, prés, bois, rentes, etc., excepté le moulin, à condition que ladite église paiera audit prieur 22 sols de forts à la fête de l'Annonciation ». Les témoins sont Gérard, abbé de Sainte-Marie, Gérard d'Essey (de aceio) et Richer de Pannes, chevaliers. L'acte est scellé du sceau de l'abbaye de Saint-Mihiel (3).

Cette abbaye n'avait pas cédé à celle de Sainte-Marie tout ce qu'elle possédait à Blaincourt. En effet, dans une charte

(1) Nous avons aussi consulté avec fruit, pour les renseignements locaux, la *Monographie de Vilcey-sur-Trey*, par M. Vuillerod, instituteur communal (1889). Bibl. de Nancy.

(2) Thirey, village détruit près Pont-à-Mousson, sur l'emplacement duquel a été construite la cense de Vitré. *Dict. top.*

(3) Un autre contrat entre les mêmes est signalé, en 1253, par les *Annales de Prémontré*, II, col. 203.

du 24 juin 1265, le duc Ferry III rappelle que des accords et traités avaient eu lieu entre les religieux de Saint-Mihiel et le duc Mathieu, son père, touchant les villes de Blaincourt, Vilcey-sur-Trey et Viéville ; il règle de nouveau et délimite les droits des deux parties dans ces différentes localités. A Blaincourt, les uns et les autres ont juridiction sur leurs bans respectifs, leurs fours et moulins, etc.

Quant à Vilcey, le duc Ferry reconnaît que cette ville appartient à saint Michel archange et que l'abbé et les religieux de Saint-Mihiel « doivent y mettre justice pour juger et justicier les habitants » ; mais il en conserve la souveraine garde et promet aux hommes de Vilcey et aux hommes « de chief » (1) que les moines ont à Viéville, de les garder envers tous, parce que, dit-il, « ils ont été fondei en grand partie de nos antécessours, dou duc *Walphant* et autres » (2).

Ainsi donc, en 1265, l'abbaye de Saint-Mihiel possédait encore le village de Vilcey-sur-Trey, probablement en entier et partie de celui de Blaincourt, avec le duc de Lorraine, le couvent de Sainte-Marie aux Bois et sans doute aussi le comte de Bar pour comparsonniers. Les droits de l'abbaye de Saint-Mihiel sur Vilcey et toute cette contrée furent cédés par la suite à Sainte-Marie aux Bois, à une époque que nous ignorons, mais bien certainement antérieure à 1461, du moins en ce qui concerne Blaincourt. On en verra la preuve tout à l'heure.

En 1282, des difficultés survenues entre la paroisse de Vilcey et la chapelle de Blaincourt, son annexe, se terminent de la manière suivante : Dans un document original de

(1) Homme de chief, celui qui doit le cens capital (par tête). Ducange, *Glossaire français*.

(2) Ce duc Walphant ne pourrait être qu'un personnage fabuleux. Mais il nous paraît plus probable qu'il y a là un nom mal transcrit. En effet, le document où nous l'avons trouvé n'est qu'une copie notariée assez fautive, prise en 1445 sur le cartulaire de l'abbaye de Saint-Mihiel et non sur l'original.

ladite année, Jehans, doyen de la chrétienté de Prény, curé de Mandres, délégué par l'évêque de Toul, établit que « dou descort qui estoit entre la communautei de l'église de Villecelz et la communautei de la chapelle de Berlaincort, paix et concorde en est faite, etc... » moyennant que chaque chef de ménage devra à la mère église de Vilcey, deux deniers messains et la femme veuve un denier ; « et est encor à scavoir que chascun chief d'osteil (maison) de la communautei de la chapelle de Berlaincort doit aleir chascun an, aux trois annals festes à la dite meire esglise de Villecelz, c'est à scavoir, à Noweil, à Pasques et à Pentecoste, et à ces trois dittes annals festes, doit les prestres de Villecelz chanteir à la chapelle de Berlaincort et chanteir encor parmei toute l'année, si come ils doient, etc. ».

Une lacune de plus d'un siècle et demi, dans les documents, nous reporte à l'année 1461.

Blaincourt est détruit, il est question de le rebâtir.

René d'Anjou était alors en possession de la part de Sarrebruck et de la terre de Hey.

Le 19 juin 1461, fut rendue une curieuse sentence arbitrale, pour déterminer dans quelles conditions le village pourra être rétabli et délimiter les droits du souverain et ceux du couvent de Sainte-Marie aux Bois.

Nous en extrayons les clauses les plus intéressantes.

Les arbitres étaient Robert Boudinays, licencié-ès-lois et Hugues d'Eumont, lieutenant du bailli de Nancy.

« Premier, pour ce que *la ditte ville est ruinée et inhabitée* et qu'à grand peine on pourra habiter, si provision n'y est mise, avons dict et disons que tous terraiges et gerbaiges, rentes et censes ou anniversaires que lesdits religieux auront ou pourront avoir sur les maisons, terres, etc., dudit ban... devront estre abolies et annulées, affin que plus légièrement ladite ville se puisse édiffier et habiter.

« Item, ledict sieur Roy sera et demeurera seigneur souverain, haut-justicier et moyen du ban et finaige dudit

Belaincourt et de tous les hommes et femmes manant et demeurant et qui voudront manoir et demeurer en icelle.

« Item, la juridiction foncière et les proffits et émoluments seront aux dits religieux.

« Item, tous les hommes et femmes qui viendront demeurer en ladite ville et finaige *seront de condition d'assise, comme sont les autres villes de la mairie de Hey*, et lesdites assises seront par moitié au Roy et aux dits religieux, etc.

« Item, lesdits religieux y pourront avoir un four banal auquel seront assujettis tous les habitants.

« Item, le moulin dudit Belaincourt (1), le ruy et dépendances appartiennent audit seigneur Roy, sans parson desdits religieux, etc. »

Le souverain ne pourra retenir de force ceux des hommes desdits religieux qui viendront demeurer à Blaincourt ; mais les religieux pourront les contraindre à retourner sous leur autorité, sans que le seigneur Roi puisse s'y opposer.

Les bois restent partagés comme par le passé.

« Item, le bois de Foussieu (2) demourera et sera pour l'usage des habitants dudit lieu, tant pour affouage que pour édiffier audict Belaincourt, sans le pouvoir vendre. »

Toutefois, les moines auront la jouissance dudit bois, tant que le village sera inhabité.

Le Roi n'a rien aux dîmes.

« Item, auront lesdits religieux en ladite ville une place pour édiffier maison, granges et usuaires et y faire ung gaignaige et auront cent jours audit finaige... pour ledit gaignaige, à l'advis de nos arbitres, et le gaigneur qui demourera en leur dit gaignaige, s'il n'est du domaine dudit seigneur Roy, sera francz de toutes redebvances, comme ledict seigneur Roy.

(1) Moulin de Joyard.

(2) Bois du Fossé.

« Item, le musnier de Solanges (1) appartenant auxdicts religieux sera franc de toutes aydes, tailles et autres servitudes personnelles, réservée l'assise des chevaux traiant qui labourent audit finaige.

« Item, Mangin musnier du moulin (Joyard) dudit seigneur Roy, pource qu'il est homme de corps de laditte eglise, *en recognoissance de son chief* (2), paiera, par chascun an, auxdits religieux, la somme de quattre gros, etc.

« Item, si les officiers dudit seigneur Roy et des religieux pensent avoir aucunes redebvances d'argent, de chapons ou autres, pour les places et héritaiges qui seront laissées à ceux qui viendront pour ediffier, etc... le profit en sera par moitié pour ledit seigneur et lesdits religieux, etc.

« Ainsy prononcé par sentence arbitrale, etc., au château de Bar, en la petite chambre sur le Prayel. »

En dépit de mesures si bien prises, Blaincourt ne sortit pas de ses ruines, on ne nous dit pas pourquoi.

En 1527, la question fut remise sur le tapis, non plus par le duc et les religieux, mais par des amateurs qui s'étaient présentés pour habiter le lieu. Nous allons voir cette fois quels obstacles s'opposèrent encore à la réédification de ce malheureux village.

La requête suivante adressée au duc Antoine par l'abbé Demenge ou Dominique Thuillier et la réponse du prince nous renseignent pleinement à ce sujet :

« Vostre très humble orateur, l'abbé de Saincte Marie-aux-Bois vous faict exposer que de longtemps ung petit villaige appelé Belaincourt a esté arruiné et de présent, est encore inhabité, pour et à l'occasion des redebvances et servitudes qu'estoient sur ledict villaige ; mesmement que est ung lieu

(1) C'est évidemment le moulin de Gauland ou Gaulange situé entre Blaincourt et Vilcey.

(2) C'est-à-dire pour acquitter le cens par tête dont il est redevable.

fort désert et fort stérille, que peut sembler estre la cause principale pourquoy ledict villaige a esté destruict (1), et *n'a mémoire d'hommes y avoir veu aulcun edifice, sinon ung petit moulin appartenant à vous* (2) etc...

« Or est, très-redoubté seigneur, que vostre dict orateur est de présent adverty qu'il y a aulcunes *gens d'espave* (3) lesquelles se sont retirés devers Vostre Grâce, pour avoir et obtenir licence de vous, pour édiffier et habiter audict Belaincourt, dont il vous a pleu renvoyer leur requeste à vos officiers du Pont-à-Mousson, pour avoir leur advis et quel sort vous en devez ordonner, etc. »

Le prudent abbé supplie le duc de faire bien mûrement examiner la question et lui en remontre les inconvénients : « car, dit-il, il peut sembler que ceux qui poursuivent après vous, pour avoir ledict ban, ne sont gens pour faire grosses édiffices, sinon qu'il semble mieux qu'ils le font à l'occasion des bois qui appartiennent à vous et à vostre dicte eglise, à cause qu'ils sont prochains de vostre ville du Pont ; après ce qu'ils les auront destruicts et gattés, se pourroit retirer et demeureroit tousiours la chose inhabitée, etc. »

Si le bon plaisir du souverain est de faire réédifier le lieu, du moins qu'il ordonne que « ceux qui vouldront habiter soient gens qui ayent de quoy pour y ediffier et pour y faire quelque prouffict pour vous et pour vostre eglise ».

A la manière dont le bon abbé insiste, on voit clairement combien peu le réjouit la perspective d'avoir pour voisins des gens de sac et de corde qui pilleront ses bois, inquiéteront ses religieux et seront, pour le monastère, une source de danger permanent.

(1) Il est clair qu'à Sainte-Marie on ne connaissait plus les causes de la destruction de Blaincourt.

(2) Moulin Joyard. Dans le procès-verbal de visite des lieux qui suivit cette requête, on mentionne les traces de trois ou quatre maisons et d'une petite chapelle entièrement ruinées.

(3) Etrangers au pays.

Après avoir pris l'avis des commissaires chargés d'examiner la question avec l'abbé de Sainte-Marie et qui, disons-le tout de suite, abondèrent dans le sens de celui-ci, le duc rendit l'ordonnance suivante :

« Monseigneur le Duc..... a ouy et bien entendu de mot en mot le rapport des cappitaine et prevost de Preny et du Pont-à-Mousson, etc... Sa Grâce a trouvé et trouve en son conseil iceluy advis desdits officiers très bon, que aussy peu que ledit suppliant ne veule laisser destruire ses bois par ceulx qui y pourroient faire résidence, ledict seigneur est encor moins délibéré le souffrir, ains les faire garder tousiours de bien en mieulx. A ceste cause, n'entend ne veult que pour le présent, il se fasse aulcun edifice, ny que personne y aille faire demourance, etc... Car ainsy plaist audict seigneur. Donné à Condey-sur-Mozelle, l'an mil cinq cent vingt sept, le quinzième jour d'octobre. »

Ainsi donc, intérêts du prince et de l'abbaye d'un côté, désir aussi peut-être, de conserver la jouissance des bois usagers ; de l'autre, honorabilité contestable des futurs colons, bref, Blaincourt ne fut pas rebâti. L'ordonnance du duc Antoine referma pour jamais sa tombe un instant entr'ouverte.

En effet, nous relevons dans les *Communes de la Meurthe*, à l'art. Vilcey-sur-Trey, l'acte suivant : « Le 3 janvier 1574, Didier Malhusson, abbé de Sainte-Marie, ascense aux habitants de Vilcey plusieurs contrées de bois, moyennant une redevance annuelle de 25 fr. Un des articles de cet acte porte : « Et pour ce que dedans lesdites pièces laissées, sont enclavées aucunes parties du ban anciennement appelé *Saint-Clément*, nous entendons que si ledit village se réedifiait, etc... icelles parties desdits bois retourneraient audit village de Saint-Clément » (1).

(1) On a vu plus haut que Blaincourt était parfois appelé *Saint-Clément*.

Cet acte et les termes de la déclaration de la communauté de Vilcey en 1738, à laquelle il est annexé, prouvent surabondamment que depuis 1527, rien n'avait été fait à Blaincourt.

Quant aux causes et à la ruine de Blaincourt, les documents sont muets. Nous savons uniquement que ce village existait encore à la fin du XIII^e^ siècle, mais qu'il n'existait plus au milieu du XV^e^. En 1527, l'abbé de Sainte-Marie nous dit bien que le village dut être abandonné, à raison de la stérilité du territoire et des charges qui pesaient sur les habitants. Mais ce ne sont là que des conjectures. Ne serait-il pas plus vraisemblable d'attribuer la destruction d'une localité si voisine de Prény, aux guerres sans cesse renouvelées, aux XIV^e^ et XV^e^ siècles, entre les ducs de Lorraine et les Messins ?

Viéville-en-Haye, village tout voisin, a été détruit par ces guerres ; Blaincourt n'a-t-il pu subir le même sort ?

Dans une requête présentée à la duchesse, quelques jours après la première, par l'abbé Demenge Thuillier, nous relevons l'expression suivante : « Le villaige de Belaincourt à vous appartenant, touchant vostre *seigneurie de Commercy dicte Sarrebrusche* », qualifiant ainsi la terre de Hey.

Cette requête tendant à faire reconnaître les droits du couvent sur le ban de Blaincourt, par les officiers de Commercy (1), prouve que les difficultés duraient toujours entre l'abbaye de Sainte-Marie et le domaine. Ces débats, d'ailleurs sans grand intérêt pour l'histoire, continuèrent sous MM. de Tessière, avec Dom Didier Malhusson. Plus tard, Charles d'Urre de Tessière ayant donné la terre de Hey à M^me^ de Beauvau, sa fille, intervint, le 2 septembre 1624, un partage provisoire qui ne termina rien ; la correspondance de M. de Tessière avec Servais de Lairuel, en 1625, le démontre de reste.

(1) La terre de Hey était administrée par les officiers de Commercy.

Enfin, le partage définitif conclu le 10 mai 1635, au moulin Joyard (1), entre Jean de Beauvau et Pierre des Bans, abbé de Sainte-Marie-Majeure, dut clore ces démêlés interminables.

Entre autres concessions, Jean de Beauvau abandonnait aux religieux de Sainte-Marie les haute et moyenne justices qui lui appartenaient, comme seigneur haut-justicier de la Haye, sur leur part des bois et du ban de Blaincourt, et ceux-ci, de leur côté, lui cédaient la foncière dont ils jouissaient sur sa part.

Citons en terminant un incident bien caractéristique de l'époque :

En 1611, Jean de Beauvau avait eu la malencontreuse idée de faire quitter, à son meunier de Joyard, la paroisse de Vilcey qui dépendait des moines, pour celle de Fey dont il était seigneur.

Les religieux aussitôt de s'émouvoir et de protester, par la plume de Servais de Lairuel, leur abbé, dans la requête suivante, contre un pareil attentat à leurs droits de seigneurs-patrons. Ils représentent à l'évêque de Toul : « Que le meusnier de Joyart, au ban de Bleincourt, avait été de tous temps paroissien de Vilcey et que présentement, le seigneur haut-justicier dudit Bleincourt le voudrait tirer à l'église de Fay. Supplient l'évêque de ne le permettre, sinon à condition que ledit seigneur et le curé de Fay ne pourront prétendre aucun droit aux dîmes dudit Bleincourt qui nous appartiennent, ny s'attribuer chose aucusne nostre, soubs le prétexte de ce nouveau paroissien par eulx acquis, qui de droict et de toute ancienneté nous appartient, comme tous autres qui viendraient à bastir en ce ban de Bleincourt. »

(1) Le moulin Joyard appartenait à Antoinette d'Urre de Tessière, femme de Jean de Beauvau. M. et Mme de Beauvau y furent représentés par Claude Blanchard d'Hamonville, personnage que nous avons fait connaître dans le *Marquisat de Noviant-aux-Prés.*

On ne dit pas quelle fut l'issue de cette grave affaire.

On peut s'étonner que nombre de localités détruites ou abandonnées dans les temps de guerre ou de misère, n'aient pas été tirées de leur ruine au retour de la prospérité.

Il nous semble que l'histoire de Blaincourt est une réponse à la question. C'est pourquoi il n'était pas sans intérêt de la faire connaître, puisque l'occasion s'en présentait.

On a vu que de formalités, de précautions exigeait une question de ce genre, quels obstacles divers intérêts en cause opposaient à sa solution. Des motifs analogues ont certainement empêché la restauration de beaucoup d'autres villages.

NOTES HISTORIQUES

SUR

EINVILLE-AU-JARD

PAR

M. L'ABBÉ VIANSSON-PONTÉ

A sept kilomètres au nord de Lunéville se trouve Einville-au-Jard. Située sur la rive droite du Sanon, cette commune est traversée du sud au nord par la route de Lunéville à Moyenvic, et de l'ouest à l'est par le chemin de grande communication de Dombasle à Sarrebourg et par le canal de la Marne au Rhin.

Le nom d'Einville et les diverses dénominations sous lesquelles on a désigné ce bourg ne nous en révèlent pas l'origine. Il prit en effet successivement les noms de villa Audowino (Lepage, *Dict. top.*) ; Audani villare (Lepage, *Dict. du départ. de la Meurthe*) ; Odowino villa (Lepage, *Dict. top.*) ; Ondeville, 1034 (*Titre de l'abb. de Saint Remy de Lunéville*, cité par Dom Calmet) ; Haynolvilla (*Arch. de Saint-Mansuy de Toul*) ; Hennalvilla (Lepage, *Dép. de la Meurthe*) ; Einoldi villa ad Jarcum (Lepage, *Départ. de la Meurthe*) ; Einville au Parc, 1619 (*Uzier, curé d'Einville*) ; Ainville au Jay et à partir du xv^e^ siècle Einville-au-Jard.

La terminaison villa indique une origine gallo-romaine ou franque. Mais le fondateur reste inconnu. Audanus, Einol-

dus ou Aldwin n'ont laissé aucune trace dans l'histoire. Quant à l'épithète « au Jard », elle n'a aucun rapport, ainsi que quelques mal intentionnés ont voulu le laisser entrevoir, avec le jars ou mâle de l'oie. Selon Lepage (*Dict. de la Meurthe*), le nom de Jard, qui en hébreu signifie bois, viendrait de sa situation près d'une forêt (1). Cette dénomination aurait pu convenir, si Einville avait été englobé dans le massif montagneux dont la forêt de Parroy montre encore des restes assez considérables. Mais, ici le mot « jard » semble être une dérivation du mot allemand « garten » traduit dans quelques actes du XIVe siècle par le mot « jay », en patois local « jaydingue » (jardin). Dans un titre de 1312 (*Testament du Duc Thiébaut II*), on parle déjà du jardin d'Einville. Plus tard, le parc d'Einville devint célèbre et les Ducs de Lorraine l'agrandirent considérablement.

L'origine d'Einville remonte à une très haute antiquité ; c'était, au temps des Romains, une étape entre Marsal, Vic, Moyenvic et le pays d'Épinal, la voie la plus directe en quittant les provinces Lyonnaises, pour pénétrer dans la région occupée par les Médiomatriciens et les Trévires.

S'il faut en croire Dom Calmet, la terre d'Einville fut possédée au IXe siècle par Ave ou Eve, abbesse d'un monastère, sœur de Guillaume Ier, dit le Prieur, Comte d'Auvergne et Duc en Aquitaine. Elle avait reçu, pour en jouir sa vie durant, ce domaine en échange d'un bien situé en Bourgogne, sur lequel, grâce aux libéralités du duc Guillaume, furent jetés en 892 les fondements de la célèbre abbaye de Cluny.

La plus grande partie du pays dépendait alors des Évêchés de Metz et de Toul. Les Évêques, ne pouvant défendre et administrer d'aussi vastes étendues de territoires, avaient nommé des seigneurs voués qui, d'usurpation en usurpation,

(1) H. Lepage a eu le tort en cela de répéter Dom Calmet, *Notice de la Lorraine*.

en arrivèrent à être les véritables possesseurs du sol. L'un d'eux, Folmar, surnommé le vieux, comte de Lunéville et voué de l'Évêché de Metz, fit construire en 999 l'abbaye de Saint-Remy, à Lunéville (1). Cette fondation fut confirmée en 1034, dans un acte auquel intervinrent Godfroid et Hermann, fils du fondateur :

Ex præcepto Godfridi et Hermanni comitum, de institutione sanctimonialium in Lunarisvillensi St Remigii monasterio, anno incarnationis Dominicæ MXXXIV, regnante rege Henrico, Brunone existente episcopo (2).

Folmar attribua à ce nouveau monastère un droit de péage sur le Sanon « Pontem Ondevillæ » :

Le dict pontenage est tel que toute personne d'Einville, passant et repassant avec char ou charrette chargé de marchandises, doit payer pour le char huit deniers et pour la charrette quatre deniers à chaque fois. Homme, femme ou aultre personne doit deux deniers à chaque passage. Ceux d'Ohéville (*Hoéville*), Serres, Athienville, Arracourt, Bathlémont ne doivent pas de pontenage, mais ils doivent chacun deux deniers par an.

Plus tard, ce droit fut réglementé sur des bases nouvelles :

Les droits dudit passage étaient pour un char chargé, de un gros huit deniers ; pour une charrette, douze deniers ; pour un homme chargé, six deniers. Si le char, charrette ou homme ne chargent dans l'an qu'une espèce de marchandises, ils ne doivent qu'une fois la somme, et s'ils chargent plusieurs sortes dans l'an, ils doivent payer plusieurs fois.

Cette donation ne fut pas la seule comprise dans la charte de 1034. Sur le territoire d'Einville, entre ce bourg et le village de Bauzemont, se trouvait un petit centre d'habitations nommé Pessincourt.

Folmar donna à Saint-Remy de Lunéville, cinq manses ou

(1) Dom Calmet, *Hist. de Lorraine*, *Preuves*, t. II, p. cclxv.
(2) *Gallia Christiana*, t. XIII, Monumenta Eccl. Tull., p. 163.

maisons rurales situées dans ce hameau et les deux tiers des droits de la chapelle (1) « concedimus bona infra notata... ad Pecin autem curtim quinque mansus cum duabus partibus capellæ tradimus... »

En 1179, Pierre de Brixey, évêque de Toul, confirme cette donation :

In nomine Patris et Filii et Spiritus sancti. Petrus, Dei gratia, Leuchorum episcopus universis fidelibus in Domino M.P.P.M. Quoniam credimus et confitemur quod multa valet oratio justi assidua. Quæ ratio postulat ut fratres religiose institutionis orationi vacantes assidue pro posse nostro forcamus, illis que plerumque ad nostram jurisdictionem spectantes a nobis specialiter postulant et presentis atque solatium et salutis sempiterne suffragium. Proin notum facimus omni ecclesiastico corpore quod dilecti fratres nostri de cenobio S^ti Remigii Lunarisvillæ ex jure decimationum ad capellam de Picincourt pertinentem, quos habet conductum ejusdem capellæ, quod conductum vulgo nominatum Quactum tenent ab intacto tempore longo. Habent nihilominus in eadem villa possessiones alias in mansis, scilicet, in servis et ancillis quæ sibi jampridem oblatione fidelium in eleemosina legitima collata fuere. Nos autem his adicientes ex consensu et consilio fratrum et fidelium Ecclesiæ nostræ quidquid spectat ad presbiterum presentæ capellæ in decimationibus, in eleemosinis et oblationibus, seu quibuslibet aliis beneficiis in augmentum prebendæ fratrum prædicti cœnobii totum cum omni integritate et libertate benigne conferimus et confirmamus a modo usque in sempiternum, salvo jure redditum quod a predecessoribus nostris antiquæ ecclesiæ nostræ legitime constitutum fuisse noscunt. Volumus et ista solemnis donatio, rata, integra et inviolata permaneat. Nos ipsam cum omnibus his que præsens pagina continet de omnibus videlicet his quæ prædicti fratres habent hodie et poterunt in postremum legitime congregare in villa illa ; nos igitur hæc omnia sub nostra protectione suscipientes sigilli nostri impressione confirmamus, in nomine Domini dicentes : Anathema in omnem hominem qui hoc nostræ confirmationis decretum

(1) *Gallia Christiana*, loc. cit.

scienter infringere præsumpserit, quoad dicta ablata restituat et digne de cæteris. Deo nobis que satisfaciat : fiat, fiat.

† Frederici, decani et archid. (1). † Odonis, thesaurarii et archid. † Wahi, cantoris et archid. † Roffridi, magistris scolæ et archid. † Albrici, archicapellani et archid. † Petri, abbatis Belliprati.

Actum legitime publicæ recitatum, canonice confirmatum per manus Theodici Sanctæ Tullensis Ecclesiæ archid. et cancell. Indict. concurrente VII Epacta XI Incarnationis Domini anno MCLXXVIIII (2).

En 1097, dans un acte relatif à l'abbaye de Saint-Mansuy de Toul, se trouve cité comme donateur Albéric de Haynolvilla. La germanisation de ce nom montre l'invasion allemande dans cette région (3). Aussi, en 1114, l'Empereur Henri IV dispose de terres à Einville, Emvaux et dans d'autres localités en faveur de l'abbaye d'Étival (4). « Titimarus, abbas Stivagii anno MCXIV ab Henrico IV imperatore bona et privilegia probari curavit... »

Cette confirmation fut faite sans comprendre les alleux ou fiefs situés sur les territoires d'Einville et de Pessincourt ; ces domaines, selon l'expression consacrée, ne relevaient que du soleil.

(1) Frédéric de Brixey, frère de l'évêque de Toul, le suivit en Terre-Sainte en 1189 et rapporta son testament, *Gall. Christ. Eccl. Tull.*, p. 1062, Decani Tullenses.

(2) Cette charte inédite de 1179, que nous avons retrouvée parmi de vieux titres de propriété, est écrite sur parchemin long de 25 centimètres et large de 10 centimètres, en lettres gothiques nettes et bien moulées, malheureusement les sceaux ont été détachés et enlevés.

(3) Fondation du Prieuré de Saint-Jacques au Neuf-Château pour l'abbaye Saint-Mansuy de Toul, an 1097. Dom Calmet, *Hist. de Lorraine*, *Preuves*, t. III, p. 42 et *Gall. Christ.*, t. XIII, monum. Eccl. Tull.

(4) Annal. Præmonst, t. II, Prob. col. 539, Lepage, le *Département de la Meurthe*, 2e partie, article Einville. Nancy, 1843, 2 vol. in-8°.

En 1160, on remarque pour la première fois le nom d'une des censes, annexes ou écarts d'Einville : Harmonville, situé à 2 kilomètres sud-ouest et que l'on nomme aujourd'hui Remonville. En 1033, Folmar, comte de Metz et Godefroy, comte de Castres, à l'instigation d'Ode, abbesse de Saint-Remy de Lunéville, sœur d'Adalbéron, évêque de Metz, avaient fondé à Lunéville un hôpital sous le patronage de saint Georges : « Xenodochium pauperum in proprio alodio ad honorem Dei et refectionem pauperum edificare instituerunt... » (1). A cet hôpital furent affectés des maisons, fermages et cens dans plusieurs localités voisines, notamment à Bonviller, Crion, Raville, Pessincourt et Harmonville. Une charte de Henri de Lorraine, évêque de Toul, datée de 1160, vient confirmer ces fondations.

On ignore l'époque précise à laquelle les Templiers furent mis en possession de l'hôpital Saint-Georges. Un titre de 1186, qualifie un templier de maître de l'hôpital : « Berardum magistrum domus de Lunarisvilla ». Ces religieux créèrent un établissement d'une certaine importance à Harmonville. Un pied terrier de 1713, décrivant la cense d'Harmonville, dit : « audit lieu il y avait autrefois un château des Templiers, lequel se trouve à présent ruiné de fond en comble depuis longues années, dans lequel il n'y a actuellement que des espines, broussailles et des grosses pièces de chesne » (2).

Le Concile de Latran prit en 1153 une décision qui amena de profondes modifications dans les titres et chartres de l'époque. Avec une abnégation que Pie VII devait imiter en 1802, l'église abandonnait aux seigneurs voués et autres détenteurs des biens ecclésiastiques la plupart des dîmes dont ils s'étaient emparés ; on les appela dîmes inféodées.

(1) Histoire de la fondation de l'abbaye de Saint-Remy de Lunéville, D. Calmet, *Hist. de Lorraine*, t. II, p. 265.

(2) Notice sur l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem en Lorraine, Lepage, *Annuaire de la Meurthe*, 1853.

Un certain nombre existaient encore au XVIII[e] siècle, en particulier à Einville où le duc de Lorraine, haut justicier, percevait une partie des dîmes de la paroisse (1).

En 1195, Einville était devenu assez important pour qu'un évêque de Toul vînt y consacrer l'église qu'avait fait édifier un seigneur dont on voit avec surprise le nom, dans cette partie de la Lorraine : « ecclesiam ab Heberto Radulfi de Aspero-Monte filio, conditam, sacravit anno 1195 » (2). Eudes de Lorraine-Vaudémont, évêque de Toul, la mit sous le patronage et l'invocation de saint Laurent. Cet édifice qui existait encore au commencement du XVIII[e] siècle, occupait à peu près l'emplacement de l'église actuelle.

Les premiers ducs de Lorraine avaient fait élever à Einville une sorte de rendez-vous de chasse où ils réunissaient leurs invités pour poursuivre le cerf, le loup, le sanglier et les « aultres chasses de garennes ». L'accroissement rapide du bourg fut déterminé dans les premières années du XIII[e] siècle, par la création d'un château-fort destiné à défendre le passage du Sanon et à opposer une barrière aux incursions que les gens de l'évêché de Metz et les seigneurs allemands faisaient fréquemment en Lorraine. C'est dans ce château que naquit en 1220, Laure, fille du duc Mathieu II et de Catherine de Limbourg (3).

La résidence au moins temporaire des ducs n'eut pas pour seule conséquence d'attirer une nombreuse population, elle fit aussi attribuer à Einville une importance politique qui en fit pendant plusieurs siècles une des premières villes de la Lorraine, elle devint le siège d'une châtellenie et d'une prévôté qui subsistèrent de 1200 à 1698 et dont la juridiction s'étendait sur une vingtaine de villages.

(1) *L'ancien régime dans la province de Lorraine et Barrois*, par l'abbé D. Mathieu, Paris, Hachette, 1879, p. 137.

(2) *Gallia Christiana*, t. XIII, Dioc. Tull., col. 1005.

(3) Dom Calmet, *Hist. de Lorraine.*

Au XIII[e] siècle, Einville voit les ducs agrandir le château et y ajouter de nouvelles défenses. De leur côté, les habitants du bourg constituent peu à peu leur communauté. Le souverain, heureux de se créer des partisans pour le seconder dans sa lutte contre de puissants vassaux, accorde la loi de Beaumont, qui devient la charte d'affranchissement par laquelle sont fixés les droits de chacun (1). En face du maire du seigneur, représentant ses droits et défendant ses prérogatives, se place le maire ou syndic de la communauté, nommé par les habitants, assisté de ses échevins, greffiers et sergents. Tout ce qui touche les intérêts généraux est discuté dans des assemblées où tous les hommes sont appelés à délibérer et où les décisions sont prises à la majorité des voix.

« Alors, dit Augustin Thierry, le nom de bourgeois n'était pas seulement un signe de liberté, mais un titre d'honneur, car il exprimait à la fois les idées de franchise personnelle et de participation active à la souveraineté municipale. Au XI[e] siècle, les classes populaires avaient déjà conquis leur liberté et en jouissaient pleinement » (2).

Ces bourgeois répartissent les impôts, élisent leurs magistrats, décident de tout ce qui concerne l'administration des biens de la communauté. En cas de dissentiment entre celle-ci et le maire du seigneur, le souverain intervient. Le plus souvent l'autorité ducale est douce aux habitants ; vivant au milieu de ses sujets, le duc retrouve parmi eux ses compagnons des jours de bataille. Leurs intérêts sont les mêmes et cet échange de bons procédés subsistera jusqu'au jour où les hommes de loi, les tribunaux et les parlements, viendront s'interposer entre le souverain et le peuple.

Le seigneur a des droits, il a aussi des devoirs, il doit défendre le pays, s'opposer notamment aux incursions de ces

(1) Lepage, *Dép. de la Meurthe*, t. I. p. 14.

(2) Aug. Thierry, *Lettres sur l'histoire de France*.

gentilshommes pillards, de ces bandes de brigands qui, des tours fortifiées de Lutzelbourg ou de Vaudémont, du sommet des Vosges ou des provinces allemandes, viennent rançonner, piller et saccager la Lorraine. Pour cette défense, les ducs créent des officiers, concèdent des droits, accordent des lettres de noblesse. En 1280, le duc Ferry III abandonne certains droits sur les territoires de Crépey et de Dommartin-les-Carmes à Vautrin de Crévéchamps, moyennant lesquels cet écuyer s'engage à venir garder Einville, chaque année pendant six semaines (1). En temps de guerre, les habitants de toute la prévôté étaient tenus de fournir un certain nombre de soldats pour tenir garnison à Einville et défendre le château et la ville.

A côté du seigneur et de la communauté se trouve le curé. « Ce prêtre de campagne à qui va incomber le soin des intérêts spirituels et temporels des paysans ; à qui l'église a dit : « Que le curé d'une paroisse aime ses paroissiens d'une affection filiale, qu'il ne leur cause en rien préjudice, mais qu'il les dirige par ses paroles, par ses fonctions et aussi par son exemple ; qu'il soit pour eux patient, doux, bienveillant » (2) ; ce prêtre est presque toujours sorti de la classe qu'il a mission d'évangéliser. Les souffrances de ses paroissiens deviennent les siennes, il éprouve les mêmes joies, les mêmes douleurs ; souvent il en partage la misère. Son traitement est réduit à la dîme et par un abus presque général, cette dîme est diminuée des deux tiers par un prélèvement abusif fait au profit des seigneurs, d'un chapitre ou de quelque importante abbaye. Ce qu'il en reste suffit à peine à son entretien » (3).

A Einville, les dîmes, le trait et le patronage ou droit de

(1) Lepage, *Dictionnaire de la Meurthe*, t. II, art. : Crépey.

(2) G. A. Prévot, *L'église et les campagnes au moyen-âge.*

(3) Abbé Mathieu, *L'ancien régime dans la province de Lorraine et Barrois*, p. 136, etc.

nomination à la cure furent successivement donnés par les ducs Mathieu II et Ferry III en 1229, 1251 et 1271, à la maison des Templiers qui desservait l'hôpital Saint-Georges de Lunéville.

Le duc Thiébaut II semble avoir fait d'Einville son séjour de prédilection. En 1303, une partie de la noblesse lorraine, sous la conduite de Henri III, comte de Vaudémont, s'étant soulevée contre le duc pour lui arracher quelques nouveaux privilèges, Thiébaut partit du château d'Einville, marcha contre eux et les battit sous les murs de Lunéville. En 1312, dans son testament, il recommandait à ses exécuteurs testamentaires de restituer les héritages d'autrui, qu'il a enclos dans ses parcs de Nancy et d'Einville.

Après la mort de Thiébaut, intervient un seigneur nommé Burnick ou Burnequin, dernier descendant de la puissante famille de Ristes, époux de Jeanne de Salm, fille de Henri, comte de Blâmont. En 1332, le duc Raoul céda à Burnick les seigneuries d'Einville et de Blainville-la-Petite (aujourd'hui Bienville) en échange du moulin et du château de Lunéville.

A la mort de Burnick de Ristes, survenue peu après, les propriétés de ce seigneur, décédé sans postérité, firent retour au souverain. C'est ainsi qu'Einville, Mont, Mulcey, Mortagne, Xermaménil et beaucoup d'autres villages rentrèrent dans le domaine ducal.

Le 2 décembre 1339, Thomas de Bourlémont, évêque de Toul, donna son consentement au transfert de la chapelle castrale du château d'Einville et à son union au chapitre de la collégiale Saint-Georges de Nancy, qui venait d'être fondée par le duc Raoul : « suum assensum dedit 2 dec. ejusdem anni ut novae huic collegiatae adunaretur capitullum Einivillae » (1). Des lettres épiscopales de 1343 réglèrent la manière dont se ferait le service divin dans cette chapelle.

(1) *Gallia Christiana*, t. XIII, Dioc. Tull., col. 1026.

Ce fut le chapelain du château de Lunéville qui en fut chargé et : « doit encore le dict chapelain aller à Einville chacun an, le jour ou ferons la feste de la chapelle du chasteil et toute la grande semaine, il doit chanter tous les jours » (1).

Le 8 août 1344, un acte tiré des Archives de Nancy, indique la nomination de Jean d'Einville, comme vicaire perpétuel de Saint-Epvre (2). A cette époque les noms de familles étaient encore fort rare. Il est probable que ce vicaire était originaire d'Einville et n'avait aucun droit à se parer du nom de cette seigneurie qui appartenait à la maison de Lorraine.

Le duc Raoul, tué à la bataille de Crécy, le 26 août 1346 avait laissé la régence à sa veuve, Marie de Blois. La régente, malgré l'engagement solennel qu'elle avait contracté, profita du moment où l'évêque de Metz, Adhémar de Monteil et les Messins étaient occupés à guerroyer contre les brigands qui désolaient le val de Metz pour rebâtir et fortifier Château-Salins. Le prélat voulut exiger que la duchesse reconnût ses droits et, sur son refus, envoya des troupes qui prirent Château-Salins et en renversèrent les murailles. La duchesse, à la tête d'une armée composée en grande partie de soldoyeurs allemands, vint ravager le val de Metz et menaça de faire le siège de cette ville. Les Messins les repoussèrent et pénétrèrent en Lorraine. Ils prirent et rasèrent le château de Frouard et les deux maisons fortes de Rosières. De là, ils vinrent à Einville, s'emparèrent du château, où ils firent halte pendant deux jours et deux nuits, abattant les arbres du parc, démantelant les murailles, dégradant les tours, beffrois, portes et remparts. En s'en retournant, les Messins brûlèrent les faubourgs de Nancy et battirent une armée lorraine commandée par le comte de Linange, qu'ils ren-

(1) La grande semaine ou semaine sainte.

(2) *Archives de Nancy*.

contrèrent dans les environs de Pont-à-Mousson (1). En 1352, la paix fut conclue par l'entremise de Jean II, roi de France.

Après la suppression des Templiers en 1314, leur maison de Lunéville ainsi que les autres établissements de l'ordre en Lorraine, furent donnés aux religieux hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Parmi les biens ainsi cédés, se trouvait l'hôpital Saint-Georges de Lunéville qui, ainsi qu'on l'a vu plus haut, jouissait de dîmes sur la paroisse d'Einville. En 1349, Ferry de Fougerolles, prieur de Champagne et Gérard de Montigny, commandeur de Lorraine, sur la demande de la Régente, lui cédèrent les dîmes et le droit de patronage de la cure d'Einville appartenant à l'ordre.

En reconnaissance de cet abandon, Marie de Blois, par charte signée le dimanche avant l'apparition de Notre Seigneur 1349, affranchit, pour sa vie et celle de Jean, son fils, toutes les maisons et bailliages de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, « ainsi que les hommes et femmes d'icelles, de toutes demandes, exactions, impositions, servitudes qu'on pourra leur faire ou demander, de prises de bêtes grasses, blé pour mener en ost et en chevauchées, de gîtes de chiens, de faire charois, etc.; ...fors tant seulement que les hommes de leurs villes qui doivent aller aux chevauchées y iront » (2).

Ces privilèges furent successivement confirmés par les ducs Jean I^er^ (4 avril 1373), Charles II (2 juillet 1396), René I^er^ (le pénultième de février 1436) et Charles III (le 21 déc. 1595).

Le 10 mai 1372, Jean de Bienville, commandeur de Saint-Georges de Lunéville, acheta d'un nommé Gonterdat d'Einville « une maison franche et quitte, dépendances

(1) *Histoire de Metz*, par les Bénédictins, t. III, p. 545. — *Chroniques de Metz*, par Huguenin, année 1347.

(2) Florentin le Thierrat, *Mémoires*. — Lepage, *Bulletin Soc. d'arch. lorr.*, t. I et *Notice sur Saint-Jean de Jérusalem*.

devant et derrière ; icelle maison sise à Picincourt devant Odonville » moyennant 50 petits vieux florins d'or (1).

Marguerite de Bavière, épouse de Charles II, fit aussi au château d'Einville d'assez longs séjours. Pour se consoler de l'abandon dans lequel la laissait le duc de Lorraine, elle y réunissait la noblesse du pays. La tradition locale veut que dans une partie de cartes, la princesse ait gagné, on ne sait à qui, la belle forêt qui se trouve au nord de la ville et qu'elle en ait fait don à la communauté d'Einville. Quoi qu'il en soit, en reconnaissance de ce don, depuis 1410, une messe se disait chaque année à Einville pour le repos de l'âme de la « bonne duchesse », le jour de la délivrance de la coupe affouagère. Comme honoraires, le curé recevait un chêne non ébranché. Ce n'est qu'en 1829, que le chêne fut remplacé par une somme de dix francs, quelques années après, cette coutume tombait en désuétude. Quant à la forêt, elle constitue encore de nos jours la principale ressource de la commune.

Après la mort de Charles II (1431) Einville fut érigé en douaire pour Marguerite de Bavière. Cette princesse y passa le reste de ses jours dans l'exercice de la piété et de la plus sublime charité. Elle érigea un hôpital où elle-même lavait et baignait les pieds des pauvres et des voyageurs, pansant leurs plaies et distribuant de libérales aumônes. Comme revenu et donation de son œuvre, elle donna à l'hôpital d'Einville la cense d'Armonville (Remonville) (2).

En 1508, le duc Antoine confirma « les privilèges, dons, fondations, franchises, exemptions faits et donnez par les feuz roy et royne de Sicile, duc et duchesse d'Anjou, à l'hopital d'Ainville » (3).

(1) La plupart des renseignements donnés sur Pessincourt se trouvent dans les actes et baux de cette terre qui ont été bienveillamment communiqués par M. Collombier d'Einville, l'un des propriétaires actuels.

(2) D. Calmet, *Hist. de Lorr.*, t. II, col. 706.

(3) Le règlement de l'hôpital d'Einville avait été arrêté par le duc René, le 28 juin 1438.

A ceux qui s'étonneraient de l'importance de ces établissements hospitaliers florissants aux xv^e^ et xvi^e^ siècles dans des pays si deshérités, sous ce rapport, de nos jours, on pourrait énumérer en Lorraine de nombreux hôpitaux : dans tous les fiefs un peu importants, il y avait une maladrerie (1), lieu où le seigneur faisait soigner ses vassaux malades ou indigents. L'origine de ces établissements était antérieure aux affranchissements : ils étaient le résultat de l'obligation où se trouvait le seigneur de nourrir et soigner ses serfs qui étaient en tout bien sa propriété » (2).

A la suite du règne néfaste de Charles IV, ces hôpitaux avaient suivi le sort de la Lorraine, ils étaient pour la plupart ruinés et abandonnés. Au lieu de chercher à les rétablir, Léopold crut mieux faire en réunissant les revenus de ces établissements et en les attribuant aux hôpitaux de Nancy et de Lunéville. Par suite de cette mesure, les revenus des hôpitaux d'Einville, d'Ogéviller et de nombreuses fondations charitables furent attribuées en 1706 à l'hôpital de Lunéville. C'est à cette occasion que la ferme de Remonville fut cédée et qu'en échange, on concéda à Einville le droit à deux lits dans le nouvel hôpital.

La base de la féodalité était la concession faite par le souverain ou par le seigneur suzerain à une autre personne dite vassale, d'un bien territorial, à charge de services militaires. A la longue la prestation du service fut souvent convertie en redevances ou cens. Le vassal devait toujours hommage au suzerain, mais le fief devint souvent une propriété grevée de servitude dont le paiement était le seul vestige de la concession faite à l'origine par le suzerain. C'est sans doute à ce titre que le 19 avril 1417, Renaud le Chesnel, au nom de

(1) La maladrerie d'Einville, établie antérieurement à l'hôpital, était située à la Borde sur la route de Maixe et de Dombasle.

(2) Noel..., *Mémoires pour servir à l'histoire de Lorraine*, t. II, p. 168.

Jacotte, sa nièce, faisait hommage au duc Charles II, pour le fief, du passage dit le Poncel, entre Einville et Beauzemont et le pré y attenant.

Les banalités étaient l'une des plus pénibles servitudes consacrées par le droit féodal. En créant des fiefs, ou en admettant sous sa sauvegarde des populations, le suzerain avait conservé le droit de forcer les habitants à s'adresser aux fermiers du seigneurs, moyennant rétribution taxée, pour utiliser les matières premières fournies par le sol. Le premier four banal dont il soit question pour Einville est antérieur au xv^e^ siècle. Une lettre patente en date du 11 avril 1441, signée à Avignon, nous apprend que les revenus du four banal d'Einville appartenaient pour moitié à la duchesse Marguerite, veuve de Charles II. Cette princesse céda ce droit à un seigneur de Vitrimont, dont le nom ne nous est pas parvenu, mais qui était probablement un prince de la maison de Lorraine. L'autre moitié du revenu du four banal fut donnée vers la même époque pour l'entretien de la chapelle du couvent de Sainte-Claire de Pont-à-Mousson. Les Clarisses restèrent en possession de cette redevance jusqu'à la Révolution. En 1789, le montant de ce droit s'élevait à la somme annuelle de douze francs.

Charles II meurt en 1431 ; sa fille Isabelle, épouse de René d'Anjou, lui succède malgré les prétentions d'Antoine, neveu de Charles II. René d'Anjou et Isabelle résidèrent quelque temps à Einville en 1447.

En 1473, après la mort du duc Nicolas, René II réunit les droits des deux branches de la maison de Lorraine. Le duc de Bourgogne, à la tête d'une armée considérable envahit la Lorraine. Ses troupes répandent la terreur dans le duché et saccagent toutes les villes. Le 24 novembre 1475, Einville envoie des députés à Nancy pour faire soumission à Charles le Téméraire. René II, vainqueur à Morat, revient en Lorraine et, le 14 août 1476, les gentilshommes lorrains rentraient à Einville dont on leur ouvrait les portes avec empressement.

Un mois après, les Bourguignons s'emparent d'Einville d'où quelques jours après ils sont de nouveau chassés. Enfin, les magistrats d'Einville apprenant qu'il n'y avait plus de Bourguignons dans le voisinage s'empressèrent de faire hommage au capitaine de Vaudémont. Le 5 janvier 1477, on trouve les gens d'Einville parmi les troupes lorraines qui défirent les Bourguignons dans le combat où Charles le Téméraire trouva la mort.

L'un des premiers soins de René fut de réparer les dégâts causés à Einville par les Bourguignons. En 1481, il y passa quelque temps et data plusieurs édits de cette résidence. En 1486, il assigna le château comme résidence à Jeanne d'Harcourt, comtesse de Tancarville, qu'il répudia après quatorze années de mariage (1). En 1488, il établit un droit de gabelle sur les vins vendus en détail dans les auberges de cette ville au profit de la communauté des habitants. à charge par eux d'entretenir à leurs frais les remparts (2). La garde du château était alors confiée à un capitaine nommé Claude d'Eumont qui fut anobli par le duc de Lorraine en 1490 (3).

Jeanne d'Harcourt était morte en 1488, le domaine ayant fait retour à la couronne, René y fit établir en 1490, dans le parc du château, une jumenterie assez considérable. Une ordonnance de cour du bailli de Nancy de 1498 permet aux habitants de Bonviller de tenir troupeau à part au-dessus de 60 bêtes en payant annuellement au château d'Einville une redevance de dix sols tournois.

Une fois mis en sûreté par la construction de nouveaux murs, les habitants d'Einville résolurent de reconstruire leur église. Elle fut rebâtie sur l'emplacement de celle qu'en 1195 Hébert d'Apremont avait édifiée. En 1500, ce fut la

(1) D. Calmet, *Hist. de Lorraine*, t. VI, Preuves, p. 285 et 287.

(2) Lepage, *Le départ. de la Meurthe*, t. II, p. 170.

(3) Lepage et Germain, *Complément au nobiliaire de Lorraine*, Nancy 1885, p. 254.

châtelaine d'un village voisin, Marguerite d'Athienville, qui paya les frais de cette reconstruction. On avait accès dans cette église par deux rues, l'une avait son entrée sur la rue du Pont, l'autre à l'ouest sur la rue de l'Union (1). L'église était entourée de chapelles auxquelles étaient attachés les revenus nécessaires pour leur entretien. Le plus souvent, elles contenaient les sépultures de leurs fondateurs et de leurs descendants. Parmi ces chapelles, on a conservé les noms de la chapelle du Saint-Esprit où étaient inhumés les seigneurs de Valhey ; Sainte-Barbe fondée en 1425 par Ferry, tabellion d'Einville ; les chapelles de Saint-Barthélemy et de Saint-Joseph, celle de Saint-Jacques fondée en 1410 par Liébaut de Sarrebourg et entretenue par la famille Hannezo, de Raville, la chapelle Saint-Nicolas (dans le cimetière) édifiée vers 1500, par Marguerite d'Athienville (2) ; celle de Saint-Genest appartenant aux ducs de Lorraine et cédée en 1622 aux bénédictins de Saint-Nicolas du Port ; enfin celle de Saint-Claude, qui fut démolie la dernière après avoir été ruinée en 1712.

En 1500, Valhey et Crion étaient annexes de cette paroisse. Le curé d'Einville percevait une partie des dîmes de Crion, à charge de fournir l'église des ornements nécessaires.

Le château d'Einville fut donné en douaire en 1514 par le duc Antoine à Renée de Bourbon, son épouse. Depuis cette époque, jusqu'à sa mort survenue à Bar, le 15 juin 1544, ce duc vint fréquemment à Einville, soit seul, soit avec la duchesse ou le marquis de Pont-à-Mousson, son fils. Dans l'un de ces voyages, on signale la présence dans la suite du

(1) Ces deux rues sont aujourd'hui fermées à la hauteur du chevet de l'église, la première par les dépendances du presbytère, la seconde entre les maisons Georgel et Toutaise.

(2) Il est probable que la chapelle Saint-Nicolas, édifiée en 1500, n'était que la reconstruction d'une autre chapelle fondée sous le même vocable par une autre Marguerite d'Athienville, le 26 avril 1414.

prince, de Pierre Gringoire, dit Vaudémont, poète et héraut d'armes du duc et de Claude d'Einville, dit de Valhey, prévôt des maréchaux de Lorraine.

En 1544, le duc François Ier avec sa femme Christine de Danemark, veuve du duc de Milan, vint encore habiter quelque temps le château d'Einville. Mais les souvenirs de cette cour aimable et brillante furent bientôt obscurcis par les mauvais jours qui suivirent.

Un dénombrement du 8 avril 1547 attribue le château d'Einville au second fils du duc Antoine, le prince Nicolas de Lorraine. On ne relève du reste aucune trace du passage à Einville de ce personnage, qui, évêque à 19 ans, cardinal à 20 ans, sans jamais avoir été engagé dans les ordres, jeta le froc aux orties en 1548, se maria trois fois et devint duc de Mercœur et pair de France.

Une disette affreuse avait affligé la Lorraine en 1545, le pays commençait à peine à se remettre lorsque les troupes de Charles Quint, revenant du siège de Saint-Dizier, traversèrent la région ; cinq mille lansquenets bivouaquèrent à Einville et à Saint-Nicolas. Les exactions commises par ces troupes furent bientôt effacées par les bandes d'Albert, margrave de Brandebourg en 1552 et 1553. Ce personnage, attiré au siège de Metz par l'attrait du pillage, avait offert ses services aux impériaux et aux Français. A la tête d'un ramassis de soudards, il pilla, brûla, saccagea tout sur son passage, souillant avec une haine infernale les édifices religieux et les personnes consacrées à Dieu. A ce moment l'exaltation amenée au plus haut point par les souffrances endurées par le peuple, prit un caractère particulier. La haine religieuse des uns, l'excès de misère des autres enfantèrent une sorte d'hypnotisme diabolique qui se traduisit par des faits de sorcellerie et de possession qui sont trop bien décrits dans les mémoires du temps pour être rejetés sans examen. Il est vrai que parfois les accusateurs se servirent de ce moyen pour masquer des spoliations ou des vengeances

personnelles, cependant il est à remarquer que les accusés appartiennent presque partout, en Lorraine comme dans le pays Messin, aux classes les plus humbles et les plus pauvres. Quoi qu'il en soit, en 1581, une habitante d'Einville, la femme de Nicolas Blaise, née Claudon, en 1606, la femme de Jean Vacquaire, pâtre en 1610, la nommée Barbillon, femme Claudon, furent exécutées comme continuant les pratiques infâmes de sorcellerie introduites par Albert de Hohenzollern, margrave de Brandebourg, religieux défroqué, souche des rois de Prusse et empereurs d'Allemagne.

En quatorze ans, de 1562 a 1576, sans compter les aventuriers, traînards, bandes détachées, vingt et une armées régulières françaises, allemandes ou suisses traversèrent la Lorraine. Cet état de choses entraîna des misères effroyables auxquelles le duc Charles III s'efforça de remédier. Pour se procurer les subsides nécessaires ce duc engagea en 1565 à Pierre Oxe, son chambellan, les château, maison forte, terre, seigneurie et prévôté d'Einville avec la seigneurie de Parroy pour 20.000 écus d'or au soleil. Quelques années plus tard, en 1589, nous voyons le même prince engager la terre de Blénod-les-Pont-à-Mousson à Marguerite d'Einville, moyennant 11.800 francs (1).

Parfois aussi, c'est au moyen de lettres de noblesse que le souverain acquitte les services rendus. C'est ainsi qu'il anoblit en 1573 Humbert Nicolas, receveur d'Einville ; en 1595 Pétry Jean, dit Capitaine, originaire d'Einville, enseigne de la compagnie d'infanterie tenant garnison à Toul ; en 1607, Bouillée Claude, gruyer d'Einville (2).

En 1594, le duché de Lorraine était divisé au point de vue administratif et judiciaire en huit bailliages, le bailliage de Nancy comprenait seize prévôtés. La prévôté et chatellenie

(1) Lepage, *Le département de la Meurthe*, t. II, art. : Blénod et Einville.

(2) Lepage et Germain, *Complément au nobiliaire de Lorraine*.

d'Einville exerçait sa juridiction sur vingt-deux paroisses, savoir :

Arracourt, (fief appartenant à la famille des Porcelets) ; Athienville (fief qui à la disparition de la famille de ce nom avait fait retour au domaine et qui fut concédé successivement à plusieurs membres de la famille ducale) ; Bathelémont (rue de la cour à l'abbaye de Senones, le surplus du village appartenait à l'Évêché de Metz et ressortissait du bailliage de Vic) ; Blainville la petite ou Bienville (partie au domaine ducal, partie fief des sires de Créhange) ; Bonneval, prieuré ; Bonviller (domaine ducal) ; Bures, franc alleu aux comtes de Blâmont ; Crion (domaine ducal) ; Drouville, franc alleu de la maison d'Haraucourt cédé en 1589 à Christophe de Gastinois ; Einville, château, ville et parc (domaine ducal) ; Foucquerey (fief) ; Gellenoncourt, (fief à la famille de Beaufort) ; Haraucourt, château et village (partie au domaine, partie fief de la famille d'Haraucourt) ; Hénaménil (trois hautes justices l'une au duc et deux fiefs) ; Léomont, prieuré l'abbaye de Sénones ; Lezey, partie à l'abbaye de Remiremont, partie fief; Parroy, les deux châteaux et village, (partie au domaine, partie fief) ; Raville (fief) ; Sionviller (domaine et fief) ; Valhey, château et village (fief), Xousse, (rue de Lorraine à l'abbaye de Senones, le reste du ban à l'Evêché de Metz).

De ces paroisses, Arracourt, Gellenoncourt, Hénaménil, Parroy et une partie de Beauzemont et de Xousse dépendaient au spirituel du diocèse de Metz, les autres relevaient de l'évêque de Toul. Au commencement du xvii[e] siècle la prévôté d'Einville fut rattachée au bailliage de Lunéville et, au mois d'août 1690, elle revint au bailliage de Nancy.

A l'office de prévôt était attaché le droit de créer un Maire dans tous les villages de la prévôté et de percevoir toutes les amendes s'élevant jusqu'à six livres. Les habitants d'Einville, de Bonviller et des autres villages, qui devaient former la Compagnie du Prévôt, appelée la Bannière, étaient tenus

de comparaître en armes et de s'assembler à Einville toutes les fois qu'ils en étaient requis pour marcher où il leur était commandé. Les habitants de Valhey étaient tenus, quand ladite bannière marchait en campagne, de faire le guet aux portes d'Einville, à peine d'être responsables par corps des accidents qui pourraient arriver par leur défaut. Si cela était nécessaire, les habitants de Bonviller pouvaient aussi être obligés de faire le guet au château d'Einville et lorsqu'ils n'étaient pas commandés pour ce service ils devaient une redevance annuelle de douze francs.

Lorsqu'il arrivait que les habitants de Valhey s'acquittaient et faisaient le guet, ceux d'Einville étaient tenus de leur fournir le bois suffisant pour chauffer et cuire en leur four banal pendant une demi année seulement.

Le greffe de la justice d'Einville dépendait du domaine ducal, ainsi que le droit de tabellionage (sceau, notariat) dans toute l'étendue de la prévôté. Les habitants d'Einville devaient au duc une taille ou imposition personnelle et mobilière, qui pour la communauté s'élevait à sept francs par an. Sur cette somme, les religieuses du couvent de Saint-François à Nancy prélevaient 25 francs 10 gros. Le droit de taverne était de dix francs par an. Celui de pontonnage que nous avons vu établi dès le XI^e^ siècle, était pour le passage sur le pont du Sanon de huit deniers pour un char, de deux deniers par an pour un piéton. Celui de transit ou de passage des marchandises traversant la prévôté était de 1 gros 8 deniers par char chargé et de 6 deniers par charge d'hommes.

Les corporations d'arts et métiers existaient, mais comme leur importance locale était trop minime, elles se rattachaient à des corporations établies dans des villes plus importantes. A côté des bouchers et des boulangers, on comptait une corporation de drapiers qui, comme celles d'Arracourt, d'Haraucourt, de Charmes et de Saint-Dié, dépendait de celle de Saint-Nicolas de Port.

A partir de 1570, il se tenait chaque semaine, le samedi, un marché public. En 1603, le duc autorisa l'établissement de deux foires, l'une à la Saint-Jean-Baptiste, l'autre à la Saint-Martin ; ces marchés et foires se tenaient dans la maison formant l'angle des rues du Pont et de la Halle. On voit encore dans les murs les entailles des gonds qui supportaient les quatre portes qui fermaient la halle. Les deux maisons au dessus, dans la rue du Pont, servaient de magasins et d'entrepôt.

En 1589, le four banal se louait 210 francs par an, monnaie de Lorraine. A cette époque, plusieurs propriétaires avaient établi des fours dans leurs maisons pour leur usage particulier, ce qui portait préjudice aux fermiers du Domaine. Aussi, en 1601, sur les plaintes portées au prévôt, une ordonnance obligea tous les habitants, sans exception, à faire cuire leur pain au four banal. Les habitants de Crion étaient tenus d'apporter leur blé au moulin d'Einville ; en 1614, ils rachetèrent ce droit à charge de payer au Duc un cens de 9 gros par conduit (ménage) chaque année, le jour de Noël.

Dans un compte de la dépense de bouche du duc Antoine du mois de mai 1526 on trouve : au pêcheur d'Einville pour loches et écrevisses, 6 gros, 12 deniers ; à deux hommes d'Einville pour avoir apporté des hérons, 3 gros.

Les hérons et les corbeaux pullulaient dans le parc d'Einville ; le duc Henri II fit établir en 1616, pour les premiers, une héronnerie considérable. Quant aux seconds, Antoine Uzier, Commingeois, curé d'Einville au Parc, a publié un livre dans lequel il cherche à venger ses paroissiens de l'épithète de corbeaux ou cras qu'on leur donnait en raison du grand nombre de ces oiseaux qui peuplaient le parc et les environs d'Einville. Ce livre fort insignifiant mais très recherché des bibliophiles est intitulé : Triomphe du corbeau, contenant les propriétés, perfections, raretés et vertus souveraines avec les significations des mystères révélés de nostre foy et le triomphe du monarque lorrain, remettant par

favorable présage le sceptre de Judée en l'auguste maison de ses devanciers, imprimé à Nancy, en l'hôtel de ville par Jacob Garnich, imprimeur juré de Son Altesse en 1619 (1).

En 1576, Valhey jusqu'alors annexe pour le culte de la paroisse d'Einville fut érigée en paroisse distincte à la prière de Catherine de Valhey, veuve d'André des Porcelets de Maillane.

A l'église d'Einville, comme dans la plupart des paroisses de la région, des confréries étaient établies dans lesquelles se faisaient inscrire à l'envi nobles, bourgeois et manants. L'une d'elles sous le vocable de la Conception de Notre-Dame avait été enrichie de nombreux legs et fondations En 1614, elle céda au duc Henri II la place des pressoirs, maison et jardin en dépendant, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de soixante francs. En 1624, les habitants cédèrent au duc le droit des chatelliers (marguilliers) de la fabrique de leur église moyennant l'abandon en leur faveur des droits de pêche sur le Sanon.

En 1602 : « espérant que l'on y trouverait quelque minière d'argent ou autres métaux » on fit dans le parc d'Einville un sondage de cent pieds de profondeur, mais ces fouilles n'aboutirent pas.

Pendant les règnes de Charles III et de Henri II, Einville s'est relevé, ce bourg a repris son importance ; la Cour y fait de longs et nombreux séjours. La jeune princesse Nicolle semble surtout en avoir fait son séjour de prédilection. Elle ordonna au château de nombreuses réparations, augmenta et embellit le parc ; elle fit élever à l'entrée une estrade pour placer des musiciens qu'elle réunissait dans cette résidence princière (2).

A partir du règne de Charles IV, pendant plus d'un demi siècle, la Lorraine se débat écrasée, anéantie par les folies

(1) Cette plaquette a été réimprimée par Jean Cayon.

(2) Archives de la Meurthe, B. 5810.

de ce prince ambitieux. Dès 1621, apparaissent les troupes du comte de Mansfeld et du duc de Brunswick, évêque renégat d'Halberstadt. Composées de l'écume de l'Allemagne réformée, ces bandes, bien qu'en pays ami, pillent et saccagent toute la région sur leur passage. Elles campent dans le parc d'Einville et, après leur départ, on est obligé de réparer les dégâts causés par les « chevaulx, gens armés et bestials du comte Mensuelte ».

Le 24 septembre 1633, Louis XIII s'empare de Nancy et soumet toute la Lorraine. Un témoin oculaire, M. Général, curé de la paroisse d'Einville de 1666 à 1704 a décrit toutes les misères endurées par ce malheureux pays dans un manuscrit intitulé :

« Abrégez de toutes les misères arrivées tant en Lorraine depuis le commencement du siècle de fer mil six cents jusqu'à présent, qu'à la ville d'Einville, seconde ville de la dicte province, jusqu'à l'année 1698 ».

« En l'année 1633, la ville fut pillée et saccagée par le maréchal de la Force et le duc d'Angoulème, le premier jour et dimanche d'octobre après y être entrés par force. A la fête de tous les Saints de la même année, les Cravattes, (Croates) et les Hongrois vindrent en Lorraine et s'étant campés à Mezière (Maizières-les-Vic) vindrent à Einville, ou, après y être entrez et escaladez les anciennes murailles, ils y entrèrent et violèrent, pillèrent et massacrèrent tous indifféremment ceux qu'ils trouvèrent. Après quoy, ils sont allés à Saint-Nicolas, où ils firent de même et après avoir brûlez la célèbre et tant renommée église, ils brûlèrent le bourg » (1).

« En la même année 1638, Dieu envoya la peste dans le pays, qui y fit un grand dégât et particulièrement à Einville, où il se trouva un matin cinquante-deux personnes mortes, qui dans leur lit, qui sur le plancher de leur chambre, tous lesquelles furent mis et inhumez dans une grande fosse faite

(1) *Journal de Jean Bauchez*, Metz, 1868, p. 257.

au cymetier dudit lieu, à droite en entrant de la ruelle qui vient de la grande rue au dit cymetier, au derrière des deux grandes maisons » (1).

Dans un autre manuscrit qui parle de la peste à Einville on constate, encore un autre jour, trente-huit décès.

A la peste vint s'ajouter la famine. Le blé se vendait jusqu'à cent francs le résal de Lorraine et encore à ce prix n'en trouvait-on pas (2). De 1630 à 1640, la famine fut permanente dans le pays. On estime à près de 600.000 le nombre des Lorrains qui périrent pendant les années 1635, 1636 et 1637 tant de la famine et des guerres, que de la peste et de la dent des loups (3).

Les mesures les plus rigoureuses furent adoptées pour la séquestration des pestiférés; la peine de mort fut prononcée contre toute infraction à l'isolement ; toute ville, tout village interdit fut privé de relations avec les villages voisins.

En 1635, les partis ennemis ravagent à chaque instant la Lorraine ; quatre armées manœuvrent pendant plusieurs mois dans un espace restreint. Einville fut de nouveau pillée pendant cinq jours par les Français et les Suédois et le feu mis à plusieurs maisons. Au mois de février de l'année suivante, Louis XIII fit détruire ce qui restait des remparts de la ville; peu après, les Irlandais et les Ecossais qui tenaient garnison à Lunéville vinrent aussi piller la ville. Ils enlèvent les trois cloches de l'Église, les deux de l'hôpital, la grosse cloche de

(1) Cette fosse se trouve dans l'angle formé par la maison de cure et la maison d'école des filles, l'emplacement actuel est occupé par la maison Mandray (ancienne maison Badel) une partie de la rue de l'Union et du cimetière au-dessous de l'église. On a trouvé un grand nombre d'ossements dans les fouilles de cette partie de la rue de l'Union.

(2) Le résal de blé pesait 167 livres et donnait 166 livres de farine. Ch. Guyot, *Essai sur l'aisance relative du paysan lorrain*, Nancy 1889.

(3) P. Abram. *Hist. Uni. Mussip.*, b. VIII.

Bonviller, les brisent et en vendent des morceaux aux marchands qui suivent l'armée. Mécontents de ne plus rien trouver dans une localité si souvent saccagée, ils mettent le feu, détruisent ce qu'ils peuvent du château et s'éloignent laissant derrière eux un amas de ruines.

La guerre, la peste, la famine ont fait leur œuvre. Tous les monuments, toutes les archives, tous les registres qui pouvaient rappeler le passé glorieux d'Einville ont été la proie des flammes ; les remparts sont abattus ; du château, il ne reste plus que les murs calcinés. En 1641, Einville ne comptait plus que neuf habitants errant dans les rues désertes, cherchant un abri au milieu des maisons incendiées et disputant aux animaux sauvages quelques racines ou quelques fruits. Les terres restent incultes. Le gruyer chargé de l'administration des eaux et forêts s'est enfui à Dombasle ; le collecteur des tailles s'est retiré à Rosières ; le curé est mort et n'a pas été remplacé.

Les voisins ne peuvent venir au secours des malheureux restés à Einville. Pessincourt, qui formait un centre d'habitation assez considérable a subi le même sort, une seule maison a été préservée des flammes. Raville est désert, pas un seul habitant n'y demeurera pendant près de quinze ans. Bonviller ne compte plus que six pauvres manouvriers. Des villages entiers ont disparu, dépeuplés par la peste, anéantis par la guerre, et leur nom même est désormais rayé des cartes de la Lorraine. C'est à peine si l'on sait aujourd'hui où s'élevait Danez, sur le ban d'Anthelupt ; Hémont ou Hincourt, près d'Athienville ; dans les environs de Dieuze, plus de quarante villages furent complètement abandonnés.

Pendant plus de vingt-cinq ans, Einville reste sans habitants, son territoire inculte est parcouru par des bandes de loups ; à peine voit-on quelques pierres relevées pour abriter

(1) Deligny, *Des épidémies en Lorraine*, dans *Mém. Acad. Stanislas*, 1889.

les malheureux qui cherchent un asile dans ces ruines. En 1666, Joseph Géneral est désigné par l'évêque de Toul pour aller desservir la cure d'Einville. Son premier soin est de parcourir les localités voisines et de ramener à Einville ceux des anciens habitants qu'il y rencontre.

A partir de ce moment jusqu'en 1790, la communauté est administrée par un Conseil général de la ville. Le presbytère est l'une des premières maisons rebâties; c'est là que se tiennent les réunions de la municipalité, le curé en est le secrétaire.

Le traité de Riswick, 20 septembre 1697, rend la Lorraine à Léopold. Il s'occupe aussitôt de relever de leurs ruines les châteaux de Lunéville et d'Einville. En 1700, on reconstruit les clôtures du parc; on y rétablit l'ancienne jumenterie.

En 1703, la famille ducale passe plusieurs mois au château d'Einville, Léopold y dirige lui-même les travaux de reconstruction; en même temps il fait relever de leurs ruines plusieurs habitations de la ville. Le 21 juin 1704, il édicte une ordonnance en faveur de toutes les personnes qui viendraient s'établir à Einville ; le 15 décembre, il renouvelle cette ordonnance :

« Comme jusqu'a present notre dite ordonnance (du 20 juin 1704) n'a point eu tout l'effet que nous en attendions et surtout dans notre bourg d'Einville au Jard, ou nous aurions cru que les dépenses que nous y avons fait faire seraient un motif assez puissant pour engager toutes sortes de personnes à s'y établir, et voulant contribuer par quelques franchises au rétablissement dudit Einville, en faisant distribuer des places à ceux qui voudraient y bâtir..... voulons que tous les étrangers non résidant actuellement dans nos états, pays, terres... qui voudront bâtir des maisons audit Einville y seront francs et exempts pendant dix ans de toutes tailles, subsides, impositions, logements de gens de guerre, même de subvention, à la réserve seulement des droits de l'Eglise... et que nos sujets et tous autres qui sont déjà établis dans nos Etats et qui voudront pareillement s'y établir et y bâtir des maisons jouiront pendant quatre ans de la même franchise... et

les habitants résidant actuellement audit lieu d'Einville seulement pendant deux ans ; le tout à charge et conditions que dans trois mois pour tout délai, ils feront leur soumission de bâtir, entre les mains de notre intendant des bâtiments qui leur désignera le terrain qui leur conviendra et leur donnera le devis suivant lequel ils seront obligés de commencer à travailler dans six mois... »

Léopold ne se contenta pas de faire des ordonnances, il ne négligea aucun des moyens capables d'attirer dans cette ville de nouveaux habitants. Il fit faire des réparations considérables au parc et au château, il ne releva pas les fortifications, ni les murailles qui entouraient le bourg, mais il fit tracer la grand rue sur l'emplacement de ces dernières. Le château fort fut remplacé par une galerie, et le jardin fut créé par Yves Descours, directeur des jardins, parcs et jets d'eau du duc de Lorraine (1).

Le chiffre de la population progresse lentement ; de 1642 à 1705 il n'a presque pas varié ; en 1708, on compte 65 personnes ; en 1712, cent vingt bourgeois ; le recensement de 1768 signale 186 feux et quelques années plus tard Einville avait retrouvé un chiffre de population en rapport avec son ancienne importance (2).

Par édit du 31 août 1696, Léopold avait attribué la prévôté d'Einville au bailliage de Nancy. La juridiction du prévôt s'étend sur une région qui n'est plus tout à fait celle du XVI^e^ siècle :

Prévôté et office d'Einville : Arracourt, la cense de Vaudrecourt et l'ermitage de César ; Baptlémont, sauf la partie ressortissant de la chatellenie de Vic ; Bauzemont ; Bienville ; Bonviller et ses deux censes La Rochelle et Charmois ; Einville avec les censes de la Borde et Remonville ; Gellenon-

(1) Pour récompense de ses talents Yves Descours fut anobli le 30 nov. 1715. Noël, *Mémoires pour servir à l'histoire de Lorraine* t. II, p. 143.

(2) La population est en 1802 de 919 habitants, en 1842 de 1200, en 1892 de 1381.

court avec un château ; Haraucourt avec un château et la cense de la Borde ; Hénaménil avec un château ruiné et le prieuré de Bonneval ; Léomont avec un prieuré ; Maixe petite et grande avec un fief ; Moacourt ; Parroye, un château et l'hermitage de Génicourt ; Raville ; Remonville ; Sionviller ; Valhey, le château et les censes de Foulcrey ; Vitrimont ; Xousse, sauf la partie qui tient de la chatellenie de la Garde.

Un édit du mois de juin 1751 remaniant les bailliages, laissa la prévôté d'Einville à celui de Nancy.

L'église paroissiale fut réparée. Sur l'emplacement d'une partie des remparts, Léopold fit élever un couvent où, en 1708, il appela des religieux Tiercelins de la maison de Nancy. D'après les ordres du duc, la chapelle du monastère eut la façade principale sur la Grande rue. En avant, il fit laisser une place carrée de douze toises de côté afin « qu'il y eut place pour ranger les carosses du duc et de sa suite, quand il voudrait venir entendre la messe en cette Eglise ».

L'hôpital était complètement ruiné, on ne le fit pas réédifier. Les biens qui étaient affectés à son entretien furent réunis à ceux de l'hôpital de Lunéville par ordonnance de l'évêque de Toul, Blouet de Camilly, en 1708 (1). Toutefois il était expressément stipulé que les malades d'Einville y seraient admis gratuitement. La rue où se trouvait l'ancien hôpital porte encore le nom de cet établissement.

Dès 1707, Einville redevient, comme au plus beau jour de son histoire, le séjour de prédilection de la famille ducale. Pendant que Nancy et Lunéville étaient réservées aux fastes de la Cour, à Einville, le duc et sa famille vivaient dans la plus grande simplicité. Les traditions locales en gardent précieusement le souvenir.

Un des enfants d'Einville qui fait grand honneur à sa ville

(1) Noël, *Mémoires pour servir à l'histoire de Lorraine*, 2e volume, p. 168.

natale, Mgr Mathieu, évêque d'Angers, puis archevêque de Toulouse, dans le livre intitulé : *L'ancien régime dans la province de Lorraine et de Barrois*, montre « la famille ducale devenue l'objet d'un véritable culte qu'elle méritait par sa charité, son affabilité et une simplicité patriarcale dont il est resté d'agréables souvenirs ».

Un soir, une des filles de Léopold, la princesse Elisabeth-Thérèse, depuis reine de Sardaigne, vient d'Einville à Lunéville avec son père; le duc retenu par quelqu'affaire pressante laisse la jeune princesse retourner près de sa mère, montée sur la charrette d'une paysanne, qu'elle ravissait par son babil.

Un jour de fête, Léopold invite tous les habitants d'Einville à danser dans le parc. Mêlé à ses invités, le prince remarque l'absence de la femme du pâtre. Il va droit à ce dernier : « Où est donc Nanette? Pourquoi n'est-elle pas ici? » Le berger confus explique avec mille circonlocutions au souverain que Nanette n'a d'autre chaussure qu'une paire de sabots : « Eh bien ! allez la chercher, elle dansera en sabots, voilà tout ! »

« Cousine, disait la duchesse de Lorraine à la princesse d'Elbœuf, restez-nous à souper, nous avons un bon gigot. »

A la Cour de Lorraine, on jouait fort peu, les grandes dames invitées à passer quelque temps à Einville étaient averties d'avoir à apporter leurs tapisseries ou quelqu'ouvrage pour tenir compagnie à la duchesse.

A partir du XVII[e] siècle on établit la suite des curés d'Einville (1), 1666 à 1704, Joseph Général ; 1704 à 1711, Jean-

(1) On relève sur les registres religieux les actes suivants: 11 avril 1704 le sieur Joseph Général, curé depuis 1666, ci devant curé d'Einville au Jard est décédé le 9 avril 1704, ayant auparavant confessé, reçu le St Viatique et l'extrême onction et a été inhumé dans le chœur de la Paroisse dudit Einville, en présence des sieurs Jean Morel de Raville, François Louviot, prêtre demeurant à Einville, de Mgr Antoine André, auditeur de la Chambre des Comptes et de

Nicolas Ponchotte. Le R.P. Philbert, supérieur des Tiercelins fut administrateur pendant la vacance du 19 mai au 10 septembre 1711, 1711 à 1724, Charles-François Froment. De 1724 à 1726, on compte trois administrateurs : MM. Drouot, Brazy et Dumont, — 1726 à 17?2, Louis Leroy, — 1732 à 1749, Jean-Gaspard Oudot, — 1749 à 1800, Dominique Maître.

En 1713, la compagnie des cadets gentilshommes de Lorraine fut transférée de Gerbéviller à Einville. Elle ne resta que cinq ans dans ce nouveau poste et fut rattachée, en 1718, au régiment des gardes à Lunéville.

Pendant les terribles hivers de 1709 et 1710, le duc Léopold fit tous ses efforts pour atténuer les souffrances du peuple. Il fit faire d'importantes distributions de blé et

Jean Jerôme, héritier présomptif dudit Général. Lesquels ont signé les présentes avec nous Charles Petit, Doyen du Port.

19 mai 1711. — Messire Jean Nicolas Pouchote, prêtre et curé d'Einville au jard et de Bonviller, son annexe, a été inhumé au chœur de l'église paroissiale d'Einville par Messire Edme Bastien, curé de St Hilaire, doyen du Port, en présence et à l'assistance de MM. les curés de Haraucourt (Michelet), de Serres (X Docteur en théologie), de Bauzemont (Huyn), de Valhey, de Crion (Domet), de Gelnoncourt (Dupoirieux), de Deuxville (Huyn). Il était âgé de 38 ans, a été curé d'Einville pendant 7 ans, après avoir été curé de Cercueil pendant 3 ans, ou, dans tous les endroits, où il a été, il a donné l'exemple d'une bonne conduite et d'édification à ses paroissiens. Lequel après avoir été valétudinaire pendant plusieurs mois, quoique non alité, est mort de mort subite, mais non pas imprévue par la préparation à sa mort, puisque le même jour de sa mort il dit la Sainte Messe, administra le St Viatique à un malade, fit une confession générale auprès de M. Charles Dupoirieux, curé de Gelnoncourt et protonotaire du St Siège et rendit son âme à Dieu par la faiblesse qui lui arriva étant assis sur le seuil de la maison curiale.

30 mai 1724. — Charles François Froment, curé d'Einville et de Bonviller depuis 13 ans est décédé audit Einville environ deux jours après qu'une goutte remontée l'eut saisi en chaire, ou il prononça les dernières paroles ; n'ayant plus donné aucune marque de connaissance, il n'a pu avoir que l'absolution et le

donna aux cultivateurs le grain nécessaire pour les ensemencements. Tous les arbres fruitiers ayant été détruits par les gelées, il fit venir une grande quantité de replants qui furent distribués gratuitement. En 1710, les dépendances du château s'augmentèrent d'une ménagerie aujourd'hui remplacée par la brasserie Lhuillier.

En 1723, la grosse cloche de l'église étant cassée, fut refondue à Lunéville, bénite le 21 décembre de la même année, elle fut nommée Elisabeth-Thérèse par S. A. le Prince Charles de Lorraine, alors âgé de onze ans, et par sa sœur Elisabeth-Thérèse, fille aînée de Léopold.

Le dimanche 27 mars, Léopold mourait au château de Lunéville ; la résidence d'Einville fut abandonnée pendant la régence de la duchesse douairière, mais Stanislas parut à

sacrement d'Extrême onction. Il a été enterré par M. de la Grange, curé de Serres, tout au fond dans le chœur de l'église paroissiale à main droite, en présence de la plupart des prêtres et curés du voisinage et des paroissiens, il était âgé d'environ 55 ans et avait été cy devant curé de Clérey pendant 8 ans.

Le 29 juillet 1732 est décédé en la paroisse St Roch de Nancy, M. Louis Leroy, prêtre, curé d'Einville et de Bonviller s'étant fait transporter audit Nancy pour s'y faire soulager et après avoir reçu les sacrements de l'Eglise avec une grande édification, il a été inhumé dans le cimetiere de la parcisse St Sébastien de ladite ville (comme il l'avait ordonné par son testament), il était âgé d'environ 32 ans. Ses services se sont faits le 7 août dans la paroisse d'Einville par le sieur Petitjean, doyen de Nancy et tous les confrères voisins. Signé : J. B. Vernier, administrateur.

Le 11 août 1749 à 1 heure après minuit, est décédé Messire Jean Gaspard Oudot prêtre, curé de cette paroisse, âgé de 68 ans, après avoir souffert avec patience une longue maladie et avoir reçu le St Viatique à l'Église et peu de temps après l'Extrême onction à la maison. Son corps a été inhumé le lendemain après la messe et service dans la nef, sous le crucifix avec les cérémonies ordinaires. Inhumé par M. Brazy, curé de Drouville, en notre présence : Huyn, curé de Raville, Lagrange, curé de Serres ; Boudot, curé de Bauzemont ; Galland, curé de Valhey ; Marchal, curé d'Ohéville; Marullier, curé de Crévic ; du Breux, curé de Homécourt, ancien vicaire d'Einville.

l'origine se plaire à embellir ce château des anciens ducs de Lorraine. Bien que le bourg d'Einville fût placé sur un terrain assez enfoncé et sans vues, la beauté du parc en faisait un séjour plein d'attraits. Stanislas y fit faire de nombreuses améliorations, des parterres, des bosquets, une belle galerie dont on peut voir les dessins dans le recueil d'Héré. Dans le bourg, dans toutes les rues ayant un excédent de largeur, il encouragea la création de petits jardins devant les maisons. Louis de Nesle, dit Gervais, le continuateur de l'œuvre d'Yves Descours et son successeur dans la charge de Directeur des jardins de la Couronne passa un assez long temps à Einville, exécutant les plans et tracés que Stanislas se plaisait à modifier sur place.

Bientôt Stanislas dut abandonner Einville ; cette résidence rappelait trop aux Lorrains le souvenir de l'ancienne famille ducale, et le chancelier La Galaizière prit à tâche de diminuer l'importance de cette demeure. Le 4 novembre 1741, la recette d'Einville est supprimée et attribuée à Lunéville ; en 1747, c'est le tour de la gruerie des eaux et forêts, également rattachée à celle de Lunéville.

Le 7 juin 1748, Stanislas fonda une rente de 100 livres en faveur des pauvres d'Einville. Il ne revint plus dans ce château qu'en deux occasions consignées sur les registres des actes de la paroisse.

L'an 1752, le 11 octobre, a été bénite par moy prêtre et curé d'Einville et de Bonviller, son annexe, soussigné, la première pierre de l'Eglise paroissiale, laquelle a été posée environ 8 pouces au dessus du rez de la chaussée, à l'angle droit de la tour dans une autre pierre par S. M. Stanislas I, Roy de Pologne, Duc de Lorraine et de Bar, en présence de la cour et de toute la paroisse. En foy de quoy, j'en ay dressé le présent acte les an et jour avant dit... Signé : Dominique Maître, curé d'Einville.

L'an 1753, le 20 décembre, a été solennellement bénite l'Eglise paroissiale d'Einville et le lendemain fête de St-Thomas, a été célébrée pour la première fois en la dite Eglise par le sous-

signé prêtre et curé d'Einville qui obtint de M. l'abbé de Domery, vicaire général au diocèse de Toul, la permission de bénir la dite Eglise, a été célébrée, dis-je, la Très Sainte Messe a laquelle assista Stanislas 1er, Roy de Pologne, Duc de Lorraine et de Bar qui eut la piété de présenter un pain béni et de venir lui même à l'offrande. Sa Majesté était accompagné de Mgr le Duc Ossolinski, grand maître de sa Maison et de plusieurs Seigneurs de la Cour. En foy de quoy j'ay dressé le présent acte. Signé : D. Maître, curé d'Einville.

Nous relevons également sur les registres de la paroisse la note suivante :

L'an 1754, en avril, fut fondue à Nancy par le nommé Jean-François Despois, la troisième cloche du poids de 1561 livres coutant 42 sols 6 deniers la livre, à charge au fondeur au surplus de fournir l'équipage et de la mettre en sonnerie ; le prix d'icelle cloche provenant de 1200 livres de la Confrérie de la Conception, que je consentis à être employées à cet usage, comme étant une ampliation du service divin, de 100 groléus à 7 livres 15 sols l'un donnés par le Roy pour l'achat d'un terrain communal ou est actuellement la Ménagerie et la vigne appelée la garenne et le surplus des deniers de la Communauté provenant de la vente des bois. Elle fut bénite par moy soussigné curé d'Einville le 22 mai de ladite année. Elle fut nommée Marie Catherine par Stanislas Ier Roy de Pologne, Duc de Lorraine et de Bar et par Son Altesse très haute et puissante Dame Catherine, née Princesse Jablonowska, épouse de S. A. Mgr le Duc d'Ossolinski, grand maître de la maison du Roy. Le Roy fut représenté par M. Joseph Jankowics, intendant de Mgr le Duc d'Ossolinski ; Mme la Duchesse fut représentée par Mlle Marie Rosiewiezoiona, l'une de ses demoiselles, qui assistèrent de leur part à la bénédiction. En foy de quoy, j'ai dressé le présent acte à Einville en notre maison curiale, les an et jour d'autre part.

Signé : D. Maître, curé d'Einville et Bonviller.

Le 24 février 1766, le chancelier La Galaizière fit apposer les scellés sur les résidences royales, vint à Nancy, assembla la Cour souveraine et lui notifia la mort de Stanislas. Depuis trente-cinq ans, le chancelier s'était appliqué à détruire

tous les souvenirs attachés à l'ancienne nationalité des Lorrains, n'étant plus retenu par les scrupules du roi Stanislas, il se hâta de bouleverser tout ce qui subsistait encore. Einville, Chanteheux, La Malgrange, Commercy s'effacèrent bientôt comme des rêves.

Le château d'Einville fut démoli ; le parc magnifique qui y attenait fut vendu avec la garenne et les ménageries en 1771, à titre d'engagement et sous faculté de rachat perpétuel à Messire Michel-Joseph de Cœurderoy, premier président du Parlement de Nancy.

En 1769, il a été levé à Einville pour contributions de l'année, 4.300 livres ainsi réparties :

Subvention (imposition personnelle et mobilière)..	2.398 l. 10 s.
Ponts et chaussées.	1.800 »
Divers.	101 » 10 s.

Pessincourt, l'annexe d'Einville, avait eu au xv^e^ siècle une certaine importance. En 1712, un état du temporel des paroisses dit que Pessincourt a perdu complètement son nom de village et ne mérite plus même celui de hameau ; il formait un ban séparé appartenant presqu'en entier aux religieux Augustins de Lunéville qui occupaient l'ancienne abbaye de Saint-Remy. Dans un arrêt de la Chambre des comptes de Lorraine du mois d'août 1731, on lit : « Les prieurs et chanoines réguliers de Lunéville sont maintenus dans la qualité de Seigneurs moyens et bas justiciers au lieu de Pessincourt avec tous les droits y attachés, leur fait défence cependant de s'immiscer dans l'exercice du droit de pêche ès rivières et ruisseaux sur le ban dudit Pessincourt, droit dont ils prétendaient jouir depuis le ban de Bauzemont jusqu'à celui d'Einville ».

Indépendamment de la maison de ferme et de la chapelle des Augustins, il existait une maison à peu près ruinée et quelques cens ou rentes venant de la Commanderie de Saint-Georges de Lunéville, réunie en 1587 à la Comman-

derie Saint-Jean de Nancy. Ces faibles revenus et d'autres de semblable importance sur les bans de Bonviller, petite Bienville, Crion, Sionviller, Raville, etc., figurent sur les pieds terriers de la Commanderie de Saint-Jean du Vieil-Aître (1).

Les Chanoines réguliers de St-Augustin, qui furent substitués en 1135 aux moines de St Remy à l'hôpital de Lunéville, restèrent en possession de Pessincourt jusqu'à l'époque de la Révolution. Un bail de leur métairie daté du 2 juillet 1717 montre combien était minime, à cette époque, la valeur de la terre. Le canon annuel était de 80 paires de rézeaux (172 hectolitres) moitié blé froment, moitié avoine, plus quatre chapons.

Suivant une déclaration de fin de bail du fermier en 1744 l'étendue de la ferme était en terres arables :

Saison de la Caille	66	jours	8	hommées	3	toises	186 j. 3 h.
— de Brochy	59	—	4	—	14	—	
— de l'Etang	60	—	3	—	10	—	

En prés : 46 fauchées 6 hommées, plus une chenevière de 2 jours 1/2. Un état du 28 pluviôse an IX décrit ainsi la ferme de Pessincourt : une maison de ferme propre à loger un fermier avec ses aisances et dépendances et un puits devant la dite maison, une autre maisonnette où sont les réduits à porcs ; une petite chapelle, sous l'invocation de la Vierge, toute ruinée ; 186 jours 6 hommées de terres labourables, etc... Le tout fut adjugé comme bien national le 8 juin 1791, moyennant 46.200 francs à M. Durand, procureur du roi en la maîtrise des eaux et forêts, résidant à Nancy, rue du Pont-Mouja. Depuis 1835, Pessincourt appartient à MM. Georgeat et Lhuillier ; actuellement cette ferme est louée 1300 francs plus 50 hectolitres de blé, 60 litres de lentilles et 5 chapons. En 1877, la dernière ferme a été

(1) Lepage : *Notice sur quelques établissements de l'ordre de St-Jean de Jérusalem en Lorraine* (Annuaire de la Meurthe, 1853).

démolie; sur l'emplacement de ce village autrefois florissant, il reste un mauvais hangar destiné à abriter les chevaux à l'époque des travaux des champs.

Avant de terminer ce qui concerne Pessincourt, rappelons une ancienne coutume qui subsista jusqu'en 1830. Le troisième jour des Rogations, la paroisse d'Einville allait en procession à la chapelle de Pessincourt. Arrivé là, on se débandait et chacun faisait honneur aux provisions qu'il avait apportées, soit sur les bords du Sanon, soit sous les grands arbres qui avoisinaient la ferme. Les fermiers traitaient le curé et son chantre.

De 1766 à 1789, l'histoire d'Einville ne présente aucun fait digne d'être rapporté. La population s'accroît graduellement. L'école primaire, dont on a constaté l'existence depuis le rétablissement de la Communauté, au XVII^e^ siècle, est florissante, presque tous les habitants d'Einville savent lire et écrire.

En 1789, la municipalité s'émeut. Dans les forêts voisines, des brigands se réunissent et vont en bandes détrousser les voyageurs, piller les maisons isolées, enlever le bétail dans les champs. La communauté se réunit et décide la formation d'une milice bourgeoise « munie de poudre, plomb et aussi de chandelles pour passer la nuit au corps de garde ».

Un secours de carabiniers est demandé à Lunéville pour se joindre à la milice et « traquetter ès bois ».

En 1790, Einville devient le chef-lieu de l'un des neuf cantons dépendant de Lunéville. Sa juridiction s'étend sur Bauzemont, Bienville, Bonviller, Crion, Hénaménil, Hoéville, Parroye, Raville, Serres, Sionviller et Valhey. A partir de cette époque, le Conseil de la ville cesse de se réunir au presbytère ; en 1792, les actes de l'état civil sont retirés des mains du curé. Le maire, Folliot, signe cette prise de possession, le 2 novembre 1792.

DONATION

DE

L'ÉGLISE DE SAINT-DIZIER

AU PRIEURÉ NOTRE-DAME DE NANCY

PAR

M. CH. PFISTER

Dans presque tous les ouvrages ou articles qui traitent des origines de notre ville de Nancy, nous trouvons exprimée cette opinion : « Au début, les trois territoires de Nancy, de Saint-Dizier et de Laxou formaient une seule et unique paroisse, et le siège de cette paroisse était au village de Saint-Dizier, qui s'élevait sur l'emplacement du faubourg actuel des Trois-Maisons ; plus tard seulement, il fut transporté dans l'intérieur de la ville, à l'église Saint-Èvre ». Dès 1619, un chanoine de la Primatiale écrit dans son *Mémoire* sur Nancy : « La première et plus ancienne église de Nancy et faubourg, est celle de Saint-Dizier, Paroisse autrefois dépendante des Dames de Bouxières. De cette Paroisse dépendaient Laxou, Nancy et St-Dizier » (1). En 1776, deux curés se disputaient la paroisse de Saint-Nicolas, M. de Vallée nommé par le chapitre de la Primatiale, et M. de Baranger,

(1) Publié par Dom Calmet, *Notice de Lorraine*, t. II, col. 17.

professeur de théologie en l'Université de Nancy et qui prétendait avoir obtenu la place par la voie du concours. Chacun des deux adversaires fit valoir son droit par de nombreux factums où il recherche l'origine des diverses paroisses de Nancy ; l'un et l'autre ne sont d'accord que sur la question des origines. De Baranger affirme : « Il n'y avoit autrefois qu'une seule Église Paroissiale pour les trois Villages de Nancy, St-Dizier et Laxou, elle étoit unie au chapitre des dames de Bouxières » (1). Le chapitre de son côté soutient : « Nancy n'étoit dans l'onzième siècle qu'un Château, ou tout au plus qu'une faible Bourgade, située entre le Village de Laxou et celui de Saint-Dizier, que remplace aujourd'hui le Fauxbourg des Trois-Maisons. Une seule Paroisse suffisoit alors à ces trois peuplades ; l'Église étoit à Saint-Dizier et le Chapitre de Bouxières en avoit le Patronage » (2). Est-il étonnant que cette assertion, souvent répétée par les deux adversaires ait été recueillie par Lionnois. L'*Histoire de Nancy* s'exprime en ces termes : « L'Église de S. Dizier, placée dans ce que nous appelons le faubourg des Trois-Maisons et Boudonville, étoit l'unique Paroisse pour S. Dizier, Nancy et Laxou. Nancy s'accrut dans les XII et XIII^e^ Siècles au point que S. Dizier ne fut plus regardé que comme un de ses faubourgs. On bâtit dans l'enceinte de cette ville, pour faire l'office de Paroisse, une église sous l'invocation de S. Epvre Évêque de Toul » (3). Appuyée par Lionnois, cette hypothèse a été sans cesse répétée dans

(1) *Mémoire sur l'origine et l'état des cures de Nancy pour M. de Baranger contre M. de Vallée et le chapitre de l'insigne église Primatiale de Nancy.* Permis d'imprimer, 18 janvier 1776, in-4° de 85 pages, à la page 1.

(2) *Mémoire pour les Grand-Doyen, Chanoines et Chapitre de la Primatiale contre M^e^ Baranger, Professeur en Théologie.* Permis d'imprimer, Nancy, 19 mars 1776, in-4° de 39 pages, à la page 2. Cf. les autres factums écrits à l'occasion de ce procès et réunis à la bibliothèque de la ville, ZZ. 170/22.

(3) *Histoire de Nancy*, t. I, p. 219.

ce siècle par tous les érudits qui se sont occupés de Nancy. Quelques-uns seulement, comme Lepage (1) expriment des doutes. Nous voudrions démontrer dans cet article que cette opinion est entièrement fausse et qu'elle ne doit plus être reproduite dans une histoire de notre ville.

Dans le cartulaire de Molême, conservé aux archives de la Côte-d'Or, on trouve une série de chartes de la fin du XI^e^ ou du début du XII^e^ siècle, conférant à l'abbaye créée par saint Robert le prieuré de Notre Dame qui fut construit devant les remparts de Nancy. Par l'une de ces chartes qui date des années 1118 à 1126, l'évêque de Toul Riquin cède aux moines de Molême et par suite à ceux du prieuré de Notre-Dame, l'autel paroissial de Nancy (2) avec le droit de nommer le curé, avec les deux tiers des dîmes grosses et menues, les deux tiers des offrandes, l'autre tiers étant laissé au curé. Déjà auparavant le duc de Lorraine Thierry I^er^, mort en 1115, avait voulu reconnaître aux religieux la possession de ces deux tiers de dîme et la nomination des prêtres de la paroisse : *conductum parrochianorum presbiterorum* (3) et en l'année 1145 son petit-fils, Mathieu I^er^, confirma cette reconnaissance (4). Par suite d'un abandon de l'autorité spirituelle comme de l'autorité temporelle, la paroisse de Nancy avec une grande part des dîmes et des offrandes appartenait dès le début du

(1) Lepage écrit : « S'il faut ajouter foi à l'auteur du Mémoire que Dom Calmet a fait imprimer dans sa *Notice de Lorraine*, la chapelle (de Boudonville) servait d'église paroissiale à Saint-Dizier, à Laxou et à Nancy ». *Le village de Saint-Dizier-lès-Nancy* dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1881, p. 7.

(2) Un fragment de cette charte que nous publierons bientôt en entier a été éditée par M. Léon Germain, *Donation de la paroisse de Nancy à l'abbaye de Molesme par Riquin, évêque de Toul*, dans le *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, 1888, p. 167.

(3) Le fait nous est connu par la confirmation de Mathieu I^er^.

(4) Nous avons publié cet acte d'après un *vidimus* du XIV^e^ siècle dans notre *Histoire de Nancy*, p. 21, note.

XII^e siècle au prieuré Notre-Dame ; elle était, comme on dira plus tard, unie au prieuré.

Or, à cette époque, l'église du village de Saint-Dizier appartenait, sans qu'aucune contestation soit possible, à l'abbaye de Bouxières ; celle-ci ne s'en est dessaisie qu'en l'année 1212. A cette date elle a donné l'église de Saint-Dizier au prieuré Notre-Dame par un acte spécial. Cet acte nous a été conservé avec quatre autres qui traitent de la même donation dans un *vidimus* du 20 novembre 1449, fait, sur commandement de l'official de Toul, par un clerc de l'officialité, Jean Aubertin de Vigny (Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, G., 402) (1). Dom Baranger

(1) Nous publions ci-joint le commencement de ce *vidimus* qui nous fait connaître quelques particularités curieuses, qui nous apprend entre autres choses le nom du prieur de Notre-Dame en 1449 :

Universis et singulis presentes litteras seu presens transsumptum inspecturis, visuris, lecturis et audituris, officialis curie Tullensis salutem in Domino. Noveritis quod, anno Incarnationis dominice millesimo quadringentesimo quadragesimo nono, die vicesima mensis novembris, comparuit in judicio Tulli coram nobis officiali curie Tullensi prefato in dicta curia hora causarum mane consueta loco nostro solito, ad jura reddenda pro tribunali sedentibus, discretus vir Gerardinus Colini de Pagneyo (*a*) prope Tullum, clericus Tulli commorans, dicte curie notus procurator et procuratorio nomine religiosi viri fratris Johannis Jalot, prioris prioratus beate Marie virginis de Nanceyo, dicte diocesis, ordinis sancti Benedicti, a monasterio Molismensi Lingonensis diocesis ejusdem ordinis dependentis, tenens in suis manibus quinque litteras auctenticas in pergameno scriptas inferius designatas, videlicet unam litteram sive cyrographum incipientem in prima ejus linea, per medium ad modum cyrographi scisa et ordine retrogrado scripta in hec verba : *In nomine sancte et individue Trinitatis* et in secunda linea incipit : *Notum sit omnibus, etc.*, sigillo abbatisse et sigillo capituli Busseriensis necnon sigillo abbatis Clariloci, ut in eisdem legebatur, sigillatas ; — item aliam litteram bone memorie domini Renaudi Dei gratia Tullensis episcopi ejus sigillo oblongo cum cordula filorum de serico sigillatam ; — item aliam litteram domini

(*a*) Pagny-derrière-Barine, canton de Toul-Nord.

et les avocats du chapitre le connaissaient parfaitement et y font allusion dans leurs *Mémoires* (1) ; Lepage a aussi

G [uarini] Dei gratia Tullensis episcopi ejus sigillo cum cordula filorum rubrorum de serico impendenti sigillatam ; — item aliam litteram sigillo magno et oblongo ecclesie Tullensis cum tessuto (*a*) de serico viridis coloris sigillatam ; — necnon aliam litteram domini G [uarini] Dei permissione Tullensis electi ejus sigillo necnon sigillo domini G. de Portu Tullensis archidiaconi cum tessuto de serico viridi etiam sigillatam, — sanas quidem et integras ac omni prorsus vicio et suspicione carentes, asserens item Gerardinus, nomine quo supra, quod prefatus dominus prior litteris hujusmodi et earum originali exhibitione indigebat in pluribus et diversis locis, ad que predictas litteras originaliter deferre propter viarum discrimina et malorum incursus hominum aliaque pericula (*b*) non posset commode nec auderet. Quapropter nobis humiliter supplicavit idem Gerardinus jamdicto nomine quatinus litteras predictas per aliquem dicte curie notarium transcribi et exemplari, ac transsumptum unum et plura cum interpositione decreti eidem priori decernere vellemus et dignaremur. Nos vero officialis prefatus, attendentes supplicationem hujusmodi fore justam et consonam rationi, quodque justa petenti non est denegandus assensus, visis per nos primitus palpatisque et diligentius inspectis supradictis litteris, eas per discretum virum ac fidelem et dilectum nostrum Johannem Aubertini de Vigneyo (*c*) Tullensis diocesis clericum, dicte curie notum, in eodem judicio coram nobis existentem transcribi et exemplari fecimus et mandavimus, necnon transsumptum inde unum et plura dicto priori decrevimus et decernimus. Quarum quidem litterarum prout superius designate sunt tenores inferius per ordinem describuntur et sequuntur in hunc modum.

(1) *Mémoire de Baranger*, cité p. 132. — Le chapitre de son côté, dans le mémoire cité p. 132, mentionne la confirmation de ce don fait en 1229 par l'évêque de Toul et l'archidiacre de Port (notre n° 3). Aux archives départementales le *vidimus* de 1449 est accompagné de trois copies faites en 1771 et plus ou moins défectueuses. Elles ont été évidemment prises à l'occasion de la querelle entre de Baranger et le chapitre. Cayon, *Histoire de Nancy*, p. 51, fait aussi allusion à ces actes qu'il interprète mal.

(*a*) *Tessutum*, *tensutum*, un filet.
(*b*) Le mot *deferre* est ici répété.
(*c*) Vigny, autrefois canton de Verny, Moselle.

l'occasion de le citer (1) ; mais l'acte est encore inédit et nous le livrons aujourd'hui pour la première fois à la publicité.

N° 1. — 1212. — *M., abbesse de Bouxières, et son chapitre cèdent aux moines de Molême qui habitent le prieuré Notre-Dame de Nancy, tous leurs droits sur l'église de Saint-Dizier près de Nancy, entre autres le droit de patronage sur cette église.*

In nomine sancte et individue Trinitatis. Notum sit omnibus tam futuris quam presentibus presentem paginam inspecturis venerabilem M., (2) abbatissam de Busseriis (3), de voluntate et assensu tocius capituli sui monachis Molismensibus in prioratu sancte Marie Nancey Deo famulantibus quicquid habere debebant in ecclesia sancti Desiderii prope Nanceyum contulisse jure perpetuo possidendum sub annuo censu quatuor rasalium frumenti et quatuor siliginis in festo sancti Martini vel infra octavas illi qui ex parte ecclesie Busseriensis petierit reddendo. Preterea sciendum est (4) jamdictam ecclesiam Busseriensem hoc sibi tantummodo retinuisse quod cum contigerit novum priorem venire in predictum prioratum Nancei, alio recedente vel mortuo, si unquam fecerit pro eadem tenura fidelitatem, faciet ecclesie Busseriensi, nec aliquid inde gravaminis tunc ab eo exigetur. Et notandum quod dicta abbatissa de voluntate capituli memorati dedit et concessit dictis monachis jus patronatus quod in nominata ecclesia habebant libere et intuitu pietatis divine imperpetuum possidendum, volens sibi habere et monialibus suis et clericis imposterum in animarum suarum succursum communionem in ecclesia Molismensi tam in capite quam in membris ; unde statutum fuit quod ecclesia (5)

(1) *Le village de Saint-Dizier-lès-Nancy. l. l.*, p. 8.

(2) M. sans doute Marie ou Marguerite, nom de l'abbesse. Ce nom était inconnu jusqu'à présent ; il ne se trouve pas dans la liste des abbesses dressée par M. Lepage, *L'abbaye de Bouxières* dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1859, page 283.

(3) Dans le document suivant où notre charte est répétée et que nous appelons B, on lit *Buxeriensis*.

(4) *Est* manque B.

(5) Le document porte à tort « *in ecclesia* ». Nous suivons la leçon B.

Molismensis concessit dominabus et clericis sepedicte ecclesie Busseriensis communionem omnium bonorum que fiunt in ea et in omnibus appendiciis suis ; et, audito cujuspiam domine vel clerici obitu, officium quod pro monacho vel sanctimoniali debetur pro eis faciet, in ecclesia Busseriensi e converso pro monacho. Petiit adhuc ecclesia predicta Busseriensis et impetravit quod cum contigerit dominam vel clericum de suis pro aliquo timore vel guerra ad aliquam domorum Molismensium confugere, tanquam frater aut soror suscipiatur per quadraginta dies. Et ut hoc processu temporum firmum sit et stabile dictum, duxit prior predicti prioratus Nancei ut illa pars hujus cirographi quam accepit penes se servandam per dicte venerabilis abbatisse sigillo et sigillo capituli Busseriensis necnon et sigillo abbatis Clariloci qui interfuit huic facto signare'ur ; aliam vero partem quam sibi ecclesia Busseriensis accepit servandam domini abbatis Molismensis sigillo, et sigillo capituli Molismensis necnon et sigillo abbatis predicti Clariloci voluit corroborari. Actum anno Verbi incarnati M° CC° XII°.

Par cet acte, les moines du prieuré de Notre-Dame obtiennent le droit de nommer le curé de Saint-Dizier (ce qui est spécifié dans l'acte). Ils acquièrent aussi une série de droits que possédait jadis le chapitre de Bouxières sur l'église de Saint-Dizier.

Ces droits ne sont pas mentionnés ; mais nous devinons qu'il s'agit de la dîme et des revenus de l'Eglise. Il nous est permis de supposer qu'à partir de 1212, les prieurs de Notre-Dame levèrent les deux tiers de la dîme sur le ban de Saint-Dizier, entièrement indépendant de celui de Nancy ; que de même ils touchèrent les deux tiers des produits de l'église. L'autre tiers et de la dîme et des produits devait être laissé au curé pour sa portion congrue. Sûrement, au XIV^e^ siècle, les moines de Notre-Dame ont touché ces redevances sur la banlieue et l'église de Saint-Dizier.

La concession des Dames de Bouxières ne fut pas entièrement gratuite. En reconnaissance de leur ancien droit, elles exigèrent des moines de Notre-Dame une redevance annuelle de quatre résaux de froment et de quatre résaux de seigle, à

payer le jour de la Saint-Martin (11 novembre) ou dans l'octave. Froment et seigle étaient, sans nul doute, pris sur le produit de la dîme, et nous voyons ainsi que le village de Saint-Dizier était entouré, à la place qu'occupent aujourd'hui le canal et notre rue de Metz, de champs de blé. Il était aussi stipulé que lorsqu'un nouveau prieur entrerait en fonction, si jamais il devait prêter serment de fidélité pour la tenure de l'Eglise de Saint-Dizier, ce ne pourrait être qu'à l'abbaye de Bouxières, mais dans ce cas l'abbaye n'exigerait de lui aucune espèce de redevance (*non aliquid gravaminis*). La formule est très vague ; sans doute le prieur de Notre-Dame ne s'est pas cru lié par cette clause : il n'a selon toute apparence prêté serment pour l'église de Saint-Dizier à l'abbesse, ni à personne ; il a tenu cette église comme alleu, non comme fief. Les dames de Bouxières se réservèrent encore d'autres avantages ; une *confraternité* devait être établie entre elles d'une part et toutes les maisons de l'ordre de Molême, de l'autre. Toutes les fois qu'une dame ou un clerc attaché à Bouxières mourait, un service funèbre devait être célébré pour le repos de son âme à Notre-Dame de Nancy et dans toutes les maisons de l'ordre. Elles s'engageaient de leur côté à faire dire des messes pour les moines défunts de l'ordre. Enfin elles obtinrent que, si jamais une guerre les chassait de leur hauteur de Bouxières, elles pourraient se réfugier pendant 40 jours dans une maison dépendant de Molême et y être nourries.

Pour la première fois, par cet acte, les moines du prieuré Notre-Dame obtinrent des droits sur l'église de Saint-Dizier. Or, comme dès le début du XII^e^ siècle, ils possédaient d'une façon incontestable la paroisse de Nancy, il est clair que l'église de Saint-Dizier et la paroisse de Nancy étaient deux choses entièrement différentes, et ainsi se trouve renversée l'opinion courante sur l'origine de la paroisse de Nancy.

Cependant, comme depuis 1212 les prieurs de Notre-Dame nommaient à la fois le curé de la paroisse de Nancy (dont le

siège était, sans nul doute, à Saint-Évre) et le curé de la paroisse de Saint-Dizier, comme ils touchaient sur les deux églises les mêmes redevances, comme ils percevaient les mêmes dîmes sur les deux banlieues (1), on conçoit qu'une confusion se soit faite peu à peu. L'église Saint-Dizier a sans doute jusqu'à la destruction du village en 1591, gardé le titre d'*église paroissiale* (2) comme Saint-Évre ; mais depuis longtemps elle n'était plus desservie par un curé, mais par un simple chapelain, relevant du curé de Saint-Evre. Je suppose qu'au début les prieurs de Notre-Dame ont encore nommé un curé de Saint-Dizier ; mais à un certain moment pour augmenter les revenus assez maigres du curé de Nancy ils ont sans doute uni les deux cures de Nancy et de Saint-Dizier en une seule. Cette union était un fait accompli en 1343, quand le pape Clément VI accorda, au détriment de Notre-Dame, la cure de Nancy à la collégiale Saint-Georges, récemment créée sur les flancs du palais ducal (3). Le nouveau chapitre fit gérer dès lors par un vicaire perpétuel à la fois les deux églises de Nancy et de Saint-Dizier ; il dut laisser au prieuré Notre-Dame les deux tiers des dîmes des deux territoires, mais il eut pour lui le tiers ayant appartenu au curé.

Le prieuré avait perdu l'un des principaux avantages de l'acte de 1212 ; il était juste qu'il n'en supportât pas les

(1) La banlieue de Saint-Dizier était entièrement distincte de celle de Nancy ; Saint-Dizier formait une commune à part, avec son maire et ses échevins propres. Lepage, *l. l.*, p. 20. On parle à tort du *faubourg* de Saint-Dizier ; il faut dire le village de Saint-Dizier.

(2) Elle est encore qualifiée de paroissiale en 1508. Lepage, *l. l.*, p. 16, n° 4.

(3) La bulle de Clément VI se trouve en original aux Archives de Meurthe-et-Moselle, G., 404. Elle a été publiée en partie par MM. l'abbé Grand-Eury et Louis Lallement, *L'église Saint-Epvre à Nancy* dans les *Bulletins de la Société d'archéologie lorraine*, t. V, p. 342.

charges. Par un compromis signé le 6 novembre 1347, entre l'abbé de Molême et le prieuré de Nancy d'une part et le chapitre Saint-Georges de l'autre, celui-ci s'engagea à acquitter les huit résaux de blé que ceux-là devaient annuellement aux dames de Bouxières, jusqu'à ce que les moines fussent libérés de cette dette (1). Plus tard, le chapitre Saint-Georges racheta cette redevance en donnant aux dames nobles la terre de Mangonville (2) qui était de sa dotation.

Nous avons vu comment l'église de Saint-Dizier et celle de Nancy ont été unies ; cette union a été une conséquence de la charte de 1212 que nous avons publiée. Nous supposons — mais ici nous manquons de preuve — que de la même manière la cure de Laxou a été unie à celle de Nancy (3). Le droit de nommer à cette cure avec les deux tiers de la dîme auront été cédés à une certaine date, au prieuré

(1) Archives du département, G., 404. Nous détachons de cet accord ce passage : « Item ordinatum et reportatum extitit quod in recompensationem hujus libertatis et ex causis prædictis (*privilèges accordés par Molême au chapître Saint-Georges*) dicti præpositus et capitulum ac vicarius (*le vicaire perpétuel de Nancy*) juxta posse suum procurabant nos et prioratum nostrum de Nanceyo prædictum liberari de octo rezalibus bladi wayni (*le wain, espèce de blé, voir Ducange*) que nos ratione dicti nostri prioratus debemus annuatim abbatisse et capitulo de Buxeriis Tullensis dyocesis et, donec liberatio ipsa facta sit sufficienter, ipsi nobis et prioribus prioratus nostri prædicti octo resalia bladi wayni annuatim solvere tenebuntur et nobis dicta octo resalia super tertia sua prædicta assignabunt (*le tiers de la dîme laissé à Saint-Georges*). Quam liberationem, si facta fuerit, garantisare dicti prepositus et capitulum et vicarius nobis tenebuntur et dare litteras super his suis sigillis sigillatas.

(2) Grand'Eury et Lallement, *l. l.*, p. 264, note 2. Mangonville, canton d'Haroué, arrond. de Nancy.

(3) Cette union a dû avoir lieu après 1212 ; les territoires de Nancy et de Laxou étaient séparés jadis par celui de Saint-Dizier ; nous ne pouvons supposer que celui-ci ait formé pendant un certain temps une enclave indépendante, dans l'intérieur de l'unique paroisse Nancy-Laxou.

de Notre-Dame; celui-ci au lieu de nommer un curé, aura fait exercer les fonctions curiales par ses moines ou par le curé de Nancy. Il résulte d'un acte de 1340 que les morts de Laxou étaient portés au prieuré Notre-Dame et que là était célébré l'office funèbre (1). Une pièce de 1352 nous apprend que le prieur choisissait le marguillier de Laxou sur une liste de trois personnes présentées par la communauté des habitants (2). On considéra dès 1343 l'église de Laxou comme unie à celle de Saint-Évre ; avec celle-ci, elle passa aux chanoines de Saint-Georges, encore que le prieuré de Notre-Dame garda sur elle une série de droits. Ainsi Saint-Dizier, Laxou et Nancy furent considérées comme une seule paroisse ; elles dépendirent du vicaire perpétuel de Saint-Évre, nommé par la collégiale Saint-Georges ; le tiers de la dîme sur les trois banlieues appartient à cette collégiale et les deux tiers au prieuré Notre-Dame. On supposa qu'il en avait été ainsi dès l'origine, tandis qu'au contraire cette union s'est faite peu à peu, par suite de diverses circonstances.

Il nous reste peu de commentaires à ajouter sur la charte de 1212. L'acte fut fait en forme de cyrographe. Il y eut donc

(1) Accord de 1340 entre le prieuré Notre-Dame et la collégiale Saint-Georges. Par cet accord, le prieur permet à la collégiale d'avoir un cimetière franc. Seulement les morts de la *fermeté* de Nancy (de l'intérieur de la ville) continueront d'être portés à l'église paroissiale où l'on acquittera les droits ordinaires ; ceux du bourget (le quartier du Haut et Petit Bourgeois, alors en-dehors de Nancy) et de Laxou seront présentés d'abord, comme par le passé, à l'église du prieuré ; alors seulement on pourra enterrer les uns ou les autres au cimetière Saint-Georges, s'ils en ont fait la demande. L'acte a été publié assez mal dans le Mémoire du chanoine de la Primatiale de 1619. Dom Calmet, *Notice de Lorraine*, II, col. 21, et mieux par Grand-Eury et Louis Lallement, *l. l.*, p. 160.

(2) Archives de Meurthe-et-Moselle, G., 404. Notons que cet acte de l'officialité de Toul est adressé *presbitero de Laixou*. C'était sans doute le chapelain, subordonné au vicaire général de Saint-Evre.

deux originaux qui furent découpés sur la même feuille de parchemin et qui pouvaient être rapprochés. L'un, revêtu du double sceau de l'abbesse et du chapitre de Bouxières (1) fut laissé aux moines de Molême ; l'autre, avec les sceaux de l'abbé et du chapitre de Molême (le prieuré de Nancy ne semble pas avoir eu de cachet propre) fut conservé à Bouxières. Tous les deux portaient le sceau de l'abbé de Clairlieu. Il est dommage que l'acte ne nous ait pas livré le nom de cet abbé ; nous continuons à ignorer qui gouvernait au début du XIII[e] siècle l'abbaye cistercienne, située au milieu de la forêt de Haye (2).

La concession faite de l'église Saint-Dizier au prieuré Notre-Dame devait pour être valable recevoir la sanction de l'ordinaire, c'est-à-dire de l'évêque de Toul et de son chapitre. Elle fut confirmée d'abord, dès l'année 1212, par l'évêque Renaud ; plus tard, à deux reprises, par l'évêque Garin, après son élection et après sa consécration, en 1229. Le doyen du chapitre de Toul, Pierre, approuva à son tour en 1229 la donation, les quatre confirmations accompagnent sur le *vidimus* de 1449 la charte de 1212 ; aussi croyons-nous utile de les publier ici.

N° 2. — 24 juillet 1212. — *Renaud, évêque de Toul, confirme la donation faite par M. abbesse de Bouxières à Pierre, prieur de Notre-Dame de Nancy et aux moines de Molesme.*

Ego Renaudus, Dei gratia Tullensis episcopus, notum facimus universis presentes litteras inspecturis nos donationem factam in perpetuum a karissimis in Christo M. abbatissa et capitulo Buxeriensis ecclesie dilectis in Christo Petro priori et monachis Molismensibus in prioratu sancte Marie de Nanceyo Deo servientibus et in posterum servituris gratam et ratam habere ; unde ad peti-

(1) Le sceau du chapitre a été publié par Lepage, *L'abbaye de Bouxières*, Mémoires de la Société d'archéologie, 1859, p. 213.

(2) Cf. Lepage, *L'abbaye de Clairlieu*, Mémoires de la Société d'archéologie, 1855, p. 127.

tionem ipsarum per suas patentes litteras nobis oblatam donationem eandem presentibus duximus litteris confirmandam, ita in litteris abbatisse et dominarum Buxeriensium contentam ut est inferius annotata : Notum sit omnibus tam presentibus quam futuris presentem paginam inspecturis (*suit ensuite le texte de la charte précédente jusqu'à* per quadraginta dies). Nos igitur, sicut supradictum est, prescriptam donationem et concessiones ratas habentes et etiam confirmantes prout rationabiliter facte sunt, in confirmationis nostre testimonium presentem partem fieri fecimus et sigilli nostri appositione muniri. Datum Tulli, anno Domini millesimo ducentesimo duodecimo, mense julio, die martis proxima post festum Marie Magdalenes.

Renaud ou Réginald de Senlis fut évêque de Toul de 1210 à 1218. (*Gallia christiana*, XIII, col. 1009.) Il s'empressa de confirmer le don fait par l'abbesse de Bouxières au prieur de Notre-Dame dont le nom nous est livré ici. Cette charte est datée du mardi après la Sainte-Madeleine 1212. Comme cette année la Sainte-Madeleine tombait le dimanche 22 juillet, elle a été expédiée le 24 juillet.

N° 3. — 17 avril 1229. — *Guarin, élu de Toul, et Guarin, archidiacre de Port, concèdent à perpétuité au prieuré de Notre-Dame de Nancy l'église de Saint-Dizier devant Nancy.*

G[uarinus] Dei permissione Tullensis electus et G[uarinus] de Portu Tullensis archidiaconus universis presentes litteras inspecturis salutem in Domino. Universitati vestre notum fieri volumus quod nos, ego G. electus, et G. archidiaconus Tullensis ecclesiam de sancto Desiderio ante Nanceyum prioratui sancte Marie Molismensis ordinis contulimus et concessimus imperpetuum pacifice possidendam, laude et assensu capituli nostri Tullensis, salvo tamen jure nostro in redditibus et juridictione et aliis que de jure nobis competunt. In cujus rei testimonium presenti pagine sigilla nostra apposuimus. Actum anno Domini M° CC° XXIX°, feria III^a^ proxima post Pascha.

Guarin, abbé du monastère de Saint-Évre de Toul fut élu évêque en 1228. Pendant longtemps il ne voulut pas être

consacré, se croyant impropre à cette charge. Il se décida enfin, mais bientôt il renonça à sa dignité, se retira dans son ancien monastère où il mourut le 11 mai 1230. Cette charte n'est qu'une confirmation de la précédente ; elle n'y ajoute rien, quoi qu'ait soutenu de Baranger dans ses factums ; elle livre au prieuré Notre-Dame l'église de Saint-Dizier, temporel et spirituel. La charte est du mardi après Pâques, c'est-à-dire du 14 avril 1229. Guarin était archidiacre de Saint-Nicolas de Port ; la paroisse de Nancy relevait de sa circonscription.

N° 4. — 17 avril 1229. — *P., doyen de l'église de Toul, approuve la charte précédente.*

P. Dei gracia Tullensis ecclesie decanus totumque ejusdem loci capitulum universis presentem paginam inspecturis salutem in Domino. Noverint universi quod nos collacionem sive donacionem quam fecerunt karissimi nostri G. Dei permissione Tullensis electus et G. de Portu Tullensis archidiaconus de ecclesia de sancto Desiderio ante Nanceyum ecclesie beate Marie Molismensis monasterii ratam habemus et acceptam. In cujus rei testimonium presentes litteras sigillo ecclesie nostre eidem prioratui dedimus sigillatas. Actum anno Domini M° CC° XXVIIII°, feria III^a^ proxima post Pascha.

Le Doyen de l'église de Toul est incontestablement Pierre II de Buxey, dont le nom a été signalé en 1224 et 1226 (*Gallia christiana*, XIII, col. 1062).

N° 5. — 29 mai 1229. — *Guarin, évêque de Toul, confirme au prieuré Notre-Dame de Nancy la possession de l'église Saint-Dizier.*

G. Dei gracia Tullensis episcopus omnibus presentes litteras inspecturis salutem in Domino. Humanis actibus ceca sepe novercari solet oblivio, nisi firmentur litterarum stabili firmamento. Eapropter notum facimus universis quod nos ecclesiam de sancto Desiderio ante Nanceyum ad peticionem abbatisse et conventus Busseriensis prioratui sancte Marie de Nanceyo Molismensis ordinis contulimus (*comme dans la charte n° 3 ; on lit ici ce mot en plus :*

salvo tamen jure nostro et archidiaconi loci in redditibus). Actum anno Domini M° CC° vicesimo nono, feria III^a^ proxima post Ascensionem Domini (1).

Guarin, après avoir été sacré évêque, éprouva le besoin de confirmer la charte qu'il avait faite, étant simple élu. Cette confirmation eut lieu le mardi après l'Ascension qui tombait cette année le 24 mai.

Nous pouvons résumer de la manière suivante les résultats auxquels notre étude nous a conduit.

1° Dès le début du XII^e^ siècle, le prieuré Notre-Dame a

(1) Après la transcription de ces cinq chartes, le copiste ajoute : « Et quia collacione diligenti per nos de predictis litteris originalibus cum presente transsumpto facta cum dicto Johanne Aubertini reperimus presens transsumptum seu transcriptum cum eisdem litteris originalibus omnino concordare, idcirco nos officialis antedictus, auctoritate ordinaria qua fungimur in hac parte, decrevimus et decernimus talem et tantam fidem huic presenti transsumpto sive transcripto fore adhibendam et adhiberi debere in judicio et alibi, ubi illud produci et exhiberi contigerit, qualis et quanta eisdem originalibus litteris adhiberetur et adhiberi deberet, si originaliter producte et exhibite forent, auctoritatem nostram judicialem dicto presenti transsumpto seu transcripto interp^r^nentes pariter et decretum. In quorum premissorum testimonium et certitudinem pleniorem sigillum dicte curie una cum signeto nostro cereo et signo manuali dicti Johannis Aubertini presenti transsumpto duximus apponendum. Datum Tulli et actum anno incarnationis dominice millesimo quadringentesimo quadragesimo nono, die vicesima mensis novembris, supradictis presentibus ibidem discretis viris, Johanne Forgete de Sendancuria (*a*), Johanne Eudonis de Mathaincuria (*b*), Guidone Jaquemin, Golete Tullensi, Arnulpho Joffridi de Gondricuria (*c*), et Bartholomeo Gerardi de Velancuria (*d*), clericis Tulli commorantibus dicte curie notis cum pluribus aliis testibus ad premissa vocatis specialiter et rogatis.

Signé : Aubertin avec paraphe. Trace de sceau sur simple queue de parchemin.

(*a*) Senoncourt, canton de Souilly, Meuse.
(*b*) Mattaincourt, canton de Mirecourt, Vosges.
(*c*) Gondrecourt, chef-lieu de canton, Meuse.
(*d*) Villacourt, canton de Bayon, Meurthe-et-Moselle.

acquis la paroisse de Nancy avec le droit de nommer le curé, avec les deux tiers des dîmes et des oblations, l'autre tiers restant au curé.

2° En 1212 seulement, ce prieuré a obtenu des Dames de Bouxières l'église de Saint-Dizier avec le droit de nommer le curé, et sans doute avec les deux tiers des dîmes et des oblations.

3° A une date inconnue, il a obtenu, selon toute vraisemblance, les mêmes droits sur l'église et la banlieue de Laxou.

4° Comme il a cessé de nommer des curés spéciaux à Saint-Dizier et à Laxou, ces deux anciennes paroisses finirent par être considérées comme de simples dépendances de la paroisse de Nancy.

5° On a cru a tort que dès l'origine Nancy, Laxou et Saint-Dizier formaient une paroisse unique : cette opinion doit être rejetée de l'histoire de notre ville. On a soutenu par suite faussement que le siège de cette paroisse unique était l'église de Saint-Dizier.

6° Dès le début, le siège de la paroisse de Nancy était dans Nancy même et tout semble indiquer qu'il se trouvait à l'église Saint-Évre. L'église Saint-Évre a le droit de se considérer comme l'église-mère de toutes les églises de Nancy.

P. S. — Cet article était imprimé, quand nous avons découvert aux archives de la Côte-d'Or, dans la série H., n° 238, les originaux des chartes n° 1, n° 2, n° 3 et n° 4. D'après ces originaux, dans la charte n° 1, page 137, ligne 5, au lieu de *in ecclesia Busseriensi e converso pro monacho*, il faut lire *ecclesia Busseriensis e converso pro monacho ;* ligne 10, au lieu de *firmum sit et stabile dictum, duxit*, lisez *firmun sit et stabile, dignum duxit* ; ligne 12, au lieu de *per dicte* lisez *predicte*. Dans la charte n° 2, ligne 9, au lieu de *presentem partem*, lisez *presentem cartam*. Page 141, ligne 11, au lieu de *garda*, lisez *gardât ;* ligne 15, au lieu de *appartient*, lisez *appartint*.

CORRESPONDANCE

DES

BÉNÉDICTINS DE LORRAINE

AVEC MOREAU, HISTORIOGRAPHE DE FRANCE

PAR

M. L'ABBÉ DIDIER-LAURENT.

Feu M. le Comte Édouard de Barthélemy, bien connu par ses nombreux et savants travaux historiques, publiait en 1884, dans la *Revue de Champagne et de Brie* (tome XVII de la collection), d'abondants extraits de la correspondance engagée, avant 1789, entre l'historiographe Moreau et les Bénédictins.

L'auteur avait puisé aux bonnes sources, dans les cartons de la Bibliothèque nationale, et en avait tiré de très curieux renseignements sur la collaboration demandée aux monastères de Saint-Benoît pour l'œuvre dont Moreau était chargé. On sait que ce dernier avait pour tâche de rassembler en un vaste *dépôt*, les chartes et les monuments historiques concernant la législation en France depuis Charlemagne.

Parmi les hommes compétents dont le concours lui devenait nécessaire ou utile, les membres des diverses congrégations bénédictines, qui s'appliquaient aux recherches de l'histoire, devaient de prime abord attirer son attention.

Telle fut l'occasion de cette correspondance dont M. de Barthélemy jugea justement à propos d'extraire et de publier

ce qui avait trait aux maisons bénédictines situées dans les limites de la Champagne.

Un travail analogue n'a pas été fait, du moins à notre connaissance, en ce qui concerne les maisons lorraines. Nous pensons qu'il ne sera pas sans intérêt, pour l'histoire de notre ancienne province, de publier les extraits que nous avons faits, il y a quelques années, de cette même collection Moreau de la Bibliothèque nationale, et que chacun pourra vérifier, dans les cartons qui en portent le nom, aux nos 326 et suivants.

I.

A l'époque où Moreau se mit en relations avec les Bénédictins, la congrégation de Saint-Vanne avait pour président Dom Etienne Pierre. Ce religieux nous est connu par la *Bibliothèque lorraine* de Dom Calmet (1). Né à Mouzon, département actuel des Ardennes, le 9 juin 1708, il avait fait profession dans le monastère bénédictin de sa ville natale le 1er novembre 1724. Lorsque D. Calmet rédigeait *sa Bibliothèque*, Dom Pierre était prieur de Saint-Arnould de Metz.

Nommé, en 1754, prélat de Novy, près de Rethel, il enrichit cette maison d'une bibliothèque nombreuse et bien choisie, comme nous l'assurent les *Annales d'Yvoy-Carignan* (2) ; pendant les années 1762, 1763 et 1764, il occupa la charge de Président de la Congrégation. Il fut, pour la seconde fois, élu à cette haute fonction en 1783.

Ses biographes rapportent qu'il mourut à Rethel, le 5 février 1793, à l'âge de 85 ans.

Pour donner une idée générale de l'entreprise que les Bénédictins devaient aider de leur concours, nous transcrivons ici la lettre écrite de Novy, le 12 janvier 1785, par Dom Pierre, au ministre du Roi (3).

(1) Supplément, col. 74.

(2) P. 453.

(3) Collection Moreau, 326, p. 162.

« Monseigneur, occupés sérieusement à suivre avec le « plus grand zèle les désirs intéressants que marque « Votre Excellence, d'enrichir le Trésor des chartes, nous « avons chargé nos Visiteurs, en parcourant nos trois pro- « vinces (1), de nous indiquer des sujets zélés et capables de « s'appliquer avec fruit à ces recherches nécessaires ; ils « nous ont assuré avoir trouvé, dans chaque province, des « sujets tels que nous les désirons, capables et assez actifs « pour se livrer à cette étude.

« J'ai, en conséquence, engagé le Visiteur de Champagne « à se rendre auprès de vous, Mgr, pour en conférer avec « V. E. Il doit vous demander d'indiquer les différents dis- « tricts que vous nous destinez à défricher dans ce genre ; « nous estimons que ces recherches doivent se faire à moins « de frais possibles, et nous estimons encore que ce soit à « moins de voyages et de courses qui font perdre du temps « en occasionnant de la dissipation à ces religieux.

« Le P. Visiteur aura l'honneur, Mgr, de vous présenter « les districts où nous pouvons travailler efficacement sans « frais et sans voyages.

« Pour moi, Mgr, j'ai une grâce unique à demander à « V. E. à cet égard : c'est de vous supplier de ne faire ex- « pédier aucune commission à des particuliers ; — vous en « sentez, Mgr, tous les inconvénients — et que toutes celles « qui auraient été expédiées, soient non avenues jusqu'à « présent, excepté Dom Tabouillot à Metz et Dom Collotz à « Verdun..... »

Le vénérable Président terminait sa lettre en indiquant ce qu'il espérait pouvoir tirer des archives assez riches du Rethelois. Le lecteur aura remarqué l'inquiétude causée au prudent supérieur par les relations ménagées directement

(1) On sait que la Congrégation de Saint-Vanne et Saint-Hydulphe se divisait en trois provinces : Lorraine, Champagne, Franche-Comté.

entre l'administration laïque et les religieux. L'histoire monastique de la fin du XVIIIe siècle justifie sérieusement le bien-fondé de ces appréhensions. L'esprit religieux eut à souffrir de ces contacts dont la science était l'occasion ; par des infiltrations d'abord inaperçues, mais multipliées et fâcheuses, dont nous nous rendrons compte çà et là dans les extraits qui doivent suivre, l'esprit du monde, esprit de personnalité et d'ambition, pénétrait peu à peu jusque dans le sanctuaire.

Aux propositions de Dom Pierre, Moreau fit le meilleur accueil dans sa réponse du 3 mars. En conséquence, le Président lui adresse, dès le 27 avril « la liste des religieux... déjà trouvés capables de remplir « les vues de l'historio-« graphe » dans la recherche des monuments du droit public et de l'histoire ».

« Je souhaite bien ardemment, ajoutait Dom Pierre, que « tous ceux que nous proposons à présent à V. E., y corres-« pondent avec un égal succès. Je puis vous assurer, Mgr, « de leur bonne volonté et de la nôtre (1). »

II.

Parmi ces religieux, citons d'abord Dom Jean Solver, de Saint-Avold, qui avait fait profession au monastère bénédictin de cette ville, le 30 mai 1736. En 1786, il résidait à Saint-Léopold de Nancy, d'où il écrivait, le 13 mars, à un Supérieur, apparemment le Président même de la Congrégation (2).

« Monsieur et Très Révérend Père,

« Par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, « vous me marquez que je recevrai une instruction particu-« lière de ce que je devrai recueillir de monuments ; au reçu « de votre lettre, il y avait huit jours que j'avais reçu de

(1) Collection Moreau, 328, p. 166.

(2) *Ibid.*, p. 188.

« Paris un imprimé portant pour titre : *Plan des travaux « littéraires ordonnés par Sa Majesté pour la recherche, la « collection et l'emploi des monuments, etc.* Il est dit, dans « cet imprimé, p. 41, que celui qui accepte la commission, « reçoit un exemplaire des volumes déjà imprimés du cata- « logue des chartes connues, et il y est observé que le Roi « n'en faisait aucun présent, et qu'il n'en donnait gratuite- « ment à personne. Il parait qu'il m'est absolument néces- « saire pour ne pas faire de l'ouvrage inutile. Vous aurés « donc la bonté d'écrire à notre R. P. Prieur, pour l'engager « à me le procurer. Vous me marquez aussi que j'aie à com- « mencer par notre archive de Saint-Léopold. Je doute fort « si j'y trouverai la moindre chose ; vous savez que Saint- « Léopold n'est pas ancien, que l'abbaye a été formée par les « revenus que lui ont donnés les abbés et prieurs titulaires « de notre province de Lorraine, du temps du duc Léopold : « ainsi les originaux sont restés dans les différentes maisons. « Je suis bien aise de vous dire que je ne suis pas nouveau « dans cette espèce d'étude ; il y a plusieurs années que j'ai « transcrit en entier les archives de deux de nos maisons, « qui sont *Flavigny* et *Morizécourt ;* ainsy je souhaiterois « que Mgr le garde des sceaux me donnât tout de suite une « patente pour avoir l'entrée au Trésor des Chartes de la « Chambre des Comptes de Nancy, et des différentes églises « et maisons religieuses ; sans cela je prévois que je ne « ferai pas grand ouvrage. Au reste, je me rapporte de tout « cela à votre prudence. Ce travail m'a toujours plu ; je ne « demande, par conséquent, qu'à my donner tout entier, et « il ne m'empêchera nullement de continuer la direction des « Dames du Saint-Sacrement. En attendant un mot de ré- « ponse, j'ai l'honneur d'être avec un profond respect, Mon- « sieur et Très Révérend Père, votre très humble et très « obéissant serviteur.

« Nancy, le 13 mars 1786

« Dom Jean Solver. »

Vers la fin du même mois, Moreau demanda à Dom Solver un état succinct des archives de S.-Léopold. En même temps, il s'informait de la personne à laquelle il convenait de s'adresser pour avoir l'entrée de la Chambre des comptes.

Ce ne pouvait être que le premier président (1), comme le répondit le religieux dans sa lettre du 20 avril 1786 (2), en envoyant l'état demandé, quoique ce fût « peu de chose ». La demande d'entrée ne pressait d'ailleurs nullement; le chapitre général allait se tenir la semaine de la Pentecôte, et Dom Solver, qui était à la fin de « ses trois années de vacance de la supériorité », pouvait s'attendre à un changement de résidence. S'il avait un désir à formuler, ce serait celui d'être envoyé à Saint-Avold, où sa connaissance de l'allemand le rendrait plus utile.

Le chapitre général le destina, non point à Saint-Avold, mais à Longeville. C'est de là qu'il adressa, le 10 octobre 1786, la réponse suivante à une lettre reçue la veille du ministre Moreau (3) :

« Monsieur, j'ai reçu votre lettre, hier 9 du courant, par « laquelle vous me marquez que Dom Sébastien Etienne a « commencé le dépouillement des archives de notre abbaye ; « je le sais, il m'a laissé un état de ce qu'il a eu l'honneur « de vous envoyer, mais vous me permettrez de vous « observer, sauf meilleur avis, qu'il vous a envoyé quantité « de choses qui ne peuvent servir, ni à l'histoire de France, « encore moins au droit public, comme, entre autres : *Recon-* « *naissance d'un cens de six quartes de froment et dix sols* « *messins et cinq chapons sur un héritage, échange d'une* « *vigne, achat d'un pré à Helymer*, et plurieurs autres titres

(1) Joseph Michel de Cœur-de-Roi était premier président depuis le 23 juin 1767. Cf. H. Lepage, *Les offices des duchés*, etc., p. 168.

(2) Collection Moreau, 337, p. 48.

(3) *Ibid.*, p. 116.

« pareils. Si vous vous contentez de documents pareils, je « serai bientôt à même de fatiguer toutes les postes. Si je ne « vous ai rien envoyé jusqu'à ce moment, ne l'attribuez pas « à mon peu de zèle de vous être utile ; je suis arrivé dans « cette maison où je n'avais point demeuré ; il a, par con- « séquent, fallu me mettre au courant des affaires qui la « concernent, et comme elles sont multiples et très com- « pliquées, il m'a fallu du temps pour les connaître. J'en ai « à présent une assez passable connaissance pour pouvoir « me donner au dépouillement de nos archives, ce que « j'espère faire dès que les vendanges seront finies. Ayez la « bonté de conserver la bonne idée que vous avez de moi ; « je tâcherai de la mériter de plus en plus. J'ai l'honneur, etc.

« D. Solver. »

Par un billet du 13 octobre suivant, le laborieux moine s'excuse encore de n'avoir pas été très heureux dans ses recherches. Il exprime, en outre, son regret de ne point envoyer de sceaux : « C'est qu'un misérable coquin qui a eu la clef des archives, les a tous brisés » (1).

Toutefois, pour prouver sa bonne volonté, il fait, le 8 novembre, un envoi de copies de titres. Il se propose de transcrire tous les parchemins des archives, au fur et à mesure de leur rencontre. Moreau l'a, en effet, averti que ce qui ne servira pas à la formation de son grand dépôt, sera utilisé pour les archives particulières.

Dom Solver se fait aider par quelques-uns de ses confrères, le travail est considérable, il faut tout mettre en ordre (2).

« Notre maison, dit-il, a été saccagée et brûlée cinq fois ; « son dernier malheur lui est arrivé le 16 novembre 1673 ; « un parti d'infanterie, d'environ trente hommes, s'empara de « l'abbé, brisa et rompit toutes les portes et armoires de la

(1) Collection Moreau, 337, p. 114.

(2) *Ibid.*, p, 112.

« maison et de la sacristie, prit tous les meubles et toute l'ar-
« genterie de la sacristie, l'argent que des particuliers avaient
« mis en dépôt, éparpilla des papiers, en remplit des sacs et
« les chargea sur quinze chevaux qu'il prit dans les écuries de
« l'abbé et des religieux, et les emmena. Vous voyez que nous
« ne devons pas être bien riches. J'ai inséré dans le paquet
« la copie de la charte de Louis le Débonnaire ; j'ai garde
« de vous la donner comme authentique. Nous n'en avons
« ni original ni copie vers le milieu du XIV^e^ siècle, lorsqu'on
« dressa notre ancien cartulaire, puisqu'elle n'y fut pas
« mise ; elle ne se montra que près de cent ans après dans un
« diplôme de confirmation de l'empereur Sigismond en 1421,
« et le Père Mabillon, qui la cite dans les *Annales bénédic-*
« *tines*, en parle comme d'un titre tel quel, qui ne lui a point
« paru mériter qu'il prît la peine de le placer parmi les
« autres monuments historiques dont il charge son appen-
« dice : c'est qu'il en connaissait les vices essentiels. »

Enfin, le 10 décembre (1) Dom Solver annonce qu'il a fini le dépouillement des archives de Longeville, sans avoir rien découvert d'important. Il espère être plus heureux dans le voisinage, à Saint-Avold, ou à Bouzonville. Mais il demande à être commissionné, pour cette recherche, par le Garde des Sceaux.

Deux années se passent sans que Dom Solver donne signe de vie à son correspondant du ministère. Un procès à suivre jusqu'à Wetzlar, diverses affaires, et surtout l'entreprise de la rédaction d'un nouveau cartulaire de son abbaye, ont absorbé tous ses loisirs. C'est ce que nous apprend une lettre datée de Longeville, le 10 mars 1789 (2).

Lorsque son travail, terminé pour ce qui regarde la mense conventuelle, aura de même embrassé tout ce qui concerne la mense abbatiale, il promet de s'employer au dépouillement

(1) Collection Moreau, 337, p. 110.
(2) *Ibid.*, p. 168.

des archives de Bouzonville et de Villers-Bretnach. Il espère aussi faire quelque trouvaille dans les papiers de plusieurs seigneurs de la Lorraine allemande. Mais il faudrait ne pas quitter Longeville. Or, le chapitre général doit se tenir le 26 avril. Le bon religieux ne sera-t-il pas déplacé ? Permettra-t-on, comme il en exprime naïvement le désir, qu'on le proroge trois ans dans sa charge de prieur ? M. Moreau et M. le Garde des Sceaux interviendraient peut-être efficacement... Dom Solver croit que sa place est désirée. Si ces préoccupations trop humaines nous étonnent un peu, n'oublions pas que nous sommes en 1789 et qu'il s'agit d'un vieillard plus attaché à ses habitudes qu'il ne l'aurait été dans l'âge mûr. « A 71 ans, avoue-t-il ingénument, on n'aime « plus les changements, et je suis ici au milieu de ma famille, « qui serait fâchée, aussi bien que ce qu'il y a d'honnêtes « gens, de me voir quitter le canton. »

Dom Solver manifesta son désir avec de nouvelles instances dans une lettre du 30 mars (1) ; aussi, dès le 4 avril, le Garde des Sceaux écrivit dans ce sens au président de la Congrégation. Nous ignorons ce qui s'en suivit. La correspondance de Dom Solver s'en tint là. Les événements allaient, d'ailleurs, prendre une tournure peu favorable aux pacifiques recherches de la science historique (2).

III.

Nous avons vu plus haut que l'inventaire des archives de Longeville avait été commencé par Dom Sébastien Estienne. Ce religieux, qui avait fait profession à Moyenmoutier le

(1) Collection Moreau, 337, p. 106.

(2) Nous signalerons aux amateurs, dans ce même carton 337, p. 121-126, deux lettres de M. Thibault sur les archives de la Chambre des comptes de Nancy, datées du 1er décembre 1771 et du 7 mars 1772, ainsi que, p. 128-130, un état succinct de l'abbaye de S. Léopold. Le temps nous a fait défaut pour en prendre copie.

31 mai 1753, y fut transféré de Longeville par le chapitre de 1786.

Moreau avait reçu en copies de Dom Estienne les documents suivants :

1° La confirmation des biens de Longeville par le pape Clément IV ;

2° La confirmation des mêmes biens par l'antipape Victor IV, reconnu dans la partie allemande de la Lorraine ;

3° Une charte de l'empereur Sigismond ;

4° Une donation, par un seigneur nommé Odoacre, de possessions sises à Magny (1).

Dom Estienne emportait, en outre, à Moyenmoutier, une vingtaine d'autres copies, qu'il se proposait d'expédier de sa nouvelle résidence. C'est dans ce nombre que se trouvaient les documents auxquels dom Solver avait fait allusion, les jugeant un peu légèrement indignes d'attention. Mais des titres rédigés en langue romane du XIII^e^ siècle méritaient assurément l'intérêt que leur avait prêté Dom Estienne.

C'est ce que ce dernier exposait dans deux lettres écrites de Moyenmoutier : le 1^er^ juillet et le 11 août 1786 (2). Il ajoutait dans cette dernière :

« Je m'applique dans ce moment-ci aux archives de « Moyenmoutier : elles ne sont pas si riches que je l'avais « pensé. Le monastère, quoique fondé sur la fin du VII^e^ siècle, « a éprouvé différents désastres, a passé en différentes « mains, et n'a plus ses titres primordiaux. Les plus anciens « sont des bulles des Papes du XII^e^ siècle, confirmatives de « ses biens. Ne vous attendez donc pas, Monsieur, à quelque « chose de bien ancien. J'examinerai les archives en entier « et je vous enverrai copie de tout ce qui s'y trouvera. »

Un envoi suivit de près cette promesse. Six copies furent

(1) 10 mai 1786. Collection Moreau 337, p. 36.

(2) *Ibid.*, p. 32 et 34.

expédiées de Moyenmoutier dès le 21 décembre 1786 (1), savoir :

1° Un traité passé en 1270 avec les seigneurs d'Hurbache ;

2° Une attestation du duc Ferry de l'an 1285 ;

3° Une donation du même prince, de l'an 1289, en réparation de torts faits à l'abbaye ;

4° Une reprise de fiefs de l'an 1296 ;

5° L'acte d'affranchissement des gens du ban de Moyenmoutier en 1310 ;

6° Enfin un accord passé, en 1316, entre le duc d'Autriche et le comte de Salm, par la médiation de l'abbé Ulric.

D'après la même lettre, un précédent courrier avait apporté à Paris divers titres de 1186, 1257, 1261, 1283 et 1288, en copies.

La troisième expédition eut lieu le 20 février 1787 (2), elle comprenait encore six copies :

1° Un traité d'association avec l'abbaye de Senones, en 1328 ;

2° Une cession faite la même année ;

3° Un échange de biens seigneuriaux passé en 1340 ;

4° La confirmation des biens de l'abbaye par le duc Raoul, en 1341 ;

5° Une tenue d'assises en 1343 ;

6° Enfin, la confirmation des immunités de l'abbaye, par le pape Jean XXIII, en 1410.

Malgré la sécheresse et le peu d'intérêt de cette nomenclature trop abrégée, nous continuons ces indications, telles que la correspondance de Dom Estienne les mentionne.

Le paquet expédié le 4 mai 1787 (3), se composait des copies suivantes :

1° Une déclaration sur le droit de sauvegarde, de 1244 ;

(1) Collection Moreau, 337, p. 28.

(2) *Ibid.*, p. 26.

(3) *Ibid.*, p. 24.

2° Une sentence sur compromis, de 1274 ;

3° Une reconnaissance, de l'année 1283 ;

4° Une déclaration concernant la vouerie, de la même année ;

5° Une révocation de lettres de vouerie, de 1284 ;

6° Une ratification par le duc Mathieu, en 1289.

Dès le 25 juin suivant (1), Dom Estienne faisait un nouvel envoi :

1° Une convention au sujet de la sauvegarde de Feldkirch, de 1263 ;

2° Un acte prouvant l'exercice du droit de présentation, de 1282 ;

3° Une reconnaissance de ce même droit, de la même année ;

4° L'acte de cession d'une chapelle en 1288 ;

5° Une fondation au profit de la pitance, en 1290 ;

6° La fondation de la chapelle de Saint-Michel, en 1292.

C'était ensuite, par un courrier du 30 août 1787 (2) :

1° Un contrat d'acquisition de l'an 1294 ;

2° L'achat d'un cens en 1297 ;

3° Un autre de la même année ;

4° Une donation de 1298 et une autre de 1304 ;

5° Une donation pour l'entretien de la chapelle d'*Avio*, de 1306.

Par un autre courrier du 2 novembre 1787 (3) :

1° Une ratification par le duc Ferry, en 1309 ;

2° Un acquet de l'an 1312 ;

3° Une donation faite en 1314 ;

4° Un établissement de sauve-garde, de l'an 1315 ;

5° Une reconnaissance, de 1316 ;

6° Une création de pension, en 1317 ;

(1) Collection Moreau, 337, p. 22.

(2) *Ibid.*, p 20.

(3) *Ibid.*, p. 18.

7° La fondation de la chapelle de Sainte-Barbe, en 1319 ;

8° Le droit du patronage de cette chapelle, en 1320.

Dom Estienne regrettait de ne pouvoir disposer de loisirs plus abondants : « Etant, disait-il, à la tête d'une commu-« nauté nombreuse, recevant beaucoup d'étrangers, et ayant « plusieurs procès, je n'ai pas toujours le moment de faire « ce que je désirerais. M. Grandidier (1) dont on vient de « m'annonçer la mort, s'était encore adressé à moi pour « avoir copie des titres qui ont trait à l'histoire d'Alsace, et « je les lui ai envoyés. Tout cela retarde un peu mon ou-« vrage ; cependant il avance ; il ne reste plus qu'une qua-« rantaine de copies à vous envoyer (2).

Huit de ces copies furent encore expédiées le 26 décembre 1787 (3), reproduisant des titres de 1320 à 1340 ; huit autres, le 21 mars 1788 (4), allant de 1344 à 1361 ; sept nouvelles, le 20 mai de la même année (5), relatives à des documents des années 1362 à 1373 ; six autres, de 1380 à 1397 (6), le 13 août ; enfin le dernier envoi fut expédié le 28 décembre 1788 (7).

Quelques semaines auparavant, le 8 octobre, Dom Estienne s'était enhardi à présenter à Moreau une œuvre de sa composition (8) :

« Monsieur, dit-il, vous avez tellement gagné ma con-« fiance que je prends la liberté de vous adresser une petite « brochure à laquelle je viens de travailler et que j'intitule

(1) Ce savant historien de l'Alsace mourut prématurément, âgé de 54 ans, le 11 octobre 1787, à l'abbaye de Lucelle.

(2) Collection Moreau, 337, p. 18.

(3) *Ibid.*, p. 16.

(4) *Ibid.*, p. 14.

(5) *Ibid.*, p. 12.

(6) *Ibid.*, p. 10.

(7) *Ibid.*, p. 8.

(8) *Ibid.*, p. 2.

« *Système anticonvulsionnaire.* Si je savais qu'aucun des « frères du Roi, des princes du sang, ou même M. le Garde « des sceaux voulût en accepter la dédicace, je lui en ferais « les hommages ; plusieurs libraires de la province auraient « été bien aises de la faire imprimer, et ils m'auraient mis « pour quelque chose dans leurs profits, mais je préfère vous « en faire le sacrifice ; vous la ferez imprimer, si vous le « jugez à propos, avec les changements que vous trouverez « bons ».

Moreau prit-il tout à fait au sérieux cette candide démonstration de paternité littéraire ? Soit pour encourager le respectable auteur, soit pour lui donner avec politesse une fin de non-recevoir, il l'engagea à présenter son travail à Necker, et par envoi effectué à la fin de novembre 1788, Dom Estienne fit prendre à sa chère élucubration le chemin du ministère (1).

L'historiographe dut s'intéresser d'avantage à un autre travail annoncé dans la même lettre du 8 octobre :

« Je vous envoie également un mémoire tiré des archives « de l'abbaye de Senones, qui contient la manière dont on « procédait en Lorraine, ceux qui assistaient aux assises et « ceux qui étaient appelés à la tenue des états des ducs de « Lorraine. Cette pièce m'a paru curieuse : j'ai été bien aise « de le découvrir pour vous le faire parvenir (2). »

Le chapitre tenu en mai 1789 laissa Dom Estienne en résidence à Moyenmoutier, mais le nomma visiteur. Il en informa son correspondant le 22 mai (3), en l'avertissant que cet emploi ne lui laissait plus assez de temps pour s'occuper de recherches littéraires. « Il me mettra toutefois, ajoutait-il, dans le cas d'aller à Paris où je serai bien flatté d'aller vous faire ma cour. »

(1) Collection Moreau, 337, p. 8.
(2) *Loc. cit.*
(3) *Ibid.*, p. 6.

Une dernière fois, il écrivit à Moreau le 19 juillet 1789 (1), pour lui présenter les noms des religieux désignés par Dom Lombard, abbé de Senones, conformément aux vues de l'historiographe royal. Ces religieux étaient Dom Jean-Baptiste Machin, profès de Munster (1771) et Dom Nicolas Thirion. Ils ne figurent pas autrement dans la correspondance du ministère.

IV.

Nous avons vu plus haut que Dom Solver faisait quelque fonds sur les archives de Saint-Avold. Ces espérances ne furent point justifiées, comme nous pouvons en juger par ce qu'en écrivit Dom Claude Bonnaire, prieur de ce monastère. Ce religieux était de la famille de Moyenmoutier, où il avait fait profession en 1753 (2). La collection Moreau ne présente de lui que deux lettres.

Dans la première, datée du 24 décembre 1786, voici comment il s'exprime sur l'abbaye de Saint-Avold (3) :

« Quoique notre abbaye soit assez ancienne, ses archives « ne fournissent pas de monuments anciens ni bien précieux, « le malheur du temps, le ravage des guerres, nous ont « dépouillé des originaux concernant les premiers temps de « notre abbaye. Tous nos titres sont rassemblés dans un « cartulaire sur velin, copiés par un notaire impérial, et « approuvés par le duc Léopold. Cette collection a été faite « entre 1330 et 1340. Nous avons, outre cela, quelques titres « détachés, mais qui ne remontent pas au-delà du XVII^e^ « siècle. »

La seconde lettre, du 11 avril 1787 (4), traduit à peu près

(1) Collection Moreau, 337, p. 4.

(2) Voir sur ce religieux : Mangenot, *les Ecclésiastiques de la Meurthe martyrs et confesseurs de la foi*, p. 302.

(3) Coll. Moreau, 337, p. 66.

(4) *Ibid.*, p. 68.

les mêmes observations, en ajoutant que les scellés, apposés sur les archives du monastère, à la mort du dernier abbé, n'étaient pas encore levés, ce qui rendait impossible toute recherche exacte et complète. On savait d'ailleurs que, à part une pièce de l'évêque Angelramne, tous les titres étaient postérieurs au XII[e] siècle, ce qui leur enlevait le principal intérêt aux yeux des collectionneurs.

V.

En publiant sa *Notice sur le prieuré de Flavigny-sur-Moselle* (1), M. l'abbé Guillaume voyait, avec quelque probabilité, dans Dom Joseph Gueniot, le dernier prieur de ce monastère. Nous pourrons constater, par la correspondance de Dom Gerrin, que cette opinion est erronée.

Dom Jean-Nicolas Gerrin avait fait profession au monastère de Saint-Grégoire de Munster en Alsace, le 8 juin 1777. C'était donc un religieux assez jeune, capable de promettre une collaboration durable à l'œuvre de Moreau.

Il se mit en relation avec ce dernier par une première lettre datée de Flavigny, le 12 avril 1786 (2). Commissionné le 3 du même mois, il s'était mis aux recherches avec empressement. Malheureusement, les principales chartes du monastère avaient été transportées à Saint-Vanne de Verdun :

« Je n'y ai rencontré, dit-il, que des titres d'acensements, d'accords, quelques reconnaissances de la seigneurie de Flavigny, des déclarations juridiques et des confirmations de ces biens. »

Alléguant ensuite son « peu d'expérience », il demande « une plus ample instruction sur la qualité des titres qui peuvent servir ». C'est ici que nous trouvons mentionné le successeur de Dom Gueniot : « *Notre prieur Dom Debras*

(1) *Mémoires de la Soc. d'arch. lorr.*, 3[e] série, vol. V, p 286.
(2) Collect. Moreau, 337, p. 39.

et Prélat de Flavigny, me procurera ensuite l'entrée des archives du château de Craon ».

Encouragé par une réponse flatteuse de Moreau, il écrivit de nouveau le 31 mai (1) :

« J'ai parcouru toutes les layettes du premier des trois « armoires qui composent nos archives, chaque armoire de « 18 layettes. Je n'y ai trouvé que ces sept titres qui m'ont « paru mériter quelque attention. Ce n'est qu'après les avoir « mûrement examinés selon les règles de la nouvelle diplo- « matique, que j'ose répondre de leur vérité et de leur au- « thenticité.

« ...La première charte de confirmation par Henry, évêque « de Toul, sans date et sans aucune autre suscription que « celle qui se trouve dans le texte, est rapportée par Dom « Calmet, dans son histoire de Lorraine, t. II, p. ccccxxvi. « On y trouve plusieurs termes mal copiés. Il place ce titre « en 1213, peut-être à cause d'un autre qu'il y joint de « Gibert, seigneur de Neuviller, et qui porte effectivement « cette date. Le nôtre, qui fut accordé à la prière de Lau- « rent, abbé de Saint-Vanne, mort en 1140, ne peut être « postérieur à cette époque, ni antérieur à l'an 1126 où Henry « de Lorraine fut élu évêque de Toul...

« La deuxième charte de confirmation du même Henry « fut accordée à l'abbé Segard (Gérard dans dom Calmet) « l'an 1142, qui s'accorde parfaitement avec l'indiction, « l'épacte et les concurrences marquées dans le texte.

« Elle me paraît fort intéressante à cause des différentes « coutumes qu'on y remarque. La rétribution pour les bap- « têmes, les confessions, la bénédiction des bâtons de pèle- « rinage, les mariages, les quatre sols pour le deuil des « morts, etc., l'obligation de fournir un cheval au Prince et « de l'entretenir, et d'autres usages de ce temps, me sem- « blent mériter d'être observés. Les autres titres, beaucoup

(1) Collection Moreau, 337, p. 41.

« plus récents, sont aussi moins intéressants. Ils furent « accordés à Dom Antoine *de Serrières* (1), appelé par « Dom Calmet, *des Guerres*, qui fut nommé prieur de Fla- « vigny en 1439, par Etienne Bourgeois, abbé de Saint- « Vanne. (Nous avons encore ici la lettre de collation, munie « du sceau de l'abbé). Il obtint, dans la suite, l'abbaye de « Saint-Vanne, qu'il garda avec le prieuré de Flavigny. Il « était aussi conseiller du duc René II, comme il paraît par « la lettre de sauve-garde de ce prince.

« J'ai encore copié une sentence arbitrale et une lettre de « reconnaissance qui prouvent que les habitants de Flavi- « gny étaient hommes-liges..., j'y joins une sentence inter- « locutoire obtenue en 1463 à Hattonchatel, seigneurie « appartenant aux comtes de Verdun. Par quel droit le « prieur de Flavigny cite les habitants du lieu à ce tribu- « nal ? Était-ce à cause de la dépendance du prieuré de Fla- « vigny de l'abbaye de Saint-Vanne ? Etait-ce faute de tri- « bunal en Lorraine ? Il n'y a rien de clair là-dessus. »

Pendant que dom Gerrin continuait ses recherches, la régularité de sa commission fut mise en question. La lettre dont il avait cru pouvoir user, lui avait été remise, sur la demande de dom Debras, prieur titulaire de Flavigny, et visiteur de la province de Lorraine, mais elle avait été libellée au nom de D. Sigisbert Masson, de l'abbaye de Saint-Mansuy. Etranger aux travaux demandés, celui-ci s'était excusé, et le Président de la Congrégation lui avait substitué Dom Gerrin, présenté par D. Debras, sans en référer de cette modification au garde des sceaux. Moreau témoigna son étonnement au chapitre général de 1786, ce qui motiva une lettre de justification de Dom Gerrin, datée de Flavigny le 22 juillet de cette même année (2).

(1) C. Guillaume, *loc. cit.*, p. 241. Il est facile de voir que cet auteur, sans prendre garde aux contradictions des dates qu'il allègue, dédouble, par erreur de nom, le dix-huitième prieur de Flavigny.

(2) Coll. Moreau, 337, p. 43.

Dès le 30 du même mois, une commission régulière du garde des sceaux lui était expédiée, et il put reprendre la série de ses envois.

Le 2 octobre (1), il annonce qu'il a terminé le dépouillement des archives de Flavigny ; il n'aura plus rien à fournir après les huit ou neuf titres qu'il adresse au ministre. Il désirerait pouvoir fouiller quelque autre dépôt ; ceux de la région sont malheureusement ou peu accessibles ou peu transportables. Celui du château de Craon, appartenant au prince de Beauvau, ferait exception, « mais les titres les « plus anciens qui regardent des possessions particulières « de quelques anciennes maisons de Lorraine, ne sont pas « antérieurs au XIV^e^ siècle ».

Une lettre du 14 janvier 1787 (2) nous apprend qu'il s'est pourtant appliqué à ce dépôt : mais « d'un grand nombre « de vieux parchemins qu'on y voit en un monceau, je n'en « ai trouvé aucun qui passe le XIV^e^ siècle... Quant aux actes « allemands (idiome qui m'est le plus familier) je pourrais, « s'il était nécessaire, vous en envoyer une traduction... ».

Un fâcheux contre-temps vint paralyser son ardeur. C'est ce qu'il nous répète dans quelques lignes désolées du 22 février (3). Le prince de Craon, frère du maréchal de Beauveau, étant venu résider dans cette seigneurie, y apprit que son homme d'affaires permettait les recherches dans ses archives. Il le trouva fort mauvais et fit interdiction absolue « de communiquer dans la suite aucune pièce à qui ce puisse « être ».

Un nouveau champ fut ouvert à son activité. On le chargea d'arranger les archives de Vergaville, et c'est de là qu'il écrivait, le 10 mai 1787 (4) : « J'espère vous envoyer dans

(1) Collection Moreau, 337, p. 45.
(2) *Ibid.*, p. 47.
(3) *Ibid.*, p. 49.
(4) *Ibid.*, p. 51.

« peu le titre de fondation de 966 actuellement à Nancy et « les autres pièces intéressantes que je pourrai découvrir ». Quelle suite fut donnée à ces projets ? Les cartons de la collection Moreau ne fournissent plus aucune trace de correspondance entre le ministre et Dom Gerrin.

VI.

Dom N. de Bras, prélat de Flavigny, intervint aussi, par sa recommandation et son patronage, en faveur de Dom Marc Probst, et l'aida à prendre rang parmi les correspondants de l'historiographe du Roi. Ce religieux, qui avait fait profession à Saint-Mihiel le 28 octobre 1768, fut nommé, en 1786 (1), par les supérieurs de sa congrégation, « généalogiste des Dames du chapitre noble de Bouxières ». En raison de cet emploi, qui supposait une certaine compétence en diplomatique, il offrit ses services à Moreau, avec l'appui de Dom de Bras. Cependant, sa correspondance ne commence qu'en 1788, le 20 avril (2), et elle est datée de Saint-Léopold de Nancy.

Avec cette première lettre, il envoie les copies de sept titres originaux en parchemin « formant partie des titres de famille de M. le Comte de Prouilly, demeurant au château de Prouilly, près Stenay ». Aucun détail précis ne caractérise ces documents. et il en est de même d'une autre pièce, expédiée de Nancy, le 20 juillet suivant (3).

Le 21 août (4), dom Probst se dit occupé à rechercher l'inventaire des titres de Lorraine : « J'ai découvert depuis « peu, dit-il, l'existence de cet inventaire, mais il a été si « souvent déplacé qu'il faut le suivre avec soin. L'on m'assure

(1) Coll. Moreau, p. 103.
(2) *Ibid.*, p. 101.
(3) *Ibid.*, p. 99.
(4) *Ibid.*, p. 97.

« qu'il est enfermé dans huit ou neuf grands in-folios : le « propriétaire ne voudra pas s'en dessaisir : cet obstacle ne « m'arrêtera pas... ».

Le 11 octobre (1), il est à Loupmont, « bien assuré de l'existence de l'inventaire... mais il n'est qu'en copies ; il existe en douze grands in-folios et deux volumes de tables... il a été fait sur l'original lors du dépôt des titres et de cet inventaire original à Sampigny, ensuite envoyé à l'abbaye de Senones, où cette copie existe ». Il ne négligera rien pour aller « à la piste de l'original » ; à Sampigny, où il s'est transporté ; on assure l'avoir vu, mais on ne sait ce qu'il est devenu.

Entre temps, il lui est tombé entre les mains, écrit-il de Nancy le 11 novembre (2), « un cartulaire du prieuré de Saint-Lô... près de Rouen en Normandie », datant du commencement du XIV^e^ siècle ; il le fait copier ; un seul feuillet manque, qui s'est égaré. On le lui enlève subitement, avant qu'il ait pu collationner la copie sur l'original ; il parvient cependant à le ressaisir et à prendre une seconde copie textuelle.

Dom Probst paraît passionné pour les recherches, mais il essuie bien des refus et subit bien des désagréments. Pour en finir, ne pourrait-il pas obtenir « une permission du gouvernement d'entrer dans toutes les archives du royaume », dont ses nombreux voyages lui donnent l'occasion d'approcher ? Au moins serait-il désirable qu'il eût une recommandation du Garde des sceaux. Telle est la requête qui fait le principal objet de sa lettre du 19 janvier 1789 (3).

Le bon moine ne laisse pas quelquefois d'être un peu aventureux : ainsi il envoie, le 23 janvier (4), la copie d'un

(1) *Loc. cit.*, p. 95.
(2) *Ib.*, p. 93.
(3) *Ib.*, p. 89.
(4) *Ib.*, p. 85.

manuscrit en lettres rouges sur vélin, qui appartient à la fabrique de l'église de Saint-Jurin, près de Grandpré. C'est une chronique, dont il propose et recommande chaudement l'acquisition. Il n'ignore pas qu'elle a été connue des historiens et mise à profit par eux, mais il se trouve, en définitive, qu'elle est imprimée dans l'histoire du diocèse de Laon, de D. Lelong, et qu'elle est l'ouvrage d'un faussaire et ne mérite aucune attention.

Le 4 février (1), il revient encore discrètement à son désir d'une recommandation pour pénétrer facilement dans les dépôt d'archives. A lui seul elle serait utile, parce que seul, il est exclusivement voué à ce genre de travail : « Je suis fixé, dit-il, dans cette abbaye (de Saint-Léopold) en qualité de pensionnaire, et tous mes moments seront partagés entre le travail qu'exige mon métier de généalogiste du « chapitre de Bouxières et les voyages pour la recherche des monuments historiques et quelquefois des titres de familles ». Il compte partir dans peu pour la Haute-Alsace, où il espère trouver une ample moisson de documents, par exemple à Rouffach et à Soultz.

C'est effectivement de la première de ces villes qu'il date la lettre suivante, le 25 février 1789 (2). Il est enfin en possession de la recommandation du Garde des sceaux. Il passe deux jours seulement à Rouffach ; les anciens titres qu'il espérait rencontrer, ont été transférés à Insprück, où l'on en fait si peu de cas « que plusieurs Alsaciens se sont nantis d'originaux pour des sommes très modiques ».

Après une excursion à Ensisheim et à Soultz, dont le résultat historique nous échappe, il revient à Nancy, d'où il remercie Moreau, le 15 juin (3), de la part qu'a, sans doute, prise celui-ci, par ses comptes rendus favorables,

(1) *Loc. cit.*, p. 83.
(2) *Ib.*, p. 81.
(3) *Ib.*, p. 79.

dans la gracieuseté dont il vient d'être l'objet. Il a reçu, en effet, une gratification du Garde des sceaux, montant à 150 livres.

Le 8 octobre (1), il a la joie d'envoyer dix-sept titres originaux qu'il a pu sauver « d'entre les mains de personnes qui allaient en faire des charnières de livres ». Dans l'intervalle de juillet à octobre, il a passé vingt-trois jours aux archives de la Chambre des comptes de Bar-le-Duc. Il lui faudrait un séjour de quatre ou cinq mois pour en tirer ce qui serait utile. Mais quel pénible travail ! « Il se trouve, « sur le grenier de la Chambre des comptes, immédiate- « ment sous les tuiles, trois chariots de titres que l'on a « conduits de Metz à Bar, et depuis cette translation, per- « sonne ne les a touchés ; les gouttières et la manière dont « ils sont logés en dévorent successivement une grande « partie » (2).

Il s'offre, sans autre frais que la pension alimentaire, pour « analyser, numéroter et classer les titres dans leurs layettes respectives ».

C'est en octobre de l'an de grâce 1789 que cette proposition est formulée ; nul ne s'étonnera que la réponse ne paraisse point, et que le silence se fasse sur Dom Marc Probst. Retenons cependant le post-scriptum de cette dernière lettre : « Je crois devoir vous annoncer la mort de Dom Hilaire Puibusque ». Celui-ci, en effet, est encore un des bénédictins correspondants de Moreau ; nous voilà tout naturellement amenés à nous en occuper.

VII.

Dom Hilaire Puibusque (ou *de* Puibusque, d'après un certain nombre de ses signatures) avait passé les premiers temps de sa vie monastique à Saint-Mihiel, où il fit profession

(1) *Loc. cit.*, p. 75.
(2) *Id.*, *ib.*

le 20 juin 1757. Lorsqu'il fut présenté sur la liste des religieux offerts à Moreau, il appartenait à la petite résidence du Saint-Mont près de Remiremont. C'est de là que, le 21 mars 1786 (1), il adressa, dans un style assez ampoulé, une lettre de remerciements à l'historiographe de France, qui faisait appel à ses services. Pour débuter, disait-il, il s'essayait « sur quelques-uns des principaux titres de la petite archive de cette maison... ». L'envoi de quatre copies de chartes fut l'effet de cette première recherche, et cet envoi fut approuvé.

Le 3 mai 1786 (2) Dom Hilaire Puibusque écrit de Saint-Léopold de Nancy, mais sur un sujet un peu différent de sa mission : « C'est une grâce, dit-il, que j'ai à vous demander ; « ce sont les malheurs de ma famille, Monsieur, c'est l'ex- « trémité où elle est réduite et dont madame Vannesson de « Puibusque, ma nièce, aura l'honneur de vous dire quelque « chose, qui est l'objet de cette faveur. Il serait question de « procurer à cette pauvre veuve malheureuse l'honneur de « présenter elle-même à Mgr de Miromesnil, la lettre dont « je l'ai chargée pour le Ministre ».

Le bon moine ne savait pas encore, en novembre de la même année, si la démarche de sa nièce avait pu réussir. Il travaillait en ce moment à mettre en ordre l'archive du chapitre noble des dames de Bouxières. Il s'excusa, par lettre du 3 novembre, de n'avoir point pu contribuer encore à l'œuvre pour laquelle il était commissionné : « C'est, dit-il, « que l'on me presse pour finir cet ouvrage et que Mon- « seigneur l'archevêque de Toulouse, qui travaille à la « translation de ce Chapitre, veut qu'il soit fini avant qu'elle « se fasse... ».

Il s'écoula plus d'un an et demi avant que la correspondance fût reprise. Dom Hilaire de Puibusque passa de Bouxières-aux-Dames à Poussay, siège d'un autre Chapitre

(1) Coll. Moreau, 337, p. 53.
(2) *Ib.*, 337, p. 68.

noble qui réclamait aussi le classement de l'inventaire de ses archives.

« Monsieur, écrit-il de ce lieu le 30 juin 1788 (1), j'ai fini « l'arrangement de l'archive des Dames-de-Bouxières où « j'ai tiré dix-huit copies de diplômes et chartes que j'ai cru « pouvoir contribuer à remplir le grand objet dont vous « vous occupés. J'allais travailler à les mettre au net et y « joindre des notes et des observations qui pourront en « constater l'authenticité et en faciliter l'intelligence. Mais « madame la comtesse de Choiseul, abbesse de ce chapitre « (de Poussay), vient de m'engager à faire dans son archive la « même opération que celle que je viens de faire à Bouxières, « et ne me laisse pas le moment de préparer un envoy .. »

Le correspondant du laborieux archiviste ne s'accommodait pas trop de tant de retards : Dom Hilaire crut devoir encore se justifier le 3 août (2) de la même année. Il profita, en outre, de cette occasion, pour traiter de certains petits détails matériels. Pour répondre plus vite aux désirs du Ministre, il a pris un écrivain qui travaille sous ses yeux ; mais la modicité de ses « honoraires » ne lui permet pas de « solder » lui-même cet auxiliaire. Il faudra que les fonds du du ministère y pourvoient. Il fera, d'ailleurs, toutes les économies possibles sur le prix des rôles, des pages, du papier, de la plume...

Pour terminer, il annonçait la découverte de deux documents intéressants : « Je viens de rencontrer deux juge- « ments rendus aux assises générales de Lorraine, tenues à « Mirecourt. L'on y voit la plus grande partie de l'ancienne « chevalerie de Lorraine, présidée par l'un d'eux, qui est « grand bailli du duché. Dans les signatures, les prélats et « abbés tiennent le premier rang... Les deux titres, qui ont « plus de quattre pieds en carré long, ne sont que de 1556 « et 1589... ».

(1) *Op. cit.*, p. 64.
(2) *Ib.*, p. 62.

Toujours de Poussay, Dom Hilaire de Puibusque écrit le 27 septembre 1788 (1) :

« ... Je compte dans quelques mois, faire quelques recher-
« ches dans le greffe de Mirecourt. C'est un dépôt que je
« crois intéressant, ayant été, depuis le xi^e^ siècle, le grand
« bailliage de Vosge où nos ducs, à la tête de la noblesse,
« tenaient leurs assises générales et ordinaires. Les deux
« départs de cour que je vous envoie, sont émanés de ce
« tribunal, et sont peu intéressants à ne considérer que la
« matière et l'objet du jugement, mais vous y verrés la
« grande chevalerie de Lorraine y siéger, et dans les signa-
« tures, les grands noms qu'on respecte encore dans les
« duchés et même à Versailles... ». « Je voudrais bien, Mon-
sieur, que vous eussiés la complaisance de faire renouveler mes patentes par le nouveau Garde des sceaux, M. de Barentin... »

Cette dernière requête fut encore renouvelée le 15 octobre 1788 (2). Il semble résulter d'une note marginale qu'il n'y fut pas répondu favorablement, et que le même sort échut à une autre demande formulée dans la même lettre, pour obtenir une indemnité de logement et de pension pendant deux mois à Mirecourt. à raison de deux louis par mois. Quoi qu'il en soit, la correspondance de Dom de Puibusque ne se continue pas, dans la collection Moreau, au delà de la date susdite. Nous avons vu plus haut, que, moins d'un an après cette lettre, l'archiviste des chapitres de Bouxières et de Poussay avait cessé de vivre.

VIII.

Dom Michel Collot fut aussi inscrit sur la liste des moines signalés à Moreau. La fin tragique de ce religieux, victime

(1) *Op. cit.*, p. 55.
(2) Coll. Moreau, 337, p. 57.

de la Révolution, ajoute un vif intérêt à la lecture de sa correspondance. Nous savons de sa vie monastique qu'il fit profession à Saint-Vanne de Verdun le 23 juillet 1742, qu'il fut sous-prieur de la maison de Saint-Airy dans la même ville, et qu'il avait succédé depuis peu à Dom Barré, dans la charge de prieur et supérieur de ce monastère, lorsque la Constitution civile dispersa les établissements religieux. Originaire des environs de Liège, il retourna, sans doute, dans sa patrie, ou peut-être accompagna-t-il Mgr Desnos, évêque de Verdun, dans son exil à Trèves. C'est, en effet, avec ce prélat, qu'il rentra, en septembre 1792, dans Verdun, à la suite de l'armée prussienne. Après la bataille de Valmy, il fallut, de nouveau, songer à la retraite. L'évêque put gagner Coblentz, où il mourut le 2 septembre 1793, victime de sa charité envers les prisonniers français atteints de la dysenterie, et où son tombeau est encore respecté. Mais le moine fut arrêté en octobre 1792, et comme il arrive souvent dans les temps de délire patriotique, accusé faussement d'avoir écrit une lettre de félicitations au Roi de Prusse. Ce qui avait donné lieu à ce grief, fut une pétition adressée à ce monarque en faveur du monastère de Saint-Airy. Conduit à Paris, il fut condamné à mort et exécuté le 24 avril 1794 (1).

Dom Collot fut mis en relation avec Moreau dès l'année 1783. Sa première lettre, datée du 29 septembre, à Verdun, est empreinte d'une modestie et d'une défiance de lui-même, que ses confrères n'ont pas toujours montrées (2).

« Je venais, dit-il, de partir pour Metz, Luxembourg et « Epternach, lorsque la lettre et la brochure dont vous avez « daigné m'honorer, sont parvenus à Saint-Airy, et je ne « suis de retour de ce voyage que depuis le 24 du courant... « Je suis on ne peut plus sensible, Monsieur, à la bonté avec « laquelle vous m'offrés de me faire avoir une commission

(1) Robinet. *Poullé du diocèse de Verdun*, I, p. 234.
(2) Coll. Moreau, 350, p. 3.

« du ministre, qui me mettrait à même de me livrer aux tra-
« vaux diplomatiques que désire le ministère ; mais je
« hésite de l'accepter, parce que je crains de ne pas faire
« tout l'honneur que je désirerais aux démarches que vous
« ferez pour me la procurer. Je ne suis pas, à beaucoup près,
« aussi en état de la bien remplir que vous daignez le sup-
« poser, et quand je le serais, je ne pourrais rien faire de ce
« qui y a rapport, que je ne sois autorisé par mes supérieurs
« majeurs à prendre tout le temps et toutes les absences
« qu'elle exigerait de moi. Ayez donc la bonté, je vous en
« supplie, de suspendre les démarches honnêtes et gra-
« cieuses que vous voulez bien faire pour me la procurer,
« jusqu'à ce que j'aurai obtenu cette autorisation ; alors
« j'aurai l'honneur de vous prier de postuler la commission
« dont est question, non-seulement pour moi, mais encore
« pour un de mes confrères, qui, ayant dès à présent, une
« collection très considérable d'anciens monuments relatifs
« à l'histoire de Lorraine et des Trois-Evêchés, qui n'ont
« jamais été imprimés, est beaucoup plus en état de la rem-
« plir avec distinction que moi... »

Qui était ce collègue si chaudement recommandé ? La lettre suivante nous l'apprendra, en nous citant l'un des noms les plus chers aux amis des études lorraines :

« Le confrère dont j'ai pris la liberté de vous parler, écrit
« Dom Collot le 8 octobre 1783 (1), s'appelle Nicolas
« Tabouillot : il est actuellement prieur de l'abbaye-collège
« de Saint-Symphorien de Metz ; il est membre de l'Acadé-
« mie royale des sciences et des arts de la même ville, et
« c'est un des auteurs bénédictins de l'Histoire de Metz qui
« a été imprimée en 1769, et qui n'est imparfaite qu'à cause
« qu'il n'a pas connu avant cette époque tous les titres qu'il
« a découverts et copiés depuis. Je l'ai prévenu de ce que
« j'ai cru pouvoir vous en dire, et voici en propres termes
« la réponse qu'il m'a faite le 28 du mois dernier :

(1) *Op. cit.*, p. 1.

« Je suis on ne peut plus flatté des choses honnêtes que « vous voulez bien me dire dans votre lettre en date du 27 « du courant. Je ne désire rien tant que d'être utile à l'État « et à ma congrégation, et je ne serais pas éloigné de con- « courir aux travaux diplomatiques que le gouvernement « fait faire sous la conduite de M. Moreau. Vous pouvez « demander pour moi une commission du ministre pour « m'agréger à ceux qui se destinent à ces travaux, et je vous « engage très fort à en demander une pareille pour vous. « J'ai toujours désiré ardemment de voir quelques-uns de « mes confrères amasser les titres du Verdunois et du Tou- « lois, comme je le fais du pays messin. Personne mieux « que vous ne peut remplir cette tâche pour le Verdunois ; « peut-être trouvera-t-on quelqu'un un jour qui en fera au- « tant pour le Toulois. »

Les démarches nécessaires furent faites par le ministre, tant auprès du garde des sceaux qu'auprès de Dom Joseph Collette, visiteur de la Congrégation et prieur de Saint-Arnould. Après quoi, sauf un billet de remerciement pour une gratification de 150 livres, expédié de Verdun le 29 novembre 1784, nous ne rencontrons pas la signature de Dom Collot, pour annoncer le progrès de ses recherches, avant le 21 juillet 1785. Il avait fallu que Moreau écrivît aussi au maire et à Messieurs de l'Hôtel-de-Ville de Verdun, pour les faire revenir sur leur refus de communiquer les titres. De là un retard de deux mois avant de pouvoir rien entreprendre. Enfin, dans la dernière semaine de juillet, Dom Collot a pu amasser 134 copies dont il se propose de faire un envoi d'ensemble. L'évêque, de son côté, lui ouvre très gracieusement ses archives. Avant de profiter de cette offre, il va faire son voyage de vacances, qui se dirigera du côté des abbayes de Chatillon, d'Orval, de Saint-Hubert, et peut-être même vers Bouillon. En passant, il recueillera les bonnes pièces qu'il pourra trouver.

Le 9 septembre 1785 (1), il est de retour à Verdun. De son voyage, il rapporte quatre pièces dont on lui a fait présent, et deux autres qu'il a tirées lui-même. Avec celles qu'il a prises à l'évêché, cela fait un total de 80, qu'il adressera au ministre, quand les sommaires désirés par l'évêque seront achevés. Il n'a rien pu tirer des archives de Bouillon, dans son voyage d'août, et presque rien du château de Loupy et de l'abbaye de Châtillon. Quant à celles d'Orval et de Saint-Hubert, il s'est heurté au peu de bon vouloir des abbés, dont l'un a prétexté la maladie, et l'autre, l'absence de son archiviste.

Au 12 janvier 1786 (2), il a pu expédier 150 copies, provenant de l'abbaye de Saint-Vanne, de Mangienne, de Watronville, de Tilly, de Fresne, de Charny, de Villers. Après un nouvel envoi effectué le 18 avril, il se trouve avoir fourni un total de 293 copies (3). Il demande une lettre du garde des sceaux pour pénétrer dans les archives du chapitre de la cathédrale. Cette lettre est envoyée le 27 avril, et reçoit une réponse favorable, le 4 mai, de M. de la Corbière, doyen du chapitre (4). L'archiviste confie aussitôt à Dom Collot, pour les emporter dans sa chambre, vingt-cinq bulles antérieures à 1450. L'infatigable travailleur est déjà en mesure, le 3 août, de livrer 80 copies de documents dont le plus ancien est de 1059. Il se propose de partir le lendemain de l'Assomption pour les abbayes d'Orval et de Saint-Hubert, mais il demande à y être recommandé par le garde des sceaux.

Précédé par les lettres de ce dernier, il reçoit le meilleur accueil ; les archivistes ont ordre de l'aider à copier les titres ; celui d'Orval, « qui est très entendu » en préparera

(1) *Op. cit.*, p. 86.
(2) *Ib.*, p. 88.
(3) *Ib.*, p. 92.
(4) *Ib.*, p. 100.

d'autres qui lui seront fournis. En attendant, il a emporté 19 copies de Saint-Hubert et 7 d'Orval.

Dès son retour, vers la mi-septembre, il a repris ses recherches dans les archives du chapitre. Il fait un envoi le 21 décembre, et y ajoute, l'ayant reçu des religieux de Hautvillers, un acte d'anoblissement (sur parchemin) de Pierre de Noyer, par Casimir V, roi de Pologne. A la date du 10 mai 1787, il a compulsé les papiers de trois grandes prévôtés sur cinq, dépendant du chapitre, et en a tiré 150 copies. Une gratification de deux cents livres lui est allouée, pour laquelle il remercie par lettre du 2 juin au garde des sceaux. Le même jour, il se plaint à Moreau, qu'on l'ait joué à Orval. Il n'a rien reçu, on n'a rien répondu à sa lettre. Son dépit n'est pas sans amertume, et son zèle, sans ressentiment. Ne pourrait-on pas mettre les récalcitrants à la raison en saisissant « quelques-uns des grands biens qu'ils possèdent dans le ressort du Parlement de Metz » ? Simple démonstration comminatoire, sans doute, mais qui n'est pas tout à fait suggérée par l'esprit monastique. Pour se consoler, il compulse et copie sans relâche, tant et si bien que plus de cent pièces envoyées le 30 juillet 1787 portent au delà de quatre cents le total des documents tirés des archives de Verdun (1).

Cette année, il fait son pèlerinage de vacances à Châtillon. Il y est fort bien reçu, mais les archives sont dans un si grand désordre, qu'il lui faut se contenter du cartulaire, dont il extrait trente-sept copies. A son retour il s'occupe des titres de la collégiale Sainte-Marie-Madeleine de Verdun, dont il expédie le double. Les visiteurs de Champagne et de Lorraine veulent qu'il se transporte incessamment à l'abbaye de Saint-Mihiel, pour en tirer les archives « de la confusion honteuse et préjudiciable où elles sont », désordre dans lequel elles sont tombées « par la négligence de ceux qui

(1) *Op. cit.*, p. 122.

ont eu successivement les clefs depuis une vingtaine d'années (1). »

Conformément à ces injonctions, il s'efforce de débrouiller ce chaos. Au bout de trois mois, il a pris des mesures pour pouvoir rédiger et l'inventaire chronologique demandé par Moreau, et l'inventaire por ordre de matières que ses confrères réclament. Ce double travail l'absorbe assez pour ne point lui laisser le loisir de faire beaucoup de copies ; toutefois, il en adresse vingt au ministre, le 10 avril 1788.

Viennent ensuite les pièces justificatives de l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Mihiel*, par Dom Joseph de Lisle, dont il parvient à retrouver la Préface (11 juillet). Une gratification de deux cents livres récompense de nouveau son ardeur. Il ne néglige pas, à l'occasion, les recherches dans les études des notaires, procureurs et avocats. Il découvre chez un particulier, achète et offre à M. Moreau la copie informe du 5e volume de l'Inventaire des chartes de Bar et de Lorraine (31 juillet). On pourrait s'éclairer sur l'origine de ce travail, en consultant Dom Tabouillot ; malheureusement une attaque d'apoplexie vient d'obliger ce moine à renoncer à toute « autre chose que la promenade » (2).

Au bout de dix-huit mois, Dom Collot a terminé un travail qu'on croyait devoir exiger quatre ou cinq ans, et auquel neuf confrères s'étaient vainement essayés : l'inventaire des titres de l'abbaye de Saint-Mihiel, qui sont au nombre de plus de cinquante mille, est enfin rédigé (14 mars 1789) (3).

Cependant le chapitre général vient de le nommer (lettre du 30 mai 1789) prieur de Saint-Airy de Verdun, où il était sous-prieur. Il se propose de dépouiller les archives de Saint-Paul et de Saint-Maur. Mais il devra, lui aussi, déposer la plume, à la veille des graves événements qui se pré-

(1) *Op. cit.*, p. 126.
(2) *Ib.*, p. 143, 147.
(3) *Ib.*, p. 151.

parent, et son portefeuille ne présente plus que deux billets de politesse et de remerciement pour une nouvelle gratification de 150 livres qui lui a été octroyée (1).

IX.

Dom Nicolas Tabouillot est, sans contredit, le plus célèbre des correspondants lorrains de l'historiographe Moreau. D'après ses biographes, né le 24 janvier 1734 à Marville (Meuse), il n'avait donc pas dix-sept ans quand il fit profession à Hautvillers (Marne) le 13 novembre 1750. C'est à Metz toutefois que s'écoula la plus grande partie de sa carrière monastique. Atteint par une première attaque d'apoplexie en 1786, il ne succomba cependant à ce mal que le 23 mai 1799, dans cette même ville de Metz, dont il fut l'historien si apprécié (2).

Sa première lettre au ministre Moreau est du 29 janvier 1785 (3). Il s'y excuse de ne pouvoir fournir rapidement beaucoup de titres de l'évêché de Metz. D'ailleurs son travail est doublé, puisqu'il prend deux fois la même copie, pour la collection du Ministre et pour la sienne propre (28 février). Le 4 mai et le 7 juin, il expédie huit titres, et, le 7 juillet, quatre autres « avec quelques lettres que son confrère, procureur de sa maison, a reçues de M. Dupré de Saint-Maur ». Le retard des accusés de réception l'inquiète (16 juillet). Ainsi est-il heureux quand on lui témoigne que ses envois ont plu (4).

C'est dans ce sens encore qu'il écrit le 26 mai 1786 (5), et il ajoute : « La suite des titres pour servir de preuves à

(1) *Op. cit.*, p. 155, 157, 159.

(2) Cf. Dommanget, *Notice biographique sur Dom Tabouillot*, Metz, 1869.

(3) Coll. Moreau, 350, p. 173.

(4) *Ib.*, p. 175, 179, 181.

(5) *Ib.*, p. 185

« l'histoire de Metz, que je fais imprimer actuellement et « qui ne contiennent que les titres tirés des archives de « l'hôtel de ville, m'ont empêché de continuer ce travail... « Comme dans les recherches que j'ai faites, j'ai amassé « quantité de bulles et de chartes de nos évêques, concernant « les bénéfices ecclésiastiques du diocèse, dans l'intention « de fournir des matériaux propres à faire un pouillé (ou- « vrage qui nous manque), si vous croyez pouvoir en tirer « parti, je vous ferai copier celles qui ne passent pas le « XIV^e^ siècle. »

Il annonce, le 28 juin 1786 (1), que le chapitre général tenu à Saint-Mihiel l'a transféré, en qualité de doyen, à l'abbaye de Saint-Arnould ; « C'est, ajoute-t-il, une de nos « plus anciennes abbayes, et une de nos plus riches en « manuscrits ; je me propose de vous envoyer incessamment, « puisque vous commencez à faire imprimer, quelques titres « du VIII^e^ siècle, tirés de son ancien cartulaire ». En consé- quence (30 juillet), il en fait copier plusieurs « qui se « trouvent insérés dans la table de M. de Bréquigny, mais il « le fera avec plus d'exactitude ». Quatre pièces sont expédiées le 2 septembre (2) ; il y joint « les premières « feuilles de l'*Histoire de Metz*, et de plus un autre docu- « ment : Vous trouverez, sous la même enveloppe, une copie « de cartulaire de Donchery qui m'a été communiquée à « charge de la rendre le plus tôt possible : une maladie qui « m'accable ne me permet pas d'en faire le dépouillement ».

Le pauvre moine venait, en effet, d'être frappé subitement d'une attaque, et allait se trouver, pendant un certain temps, dans l'impossibilité de tenir la plume, sinon pour tracer péniblement sa signature. Quelque temps avant le 20 octobre, il envoie, par l'intermédiaire d'un secrétaire, une lettre qui nous renseigne sur sa triste situation : « Monsieur, je ne

(1) *Op. cit.*, p. 187.
(2) *Ib.*, p. 189, 191.

« suis nullement en état de faire moi-même la réponse, « comme vous attendiez de moi, à la suite d'une fièvre qui « m'a épuisé ; j'ai eu une attaque d'apoplexie, suivie d'une « paralysie qui m'a perclus tout le côté gauche ; mais heu- « reusement cela va mieux de jour en jour, et dans ce « fâcheux accident, j'ai toujours conservé la tête passable et « bonne. J'espère que les eaux, que je me propose d'aller « prendre à Bourbonne, au printemps prochain, me rétabli- « ront entièrement. Je vous envoie des titres du IXe siècle, « tirés des archives de la primatiale de Nancy et de l'abbaye « de Saint-Arnould. J'y ajoute la suite des preuves de l'his- « toire de Metz que vous désirez » (1).

Bientôt cependant il fait annoncer que son bras gauche seul est paralysé (5 novembre), et demander à quelle année la collection en est arrivée. Il envoie même des pièces déjà imprimées, il est vrai, mais c'est parce que Meurisse et Calmet, copiés par D. Bouquet, sont très fautifs (27 novembre). Dès le 26 janvier 1787 (2), il peut écrire de sa propre main, pour réclamer le cartulaire de Donchery. Il compte partir pour Bourbonne dans les premiers jours de juin (19 mai).

La cure dont il avait espéré tant de bien, l'avait déçu ; c'est ce qui résulte de la lettre datée de Saint-Arnould le 19 décembre 1787 (3) :

« Monsieur, la faible santé dont j'ai joui depuis mon « attaque et le mal être dans lequel je me suis trouvé depuis « que j'ai été prendre les eaux à Bourbonne, m'ont forcé à « faire trêve avec toute sorte de travail et m'ont empêché de « continuer la correspondance que j'avais avec vous. Les « eaux ne m'ont pas fait tout l'effet qu'on m'en faisait espérer « et ma main gauche est toujours restée paralysée. Je saisis

(1) *Op. cit.*, p. 193.
(2) *Ibid.*, p. 195, 197, 199.
(3) *Ibid.*, p. 203.

« les premiers moments lucides et tranquilles que j'éprouve « pour continuer les envois de titres que j'avais interrompus. « Je tâcherai, au moyen de quelques amis, de fournir mon « contingent pour l'excellent ouvrage que vous avez en- « trepris. » Il demande ensuite qu'on remette à Dom Prescheur, procureur général de la Congrégation à Paris, demeurant chez MM. les Prémontrés, l'*Instruction* de M. Moreau et le *Supplément* donné un an auparavant.

La suite des *Preuves de l'histoire de Metz* parut sur ces entrefaites en un in-4° de 800 pages, donnant les titres de 1423 à 1463. Le tirage était de 500 exemplaires. Mais, écrit Dom Tabouillot le 15 janvier 1788, « il a fallu que M. Dupont, « intendant à Metz, avançât 1500 livres provenant de la « vente du sel pour acheter le papier ». Il demande que pareille somme soit de nouveau avancée. Le Garde des sceaux écrit dans ce sens à l'intendant de Metz le 19 janvier, ce dont l'auteur le remercie le 31 du même mois, après avoir reçu communication de cet ordre par M. Le Payen, premier secrétaire de l'intendance (1). Il ajoute ce qui suit : « Quand je vous ai parlé d'un premier volume, je n'enten- « dais parler que du premier pour lequel M. de Pont a fait « faire des avances à l'imprimeur, et qui, dans le fait, est le « troisième, puisque j'en avais déjà fait imprimer deux « longtemps auparavant. Je me proposais de vous envoyer « les feuilles de ces deux volumes successivement avec « celles des titres non imprimés que je vous envoie tous les « mois ; mais puisque vous désirez les avoir tout de suite, « je les ai fait passer au R. P. Prieur de Saint-Arnould, « mon supérieur, qui est actuellement à Paris pour l'affaire « la plus intéressante de notre maison, et qui aura l'honneur « de vous les présenter lui-même. Il sera charmé de cette « occasion pour faire votre connaissance. C'est un plaisir « réciproque pour les gens de lettres, de se connaître.

(1) *Op. cit.*, p. 205, 207.

« Tandis qu'il était professeur de rhétorique au collège de « Metz, il a fait imprimer un poème latin sur les grands « hommes en tous genres du pays messin, et aujourd'hui « il travaille à un ouvrage qui servira de pendant aux « *Acta* « *selecta* (sic) *martyrum* de D. Thierry Ruinart... ».

Au mois de juin de cette même année 1788, Dom Tabouillot est de nouveau envoyé aux eaux de Bourbonne, pour essayer de rétablir une santé « toujours faible et chancelante » (lettre du 29 juin). Il y a pris logement chez M. Simon, chirurgien. Tout le reste de ses jours est désormais consacré à son *Histoire de Metz*, et dans le *post-scriptum* de cette dernière lettre de sa correspondance, il nous apprend que, en son absence de son monastère, on imprime le 6e volume de ce grand ouvrage, lequel volume, dit-il, « ira, je pense, jusqu'en 1552, époque de la soumission de « Metz à la France. Le volume suivant que j'ai préparé « l'hiver dernier, dans quelques moments lucides que m'ont « laissés mes infirmités, ira jusqu'en 1633, époque de l'éta- « blissement de notre Parlement ».

On sait que la publication de ce septième volume a été empêchée par la Révolution.

X.

Nous accusera-t-on de sortir indiscrètement du cadre de cette rapide, et peut-être encore trop longue analyse, en glanant dans les notes tirées des Cartons Moreau quelques détails étrangers aux Bénédictins de Saint-Vanne, mais non tout à fait à l'histoire de Lorraine ? Nous demandons grâce pour ce hors-d'œuvre, mais nous regretterions vivement de l'omettre. Il nous semble intéressant de ressusciter, en quelque sorte, des impressions éteintes depuis plus d'un siècle, surtout lorsque ces impressions ont été provoquées par les hommes et les choses de la Lorraine d'antan.

Parmi les correspondants de Moreau, entre deux moines de Saint-Benoît, nous avons rencontré Antoine Maugard. Ce

personnage a sa notice dans les *Biographies universelles*. Messin d'origine, et né le 17 août 1739, il partagea sa vie entre les occupations un peu hétéroclites de la pédagogie, de la jurisprudence, de la diplomatique et même du métier d'arpenteur, et c'est au moment où il venait d'obtenir de l'Université la permission d'ouvrir une école latine, qu'il mourut, le 22 novembre 1817. Ceux que la nomenclature de ses œuvres variées peut intéresser, n'auront qu'à consulter, dans la *Biographie Michaud*, l'article de M. Beuchot.

Nous ne voulons évidemment présenter ici que le résumé de ses recherches dans les archives lorraines, et les appréciations qu'il sème, chemin faisant, dans ses lettres au ministre.

Son activité diplomatique précéda celle des Bénédictins cités plus haut. Elle date du mois de juin 1778. Ses offres de services au ministre Bertin sont exposées, avec les titres, qu'il peut présenter, dans un mémoire rédigé à cette époque, et que la Collection Moreau a conservé (1).

« Le sieur Antoine Maugard, y est-il dit, s'étant appliqué « depuis longtemps à la diplomatique, a acquis dans cette « science des connaissances qui lui ont mérité la confiance « des chapitres nobles et maisons religieuses de la Lorraine « où il fait sa résidence. Il est recherché par les maisons et « par la plupart des seigneurs de cette province, tant pour « le dépouillement de leurs archives que pour différentes « généalogies. Il a remarqué que les dépôts qui lui ont été « ouverts contiennent quantité de chartes et titres propres « à constater la vérité d'une foule d'événements et de faits « historiques. Il peut même s'en trouver qui concernent le « droit du Roi, soit directement, soit indirectement... »

C'est pourquoi il demande qu'il lui soit expédié une commission. C'est une requête bien désintéressée, du moins en ce qui concerne « une récompense pécuniaire », qu'il dé-

(1) Coll. Moreau, 337, p. 6 et seqq.

cline, tout en s'offrant à consacrer « quatre heures par jour en hiver et cinq heures en été » à ce travail. Même « son fils, qu'il élève dans ce genre d'étude, lui servira d'aide ». Il a toutefois un modeste désir à formuler, c'est qu'on lui accorde, « sans finances, mais aussi sans gages, un office de « conseiller rapporteur du point d'honneur, et que les pro- « visions lui soient expédiées sans frais... Il remettra à la « fin de chaque année ses copies au dépôt qui lui sera indi- « qué. On pourrait lui donner le logement destiné autrefois « au garde des chartes du Roi, qui n'a aucune destination « particulière, depuis que la chambre des comptes de Nancy « en fait les fonctions ».

Ayant reçu un accueil favorable du ministre Bertin, Maugard se rend à Paris, où il reste jusqu'en août, pour se rendre compte de ce qui concerne la province de Lorraine. Il étudie à la Bibliothèque nationale « la collection de Brienne, la « collection Dupuy, et l'Inventaire de M. du Fourni, auditeur « des comptes, envoyé par le Roi en Lorraine sur la fin du « siècle dernier, pour faire des extraits de tous les titres qui « étaient alors au Trésor des Chartes de Nancy. Ces extraits, « qui sont fort amples, et qui contiennent la substance des « originaux sont d'autant plus précieux que, depuis ce « temps, il est disparu une quantité immense de ces titres. « Le duc François fit emporter à Vienne, lors de la cession « de la Lorraine, tous les titres qui concernaient sa maison ; « des mains infidèles en enlevèrent d'autres ; on poussa « même la témérité jusqu'à faire des falsifications ; j'en ai « reconnu en vérifiant des expéditions délivrées par la « Chambre des Comptes, sur les extraits qui sont à la Biblio- « thèque du Roi. On ne doit donc recevoir qu'avec beaucoup « de précautions les expéditions des titres de ce dépôt. Il « est prudent de les vérifier sur l'inventaire de M. du « Fourni » (1).

(1) *Op. cit.*, p. 25.

Un rapport, rédigé pour le garde des sceaux en décembre 1781, nous renseigne rétrospectivement sur les conclusions personnelles qu'il a tirées de ses recherches dans cette première excursion parisienne de 1778. « La bibliothèque du « Roi renferme la précieuse généalogie de Viguier, annotée « par le grand d'Hozier... » Celle de Paris possède « une « collection de copies de chartes faites par M. Godefroy... « Beaucoup de ces chartes ont été brûlées dans l'incendie « du palais épiscopal de Toul ». Il y a, à Saint-Germain des Prés « la collection manuscrite connue sous le nom de Biblio- « thèque de Séguier, et un Trésor des Chartes du Roi, à la « Sainte-Chapelle, plusieurs coffres qui renferment les titres « les plus essentiels de la Lorraine (venant de la Mothe...). « Depuis ce temps tous ces coffres n'ont pas été ouverts ».

Son voyage de retour à Nancy l'amène à Bar-le-Duc, où la Chambre des Comptes présente une collection précieuse, sans compter un Cartulaire du XIIIe siècle... Il constate qu'on travaille à mettre de l'ordre dans ce dépôt, mais qu'il est nécessaire de faire un inventaire : « Je suis informé, dit-il à « cette occasion, qu'il y a eu longtemps plusieurs tonneaux « défoncés remplis de titres en confusion. Les faiseurs de « généalogies, qui ont voulu donner une haute antiquité à « des familles anoblies depuis un siècle, ont trouvé moyen « de s'introduire avec les greffiers dans ce trésor, et pen- « dant que le greffier cherchait dans un tonneau, la personne « intéressée cherchait dans un autre, où elle glissait des « titres faux. On les en tirait ensuite comme par hasard ; on « en demandait des expéditions, que les greffiers ignorants « ne faisaient pas difficulté de délivrer ».

De retour à Nancy, il écrit, le 29 août 1778 (1), qu'il a vu l'Intendant « qui n'attend qu'une lettre de M. Bertin pour lui donner toutes facilités ». Il lui faudrait toutefois des lettres de recommandation aux Procureurs Généraux du Parlement et de la Chambre des Comptes et à l'Intendant.

(1) *Op. cit.*, p. 15.

Bientôt l'accès du Trésor des Chartes lui est procuré : « Il serait à propos, dit il, de faire rétablir, dans ce dépôt, « une quantité considérable de titres qui sont, depuis près « d'un siècle, en proie à la pourriture, aux vers et aux rats « sur un grenier à Metz, où ils sont restés depuis que le « Trésor des Chartes, qui avait été transporté de Nancy à « Metz, par ordre de Louis XIV, fut rétabli à Nancy ». Les registres et papiers de Charles IV, pendant sa vie errante, « sont épars ». On lui a assuré qu'il s'en trouve à Luxembourg et à Malines. La perte des registres surtout cause le plus grand préjudice à beaucoup de familles.

Ses observations l'amènent à parler, dans son compte rendu de cet emploi de son temps, de Dom Calmet, et il le fait avec une indépendance de jugement, qui blesse moins la saine critique que le respect assuré au Père de l'*Histoire de Lorraine*. Il opine que la première édition est la plus exacte pour la partie historique, « quoique la moins étendue ». Il a engagé la maison de Lignéville à mettre la seconde édition dans la Bibliothèque du Roi. Il affirme que la *Notice de Lorraine* « commence à devenir rare » et que, à Paris, on ne la trouve qu'à Saint-Germain des Prés : « Avant de quitter « Dom Calmet, écrit-il au garde des sceaux, je dois préve- « nir Votre Excellence que ce savant est celui qui a le plus « écrit sur la Lorraine, mais ses écrits sont diffus, sans « ordre, et sans goût ; ses détails sont minutieux. Son ou- « vrage n'est, à proprement parler, qu'une collection de ma- « tériaux propres à faire une histoire. Encore faudrait-il « vérifier sur les originaux toutes les chartes qu'il a fait « imprimer. Dom Calmet n'a point vu les originaux ; il s'est « contenté de copies qui lui ont été envoyées. J'en ai véri- « fié quelques-unes ; je n'en ai pas trouvé une seule exacte. « Les copistes ont estropié ou laissé en blanc les mots qu'ils « n'ont pu lire. Je crois même que cet auteur n'a pas lu tout « ce qu'il a fait imprimer. Un critique qui pensait comme « moi, n'a pas hésité de manifester son sentiment par un

« changement considérable qu'il fit dans l'épitaphe de ce « grand homme, respectable à tant d'autres égards, Dom « Calmet lui-même l'avait composée et finissait ainsi : *Multa « legi, multa scripsi, utinam benè* ». Le critique a mis : « *Multa legi, plura scripsi* ». En effet, s'il avait lu tous ses « ouvrages, il n'aurait pas laissé subsister tant de fautes « grossières, qu'on ne peut attribuer qu'aux jeunes moines « ignorants qu'il employait avec trop de confiance. Je ne « parle point de sa traduction de l'Écriture sainte, du savant « commentaire qui l'accompagne, et d'autres ouvrages géné- « ralement estimés et qui caractérisent un homme d'une pro- « fonde érudition. Je me borne à ses travaux sur l'histoire « de Lorraine, qu'il a sans doute crus moins dignes de son « application. Aussi méritent-ils une exacte vérification. Je « me propose de la continuer, comme j'ai commencé, à me- « sure que j'avancerai dans mon travail. Pour cet effet, je « travaille à un inventaire sommaire des chartes qu'il a im- « primées, et que je porterai partout avec moi ».

Les paléographes nous diront, sans doute, un jour si ce jugement est trop sévère, ou, du moins, trop général et feront, pour le vulgaire studieux, le départ exact des documents ou Preuves de l'Histoire de Lorraine qui défient la critique, de ceux qui sont suspects ou défigurés.

Revenons aux travaux d'Antoine Maugard. La pièce suivante, collationnée à l'original, pour être transmise à Moreau, nous apprend qu'à la fin de mai 1781, il avait terminé le dépouillement des archives du chapitre noble d'Épinal (1).

« Nous, Doyenne, secrète, chanoinesses et chapitre de « l'Église insigne, collégiale et séculière d'Épinal, immé- « diatement sujette au Saint Siège, assemblées capitulaire- « ment après due convocation, attestons que M. Maugard, « employé par le Roi à la recherche des chartes de la Pro- « vince de Lorraine, a mis les archives du chapitre dans le

(1) *Op. cit.*, p. 31.

« meilleur ordre, de manière que la confusion ne peut plus « s'y mettre, et qu'avec la plus légère attention, on pourra, « en tout temps, trouver les titres dont on aura besoin, au « moyen de l'inventaire raisonné qu'il en a fait et qui est « terminé par une table alphabétique des matières, qui ne « laisse rien à désirer, ouvrage qui a mérité l'approbation, « non seulement du chapitre, dont il assure pour jamais les « droits, mais encore de toutes les personnes qui l'ont exa- « miné. Nous ne pouvons trop témoigner la satisfaction que « nous en avons, de même que du zèle avec lequel ledit sieur « Maugard a donné ses soins aux intérêts du chapitre, dans « les difficiles affaires qui sont survenues pendant le cours « de son travail, pour lesquelles il a fait différents mémoires, « dans lesquels il a exposé, avec autant de clarté que de « solidité, les droits et les privilèges qui étaient contestés. « En foi de quoi nous avons aux présentes signées de nous « et contresignées par notre prévot secrétaire ordinaire, fait « apposer notre sceau. Donné en notre chambre capitulaire « le 29 mai 1781.

« Signé : *Le Bacle*, doyenne ; *Montmorillon*, secrète ; *Le Bacle de Moulins ; Gourcy ; Dobbelstein ; Böcklin ; Logerot*, chanoine ; *Bernard*, chanoine ; *Morel le jeune*, chanoine ; *Morel l'aîné*, chanoine. »

Et plus bas, par ordre du chapitre : *Michelant.*

Scellé en placard en cire rouge.

Ce document était joint à une lettre de Maugard, datée du château de Hattrise, près de Metz, le 13 novembre 1781 (1), où il était dit, à propos des archives du chapitre d'Épinal :

« J'ai pris des copies exactes des chartes les plus impor- « tantes, que je garde par devers moi. Aussitôt que j'aurai « quelques instants libres, j'en ferai d'autres écrits plus pro-

(1) *Op. cit.*, p. 27.

« prement, et j'aurai l'honneur de vous les adresser, à « moins que le chapitre ne fasse imprimer, comme il y « paraît disposé, un mémoire historique, que je dois faire, et « qui sera suivi de ces chartes... J'a fait en même temps « vingt mille extraits de titres et livres anciens, tant manus- « crits qu'imprimés, qui doivent me servir à composer un « dictionnaire pour l'intelligence des anciennes chartes ».

Par la même occasion, Maugard sollicitait la survivance de l'emploi d'arpenteur de la maîtrise des eaux et forêts de Briey, dans ce bailliage même dont dépendait le château de Hattrise. En post-scriptum, il ajoutait : « J'allais oublier de « vous dire que j'ai écrit à mesdames d'Epinal pour les « engager à faire passer au dépôt des chartes, une copie de « leur inventaire. C'est un gros volume in-folio de plus de « sept cents pages de minute. Comme ces dames ne sont pas « riches, je ne sais si elles pourront faire cette dépense dans « le moment, ayant sur les bras trois gros procès ».

C'est quelques semaines plus tard, en décembre 1781, que Maugard rédigea, pour le Garde des sceaux, le compte rendu de ses travaux depuis juin 1778, dont nous avons donné ci-dessus et en leur lieu, les principaux extraits. Après Epinal, il avait consacré son temps aux archives de Beaupré. Partout, il grossissait sa collection de notes pour la préparation d'un dictionnaire sur le modèle de celui de Ducange.

De Hattrise, nous le voyons se rendre au château de Frianville, dans le bailliage d'Etain, où il passe six semaines à dépouiller les archives du marquis de Raigecourt-Gournay (lettre du 13 mars 1782); puis à Ville-sur-Iron, d'où il mande au Garde des sceaux qu'il a fini l'inventaire des Raigecourt. Peu à peu, ses idées se sont imprégnées de l'esprit philosophique, qui inspire ses considérations sur l'état ancien des personnes, sa plume laisse échapper l'aigreur contre « les brigands seigneuriaux » et les « tyrans enfroqués » (5 août 1782).

Pressent-il que les moines tiennent à se passer d'étrangers

pour le classement de leurs archives, et que le moment n'est pas loin où l'on fera directement appel à leur concours, au détriment des hommes qui, comme lui, vivent du métier d'archiviste? Telle est, sans doute, l'explication des récriminations que nous lisons dans cette lettre du 5 août 1782 (1) :

« Il y a quantité d'archives de moines, surtout de béné-
« dictins, qui sont en bon ordre, et où il serait à désirer que
« je pusse entrer, pour y prendre copie des titres importants
« qu'elles renferment. Il n'en est pas des moines comme des
« gentilshommes. Ceux-ci m'ouvriront toujours leurs ar-
« chives, lorsque je leur dirai qu'il s'agit de l'utilité publique,
« et il m'en croiront sur ma parole ; mais les autres ne con-
« naissent d'autre mobile que leur utilité particulière (2).
« Tout ce qui est étranger à leur existence physique ou
« civile ne les touche point. Ils sont même dans une défiance
« perpétuelle. Je ne parviendrai jamais à m'introduire chez
« eux, si je ne leur fais naître le désir de m'avoir. Lorsqu'ils
« sauront qu'en vertu d'un arrêt du conseil, j'ai faits des
« inventaires authentiques des archives de chapitres, d'ab-
« bayes et de seigneuries (et j'aurai soin qu'ils en soient
« informés adroitement), ils en sentiront l'utilité, ou plutôt
« la nécessité, et ils me rechercheront. »

Hélas ! il nous semble à nous, et il semblera peut-être au lecteur qui aura parcouru la correspondance des Bénédictins avec Moreau, que les moines ont plutôt été trop confiants, sinon trop fréquents, dans leurs rapports avec le monde savant du XVIII^e^ siècle ! Maugard pouvait avoir un champ d'activité suffisant, dans le classement des archives seigneuriales laïques. Ainsi le voyons-nous tour à tour chez les Raigecourt, les Chamisso, les Saintignon, les la Tour-en-Woëvre, les du Hautoy, les de Clémery, les de Gourcy, les

(1) *Op. cit.*, p. 49.

(2) Les extraits cités plus haut auront, nous l'espérons, fait justice suffisante de cette dure appréciation.

de Lignéville, les de Rutant. Chose étonnante, mais que l'hostilité croissante de ce diplomatiste contre les religieux peut, à la rigueur, expliquer, la série de ses lettres se clot au moment où celle des fils de Saint-Benoît commence, encouragée par les égards et la bienveillance du ministre Moreau.

XI.

Pour terminer, nous croyons devoir transcrire quelques extraits de plusieurs lettres adressées à M. Bertin, ministre et secrétaire d'Etat, par M. de Servières, officier de cavalerie à Hesdin. L'objet même de cette correspondance fera comprendre que cette addition n'est ni déplacée ici, ni dépourvue d'intérêt pour les historiens des monastères lorrains (1).

« Hesdin, le 22 décembre 1779.

« Pendant mon séjour en Lorraine, je découvris que l'ab-
« baye d'Etival, ordre des Prémontrés, possède une histoire
« manuscrite des Templiers très curieuse ; ces moines en font
« mystère et ne la montrent à personne ; cependant, à force
« d'instances et d'importunités, j'obtins de M. Lallemand,
« vicaire général de cet ordre, qui réside à Pont-à-Mousson,
« une lettre par laquelle il priait le prieur d'Etival de montrer
« ce manuscrit à un de mes amis fort habile dans la diplo-
« matique, et qui a beaucoup étudié l'histoire des Templiers.
« Quoiqu'il ne lui ait été permis que de parcourir très rapi-
« dement cet ouvrage, il en a vu assez pour assurer qu'il
« contient des choses fort importantes et qu'on chercherait
« inutilement ailleurs. D'après ce coup d'œil jeté sur le
« manuscrit, nous résolûmes d'en faire l'acquisition et de le
« faire imprimer. En conséquence, j'en offris plusieurs fois
« mille écus au Vicaire général, qui toujours rejeta nos
« offres, sous différents prétextes frivoles. Désespérés de ne

(1) Coll. Moreau, 337, p. 134.

« pouvoir obtenir cet ouvrage, nous demandâmes la per-
« mission de nous enfermer huit jours dans les archives
« d'Etival, pour faire quelques extraits dans le manuscrit,
« et offrîmes caution de n'en tirer que ce qu'on voudrait,
« mais quelques instances que nous ayons pu faire par
« nous-mêmes et par nos amis, cette permission nous a été
« constamment refusée.

« Vous voyez, Monseigneur, par l'exposé que je viens de
« faire, que la possession de ce manuscrit est très intéres-
« sante pour le gouvernement... Avec des précautions, des
« ménagements, et surtout du secret, il vous sera facile de
« le joindre à la collection des morceaux rassemblés sur
« l'histoire de France. Je dois vous dire aussi, Monseigneur,
« que c'est à M. l'évêque de Toul, abbé d'Etival, qu'il
« faudrait s'adresser... »

Cette lettre n'ayant pas réussi à gagner l'attention du Ministre, M. de Servières revint à la charge le 28 février 1780. Après avoir rappelé sa note du 22 décembre, il insistait en ces termes sur l'intérêt du fameux ouvrage, si jalousement soustrait à sa curiosité :

« ... Ce manuscrit est unique. Je puis vous l'assurer en
« connaissance de cause. L'auteur n'est point contemporain;
« mais un religieux de l'ordre des Prémontrés, qui a fait,
« sur ce point d'histoire, les recherches les plus étendues.
« L'ouvrage, curieux et piquant par son objet, est encore
« intéressant par la vaste érudition et la lecture immense
« qui y règnent ; peut-être seulement pourrait-on lui repro-
« cher d'être un peu négligé pour la partie du style... »

De nouvelles instances furent faites le 10 avril, et M. de Servières obtint une réponse le 6 mai. C'est, du moins, ce qui est inscrit en tête de sa dernière lettre. Mais la réponse n'y est pas reproduite. Une annotation au bas de la recommandation du 28 février, fait seulement connaître qu'elle a été prise en considération. Voici la teneur de cette note :

« Nous en parlerons à la première assemblée. Je me souviens de lui (à M. Moreau) avoir envoyé cette lettre. »

Si cette fameuse histoire manuscrite des Templiers est tombée daas quelque dépôt ou quelque collection particulière, on saura, du moins, qu'elle est l'œuvre d'un Prémontré et qu'elle a appartenu au monastère d'Etival.

Cette particularité, et toutes celles que nous avons enregistrées, en dépouillant les cartons de Moreau, pour en faire la substance de cette compilation, nous ne prétendons pas qu'elles présentent un bien vif intérêt pour l'histoire. Mais nous les avons recueillies telles quelles, et nous les donnons pour ce qu'elles sont, des indices incontestables d'un mouvement scientifique, antérieur à la Révolution, auquel la Lorraine et le clergé lorrain furent loin de rester étrangers (1).

(1) Pour ne rien omettre, signalons encore des offres de services faites au ministre par l'abbé Camus, vicaire général de Nancy, demeurant rue des Chanoines, n° 39. Cet ecclésiastique s'y prit toutefois un peu tardivement, le 13 décembre 1788.

« Fixé à Nancy, dit-il, en qualité de chanoine et de grand « vicaire, il me serait très agréable et très aisé de borner mes « recherches aux archives des chapitres et maisons religieuses, et « particulièrement de cette ville et des environs, tels que les « chapitres de Bouxières-aux-Dames, d'Epinal, de Poussay, de « Remiremont, de Toul, Metz, Saint-Dié, Verdun, etc... Mais « comme la nature de mes occupations me met souvent dans le « cas de voyager dans la province de Lorraine et dans celles qui « l'avoisinent, je vous serais obligé, Monseigneur, de me faire « expédier un brevet à ce sujet et de vouloir bien y faire insérer « une autorisation générale de parcourir les archives qui se trou- « vent dans la Lorraine, le Barrois et les Trois-Evêchés. »

Moreau se montra disposé à l'admettre, et lui en fit donner l'essurance par l'intermédiaire de Dom Grappin. Coll. Moreau, 350, p. 71.

TESTAMENT DE CHARLES-LOUIS HUGO

ÉVÊQUE DE PTOLÉMAÏDE

ET

DERNIER ABBÉ RÉGULIER D'ÉTIVAL

PAR

M. L'ABBÉ JÉROME

Professeur agrégé d'histoire au Grand Seminaire de Nancy.

Le document que nous publions ici et que nous avons retrouvé récemment par un effet du hasard (1) n'est pas l'original même du testament de Hugo, mais une copie contemporaine qui a dû être dressée, apparemment, à la mort de l'abbé. Il porte comme titre : « *Copie du testament de feu Mgr l'évêque de Ptolémaïde, Charles-Louis Hugo, abbé régulier d'Etival, ordre de Prémontré, en Lorraine* » (2). Il nous a paru qu'il y aurait quelque intérêt à conserver le souvenir de cet acte que n'ont pas connu, semble-t-il, ceux de nos historiens qui jusqu'ici se sont occupés soit d'Etival,

(1) Aux archives de la cure de Notre-Dame de Bon-Secours, à Nancy, parmi des papiers de provenance diverse ayant appartenu à l'abbé Morel, premier curé de la paroisse.

(2) C'est une pièce sur papier, de 4 pages in-folio, en fort mauvais état de conservation.

soit de son dernier abbé, notamment le panégyriste si consciencieux de Hugo, Auguste Digot (1).

Rappelons en quelques mots les circonstances dans lesquelles ce testament a été rédigé. C'était en 1738. L'abbé d'Etival touchait au terme d'une carrière qui avait été bien tourmentée, et au moment où il espérait pouvoir enfin jouir de quelque repos et passer en paix, dans la vie tranquille de son abbaye, les dernières années de sa vieillesse, il s'était vu ravir encore, coup sur coup, par une mort prématurée et à quelques jours à peine de distance, son fidèle coadjuteur, le Père Charles Saulnier qui depuis 1735 était en cette qualité son ami, son confident et son dévoué collaborateur dans le gouvernement de l'abbaye, et l'un de ses neveux, le chevalier Charles-Hyacinthe Hugo, seigneur de Spitzemberg, qui était en même temps son filleul et qui paraît lui avoir été cher entre tous les membres de sa famille. A la douleur très vive que lui causait ce double deuil, qui le frappait dans ses plus chères affections monastiques et familiales, venaient se joindre encore les préoccupations que lui inspirait le sort de son monastère. L'avenir, en effet, s'annonçait de plus en plus incertain pour Etival. Jusqu'alors l'abbaye avait pu échapper au péril de la commende, et l'élévation récente du Père Saulnier à la dignité de coadjuteur avec future succession semblait devoir y assurer pour longtemps encore le maintien de la régularité. Maintenant qu'allait-il advenir? Depuis que la réunion de la Lorraine à la France avait été décidée et effectuée en principe par l'acte de Vienne de 1735, les deux gouvernements agissant de concert avaient formé le projet d'étendre à la nouvelle province les règles et usages ecclésiastiques en vigueur dans le reste du royaume; Stanislas, à l'instigation de la cour de Versailles, était en ins-

(1) Aug. Digot : *Eloge historique de Charles-Louis Hugo, évêque de Ptolémaïde et abbé d'Etival.* (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, année 1842, p. 100-169.)

tance pour obtenir des papes un droit quasi-universel de nomination sur les bénéfices de ses Etats, analogue à celui que le concordat de 1516 assurait au roi de France ; et tout faisait prévoir qu'avant peu il lui serait donné satisfaction (1). Aussi, Saulnier mort, il ne pouvait plus être question, en l'état où se trouvaient les choses, de lui donner un successeur dans la charge de coadjuteur (2) : la cour de Lorraine y aurait opposé certainement un refus formel. Tant que l'abbé Hugo resterait à la tête d'Etival, tout danger immédiat, il est vrai, était conjuré, mais quand il aurait disparu, que deviendrait la dignité abbatiale, que deviendrait l'abbaye elle-même ? Hugo était trop clairvoyant pour se le dissimuler : de ce côté l'avenir se préparait gros d'incertitudes.

C'est sous l'empire de la tristesse profonde que lui causaient ces deuils et ces préoccupations, que l'abbé d'Etival rédigea l'acte que nous donnons ici, et toutes ces circonstances expliquent bien le ton de mélancolique résignation qui y perce, surtout au début.

In Nomine Domini. Amen.

Quoyque par la grace de mon Dieu, je n'aye jamais perduës de vuë l'idée et les suittes de la mort, et que rempli de confiance en la misericorde de celuy qui m'en a tant de fois fait éprouver les effets, j'aye toujours esperé qu'il me feroit grace de m'en accorder une sainte, mes espérances ont redoublées par les rudes et successives épreuves dans lesquelles sa Justice Divine vient de me mettre par la mort de mon cher coadjuteur le P. Charles Saulnier décédé le 4 jan-

(1) En fait, ce privilège que les anciens ducs de Lorraine n'avaient pu obtenir, fut accordé peu de temps après à Stanislas, pour lui et pour les rois de France après lui, par un indult de Clément XII du 15 janvier 1740. (V. Thibault : *Histoire des loix et usages de la Lorraine et du Barrois dans les matières bénéficiales*, preuves, pp. CLXXXIX et suiv.)

(2) Aussi paraît-on n'y avoir même pas songé un seul instant.

vier de cette année (1), suivie vingt jours après de celle de mon tres cher Neveu et Filieul Messire Charles Hyacinthe

(1) Nous avons conservé (Bibliothèque municipale de Nancy, ms 151, t. III, n° 541 du catalogue Favier, p. 21) un exemplaire de la circulaire par laquelle les religieux d'Etival annonçaient à leurs confrères des autres monastères de l'ordre, la nouvelle de la mort du P. Saulnier et le recommandaient à leurs suffrages. Elle était ainsi conçue :

Reverendi Patres,

Die quartâ Januarii Anni ineuntis millesimi septingentesimi trigesimi octavi, Reverendus admodum Pater Carolus Saulnier *nostrae Stivagiensis Canoniae prior meritissimus, Reverendissimi Episcopi Ptolemaïdis Abbatis nostri Regularis coadjutor electus et benedictus, candore morum, zelo domus Dei, fraternae concordiae studio, et regiminis tam œconomici quam spiritualis sagacitate spectabilis, Mariae et Marthae officia ex aequo et provide dividens, lateris correptus dolore, vidit interritus diem vitae ultimum appropinquantem ; venientem excepit laetus, corde celso, mente placidâ inter crucifixi amplexus tenerrimos, et omnibus Ecclesiae sacramentis piissime susceptis coram astantibus fratribus magno luctu excessum prosequentibus morientis ; animam exhalavit anno aetatis suae 48, religiosae professionis 30, pro cujus refrigerio piaculares et solitas preces vestras instantissime efflagitat.*

F. Stephanus Dinchert,

canonicus et cantor Stivagii.

Le Père Charles Saulnier était prieur de l'abbaye d'Etival depuis 1723. En cette qualité, il avait rendu de grands services à l'abbé Hugo et il semble bien que celui-ci ait eu pour lui une affection toute particulière. Il avait toute sa confiance, surtout depuis que le Père Blanpain, à qui Hugo avait promis d'abord sa succession abbatiale, avait quitté Etival à la suite d'une brouille avec l'abbé, pour se retirer au prieuré de Nancy. C'est alors que Saulnier avait été choisi comme coadjuteur par l'abbé Hugo, avec le consentement du général de l'Ordre (v. Digot, *op. cit.*, p. 135). Il avait même reçu, s'il faut en croire la circulaire citée plus haut, qui le qualifie de *coadjutor electus et benedictus*, la bénédiction abbatiale. Encore à la force de l'âge, il avait été frappé par un mal soudain — *lateris correptus dolore* —, et sa mort avait profondément affecté l'abbé d'Etival.

Hugo (1) Chevalier Seigneur de Spitzemberg, Maître et Conseiller en la Chambre des comptes de Lorraine, tous deux decedés entre mes bras, et tous deux avec les sentimens de la Religion et de la pieté la plus parfaite.

(1) C'était le fils de Nicolas-Ignace Hugo, frère de l'abbé d'Etival. Sur la généalogie de cette famille, voir l'*Armorial général de France* de d'Hozier (1752), le *Nobiliaire de Lorraine* de Dom Pelletier (1758) et surtout l'article de M. Gaston Save paru dans le *Bulletin de la Société Philomathique Vosgienne*, année 1885-1886, p. 83 : *Les Hugo de Spitzemberg et Victor Hugo.* — Nicolas-Ignace Hugo, avocat, puis conseiller auditeur en la chambre des comptes de Lorraine, un peu plus tard maître en la même chambre, enfin procureur du roi en la maîtrise de Longwy, avait épousé en 1689 Christine de Tabary, fille d'un contrôleur des domaines et gruerie de Saint-Mihiel. De ce mariage étaient nés plusieurs enfants, entre autres celui dont il est question ici, qui avait été tenu sur les fonts du baptême par son oncle l'abbé d'Etival et avait reçu de lui ses noms de Charles-Hyacinthe. Charles-Hyacinthe était né le 16 décembre 1699 ; après avoir suivi d'abord quelque temps la carrière des armes et servi en qualité de volontaire dans le régiment de Condé-Cavalerie, au service de la France, il avait été nommé conseiller en expectative et maître en la chambre des comptes de Lorraine, en survivance de son père. Il avait épousé, le 9 mars 1734, Anne L'Huilier de Spitzemberg, fille de Charles-Léopold L'Huilier de Castres, seigneur de la capitainerie de Spitzemberg et capitaine d'infanterie au service de la France. Comme ce seigneur de Spitzemberg n'avait pas d'héritier mâle, il avait obtenu de faire passer sa seigneurie héréditaire aux mains de son gendre, et Charles-Hyacinthe Hugo avait reçu du duc de Lorraine, François III, le 20 novembre 1736, des lettres patentes de chevalier qui le constituaient de plus, lui, ses enfants et sa postérité, héritiers du titre de seigneurs de Spitzemberg. Il était mort brusquement frappé à la fleur de l'âge, et après quatre ans à peine de mariage, le 24 janvier 1738, en l'abbaye d'Etival, où il était venu rendre les derniers devoirs au Père Saulnier. Il laissait plusieurs enfants dont Hugo parle plus bas dans son testament et sur lesquels nous reviendrons. On l'enterra dans l'église du monastère, aujourd'hui l'église paroissiale d'Etival, où l'on voit encore son inscription funéraire (V. *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, 1868, p. 232).

Ces deux spectacles également tristes et affligeants m'ont annoncé que bientôt j'avois a subir le même sort, et qu'après les avoir souffert avec toute la résignation dont j'étois capable, Dieu bientôt finiroit mes malheureux jours par une mort prétieuse (1) que je luy demande depuis plusieurs années avec d'autant plus d'instance que mes maladies (2) presque continuelles me mettant souvent hors d'état de la servir et de remplir mes devoirs avec exactitude, j'étois devenu comme inutil à mon employ et à la Religion ma Mère.

Les circonstances des tems qui n'ont point affoiblis mes desirs m'ont forcé de conserver mon poste, et j'ay eu la douleur de voir que ma prévoyance n'a été ni scrupuleuse, ni inutile, je survis à celuy qui devoit me succéder (3) et réparer par sa bonne conduite les dérangemens de la mienne, je ne scais qui remplira le vuide qu'il a laissé et que bientôt je vais laisser par la mort que je touche au doigt.

Dans cette cruelle incertitude j'ay cru qu'il étoit de la Justice et de ma Conscience de prevenir les suites de la Commande qui nous menace (4) et d'aller au devant des conséquences qu'on pouroit tirer de l'arrêt rendu au Conseil d'Etat de feu Leopold Ier Duc de Lorraine, le 3e janvier 1733, au profit des heritiers de feu Dom Mathieu Petit-Didier Abbé de Senonnes et Evêque de Macra, afin que je laisse ma

(1) Formule pieuse inspirée du texte : *Pretiosa in conspectu Domini mors sanctorum ejus* (Psaume 115, verset 5).

(2) Hugo était alors dans la soixante-et-onzième année de son âge et nous savons d'autre part que depuis quelque temps déjà il souffrait de la goutte : « *Jamdiu*, lisons-nous dans une lettre écrite le 7 novembre 1735 par le nonce de Lucerne au P. Saulnier, prieur d'Etival, *ab illustrissimo episcopo Ptolemaïdis Estivagiensi abbate quem podagrâ vexari doleo...* » (Biblioth. de Nancy, ms. 151, t. III, p. 34).

(3) Le Père Charles Saulnier, son coadjuteur, qui venait de mourir.

(4) Voir ce que nous avons dit plus haut à ce sujet, p. 196.

chere Epouse et ses enfans dans la paix que j'ay taché de leur faire gouter sous mon gouvernement (1).

A cet effet je revoque tout Testament et Codicilles que j'ay fait depuis mon elevation à l'Episcopat de Ptolemaïde (2), je

(1) Dom Mathieu Petitdidier, abbé de Senones et ami de Hugo, avait été nommé évêque de Macra *in partibus infidelium* par bulles de Benoît XIII du 2 décembre 1726. A sa mort, arrivée le 15 juin 1728, ses héritiers, — à l'exception toutefois de M. Petitdidier, son frère, syndic des avocats de Nancy, qui refusa d'entrer dans leur parti, — avaient prétendu que son élévation récente à l'épiscopat l'avait relevé de ses vœux de religion et sécularisé, et par là avait réintégré sa famille dans tous les droits qu'elle pouvait avoir à sa succession. Un long procès en était résulté entre eux et les religieux de Senones ; après diverses tentatives de conciliation qui n'avaient pu aboutir, la cause avait été portée au bailliage de Lunéville, et une sentence de ce tribunal du 25 avril 1729 avait débouté les Petitdidier de leurs prétentions. Ceux-ci avaient interjeté appel à la cour souveraine de Lorraine et Barrois, où l'affaire avait occupé cinq ou six grandes audiences, et finalement l'arrêt de la cour, rendu le 17 juillet 1730 avait encore été favorable aux religieux et les héritiers de l'évêque de Macra s'étaient vus déboutés une deuxième fois de leurs demandes. Mais ils ne s'en étaient pas tenus là ; sur la fin de 1730, ils en avaient appelé au conseil du duc Léopold et après de nouveaux débats, à force d'intrigues, ils avaient réussi à obtenir, en 1733, un arrêt du conseil d'état qui portait cassation de la sentence de la cour souveraine, et condamnait les religieux de Senones à restituer tout ce qu'ils avaient pu percevoir des biens et revenus de Dom Petitdidier depuis son élévation à l'évêché de Macra. L'affaire en était là au moment où Hugo prenait lui-même ses dispositions testamentaires. Elle ne devait se terminer complètement, toutefois, que plusieurs années après, en 1745. S'il faut en croire D. Calmet, elle avait coûté plus de 40.000 livres à la maison de Senones (Voir D. Calmet, *Histoire de l'abbaye de Senones*, Ed. Dinago, pages 413-414 et 417-418). C'est pour éviter à sa propre abbaye des procès semblables, toujours aussi ruineux que peu édifiants, que l'abbé Hugo, qui depuis son élévation à l'évêché *in partibus* de Ptolémaïde se trouvait dans la même situation que jadis Dom Petitdidier, prend ici ses dispositions testamentaires en conséquence.

(2) Hugo avait été nommé évêque de Ptolémaïde, *in partibus infidelium*, dans le consistoire du 15 décembre 1728, par Benoît XIII, qui espérait ainsi mettre fin au conflit de juridiction élevé entre l'abbé et l'évêque de Toul.

les ai retiré et laceré, soit parce qu'une partie de leurs dispositions étoit remplie, soit parce que la mort de mon Coadjuteur m'oblige d'en changer ou substituer d'autre et de prendre par moy même les mesures que j'avois confié à la prudence de mon successeur (1).

Je déclare donc devant Dieu, le Dieu de toute vérité et de toute justice, que je suis réellement et intimement convaincu que l'Episcopat dont il a plu au Saint-Siège me décorer n'a point brisé les liens de ma profession religieuse ; ma dissertation sur ce sujet (2) fait la preuve complette de ma conviction et de cette vérité, les Regles et les exemples de l'Ordre dont j'ay l'honneur d'être membre justifient ce dogme jusqu'à nos jours par une tradition constante. Néanmoins comme il y a de la différence entre ce qui est vrai et sur *in foro poli* et ce qui passe pour certain *in foro fori* (3), il est de ma précaution d'anticiper les suites de ce contraste de maximes et d'obvier aux troubles que pouroit occasionner ma mort, si je mourois intestat.

(1) Nous n'avons pas conservé les testament et codicilles dont parle ici l'abbé Hugo ; il dit du reste les avoir lui-même détruits et nous ignorons les dispositions qu'ils renformaient.

(2) Nous n'avons retrouvé ni dans les œuvres imprimées de Hugo ni dans ses œuvres manuscrites la dissertation dont il parle ici. Il avait dû, selon toute apparence, la composer au moment du procès survenu en 1728 entre les religieux de Senones et les héritiers de Dom Petitdidier (voir plus haut page 201, note 1). La même question, alors fort discutée par les théologiens, fut traitée quelque temps après par un autre prémontré, curé de Sanzey au diocèse de Toul, Albert Marion qui dans un ouvrage intitulé : *L'abbé régulier sacré évêque in partibus infidelium.* Luxembourg, 1739, donna à ce problème théologique une solution absolument opposée à celle de Hugo. (V. Martin : *Servais de Lairuels et la Réforme des Prémontrés*, p. 79.)

(3) Ces expressions « *in foro poli*, *in foro fori* » sont des termes de droit canonique qui marquent l'opposition qui peut exister parfois entre ce qui est juste et certain en soi, au tribunal de la conscience et devant le ciel « *in foro poli* » et ce qui est admis comme tel par les tribunaux humains « *in foro fori* ».

Dans ces intentions je fais aujourdhuy mon présent testament et déclaration de mes dernières volontés, je reconnois pour mes héritiers présomptifs, M^re^ Nicolas-Ignace Hugo, cy devant conseiller d'Etat de Léopold I^er^ et à present conseiller et maître en la Chambre des comptes de Lorraine (1), lequel a eu de son mariage avec dame Christine le Tabary, M^r^ Nicolas-Ignace Hugo, Chanoine Thrésorier de l'insigne Église Primatiale de Lorraine, protonotaire du S^t^-Siège Apostolique (2), et M^r^ Charles-Hyacinthe (3), chevalier, sgr de Spitzemberg, lequel de son mariage avec dame Anne Lhuillier, a laissé Dieu-Donné, Charles-Louis, et Mecthilde Hugo de Spitzemberg (4). Je reconnois pour second héritier dame Henriette-Thérèse Hugo (5), laquelle a eu de son

(1) Ce Nicolas-Ignace était frère de l'abbé Hugo ; nous en avons parlé plus haut (Voir page 199, note 1.)

(2) Un autre frère de l'abbé d'Etival, André-François, l'aîné de la famille, après avoir été d'abord titulaire d'une chapelle érigée en l'église abbatiale de Saint-Mihiel, la chapelle de Meniant ou de Magnan, était devenu en 1700, à la suite d'une permutation de bénéfices, chanoine de la Primatiale de Nancy. Son neveu, le chanoine Nicolas-Ignace dont il est question ici, lui avait succédé, à ce qu'il semble, dans ce canonicat.

(3) Neveu et filleul de l'abbé Hugo, celui-là même qui venait de mourir, le 24 janvier 1738. Voir plus haut, p. 198.

(4) Charles-Hyacinthe avait eu de son mariage avec Anne L'huillier de Spitzemberg, trois enfants : 1° Nicolas-Dieudonné, chevalier, né le 12 juin 1735, qui deviendra par la suite lieutenant de dragons pour le service de la France, au régiment de Caram an. Il mourut sans enfants ; 2° Charles-Louis-Toussaint, né le 29 mai 1736, qui continua la descendance. Il était filleul de l'abbé d'Etival nous en reparlerons plus bas ; 3° Joséphine Mechtilde ou Melcti de née en 1737.

(5) Henriette-Thérèse était une sœur de Hugo. Née le 27 février 1666, elle avait épousé le 19 mars 1687 Dominique-Ignace, appelé quelquefois aussi Bernard de Guilbon, écuyer, seigneur de Chantelut ou Châtelut en Bourbonnais et de Montferrat, capitaine de carabiniers, au service de France, et chevalier de Saint-Louis. (V. G Save, *l. c.*, p. 94.)

mariage avec feu Mr Bernard de Guilbon, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, capitaine au régiment de Condé-Cavallerie, seigneur de Chatelut et de Montferat, Mr Jean-Dominique de Guilbon, seigneur de Chatelut, major de la gendarmerie de sa Majesté Polonnoise, marié avec dame Barbe de la Vaux, comtesse de Vrécourt, dont il n'a point lignée (1).

Je lègue à mon frère (2) et le prie d'accepter un tableau représentant une Perspective intérieure d'une église, la dite Perspective peinte sur du bois par le fameux Breugle (3), et attaché dans ma chambre garnie d'un lit rouge et d'une tapisserie d'Auvergne ; je donne à mon neveu le chanoine, le tableau de St-Sébastien peint sur toile par Carlomart (4) et attaché dans ma chambre ; je donne à ma sœur Henriette-Thérèse, deux cens livres pour l'aider dans ses besoins et l'assister dans ses petites nécessités, n'ayant pas beaucoup d'ailleurs à désirer vivant avec un fils tendre et respectueux.

Je donne à ce cher fils, mon neveu, mon portrait avec sa

(1) M. Léon Germain a bien voulu nous donner quelques renseignements sur cette famille. Jean-Dominique de Guilbon, exempt des gardes du roi de Pologne, colonel de cavalerie, seigneur de Labry et chevalier de Saint-Louis, avait épousé en 1722, Barbe-Catherine de Lavaulx, fille de Charles-François de Lavaulx, baron de Vraycourt, et de Marie-Ursule de Barantin. (V. Moréri, *Grand dictionnaire historique*, t. X, addition, p. 24, édition de Paris, 1759.)

(2) C'est-à-dire Nicolas-Ignace, conseiller et maître en la Chambre des comptes.

(3) Breugle ou Breughel. On connaît plusieurs peintres flamands de ce nom, originaires du village de Breughel près de Brèda, Pierre Breughel, dit *le Vieux* ou *le Drôle*, mort vers 1600 ; ses fils Pierre Breughel (1569-1625) surnommé Breughel *d'Enfer*, et Jean Breughel (1575-1642) surnommé Breughel *de Velours* à cause de sa magnificence et de l'étoffe dont il se vêtait d'ordinaire. Ce dernier fut le plus célèbre des trois : c'est de lui apparemment qu'était le tableau dont il est ici question.

(4) Nous n'avons aucun détail sur ce peintre.

bordure, ne voulant rien au dela de ma succession, comme il me l'a plusieurs fois declaré, content d'ailleurs des graces et des secours que je luy ay donnés en differentes occasions sous l'aggreement des Supérieurs Majeurs (1).

Je donne à ma Niece veupve de Mr Charles Hyacinthe Hugo Sgr de Spitzemberg (2), le miroir coronné de mes armes, enchassé dans une bordure dorée ; à Charles Louis, son Fils et mon Filieul (3), je luy donne le Dictionaire de Moreri, edition de Basle (4), avec ma Pendule et cent livres par gratification pour s'acheter les livres convenables à ses premières études ; je veux que sur la remanance de mes autres meubles, effets, provisions on delivre aux Peres des Pauvres quatre resaux de seigle, scavoir : à celuy du bas-Ban quatre, et un resal de froment, à celuy de la Neuville (5) quatre, a celuy de Nompatelyse (6) quatre, autant à celuy de

(1) Les supérieurs généraux de l'ordre de Prémontré.

(2) Anne L'huilier de Spitzemberg. Voir plus haut, page 199, note 1.

(3) Charles-Louis-Toussaint était le deuxième enfant de Charles-Hyacinthe et d'Anne L'huilier de Spitzemberg. Né le 29 mai 1736 et baptisé le même jour, il avait été tenu sur les fonts du baptême par son grand-oncle l'abbé d'Etival (Voir une lettre de ce dernier, écrite de Lunéville sur la fin de mai au P. Saulnier, alors prieur et coadjuteur élu d'Etival, Bibliothèque de Nancy, ms 151, t. III, page 31). Charles-Louis-Toussaint Hugo de Spitzemberg devenu major au 1er régiment des gardes de l'empereur, en Toscane, devait épouser plus tard, en 1770, Marie-Catherine de Bazelaire de Lesseux, Dame de Neuvillers (Voir la *Généalogie de la famille de Bazelaire de Lesseux*, Toulouse, 1882, par Louis de Bazelaire de Saulcy). Il périt massacré par les révolutionnaires, à Saint-Dié, le 1er septembre 1793 (Voir un intéressant récit de ce massacre dans G. Save, *o. c.*, pp. 110 et suiv.).

(4) C'est une des nombreuses éditions du *Grand Dictionnaire historique* de Moreri, la *première édition de Basle en François*, en 6 volumes in-folio, imprimée à Bale, chez Jean Brandmuller, en 1731.

(5) La Neuveville-les-Raon, aujourd'hui canton de Raon-l'Etape, arrondissement de Saint-Dié.

(6) Nompatelize, canton de Raon-l'Etape.

S^t^ Michel (1) avec un resal de froment, et la distribution desdits bleds se fera sur la direction des Curés, et non autrement.

Je donne ma chasuble blanche a orfroy rouge a l'Eglise de la Neuville, l'autre en damas rouge et blanc galloné de soye à Nompatelyse, les autres ornemens de ma Chapelle retourneront a la Sacristie du couvent avec le Calice et le plat d'argent qui en proviennent.

Je legue soixante livres à l'Eglise de S^t^ Remy (2) pour acheter l'ornement que M^r^ le Curé jugera le plus necessaire.

J'ordonne que le jour de mon Grand Service, on donne quarante miches de pain de six livres l'une aux pauvres qui y assisteront, et que pour le repas que l'on sera obligé de donner au Refectoire tant aux Religieux qu'aux Etrangers qui viendront prier Dieu pour le repos de mon âme, on tirera de mes épargnes trois cens livres qui seront remises ès mains du P. Procureur du Couvent pour être employées à cet effet, et en cas que mes petites épargnes soient au dessous de cette somme, on vendera de mes meubles jusqu'à la concurrence de 300^ll^ pour fournir à cette dépense.

On donnera le même Jour de mon Grand Service deux resaux de froment aux R^ds^ P. Cordeliers de Raon avec deux mesures de vin blanc, et je me recommande à leurs bonnes prières mais spécialement à celles du R. P. Aubert Rolland mon amy (3).

(1) Saint-Michel, canton de Raon-l'Etape.

(2) Saint-Remy, canton de Raon-l'Etape. Toutes les paroisses dont il est ici question, étaient situées dans le voisinage de l'abbaye d'Etival et en dépendaient. Nompatelize et Saint-Michel constituaient, avec la Bourgonce, ce qu'on appelait le Haut-Ban d'Etival ; le Bas-Ban, d'autre part, comprenait Saint-Remy, Etival, paroisse et abbaye, et La Neuveville-les-Raon (Voir Durival, *Description de la Lorraine et du Barrois*, tome II. p. 193).

(3) Raon-l'Etape, aujourd'hui chef-lieu de canton, arrondissement de Saint-Dié, à proximité d'Etival. Il y avait à Raon depuis la fin du quinzième siècle un couvent de Cordeliers. Ce couvent,

Je veux et ordonne que mon traité fait avec le Sieur Roussel M^tre^ Menuisier pour la boiserie de la Chapelle des infirmes sortisse son entier effet, et que les chambres avec les lits pour les Religieux infirmes soient faits et parfaits aux dépens de ma succession, priant à cet effet mon Executeur Testamentaire d'y tenir la main et de se nantir du produit de la vente de mes effets pour l'exécution totale de ma pieuse et utile destination.

Si après l'execution de mes dispositions et dernières volontés exprimées cy dessus, il reste encore des effets ou meubles, grains, vin, argent ou autres choses equivalentes de ma succession, j'institue mes heritiers universels de ma dite remanance mes tres chers Freres et Enfans les Prieur et Religieux de mon abbaye d'Etival, etant des regles de la justice naturelle, civile et canonique que les enfans succèdent a leur Pere et que les biens qui proviennent d'Etival retournent à Etival et à son Eglise (1).

fondé en 1472 par le duc de Lorraine Nicolas, était placé, aussi bien du reste que Raon, sous la juridiction spirituelle de l'abbaye de Moyenmoutier. Le Père Aubert Roland faisait alors partie de cette maison. Peut-être y exerçait-il les fonctions de supérieur ou gardien. Né à Liffol-le-Grand en 1692, c'était un religieux de talent qui s'était fait connaître par diverses publications. Il était l'auteur, en particulier, d'un ouvrage considérable en cinq volumes in-quarto intitulé : *Moyens faciles de concilier les esprits sur les difficultés qui regardent la bulle Unigenitus*, 1732-1735 et d'une *Vie de la Bienheureuse Philippe de Gueldres, duchesse de Lorraine*, Toul, 1736. Il préparait alors une histoire de la guerre du duc René II contre Charles le Téméraire (Cf. D. Calmet, *Bibl. lorr.*, article *Roland*). Privé d'instruments de travail à Raon, il avait été sans doute, pour la composition de ces divers ouvrages, en relations littéraires avec les abbés des grandes abbayes voisines, notamment avec l'abbé Hugo.

(1) Il y a ici, évidemment, une allusion à ce qui s'était passé récemment pour Senones, et une protestation contre la conduite des héritiers Petitdidier dont l'affaire était toujours pendante. Voir plus haut, page 201, note 1.

Je demande avec instance à mes tres Chers Freres de vouloir m'accorder la sépulture près de mon vertueux et respectable Predécesseur le R^me^ P. en Dieu M^r^ l'Abbé Simeon (1), de retrancher tout faste, toute magnificence, et tout éloge funèbre dans les Ceremonies de mon enterrement et de mes services ; aussy ennemy des pompes que de l'adulation, je veux que la simplicité de mes obsèques réponde à celle de ma vie (2). J'espère que le R^me^ P. Humbert Barrois abbé de Moyen-Moutier (3) qui a bien voulu se charger à ma prière de l'exécution de mon présent testament, ou à son défaut M^r^ le R^me^ Père Dom Augustin Calmet, abbé de

(1) Il s'agit ici du Père Siméon Godin qui, après avoir été prieur d'Etival, avait succédé comme abbé au P. Epiphane Louis et avait rempli cette charge pendant quarante ans, de 1682 à 1722. En 1710, le P. Siméon s'était choisi pour coadjuteur le Père Hugo, alors coadjuteur en titre de l'abbaye de Flabémont et en résidence, de fait, à Nancy. Ce choix avait été agréé par Rome en 1711, et le 1^er^ avril 1712, Hugo avait pris possession de la coadjutorerie d'Etival. Dix ans plus tard, en 1722, l'abbé Siméon, alors octogénaire, lui avait résigné son abbaye. Il était mort peu de temps après, le 4 octobre 1723, et avait été inhumé dans l'église d'Etival. Le vœu formulé ici par l'abbé Hugo fut exaucé ; ses restes furent déposés auprès de ceux de son vénérable prédécesseur, et aujourd'hui encore ils dorment leur dernier sommeil côte à côte, non loin des tombes où reposent aussi le P. Saulnier et Charles-Hyacinthe Hugo de Spitzemberg. Leurs épitaphes que l'on voit encore en l'église paroissiale d'Etival ont été reproduites par le *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, année 1868, pages 231 et suiv.

(2) Nous ignorons jusqu'à quel point on se conforma, pour la cérémonie des obsèques, aux désirs de Hugo. En fait, nous ne voyons pas qu'aucune oraison funèbre ait été prononcée à sa mort, comme par exemple, en 1728, pour l'abbé de Senones, Dom Petitdidier.

(3) L'abbaye bénédictine de Moyenmoutier (aujourd'hui canton de Senones, arrondissement de Saint-Dié, à proximité d'Etival) avait alors à sa tête Dom Humbert Barrois, neveu de Dom Belhomme. Après avoir été le coadjuteur de son oncle de 1720 à 1727, il lui avait succédé à sa mort.

Senonnes (1), tiendront la main à ce dernier article avec une exactitude rigoureuse, priant celuy des deux qui sera mon executeur, d'aggréer l'huilier d'argent gravé a mes armes. Le present testament olographié a été fait et ecrit après longue et meure deliberation prise aux pieds de J.-C. crucifié auquel je remets mon ame, mon corps et toutes mes esperances.

A Etival ce 20 fevrier mil sept cens trente huit 1738. Approbo.

† Charles Loüis HUGO,
Evêque de Ptolemaïde, Abbé Rég. d'Etival.

Le lendemain, l'abbé d'Etival ajoutait au bas de ce testament, en faveur des gens de sa maison, la disposition suivante :

« J'avois oublié que je voulois que mes Domestiques fussent payés complettement de leurs gages, quand ils ne m'auroient servi qu'un tiers d'année courante, je l'ajoute ayant revu mon testament ce jourdhuy 21 fevrier 1738.

† HUGO.

Hugo n'avait plus de longs jours à vivre. Moins de deux ans après, le 2 août 1739, il entrait dans la voie de toute chair ; il était dans la soixante-douzième année de son âge et la cinquante-quatrième de sa profession religieuse dans la congrégation des chanoines réguliers de l'étroite observance de l'ordre de Prémontré.

Nous ignorons jusqu'à quel point certaines de ses dernières volontés furent remplies ; nous savons toutefoi sue

(1) Dom Calmet avait été élu abbé de Senones quelques jours après la mort de D. Petitdidier, le 9 juillet 1728. Comme à la mort de l'abbé Hugo, les deux exécuteurs testamentaires désignés par lui vivaient encore et étaient également tous deux à la tête de leurs abbayes respectives, il est probable que ce fut Dom Barrois qui fut chargé d'exécuter les dernières volontés de leur ami commun.

suivant son désir, il fut enseveli non loin de Siméon Godin dans l'église de l'abbaye. Une inscription qui s'y voit encore aujourd'hui, y perpétua bientôt son souvenir. Sa succession d'ailleurs ne suscita aux religieux d'Etival aucune difficulté ; la sagesse des dispositions prises par lui avait évité de ce côté toute cause et jusqu'à tout prétexte de conflit.

Mais un autre péril, plus grave celui-là, nous l'avons dit, menaçait l'abbaye : c'était la commende. Mieux que personne, Hugo l'avait senti, mais il s'était vu impuissant à le conjurer, et, à sa mort, le monastère ne put y échapper. Trois jours s'étaient à peine écoulés après qu'on eut rendu à ses restes mortels les devoirs suprêmes, que M. Bazelaire de Lesseux, lieutenant-général de Saint-Dié et subdélégué du chancelier de la Galaizière, signifiait aux religieux d'Etival, de la part de Stanislas, défense de procéder à l'élection d'un nouvel abbé. Bientôt même il ne fut plus question seulement de mettre l'abbaye en commende. L'évêque de Toul, qui était alors Mgr Bégon, prétendit obtenir l'union de la mense abbatiale à son évêché. C'est en vain que pendant près de huit ans les religieux d'Etival opposent aux projets du prélat une résistance aussi habile qu'héroïque — nous avons retracé ailleurs tout au long les péripéties de cette lutte (1) — finalement l'évêque, fort de l'appui de la cour de Lorraine, soutenu d'autre part par le gouvernement de Versailles, eut gain de cause en cour de Rome, et une bulle pontificale en date du 5 juin 1747 lui accorda l'union demandée. Charles-Louis Hugo avait été le dernier abbé régulier d'Etival.

(1) Voir notre travail intitulé : « *Un épisode de l'histoire de l'abbaye d'Etival ; l'union de la mense abbatiale à l'évêché de Toul*, 1739-1747 » lu au dernier congrès provincial de la Société bibliographique tenu à Nancy du 1er au 4 juin 1896.

NÉGOCIATIONS

RELATIVES A

LA PRÉVÔTÉ DE LONGWY

(1698-1718)

D'APRÈS LES DOCUMENTS MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE PARIS

PAR

M. F. NAU

Le catalogue sommaire des manuscrits qui composent la collection de Lorraine porte : « nos 78-79, Traités entre la France et la Lorraine en 1718 », puis « nos 504-511, Longwy » (1).

J'ai parcouru ces douze volumes et vu que le plus grand nombre des pièces qu'ils contiennent est relatif à un même fait : l'échange de la prévôté de Longwy, que le traité de Riswick permettait à Louis XIV de garder, contre un territoire équivalent qu'il s'agissait de déterminer.

Dom Calmet ne consacre que quelques lignes à ce point d'histoire qu'il regarde comme trop particulier, encore sa rédaction est ambiguë et quelques noms de villages sont méconnaissables (2).

(1) Voir *Bibl. de l'Ecole des chartes*, t. XXXII, p. 259.

(2) *Histoire de la Lorraine*, tome VII, livre 50, col. 194, 237 et 253-254 de l'édition de 1757.

Premier sujet de litige. — La France veut garder Longwy.

Jusqu'en 1679, Longwy comprenait un château fort, une ville haute et une ville basse (1) et donnait son nom à une prévôté.

Sa position sur la route la plus courte de Verdun à Luxembourg et à Thionville lui donnait grande importance durant les guerres entre la France et l'Espagne ; aussi elle fut investie par Condé en 1643, prise par la Ferté-Senneterre en 1646 et rendue seulement à la Lorraine en 1659 à la paix des Pyrénées.

Enfin en 1670, le maréchal de Créqui s'empara de nouveau de Longwy et cette ville ne fit plus retour au duché de Lorraine.

Car Louis XIV, voulant opposer une place forte respectable à Luxembourg que tenaient les Espagnols, fit raser le château fort et la ville haute, et fit tirer au cordeau les rues de la ville actuelle, que fortifia Vauban (1679).

De nombreux privilèges accordés par le roi (2) amenèrent bientôt de nombreux habitants dans la nouvelle forteresse qui eut jusqu'à 2,000 hommes de garnison (3).

A la paix de Riswick (7 octobre 1697) les alliés imposèrent aux Français l'obligation de rendre au duc de Lorraine tous ses États. Louis XIV fit sans doute valoir qu'il n'avait pas construit et fortifié Longwy pour le compte du duc (4), aussi dans un article spécial (art. 33) on permit au roi de conserver la prévôté de Longwy à condition de rendre au duc une prévôté de même valeur et même étendue dans les Évê-

(1) On trouve quelques détails sur la chapelle castrale et les noms des habitants du château de la ville haute et de la ville basse au n° 506, fol. 1.

(2) N° 507, fol. 448.

(3) La lettre patente imprimée se trouve n° 507, fol. 26.

(4) Il en était de même de Sarrelouis.

chés. S'il était facile de trouver une prévôté de même étendue, il ne l'était pas autant, paraît-il, d'en trouver une de même valeur, car les plénipotentiaires du roi et du duc, après plusieurs années consacrées à des enquêtes et à des discussions, ne purent arriver à s'entendre.

PREMIÈRES NÉGOCIATIONS.

1698-1701

Je cite d'abord quelques lignes d'un mémoire étendu (1) sur la prévôté de Longwy dont il va être constamment question :

« La prévôté de Longwy est située à l'extrémité de la Lorraine à l'occident.

« Elle est bornée par les prévôtés de Luxembourg, Thionville, Sancy, Arrancy, Longuyon, Mangiennes, Damvillers, Marville, Virton et Arlon.

« ... La rivière du Chiers est remarquable en ce que ce fut sur ses bords que Lothaire, roi de France, donna la Lorraine en fief à Othon, second empereur...

« ... La prévôté est fertile en grains. Le grain y est petit mais bon. Elle est utile pour faire passer les blés de Lorraine et les vins du Barrois et par l'Ardenne les marchandises de Liège et du pays de Bar...

« Elle est encore considérable par les mines de fer qui s'y rencontrent en plusieurs endroits, et de la grosse et de la riche... (2) elle a aussi des bois en suffisance pour l'exploitation de ses forges. »

(1) N° 504, fol. 102. Au fol. 87 on trouve une carte de la prévôté de Longwy.

(2) Les mines d'Aumetz étaient indispensables aux forges des environs, en particulier à celles de Moyeuvre. — « On paie quinze sols par chariot au seigneur dudit lieu (Baron d'Eltz), il est sans doute qu'il faut encore indemniser le propriétaire », n° 504, fol. 16.

Il fallait donc, conformément à l'article 33 du traité de Riswick, estimer la valeur de cette prévôté de Longwy, puis lui trouver un équivalent dans les Évêchés. Les plénipotentiaires furent M. de Turgot, intendant de Metz, pour le roi de France, et le sieur Jean-Baptiste, baron de Mahuet, conseiller d'Etat, pour le duc de Lorraine (1).

Les environs de Longwy avaient été ravagés durant la guerre de Trente ans par les Français (1631), les Suédois de Bernard de Saxe-Weimar (1635) et enfin par les troupes impériales, Polonais, Hongrois, Croates qui, envoyés pour défendre le pays, s'y signalèrent surtout par leurs pillages et leurs atrocités (2).

Aussi le duc de Lorraine ne voulait pas estimer la valeur de la prévôté de Longwy uniquement d'après son état actuel, mais il voulait tenir compte de sa richesse passée qu'une longue paix devait lui rendre. On réunit donc pour en faire la comparaison, un certain nombre de comptes.

Nous avons à Paris ceux de 1629 et 1637 (3), puis les comptes de Gérard Magnier, gruyer et receveur du domaine de Longwy pour les années 1657 et 1666 (4), enfin le registre et contrôle vingt-neuvième de François Gérard, contrôleur du domaine et office de Longwy pour l'an 1667 (5).

Ces comptes fournissaient et fourniraient encore intéressante matière à comparaison entre l'état de la prévôté avant, pendant et après la période française de la guerre de Trente ans.

Les fours et moulins publics avaient été détruits. En 1666,

(1) Leurs lettres de pouvoirs des 27 octobre et 26 novembre 1698 se trouvent n° 507, fol. 376 et 380.

(2) Voir le récit de témoins oculaires. *Revue d'Austrasie*, 1839, Notice sur Sancy et 1855-1856 : Manuscrit de Henri Champson, curé d'Ottonville.

(3) N° 509, fol. 114 et n° 511, fol. 1-129 et fol. 199-277.

(4) N° 510, fol. 1-115 et 115-184.

(5) N° 510, fol. 184-279.

il y avait dix-huit fours ruinés, un en bon état (Longwy-Bas) et deux affermés (Villers et Beuville) (1).

La plupart furent ruinés en 1636, celui de Longwy-Haut en 1647 et celui d'Errouville en 1677 par l'armée impériale.

Le nombre des habitants était aussi bien diminué. En 1698, Tiercelet ne comptait encore que 18 chefs de famille, dont 8 laboureurs, au lieu de 86 qu'il avait avant les guerres. Tellancourt en avait aussi 18 dont 6 laboureurs au lieu de 40 (2). — Hussigny n'avait plus un seul habitant (3).

La plupart des maisons étaient encore en ruines ; à Ville, il y avait dix maisons sur pied et douze masures ; à Houdlemont, six maisons sur pied et cinq masures ; à Tiercelet, vingt-huit maisons sur pied, « y compris celle du curé », et cinquante masures (4).

En 1698, la prévôté comprend une soixantaine de villages ou hameaux, avec 646 laboureurs, 1200 artisans ou manœuvres, et 184 femmes veuves (5). De nombreuses listes donnent le nombre et les noms des habitants de chaque village (6). On trouve même un tableau qui n'a rien à envier pour le soin des détails à nos recencements actuels (7). Il donne le nombre des hommes, femmes, garçons et filles, avec l'état de chacun pour l'an 1696 (8).

(1) N° 506, fol. 144.

(2) N° 504, fol. 180 et 144.

(3) N° 510, fol. 22.

(4) N° 505, fol. 25 et 64.

(5) N° 508, fol. 55.

(6) N° 505, fol. 25 et 77 ; n° 507, fol. 406 ; n° 508, fol. 44 ; n° 510, fol. 215 et 249.

(7) N° 507, fol. 65.

(8) Il y a alors dans la prévôté 3163 hommes et jeunes garçons et 3211 femmes et jeunes filles répartis en 1376 feux.

Il y a aussi 36 moulins, 2 forges, 2 carosses, 1 chaise, 413 1/2 chariots, 113 charrettes, 410 1/2 charrues, 2711 chevaux, 329 poulains, 8 baudets, 1 bourrique, 2306 vaches, 589 veaux, 3668 moutons, 2505 porcs, 170 chèvres.

Les premières négociations eurent lieu à Metz. Le 2 décembre 1698, le sieur Mahuet énonce douze sujets de grief contre M. de Turgot (1).

Enfin, on trouve (2) le procès-verbal des séances du 1er au 4 décembre 1698 qui furent consacrées à de purs préliminaires et paraissent n'avoir été suivies d'aucun résultat positif, car le 1er mars 1699 le duc Léopold accrédita Jean-Baptiste Mahuet (3) pour aller demander au roi lui-même l'équivalent de Longwy.

On proposa alors au duc cinq territoires différents pour l'équivalent de la prévôté.

1° La ville de Toul et 52 villages qui dépendent de la ville, évêché et chapitre de Toul, avec 8 villages de l'évêché de Verdun : Dieulouard, Belleville, Sivry, Moirey, Bezaumont, Landremont, Loisey, Sainte-Geneviève (4).

2° La ville de Vic et 64 villages dont 8 moitié lorrains (5).

3° Un équivalent dans les Évêchés proposés à Paris par M. Turgot le 26 décembre 1699 et comprenant en particulier les baronnies de Chatillon, Saint-Georges, Turquestein et des villages entre Vic et Sarrelouis (6).

4° Vers l'angle de la Franche-Comté entre les rivières de Saône, du Cosné, d'Angrogne et du Breuchain (7). Ce projet comme le second est du 22 décembre 1699.

5° Les prévôtés de Rambervillers, Vic, Moyen et Baccarat (8).

Il semble que ce luxe de projets devait amener un accord

(1) N° 507, fol. 382.
(2) N° 507, fol. 384-402.
(3) N° 507, fol. 402.
(4) N° 506, fol. 5 ; lire Morey, Loisy.
(5) N° 506, fol. 7.
(6) N° 506, fol. 23 et n° 507, fol. 463.
(7) N° 506, fol. 56.
(8) N° 506, fol. 75.

facile, mais il n'en fut rien. On parut se préoccuper surtout de trouver des objections.

Un auteur anonyme conseille au roi de donner l'équivalent cherché dans le baillage d'Allemagne parce que « le baillage d'Allemagne ne sera jamais un pays qui puisse payer beaucoup de subventions, il n'y est même pas accoutumé... Outre qu'il sent la poudre à canon, il sera toujours exposé aux premiers mouvements de guerre » (1). Les mêmes raisons suffirent sans doute pour faire exclure ce projet par les Lorrains.

Un autre mémoire (2) est intitulé : *Réflexions sur l'équivalent proposé du côté de la Bourgogne ;* il y a un tiers ou approchant de masures à rétablir, etc.

Ailleurs (3) on critique Rambervillers « ville fermée d'une simple muraille et d'un fossé mal entretenu » ; elle ne contient dans son enceinte et ses faubourgs que 350 habitants.

Enfin il y a des objections générales : M. Turgot propose des villages qui sont introuvables, du moins sur les cartes, ou qui sont déjà Lorrains, enfin il donne comme villages de simples censes ou hameaux (4). A tout cela M. Turgot répondait par d'autres mémoires (5), et le temps passait entre les objections et les réponses, ou bien en enquêtes près des employés subalternes (6).

Ces retards avaient peut-être aussi une cause bien au-dessus de la volonté des négociateurs, car on sut depuis que Louis XIV avait conclu avec le duc Léopold un traité secret lui donnant le duché de Milan, en échange de la Lorraine et du Barrois (7).

(1) N° 506, fol. 66.
(2) Fol. 68.
(3) Fol. 77-100.
(4) Fol. 40.
(5) Fol. 39 (Mémoire du 1er janvier 1700).
(6) Fol. 46 et n° 511, fol. 277 et 283.
(7) *Histoire de Lorraine*, Dom Calmet, t. VII, col. 224.

Il n'était donc plus nécessaire de chercher l'équivalent de Longwy puisque tout devait rester au roi. Il suffisait de laisser tomber peu à peu les négociations. On arriva ainsi à la guerre de la succession d'Espagne (1701).

On sait que le duc Léopold dut recevoir une garnison française dans Nancy et se retira à Lunéville (2 déc. 1702) mais il sut maintenir la neutralité de la Lorraine à l'exception de la prévôté de Longwy qui suivit la fortune de la France et fut encore dévastée : Hussigny fut pillé par les ennemis, la deuxiéme année de la guerre. — Ottange fut brûlé et paya 3415 livres. — Audun paya 700 livres pour deux prisonniers et Micheville 300 pour un prisonnier. A Tiercelet les ennemis prirent 22 chevaux (1), etc. Les Français font aussi de nombreuses réquisitions. Ainsi en une année, du 7 mai 1713 au 2 mars 1714 la prévôté fournit 1985 chariots pour l'évacuation de Luxembourg (10 mai 1713) et pour voiturer des vivres et des munitions de Verdun à Thionville et à Metz (2).

On trouve quelques rares mémoires composés durant la guerre de la succession d'Espagne : On demande au roi de France en 1703 de donner l'équivalent de la prévôté ou de la rendre au duc de Lorraine en se réservant seulement les murailles et fortifications de Longwy (3). Cette mesure aurait épargné à la prévôté les horreurs de la guerre. Plus tard en 1706, le duc de Lorraine fait composer un mémoire (4) « pour justifier l'étendue et la valeur de la prévôté de Longwy ».

On a un second mémoire de 1706 sur le même sujet (5) très bien documenté qui fait l'historique de la prise de Longwy et de la paix avec le duc de Lorraine, puis donne

(1) N° 505, n° 508.
(2) N° 504, fol. 337, etc.
(3) N° 509, fol. 1-12.
(4) N° 507, fol. 336-366.
(5) N° 505, fin du volume.

l'évaluation détaillée des revenus. Un dernier mémoire de 1706 donne l'évaluation des domaines (1). On trouve en tout 81,555 livres 8 sols, 10 deniers « et soutiennent que le domaine augmentera encore tous les jours, parce que le tiers de la prévôté se trouvant encore en ruine, suivant la reconnaissance que nous en avons faite, elle se rétablira par la paix ».

Enfin on nous apprend incidemment (2) que « en cette année 1709, les grains se vendaient fort chers, parce que le rigoureux hiver qu'on eut cette année perdit toutes les semences des blés ».

Second sujet de litige. — Les revenus de la prévôté de Longwy.

Ces retards apportés à l'échange de la prévôté de Longwy amenaient nécessairement un nouveau sujet de discussions. Le roi n'ayant pas donné en 1698 un territoire équivalent devait rendre les revenus que depuis lors il percevait indûment. En d'autres termes, le roi détenait un capital appartenant depuis 1698 au duc de Lorraine, c'est-à-dire l'équivalent de la prévôté de Longwy, il devait donc en rendre les intérêts égaux aux revenus de Longwy. C'est autour de l'évaluation de ces revenus que vont maintenant avoir lieu les mémoires et les discussions pendant plusieurs années.

SECONDES NÉGOCIATIONS

1714-1718.

Au congrès d'Utrecht (1712) le duc fit réclamer les parties de ses états occupées par les Français, mais ses réclamations n'aboutirent à rien de solide. Ses envoyés firent protestation et opposition le 30 avril 1713 (3).

En cette année 1713 se place un mémoire de M. Olivier de Hadonviller (4) prévoyant le cas où le roi ne garderait de la

(1) N° 504, fol. 2-17.
(2) N° 508, fol. 246.
(3) *Hist. de Lorraine*, Dom Calmet, t. VII, col. 237.
(4) N° 511, fol. 145-149.

prévôté que Longwy et quelques villages dont il donne le nombre des habitants et l'estimation des revenus.

En 1714, les troupes françaises évacuent Nancy et les autres places fortes de Lorraine, et les négociations relatives à Longwy sont reprises à Metz, où elles continuent l'année 1715. La mort de Louis XIV (1er sept. 1715) les interrompit durant quelques mois. Enfin elles reprirent en 1716 pour se terminer en 1718.

Les négociateurs sont alors : pour le roi de France, les sieurs Dominique de Barberie, seigneur de Saint-Contest, et Lefebure, seigneur d'Ormesson, et pour le duc de Lorraine les sieurs Jean-Baptiste, baron de Mahuet, et François de Barrois, seigneur de Saint-Remy.

En 1715, la France propose Phalsbourg, Niederwiler, Saint-Epvre et Saint-Mansuy, le ban de Saint-Pierre Leywiler, etc., en échange de Longwy et de huit villages (1), mais ce projet souffre de nombreuses difficultés parce que, dit-on, plusieurs de ces villages appartiennent déjà de droit à la Lorraine.

En 1716, nous trouvons trois projets d'équivalent formés par le duc de Lorraine. Les deux premiers (2) supposent l'échange de toute la prévôté de Longwy et demandent en place, l'un : la ville de Vic et son territoire, les mairies de Rémérèville et de Saint-Clément, les terres et seigneuries de Lorquin, de Cerey, de Chatillon, etc., l'autre : Rambervillers, Baccarat, Saint-Clément, Turquestein, Saint-Georges, etc.

Enfin, le troisième projet (3) prévoit le cas où la France ne garderait que Longwy et quelques villages à l'entour. On demande Rambervillers en échange.

Et « en cas que la France refuse absolument de nous aban-

(1) N° 506, fol. 100.
(2) N° 506, fol. 175 et 177.
(3) N° 506, fol. 180 et n° 78, fol. 8 et 144.

donner la châtellenie de Rambervillers » (1), on peut proposer les châtellenies de Baccarat et de Moyen, les mairies de Saint-Clément et de Rémérèville et la seigneurie de Gerbévillers avec leurs bans finages et dépendances.

Ils consistent en 770 habitants. Longwy n'en a que 650, « mais il y en a 400 dans Longwy qui est une ville... et les habitants de Longwy valent beaucoup mieux que ceux des dites châtellenies. »

Cette opinion flatteuse pour les habitants de Longwy ne fut sans doute pas partagée en France, car on se décida à donner Rambervillers en échange de Longwy et des villages situés à une demi-lieue à l'entour.

Il ne restait plus qu'à évaluer les revenus perçus indûment par le roi depuis 1698, et qu'il devait donc rendre au duc de Lorraine.

Il aurait été assez simple de prendre pour la valeur des revenus de la prévôté le montant du bail passé avec les fermiers généraux. Mais ici se présentait une difficulté : Un certain François Rodemack de Ballieu s'était rendu sous-adjudicataire des domaines de la prévôté de Longwy pour 33,700 francs, monnaie lorraine, qui font 14,442 livres, 17 sols de France, par année (2). L'acte fut passé devant Me Vergaland, notaire à Longwy.

Les Lorrains prétendent que Rodemack était très solvable, mais ce n'était sans doute pas l'opinion de M. Turgot, car il accusa Rodemack « d'avoir oultré » le prix de la prévôté et le fit mettre en prison. Notons, à la décharge de M. Turgot, que dans les comptes de 1657 ne figure, parmi les habitants de Laix et de Bailleux, qu'un seul Rodemack (Pierre), classé parmi les manouvriers et mendiants (3).

Enfin M. Turgot rendit la liberté à François Rodemack, mais l'expulsa du pays, et mit à sa place Henry Laurent

(1) N° 78, fol. 6.
(2) N° 78, fol. 166-181, n° 504, fol. 2.
(3) N° 510, fol. 46.

pour régir la prévôté (1). Mais « un régisseur s'applique moins au bien de la chose qu'à trouver son profit dans la régie », aussi les revenus ne furent que de 10,837 livres, 12 sols par an.

Le roi ne voulait rendre, comme revenu des domaines, que ce qu'il avait perçu par les mains de Henry Laurent, tandis que les Lorrains voulaient prendre comme base le bail de Rodemack, et prétendaient même (22 mars 1715) que les domaines ayant augmenté de valeur, le chiffre de Rodemack était trop faible et qu'il fallait évaluer leur revenu à 18,615 livres, 15 sols par an (2).

Des difficultés analogues se présentaient pour évaluer les revenus des gabelles, des droits d'entrée et sortie, de la marque du fer, de la vente des offices, etc.. etc.

Les Lorrains demandaient ce que le duc aurait tiré du pays s'il l'avait exploité lui-même.

Le mémoire capital dans ce sens est au n° 508, fol. 1. On y trouve au fol. 16 le chiffre définitif pour eux, des revenus en 20 ans (1698-1718).

« Revenus sur le pied de l'administration des finances en Lorraine :

Subvention.....	800.000 l.
Gabelle domaines et foraines..	837.032
Ferme du papier timbré.....	53.000 .
Ferme des greffes domaniaux..	12.774
Vente des bois.....	74.042
Amortissements.....	1.033 l. 15 s.
Ventes d'offices.....	30.000
Marque des fers.....	100.000
Ferme du tabac.....	60.000
Ferme des postes.....	66.000
Total.....	2.034.881 l. 15 s. »

(1) Les comptes de Henry Laurent pour 1698 et 1699 se trouvent n° 507, fol. 66-98 et 106-152.

(2) N° 504, fol. 36.

Le roi faisait estimer de son côté ce qu'il avait perçu, d'où une foule de comptes particuliers sur les revenus de la gabelle, des entrées et issues foraines, des ventes de bois, etc. et il prétendait, avec quelque raison, ne pas rendre davantage. Or, en additionnant leurs recettes, les Français ne trouvaient que 1,367,648 livres, 12 sols.

Pour expliquer la différence considérable des deux comptes, les Lorrains ne manquent pas non plus de bonnes raisons :

I. Ils accusent les régisseurs de mauvaise gestion ou dilapidation. Nous l'avons déjà vu pour Henry Laurent. Cette accusation était trop fréquente pour n'avoir pas quelque raison d'être : Le 25 décembre 1681, les habitants des prévôtés de Longwy et Sancy se plaignent des rigueurs et vexations que leur causent les fermiers..., « ce qui les contraint à faire des traités onéreux avec les fermiers pour tâcher à vivre en repos, ce qu'ils ne trouvent pas dans la suite, à cause de l'impuissance où ils sont de les acquitter » (1).

On trouve une accusation de dilapidation (2) contre le sieur Nicolas Vergalant, avocat au bailliage de Longwy qui géra les domaines des prévôtés de Longwy, Longuyon et Norroy-le-Sec du 1er octobre 1691 au 1er octobre 1697 (3), et les domaines, la gabelle, les entrées et issues foraines de la prévôté de Longwy de 1701 à 1710 (4). Je n'ai pas trouvé

(1) Archives Nat. Corresp. de l'intendant de Metz, G7 374, liasse 1680-1683.

(2) N° 507, trois pièces, fol. 179-181, puis 181-185, enfin 185-189 de l'année 1703. Avant lui, on consommait 160 muids de sel et la foraine produisait 3,000 francs par an, à ce moment on n'en consomme plus que 100 muids, et la foraine ne produit que 1,000 francs, parce que Vergalland « qui n'a ny foy ny religion » laisse faire la contrebande des sels à l'un de ses proches parents qui est fermier des gabelles à Metz, et il loue trop bon marché les revenus royaux « à de ses intimes amis, de qui il reçoit plusieurs gratifications. »

(3) N° 507, fol. 45.

(4) N° 508, fol. 158.

qu'on ait donné quelque suite à ces accusations de dilapidation ; en tout cas, elles n'empêchèrent pas M. Nicolas Vergalant de marier convenablement ses trois filles, M^lles^ Marguerite, Anne et Barbe Vergalant avec M. Claude-Marie de Trestondant, seigneur de Seraucourt, lieutenant-colonel au régiment la Fond-la Ferté, M. Joseph Baudin, procureur du roi au bailliage de Longwy et le sieur de Florange (1).

On pouvait répondre du reste que les dilapidations n'étaient pas moindres sous l'administration du duc de Lorraine, car on trouve une lettre de Le Gay, substitut à Longwy, du 14 octobre 1662 disant : « que les fermiers gagnent la juste moitié... D'avantage, monseigneur, il n'est pas juste que quelqu'un de ces fermiers qui ont sucé toute la substance de vos sujets durant l'absence de votre Altesse et qui ont toute la richesse du pays, tirent encore la moitié des fruits de son domaine de Longwy, tandis que cette pauvre ville désolée et ruinée, faute d'entretien, se démantelle tous les jours, et va bientôt être un village par la chute de ses murailles... » (2).

II. Le roi n'a pas établi le droit de marque des fers, mais il n'en doit pas moins le rembourser au duc, puisque celui-ci en aurait tiré profit et en a été frustré.

Il y avait alors trois usines dans la prévôté, fabriquant annuellement plus de 1,500 milliers de fer, à Herserange, Villerupt et Ottange (3).

« La forge de Herserange dont le fourneau est dans Athus est une forge à deux feux, avec une fonderie, une platinerie et une affinerie. Elle fabrique 400 milliers de fer par an.

« Villerupt a son fourneau avec fonderie et affinerie, il fabrique tous les ans 300 milliers de fer.

« Le fourneau d'Ottange fournit deux forges qui ont toute leur suite. Il fournit 800 milliers de fer...

(1) N° 508, fol. 247 et 281.
(2) N° 509, fol. 301.
(3) N° 78, fol. 181.

« Le droit de marque du fer est de 6 livres 15 le millier ».

III. Outre les recettes accusées par ses régisseurs, le roi a imposé au pays de nombreuses contributions et corvées qu'il n'est pas facile d'estimer, mais qui n'en doivent pas moins entrer en compte dans les recettes.

IV. Le duc demande des indemnités, à raison des affranchissements et octroys (ne pas lire octrois), que le roi a accordés aux habitants de la ville neuve de Longwy, pour la faciente de la bière, pour la banalité du four, pour les quatre foires (1) transportées à Longwy où l'on percevait auparavant le soixantième denier de toute marchandise vendue, pour le droit de cabaretage, etc., etc. (2).

V. Le duc demande encore à être indemnisé pour certains dons que fit le roi aux dépens du domaine :

Ainsi il donna aux habitants de Longwy le bois de Xay (on prononce maintenant de Châ) de 258 arpents.

Il donna à M. de Naue, gouverneur de Longwy, 95 jours de terre près de la porte de la ville.

Enfin le 5 mai 1688, il donna à M. Mathieu, gouverneur de Longwy, le domaine du village d'Errouville qui comprenait moulin et four banal, la moitié du terrage, la haute justice, le droit de bourgeoisie et de faciente de la bière, 150 arpents de bois et les amendes (3).

A l'aide de ces raisons et d'autres du même genre, les commissaires de Lorraine en arrivent non seulement à expliquer la différence entre les revenus sur le pied de l'administration des finances en Lorraine et en France, mais ils sont amenés à conclure que leur chiffre de 2,034,881 livres 15 sols est trop faible et que le roi a tiré de la prévôté 2,342,309 livres, 14 sols qu'il doit donc rendre au duc de Lorraine (4).

(1) De Rehon, Pierrepont, Haucourt et Longwy.

(2) N° 504, fol. 41.

(3) N° 506, fol. 27 et n° 507, fol. 27-39.

(4) N° 78, fol. 410.

Accord entre la France et la Lorraine.

Enfin l'accord sur les deux sujets de litige fut conclu en 1718. Par un traité en 68 articles daté du 21 janvier 1718, le roi déclare garder uniquement la ville de Longwy et les villages à une demi lieue à l'entour savoir Mexi, Herseranges, Longlaville, Mont-Saint-Martin, Glaba, Autru, Piedmont, Romain, Lexi et Rehon, et donner en place la ville et la châtellenie de Rambervillers. Les autres articles concernent Sarrelouis et d'autres points en litige, mais surtout le commerce entre la France et la Lorraine (1).

Les deux exemplaires du traité signés l'un Louis et l'autre Léopold avec sceaux appendus sont au n° 79, fol. 55-89 et 92-122.

L'acte d'enregistrement au Parlement de Metz est sur parchemin n° 79, fol. 125-175 (24 fév. 1718).

L'acte d'enregistrement au Conseil souverain d'Alsace pour les articles qui pourraient être de son ressort est du 25 février 1718 (2).

Les lettres patentes pour l'exécution du traité furent données à Paris le 11 février et enregistrées au Parlement le 7 avril (3) ; elles furent données à Lunéville le 30 juin et enregistrées en la Cour souveraine de Lorraine et Barrois et en la Chambre des comptes de Lorraine le 7 et 9 juillet 1718 (4).

Quant au second sujet de litige, on prit à peu près la moyenne entre les recettes accusées par les commissaires du roi et la somme réclamée par les commissaires de Lorraine.

(1) On trouve des projets de traité, n° 78, fol. 89 et 116.
(2) N° 79, fol. 175-180.
(3) N° 79, pièce imprimée, fol. 188-209.
(4) N° 79, pièce imprimée, fol. 230-250.

« Tout considéré, ouy le rapport, le roi étant en son conseil, de l'avis de M. le duc d'Orléans régent, a ordonné et ordonne que les fruits, jouissances et revenus perçus au nom et profit de sa Majesté ès ville et prévôté de Longwy pendant vingt ans, dont M. le duc de Lorraine doit être indemnisé et remboursé conformément à l'article 12 du traité du 21 janvier 1718 demeureront réglés et liquidés à la somme de 1.750.000 livres pour toutes indemnités... laquelle sera payée des fonds à ce destinés par sa Majesté » (1).

Le 27 février 1718 les envoyés du duc prennent possession de Rambervillers (2). Mais c'est dans la prévôté de Longwy que cette reprise de possession, après une annexion de quarante-huit ans, eut un caractère grandiose : les envoyés du duc vont de village en village et font prêter serment à tous les habitants, partout on bénit à nouveau la terre, l'eau et le feu, on sonne les cloches, on chante le *Te Deum* (3).

On part de Longwy ; à Haucourt on trouve un bûcher, on sonne les cloches, on bénit le feu et la terre, on boit à la santé du duc. Près de Villers est un autre bûcher près duquel se tiennent deux cents hommes armés, le tambour battant la marche de Lorraine ; ils ont le drapeau jaune et rouge et portent des cocardes de papier de même couleur. Six femmes de Villers-la-Montagne se signalèrent en se rangeant avec les hommes, le fusil sur l'épaule. On nomme un prévôt à Villers, on fait prêter serment, on bénit la terre et le feu, on sonne les cloches, on chante le *Te Deum* et le *Domine salvum fac ducem*.

On se dirige alors vers les villages d'Aumetz, Audun, Ottange, qui firent toujours partie de la prévôté de Longwy, c'est-à-dire de la Lorraine française et on y est reçu avec les

(1) N° 78, fol. 410.

(2) N° 78, fol. 202.

(3) Olivier de Hadonvillers raconte la prise de possession, n° 78, 262.

mêmes démonstrations de joie ; le sentiment national était resté intact chez les Lorrains après quarante-huit ans d'annexion, et ils surent le faire voir à leurs ennemis d'alors, comme en témoigne la phrase suivante par laquelle je termine :

« J'ai annoncé que les officiers de Longwy qui se vantaient de ruiner la chasse sur nos terres trouveraient à qui parler, et que les premiers soldats qui ravageraient nos bois du voisinage ou les jardins des villages, j'en ferais faire exemple du premier qui y serait attrapé » (1).

(1) N° 78, fol. 263.

EXCURSIONS ÉPIGRAPHIQUES LORRAINES

LES PIERRES TOMBALES

DE L'ÉGLISE DE PORT-SUR-SEILLE

D'APRÈS LES DESSINS APPARTENANT A LA CURE (1)

PAR

M. LÉON GERMAIN.

Le village de Port-sur-Seille, situé entre Pont-à-Mousson et Nomeny, dans l'ancien diocèse de Metz, offre des souvenirs historiques qui mériteraient d'être l'objet d'un travail étendu. Les circonstances ne nous permettent pas d'entreprendre sur cette localité des recherches approfondies : la notice qui va suivre repose seulement sur les notes que nous avons recueillies en 1882 dans une excursion extrêmement rapide faite à l'invitation de feu M. l'abbé Fèvre, le respectable curé de Port-sur-Seille, et sur les dessins des anciennes pierres tombales de la famille de Nouroy, dessins qui existent au presbytère. Ce sont ces tombes, signalées dans la *Statistique de la Meurthe*, de M. H. Lepage, que nous espérions étu-

(1) Ce travail, composé à la suite d'une visite faite il y a quatorze ans, dormirait encore dans nos cartons, si une récente excursion de la Société d'archéologie lorraine n'avait rappelé l'attention sur le sujet. — V. le compte-rendu de cette excursion, par M. Ch. Guyot, dans le *Journal* de la Société, avril 1896, p. 91.

dier dans l'église paroissiale et qui nous avaient décidé à nous rendre dans la localité ; à notre très grande déception, nous n'avons plus retrouvé, dans le pavé, que des dalles complètement usées par les chaussures des fidèles ou cachées sous les planchers des bancs, de manière à ne plus laisser distinguer que d'insignifiants fragments d'inscription ou de gravure au trait. Dans ces conditions, il nous a paru nécessaire de faire connaître les dessins de la cure, malgré leurs évidentes défectuosités ; ils ne sont à proprement parler que des calques, dont les originaux appartiennent, paraît-il, à la famille Van der Straten-Ponthoz, qui en aurait ordonné l'exécution vers 1850.

Avant d'en venir aux tombes de la famille de Nouroy, nous donnerons quelques renseignements sur les souvenirs archéologiques ou les maisons intéressantes que M. le curé nous a fait remarquer à Port-sur-Seille, et sur l'église paroissiale, qui est digne de fixer l'attention.

PREMIÈRE PARTIE

Le Village et l'Eglise.

I. LE VILLAGE.

On trouve Port-sur-Seille mentionné, pour la première fois, dans un titre de 1269 (1). Vers cette époque, la seigneurie, dépendant de l'évêché de Metz, appartenait à la maison chevaleresque de *Nouroy*, qui tirait son nom du lieu qu'on appelle aujourd'hui Norroy-le-Sec ; au XIV^e^ siècle un mariage fit échoir Port-sur-Seille à une branche de la maison de Chérisey, qui releva le nom de Nouroy tout en conservant

(1) Tr. des Ch., Lay. Pont fiefs III, n° 2 (*Dict. topogr.*, par H. Lepage).

les armes de Chérisey ; puis, au commencement du XVII[e] siècle, un autre mariage, entre Henriette de Nouroy et Louis d'Ernecourt, fit passer la seigneurie dâns cette dernière maison, d'où elle vint aux Raigecourt, aux Ludre, aux Gournay et enfin au comte de Rosières, lequel, vers le milieu du siècle présent, vendit les terres qui lui restaient encore dans ce lieu (1).

La famille Piquemal est actuellement propriétaire de l'ancien château, dont la position et les divers bâtiments offrent encore beaucoup d'intérêt. « C'est au vieux château de Port-sur-Seille, dont les tours dominent la vallée, que fut signé, par toute la chevalerie lorraine, le traité du 29 avril 1440, entre le roi de Sicile, duc de Lorraine, et l'évêque Conrad Bayer de Boppart (2). »

Lorsqu'on arrive, comme nous l'avons fait, de Nomeny, on voit ce château, à droite, après avoir passé le pont qui traverse la Seille ; les fossés, ombragés de beaux arbres, sont encore assez bien conservés et les murailles de la forteresse gardent un air imposant qui nous fait regretter de n'avoir pas eu plus de loisir pour étudier ces bâtiments (3).

Avant de franchir la rivière, on voit, à droite, dans un pré, une croix de pierre assez remarquable : au centre d'une marche carrée, ornée d'une moulure, se dresse la colonne, qui doit remonter au commencement du XVI[e] siècle ; le fût, octogone et droit, s'élargit légèrement à sa partie inférieure, pour former une base moulurée peu développée ; de chaque côté, à hauteur d'homme, il est décoré d'une console en encorbellement, d'un gracieux profil, avec un écusson ; l'un de ces deux écussons laisse encore reconnaître le *chef* des Chérisey-Nouroy ; l'autre est dépourvu de meuble.

(1) H. Lepage, *Statistique de la Meurthe*.

(2) *Statistique.* — « La chapelle castrale, dite de St-Michel, a été reconstruite en 1776. » (Note de la cure.)

(3) V. l'article cité de M. Ch. Guyot, *Journal*, 1896, p. 92.

La colonne n'a plus de chapiteau ; elle est surmontée d'une croix massive à branches égales, qui, si elle appartient au momunent primitif, devait être élevée au-dessus du pilier par l'intermédiaire d'un membre qui fait à présent défaut.

Les détails de quelques maisons particulières mériteraient l'honneur d'un croquis. La porte de l'une est encadrée de deux pilastres supportant un entablement avec fronton coupé, dont les rampants, légèrement contrecourbés, s'arrondissent, en haut, en volutes vers l'intérieur. Au centre du fronton, un chapelet, au bas duquel pend une petite croix, encadre un mot ou un emblème effacé, et, plus bas, la date **1617**. Le vantail est ancien, orné de ferrements dont les extrêmités sont découpées en têtes d'aigles.

Une autre maison offre trois petites fenêtres accolées, surmontées chacune d'un double panneau carré sur lequel se dessine, en relief, un arc en accolade avec trilobe intérieur.

Une cheminée remarquable se voit dans la *maison* dite *du gouverneur ;* les pieds-droits projettent en avant d'énormes volutes pour soutenir le manteau ; le bandeau est orné, au milieu, d'un écusson déchiqueté symétriquement, comme il était de mode vers la fin du XVI^e^ siècle ; cet écusson porte une croix de Lorraine, accostée de deux doubles C, qui paraissent se rapporter au duc Charles III.

Mentionnons, enfin, une maison dont la porte offre, dans un cartouche ovale oblong, un écu à une anille. Une enseigne moderne est accompagnée d'armoiries de métier, dont nous avons plaisir à voir que l'usage n'a pas entièrement disparu dans la région : on y lit, en effet : A *la menuiserie lorraine*, *Deschamps*, *m^d^ de bois ;* de chaque côté, figure un écu héraldique ; l'un porte un rabot, l'autre, des tenailles et un marteau.

Telles sont les choses les plus dignes d'attention dont nous avons pris note, en parcourant le village sous la conduite obligeante de M. le curé. Maintenant, c'est vers l'église qu'il convient de nous diriger.

II. L'ÉGLISE.

L'église de Port-sur-Seille, disait H. Lepage en 1853, « a été reconstruite, au commencement du XVI^e^ siècle, par Antoine de Nouroy et Claude de Serrières, comme le font voir les écussons des clefs de voûte : on remarque au-dessus de l'autel celui des Chérisey-Nouroy ; au milieu du transept, celui de la famille d'Autel, et dans la chapelle du côté de l'Evangile, le double écu des Chérisey-Nouroy et des Serrières. Ces écussons ont été taillés dans la pierre même et peints aux couleurs des armoiries.

» A la clef de voûte de la chapelle de l'Epître, se trouvent, mais seulement peintes, les armes des Nouroy. On a récemment mis à découvert dans cette chapelle une fresque du XVI^e^ siècle, représentant les enfants de Claude de Nouroy et d'Antoinette de Bassompierre, à genoux devant la Vierge, qui porte le double écu des deux familles (1) ».

Patronne : la Vierge en son Assomption (2).

L'édifice, précédé d'une tour romane, appartient au style gothique flamboyant de la première moitié du XVI^e^ siècle. Il comprend une nef, un chœur carré et un transept d'une travée de chaque côté.

Dans sa longueur totale, la nef a quatre travées, dont une pour le chœur et une pour le rond-point. Les piliers engagés sont hémi-cylindriques, sauf ceux des angles antérieurs du transept, qui forment des faisceaux de trois colonnes et dont les bases sont fort bizarres ; tous sont dépourvus de chapiteaux. Le chœur a trois fenêtres, conformément à la tradition liturgique ; chaque côté du transept en a une ; la première travée n'en possède qu'une, du côté de l'épître ; la seconde en a de chaque côté. Toutes ces fenêtres ont été refaites récemment dans le style du XV^e^ siècle : divisées en deux

(1) H. Lepage, *Communes*.
(2) H. Lepage, *Statistique*.

petites ogives par un meneau vertical, et les tympans, ornés de réseaux flamboyants variés. Outre la porte principale, sous le clocher (si mes souvenirs sont exacts), il y en a deux, anciennes, auxquelles nous reviendrons, à la première travée du côté de l'épître et à gauche de la fenêtre du transept de l'évangile.

La tour de l'église est carrée, avec des petites baies en plein-cintre géminées à la partie supérieure. La toiture, à quatre pans, déborde sensiblement et laisse apercevoir la charpente ; dans un très grand nombre d'églises lorraines rebâties du XIV^e^ au XVI^e^ siècle par les décimateurs et les pasteurs, le clocher roman primitif est resté ; cela s'explique facilement : les habitants qui en avaient la charge, puisque l'usage en était autant civil qu'ecclésiastique, ne se souciaient pas de dépenser une somme considérable pour la réfection, commandée par le changement du goût, mais non par la nécessité.

La sacristie est à gauche du chœur (côté de l'épître).

Occupons-nous de l'ameublement et de la décoration intérieure. Le maître-autel, tout doré, date du temps de Louis XV ; étant admis ce genre, il faut reconnaître qu'on a là un modèle fort somptueux et satisfaisant. La table porte cette inscription :

PRIVS ERECTVM 1410. DECENTIVS 1739 REPARATVM PER I MAILLARD.

La pierre consacrée porte :

✠ H. C. DU CAMBOUT ✠
DUC DE COISLIN
EPISCOPUS METENSIS
1732
✠

Dans le chœur, du côté de l'épître, on voit l'ancien *repositorium* eucharistique, c'est-à-dire le tabernacle primitif de l'église, ainsi établi suivant la coutume lorraine de la seconde

partie du xv^e^ siècle et du commencement du suivant ; c'est une curieuse niche de la décadence gothique, dont l'archivolte prismatique, à contre-courbe, repose sur deux balustres d'un dessin assez compliqué. L'oculus a été fermé, mais nous le retrouverons en examinant l'extérieur de l'édifice.

La fenêtre qui se trouvait autrefois au fond du chœur a été démontée et transportée au-dessus de la porte qui donne de la sacristie dans le cimetière ; elle est trilobée, mais à plein cintre, ce qui dénote la Renaissance ; les nervures sont prismatiques.

Devant cette fenêtre, on voyait une charmante statuette polychromée de la Vierge, maintenant placée contre l'un des piliers à l'entrée du chœur : debout, Marie porte sur son bras gauche l'Enfant Jésus et le regarde affectueusement, en lui présentant un objet. — Mentionnons aussi une statue de saint Nicolas, patron de la Lorraine.

Dans le transept, du côté de l'évangile, existe un autel, dédié autrefois à sainte Barbe et actuellement à la Vierge ; ce changement, contraire au droit canonique, manque en outre de logique : puisque la Mère du Christ est titulaire de l'église, elle l'est aussi du grand autel ; il ne convenait donc pas de lui consacrer, en surplus, un autel secondaire.

La chaire occupait autrefois, paraît-il, une place différente, du côté de l'épître, où un vaste abat-voix l'abritait : on l'a transportée de l'autre côté, à l'angle antérieur du chœur ; un joli panneau Louis XVI représentant saint Jean, la décore ; la console qui la supporte est ancienne ; le reste est moderne.

Des écussons sculptés et peints agrémentaient les clefs de voûtes, comme il a déjà été dit ; mais quelques-uns de ceux que nous y avons vus et qu'il importe de rappeler, paraissent avoir été assez récemment placés ou repeints. Les voici : 1^re^ travée, *parti d'argent et de sable* (armes de la ville de Metz ?) ; 2^e^ travée, *parti de* Ludre *et de* Gournay ; 3^e^ travée, *d'Autel ;* transept de droite, Nouroy *et* Serrières ; transept de gauche, Nouroy ; chœur, encore Nouroy (*d'azur au chef d'or, chargé d'un lion couronné, de gueules*).

Dans la chapelle de gauche, se voit l'intéressante petite fresque que M. Lepage mentionnait en 1853 comme nouvellement retrouvée : de forme rectangulaire, elle mesure environ 0m 80 de haut sur 1m 10 de large. Cinq personnes, deux garçons et trois filles, y sont figurées, tournées vers la droite et agenouillées à la file, en prière devant une statue de la Vierge, assise, tenant l'Enfant Jésus ; les costumes offrent beaucoup d'intérêt. Dans un cartouche renaissance, très allongé, à queues d'aronde, on lit en caractères gothiques : claude Antoine, lucie, Anne françoise Nouroy (1). Derrière les personnages, une draperie rouge, à fleurs d'or, est suspendue à une traverse en fer. Une arcade renaissance, un peu lourde, abrite le tout ; en haut se trouvent deux guirlandes ; en bas, au milieu d'une couronne de fleurs, existe un écu *parti de Nouroy et de Bassompierre*, indiquant la famille des cinq enfants par les armes unies de leurs père et mère (2).

Signalons encore deux anciennes épitaphes.

Derrière la boiserie du chœur, et en avant de la fenêtre du côté de l'évangile, existe celle-ci, que nous connaissons seulement par les notes conservées au presbytère :

CY DEVANT GISTE LE
CORPS DE DISCRET
TE PERSONNE MES
SIRE IEAN BARAT CURÉ
DE CE LIEU LE QUEL
AGÉ DE 48 ANS
MOURUT LE 7 SEPT
EMBRE 1661
PRIEZ DIEU
POUR SON AME.

(1) Il faut lire *Claude, Antoine, Lucie, Anne, Françoise de Nouroy.*

(2) Nous les nommerons dans la seconde partie.

Vers le bas de l'église, du côté de l'épître, sur une pierre entourée d'un encadrement très simple, on lit cette autre inscription :

Cy devant Gist
messire Francois
fromentel cvre de
por svr coille (1) aage de
42 ans deceda le 14
ianvier 1683 priez
diev povr son
ame

Sont liées : les lettres M E (2e et 3e lignes), L L et A A (4e ligne) ; deux palmettes accostent le dernier mot.

Voici ce que nous avons noté tou chant les détails extérieurs de l'église.

A la première travée, du côté de l'épître, la porte qui sert à l'accès ordinaire des fidèles est fort joliment décorée ; la baie, carrée, aux angles arrondis, offre, à la clef, un petit socle en encorbellement destiné à supporter une statuette ; le tympan, agrémenté de moulures trilobées, est inscrit par un arc en accolade, qu'environne un large tore à sections rectilignes et à angles droits, enroulant l'une de ses extrémités en spirales extérieures, tandis que l'autre est ornée d'un petit écusson, martelé ou n'offrant qu'un *parti*. La porte du transept, vers l'évangile, est moins décorée ; le vantail présente un heurtoir d'un intéressant et rare dessin, ainsi que des têtes de clous fort curieuses.

Du côté *est* de la chapelle du même bras de transept, nous avons mentionné, dans nos notes, une bande peinte le long du mur et offrant deux écus portant : écartelé, bandé d'argent et d'azur, et à la bande de sable. Il s'agit, sans doute,

(1) *Por sur Coille* (prononcer *Çoille*), c'est-à-dire *Port-sur-Seille*.

d'une litre funèbre, c'est-à-dire d'un monument de la plus grande rareté en Lorraine, où nous n'avons pas connaissance qu'il en ait déjà été signalé comme existant encore, excepté à Maxéville.

Signalons enfin le gracieux oculus du repositorium ; de forme ronde, entouré d'un chanfrein concave, il est quadrilobé, avec évidements dans les tympans.

Le haut de la porte du cimetière, qui entourait l'église, est surmonté d'une croix ornée d'une couronne d'épine, dans laquelle, à l'extérieur, sont fichés les trois clous traditionnels. On voit l'inscription suivante :

F. C. Leoville
1730

Nous avons remarqué quelques tombes antérieures à la Révolution, mais dont le déchiffrement exigerait un temps assez prolongé. A l'angle sud-est existe, si notre mémoire nous sert bien, une croix de pierre intéressante, érigée sur un socle-autel.

DEUXIÈME PARTIE

Les tombes de la maison de Nouroy.

I. GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE.

Nous n'avons pas l'intention d'entreprendre une généalogie complète de la maison de Nouroy, ni même une histoire généalogique des personnes dont nous publions les tombes ; mais il importe néanmoins, pour faire apprécier l'intérêt de ces monuments et pour expliquer les armoiries qui les décorent, de dire ce qu'était la famille à laquelle ils se rattachent et de donner des indications précises sur les défunts, en insistant particulièrement sur leurs rapports de parenté. Nous nous

servirons surtout d'un tableau imprimé, emprunté à nous ne savons quel ouvrage et paraissant dater du milieu de ce siècle, tableau qui se trouve joint au dossier de la cure ; nous y ajouterons quelques renseignements tirés des notes qui se trouvent sous notre main. Si nous avions voulu faire des recherches aux Archives départementales, dans les manuscrits de la Bibliothèque publique, et demander la communication des archives de la famille, nous aurions été entraîné trop loin. Ce sujet eût été intéressant, mais d'autres pourront traiter à fond ce que nous nous bornons à effleurer. — Nous aurons soin, pour aider ceux qui viendront ensuite, d'indiquer en note les meilleures sources imprimées que nous connaissons sur les maisons alliées dont les noms seront cités.

Voici le début du document que nous avons mentionné :

« Extrait abrégé du tableau généalogique de la maison de Chérisey en Lorraine. Armes : *Coupé d'or et d'azur, le premier chargé d'un lion naissant armé, lampassé et couronné de gueules.*

« La maison de Chérisey brilla parmi la chevalerie de Champagne et de Lorraine, où elle n'a pas cessé de posséder la seigneurie de Chérisey (1) depuis une époque très reculée. Elle a été admise aux honneurs de la cour de Versailles, en 1767 et 1785 ; et ses armes figurent dans la salle des Croisades au Musée de Versailles. Elle s'est illustrée tant par ses alliances que par ses exploits militaires. Ses chefs étaient, au XVI^e^ siècle : Jean de *Chérisey*, pour la branche de Chérisey, et Philippe de *Chérisey-Nouroy* pour celle de Nouroy. »

On pourra confronter, avec ce résumé des origines, plusieurs articles de J. Cayon (2) ; il existe, quant aux armoiries,

(1) Anciennement canton de Verny, arr. de Metz.

(2) *Ancienne chevalerie de Lorraine*, art. *Chérisey*, p. 44, 218, et *Nouroy*, p. 148, cet ouvrage, peu estimable, est cependant très

des variantes sur lesquelles nous croyons superflu de nous arrêter ; mais il est certain que, partout à Port-sur-Seille, on trouve un *chef* et non un *coupé ;* ainsi la meilleure leçon, au moins pour ce qui concerne la branche et l'époque dont nous nous occupons, paraît être : *D'azur, au chef d'argent ou d'or chargé d'un lion issant, couronné de gueules* (1).

Cayon prétend que « les anciens *sires de Norroy* portaient dans leurs armoiries *six lionceaux affrontés* », ce qui semblerait rattacher cette première maison à celle de La Tour-en-Voivre (2) ; il dit ensuite : « *Simon de Nourroy*, chevalier, seigneur de Port-sur-Seille, mourut le 15 juin 1265 ; *Hugues* devait, en 1277, la garde du château de Conflans-en-Jarnisy et soixante ouvriers pour nettoyer les fossés tous les ans. » Ainsi qu'on l'a vu, H. Lepage (*Statistique*) dit que l'ancienne famille de Nouroy s'éteignit « dans une branche de la maison de Chérisey au XIV^e^ siècle (3). Celle-ci a relevé le nom de Nouroy, en conservant les armes de Chérisey ».

utile à défaut de mieux. — V. aussi *Notice sur la famille de Chérisey. Extrait de la Statistique historique du département de la Moselle, publié* (*sic*) *par Verronnais.* S. l. n. d. ; in-8, 15 p. (Metz, imp. Verronnais).

(1) Mathieu Husson-l'Escossois *Simple crayon*, art. *Novroy*, dit : « *D'azur au Chef d'argent, paré d'vn lion naissant de gueulle.* » Dans *Metz ancien*, art. *Norroy*, l'écu est conforme, mais le *chef* est *d'or*. L'expression *issant* est plus correcte que *naissant*, le corps du lion touchant le bord inférieur du *chef*. — Cf. aussi Dumont, *Ruines*, III, 330.

(2) Nous croyons aujourd'hui que l'écu aux *six lions, posés* 2, 2 *et* 2, *affrontés*, est plus ancien que celui aux cinq lions, posés l'un sur l'autre.

(3) « Henry de Nouroy » vivait en 1355. (Dumont, *Ruines*, II, 121. — « Jehan de Nouroy » ou Noweroy, était prévôt d'Eudicourt en 1380, 1392, 1398, (*Idem*, p. 12, 226 ; *ibid*, III, 196, est citée, sans date, « la dame de Norroy ».) — Nicole d'Augy épousa, en secondes noces, avant 1509, Jean de Sampigny, probablement fils d'un autre Jean de Sampigny et d'*Anne de Nouroy*. (V. nos *Rech. généal. sur la famille d'Augy*, p. 39.)

Faisons remarquer qu'il existe en Lorraine plusieurs localités nommées Norroy (1), entre lesquelles des confusions sont à craindre. Celle dont la famille qui nous occupe a pris son nom est Norroy-le-Sec, dans le canton de Conflans ; nous avons néanmoins conservé la forme *Nouroy :* elle a pour elle l'étymologie ; on la trouve généralement seule, croyons-nous, dans les documents antérieurs au XVII^e^ siècle, et l'*Extrait abrégé du tableau généalogique* l'a adoptée.

Dans son superbe et savant ouvrage intitulé *Metz ancien*, le baron d'Hannoncelles a consacré un article à la famille de Nouroy ou Norroy, de Port-sur-Seille ; nous en reproduisons les renseignements au cours de la généalogie. En voici l'introduction :

« La noble et ancienne maison de Norroy, originaire de la prévôté de Briey au bailliage de Saint-Mihiel, dans le duché de Bar, est fort connue, tant dans l'histoire de Metz, que dans celle de Lorraine, comme ayant fait partie de l'ancienne chevalerie de cette province (2). »

Passons maintenant, en suivant l'ordre de l'*Extrait abrégé du tableau généalogique*, à la filiation de la maison de Chérisey-Nouroy, de manière à faire bien saisir les parentés des différentes personnes dont nous décrivons les tombes.

I. « Philippe de Nouroy (3), petit-fils de Henri de Chérisey de Nouroy, vivait en 1380, commandant (*sic*) du comté de Bar en 1414, épousa : 1° Catherine de Ludre, 2° Yolande d'Au-

(1) La *Statistique des Vosges* en indique une ; les *Dictionnaires topographiques* en indiquent : deux dans l'ancienne Moselle ; quatre dans la Meurthe, dont trois ne sont que des hameaux ou écarts.

(2) L'auteur renvoie à la première partie de son ouvrage : « Voir Premier Extrait, ad an. 1212-1213. »

(3) Qualifié *chevalier* dans *Metz ancien*.

tel (1), 3° Alix du Châtelet (2), et mourut en 1450 (3). »

Il eut deux fils, savoir (4) :

1° Georges, qui suit ;

2° et « Renaud de Nourroy, le célèbre guerroyeur (5) ».

II. « Georges de Nouroy, épousa Catherine d'Autel et ne

(1) M. Dumont (*Ruines*, III, 40) parle de *Jean d'Autel*, qui « dut mourir vers 1434 ou 1435, laissant une fille mariée à *Philippe de Norroy*, seigneur de Port-sur-Seille, et un fils nommé Hue... »

(2) Ou, suivant une note manuscrite de feu M. Delorme, « *Alix Chatelot* (? sans doute *du Châtelet*), sœur de Philibert, qui resta douairière de Port-sur-Seille, et se remaria à L. de Grandpré, 1485.»

(3) M. Delorme dit qu'il fut pris à la bataille de Bulgnéville, engagea des biens à Metz pour sa rançon en 1432, et testa le 9 février 1452.

(4) M. Delorme lui donne deux autres enfants, savoir : « *Jehan?* ép. N. de Jaulny, 1362, 1370, 1385, » et « Alix, ép. Louis de Jaulny, 1462, 1480. » — Ces annotations de M. Delorme, très versé dans les généalogies, nous ont paru bonnes à reproduire; mais nous n'avons pu le faire qu'en partie, son écriture était souvent indéchiffrable.

(5) M. Delorme le mentionne en ces termes : « Renaut, cède à (Jean) de Toulon, 5 mars 1455; S^r de Port-sur-Seille en échange de Morey, d'où procès pendant 20 ans à Vic ; min. 1452 ; S^r de Norroy-le-Sec, sept. 1454 ; perd Port-sur-Seille et le réclame à son frère Georges ; m. 1463? Ep. 1° N..., 1463 ; 2° Jeanne d'Augy, veuve en 1470. »

V. notre travail *Rech. généal. sur la famille d'Augy*, 1885, p. 41-42. — Jeanne, ép. 1° Renaud de Nourroy, dont elle était veuve en 1470 ; 2° Didier des Armoises.

V. *Bull. Soc. arch. Moselle*, III, 249 sq., sur le procès de Jean de Toulon contre Renaud de Nouroy.

Nous doutons beaucoup de son identité avec « Regnault de Nourroy, conseiller et secrétaire de René d'Anjou, roi de Sicile », qui, par lettres données à Tarascon le 7 fév. 1443, fit reconnaître sa noblesse et dont les quatre fils se firent confirmer nobles, le 10 nov. 1501, par le duc René II. Dom Pelletier dit que, dans ces documents, il n'est pas fait mention d'armoiries. M. Dumont, *Nobil. de Saint-Mihiel*, I, 104, avait primitivement attribué à ces derniers, les armes de l'ancienne famille de Nouroy ; mais, dans le *Suppl.*, p. 483, il s'est beaucoup moins avancé.

vivait plus en 1487 (1). » On ne lui connaît qu'un fils (2), qui suit :

III. « Antoine de Nouroy, seigneur de Port-sur-Seille, vivant en 1498, 1525 ; il épousa Claude de Serrières, fille de Jean Huttin de Serrières et d'Eve de Mezerot (ou de Ludre) ; il mourut en 1537. »

M. d'Hannoncelles mentionne ce gentilhomme dans les termes suivants : « Antoine de Norroy, écuyer, seigneur de Port-sur-Seille et dit Monsieur de Port, était fils de Georges et petit-fils de Philippe de Norroy, chevalier, tous deux seigneurs dudit Port-sur-Seille. Il s'établit à Metz vers 1480, époque à laquelle il épousa Claude, dame de Serrières, veuve de Poince Roucel, écuyer, et fille de Jean, dit Hutin de Serrières, aussi écuyer, seigneur dudit lieu et voué de Nomeny, et d'Eve de Maizerot (3). Son hôtel était situé vis-à-vis de celui de Nicole de Heu, seigneur d'Ennery. Il vivait en 1525 (4). » Claude, héritière de sa maison, apporta la seigneurie de Serrières dans la maison de Chérisey-Nouroy.

On doit se rappeler que ce sont Antoine de Nouroy et Claude de Serrière qui firent reconstruire l'église de Port-sur-Seille, vers 1500. Aussi sont-ils, dans l'ordre généalogique, les deux premiers de la famille dont on y trouve

(1) M. Delorme dit : « Georges (fils de Catherine de Ludre), S^r de Port, 1454, 1455, 1457, m. 1461 ; ép. Cath. d'Autel, 1462.

(2) M. Delorme lui donne trois enfants : « Antoine, Philippe et Anne, mineurs en 1461 ». C'est, selon toute apparence, ce Philippe que mentionne M. Dumont en 1505. V. la note 4.

(3) Cf. Husson-l'Escossois.

(4) M. Dumont (*Ruines*, III, 51) mentionne, en 1505, « Antoine de Nouroy », puis (p. suiv.), en la même année, « messire Philippe de Nourroy », chevalier, Antoine de Nourroy, seigneur de Pont (*sic*)-sur-Seille. » C'est peut-être un fils de ce Philippe qui est cité dans le passage suivant du même (*Ibid.*, V. 70) : « Nicole d'Apremont, femme de *Philippe de Nourroy*, sieur de Génicourt, possédait des terres à Sampigny... »

les tombes (V. nos 4 et 3). Ils eurent six ou sept enfants :

1° Claude, qui suit ;

2° « Bernard de Nouroy, mort en 1520, épousa Perrette Baudoche. »

M. d'Hannoncelles le cite : « Bernard de Norroy, écuyer, qui épousa, le 20 novembre 1516, Perrette Baudoche, dont le mariage avec Androuin Roucel, écuyer, seigneur d'Aubigny, venait d'être cassé, et mourut en 1520, sans enfants. » On verra sa tombe sous le n° 2.

3° « Philippe de Nouroy. » Le baron d'Hannoncelles dit : « Philippe de Norroy, écuyer, mort sans alliance en 1511, ayant été blessé à la chasse par un sanglier, que toutefois il eut encore la force de tuer. » Sa tombe forme le n° 1.

4° « Georges de Nouroy, chanoine de Saint-Mihiel. »

5° « Anne, épousa : 1° Jean de Ligniville, 2° Jean Baudoche. » M. d'Hannoncelles donne autrement l'ordre des mariages : « Anne de Norroy, mariée 1° à Jean Baudoche, écuyer, mort maître-échevin en 1513, et 2°, le 28 juillet 1516, à Jean de Ligniville, chevalier, seigneur de Bazemont, avec qui elle vivait en 1558. »

6° « Marguerite, épousa Michel de Gournay, seigneur de Louvigny. » M. d'Hannoncelles cite également : « Marguerite de Norroy, première femme de Michel de Gournay, écuyer, seigneur de Louvigny, maître-échevin en 1501 et 1510, mort en 1526. »

7° Jean, nommé seulement par M. d'Hannoncelles, en ces termes : « Jean de Norroy, chanoine de la cathédrale (de Metz), mort jeune et simple acolyte, au mois d'avril ou de mai 1517. »

IV. « Claude de Nouroy (1) épousa, le 19 juin 1525, Antoinette de Bassompierre, fille de Christophe de Bassompierre

(1) Seigneur de Port-sur-Seille et de Serrières (Husson-l'Escossois.

et de Jeanne de Ville (sur Illon) ; il mourut avant 1545 (en mai 1540, d'après son tombeau) ; elle, en 1550. » — M. d'Hannoncelles confirme ces renseignements, en qualifiant Claude « seigneur de Port-sur-Seille et de Serrières. » Devenue veuve, Antoinette de Bassompierre épousa, en secondes noces, le 11 mai 1545, un cousin éloigné de son mari, « Jean de Chérisey, seigneur de Chérisey, Thésey, Mesnil-la-Tour, etc. » On verra, à l'article de son fils aîné, qu'elle fit avec lui, le 5 juin 1549, une transaction relative à son douaire sur Port-sur-Seille.

Comme ses parents et ses frères, Claude de Nouroy fut enterré à Port-sur-Seille, ainsi que sa femme ; leurs tombeaux forment les nos 5 et 6 de notre série.

Ils eurent six enfants, savoir :

1. Philippe, qui suit ;

2. « Anne de Nouroy, épousa : 1° Louis de Lucie (Lucy), 2° Claude des Armoises. » Son corps reposait, dans l'église de Port-sur-Seille, sous la tombe classée au n° 7.

3, 4, 5. « Claude, Antoine, Lucie (fresque de Port-sur-Seille). »

6. Françoise, non citée dans le *Tableau généalogique*, est aussi représentée, la dernière, sur la fresque de l'église.

V. « Philippe de Nouroy, seigneur de Port-sur-Seille, Serrières, Belleau, Thésey et Chérisey en partie, épousa Magdelaine Bayer de Boppart, fille de Jean, et d'Eve d'Issembourg. Il transigea, par acte du 5 juin 1549, avec Antoinette de Bassompierre, sa mère, femme de Jean de Chérisey, au sujet de ses droits de douaire sur Port-sur-Seille. »

Philippe fut sans doute inhumé à Port-sur-Seille, mais sa tombe n'est pas connue ; celle de sa femme est la huitième des dalles que nous publions.

On ne leur connaît qu'un fils.

VI. « Georges de Nouroy, chevalier, seigneur de Port-sur-Seille, Serrières, Thésey et Chérisey en partie, chambellan

du duc Henri de Lorraine, épousa Marguerite de Jussey, fille de Claude, et d'Anne des Armoises. Il fit les reprises de Chérisey du duc de Lorraine en 1574, avec ses cousins, Christophe, Nicolas et Garderette. » Sa tombe forme le n° 9 de notre collection ; celle de sa femme n'est point connue. Ils eurent trois enfants, savoir :

1. Georges, qui suit ;

2. « Marguerite de Nouroy, chanoinesse de Remiremont. » Elle est la dernière personne de la famille dont la tombe ait été retrouvée à Port-sur-Seille (V. n° 10).

3. « Nicolas-Marc de Nouroy, chevalier, seigneur de Port-sur-Seille, Thésey et chambellan du duc de Lorraine, épousa : 1° Françoise Mory-d'Aceno, de Mantoue, dame de S. A. R. Marguerite de Gonzague, duchesse de Lorraine, 2° Marie de Halt. » Il eut deux enfants :

a. « Henry de Nouroy, chevalier, seigneur de Port-sur-Seille, Thésey, épousa Anne de Chastenoy. Il mourut de la peste à Metz, et elle épousa 2° Pierre de la Fitte-Pelleport.»

b. « Henriette de Nouroy, dame héritière de tous les biens de sa famille, épousa Louis, comte d'Ernecourt, capitaine au régiment de Nettancourt, fils de Gilles, baron de Montreuil, et d'Elisabeth de Nettancourt. » De ce mariage est issu :

« Henri, comte d'Ernecourt, seigneur de Port-sur-Seille, épousa Barbe de Raigecourt, fille de Henri-Philippe de Raigecourt et d'Ermengarde d'Aumale. Elle épousa 2° Charles, comte de Meaux. »

Henri d'Ernecourt et Barbe de Raigecourt sont les parents de la célèbre dame de St-Balmont, l' « Amazone lorraine ».

VII. « Georges de Nouroy, chevalier, seigneur de Serrières (1), Hurbache, épousa Françoise de Vigneulles, et mourut en 1624. » Il fut le père de Jean, qui suit :

VIII. « Jean de Nouroy, chevalier, baron de Serrières

(1) Et de Taisey (Husson-l'Escossois).

et d'Hurbache, épousa Marguerite-Catherine de Celles, et mourut avant l'année 1662. » Ils eurent trois enfants :

1. « Charles de Nouroy, baron de Serrières, épousa Catherine de Saint-Ignon (1) et fut tué devant Bude. »

2. « Laurent de Nouroy, tué en 1674, devant Trèves. »

3. « Henriette de Nouroy, épousa Richard de Clévant. » Il s'agit sans doute d'un membre de la famille Richard, qui prit le nom de Clévant. Ce mariage ne fut point fécond, et, par suite, l'autre Henriette, fille de Nicolas-Marc, citée plus haut, devint l'héritière de la maison de Chérisey-Nouroy, et en porta les biens dans la maison d'Ernecourt.

II. DESCRIPTION DES PIERRES TOMBALES.

Ce sont les tombes de la famille de Nouroy, au nombre de dix, que représentent les dessins conservés à la cure. Ces tombes doivent exister encore dans le pavé de l'église; mais, ainsi que nous l'avons dit, elles sont, ou bien cachées par les bancs, ou bien presque complètement effacées ; cette détérioration complète, assez récente, provient de l'usure produite par le passage des fidèles, depuis que les paysans portent tous des souliers ferrés et non plus des sabots, que, suivant l'opinion de quelques archéologues, ils laissaient à l'entrée de l'église. Ainsi, pour des raisons d'ailleurs tout à fait différentes, les Orientaux laissent leurs chaussures à la porte des temples.

Ces pierres funéraires paraissent avoir été d'un travail assez peu artistique, et surtout les planches qui nous les rappellent ne sont pas l'œuvre d'un dessinateur de talent ; il faut dire que celles de la cure proviennent probablement de calques, altérés, des dessins qui furent exécutés vers 1850 ; c'est du moins ce qu'il est permis de conclure du passage suivant, que l'on remarque dans les procès-verbaux du Congrès scientifique tenu en cette année, à Nancy ; parmi les objets déposés sur le bureau par le président de la sec-

(1) Lisez *Saintignon*.

tion d'archéologie, sont citées : « Des planches gravées au trait (1) et représentant neuf pierres tombales du xvi^e^ siècle, existant encore, et en parfait état de conservation, dans l'église de Port-sur-Seille, département de la Meurthe. Ces dessins, fort remarquables, sont présentés au nom de M. de Straten-Ponthoz (2). »

S'il y a lieu de regretter que nos planches ne soient pas meilleures, et de faire des réserves sur leur parfaite exactitude, il n'est pas moins utile de les publier à cause de l'intérêt qu'elles présentent pour l'histoire locale et l'étude des costumes. M. le curé Fèvre ayant bien voulu nous confier ses dessins, feu M. C. Lapaix, graveur héraldique, en a pris des calques, que nous reproduisons ici en réduction.

La plus ancienne de ces dalles paraît être de l'année 1511, et la dernière, de 1595 ; chacune est consacrée à un seul personnage ; toutes semblent de pierre blanche, d'un grain assez tendre, et sont de forme rectangulaire, gravées au trait. Suivant l'usage du moyen âge, elles représentent les défunts de grandeur naturelle, les mains jointes, étendus comme dans le cercueil, avec un lion ou un chien au-dessous des pieds. Les épitaphes sont inscrites sur les bords, en une seule ligne, et, si cet espace ne suffit pas, la légende se termine vers le haut de la dalle ; les caractères sont la gothique bourgeoise du xv^e^ siècle pour les premières en date, et le romain pour les suivantes. Un motif d'architecture, plus ou moins développé, encadre ordinairement l'image du défunt.

Ce qui semble le plus étrange, c'est que la plupart des hommes ont le casque sur la tête, contrairement à l'usage ancien qui voulait la déposition du casque et des gants aux pieds ou aux côtés du corps ; de même que le vassal faisait hommage à son suzerain la tête et les mains nues, de même,

(1) Plus loin il est parlé de *dessins ;* ce ne sont donc point les planches, mais les pierres tombales, qui étaient « gravées au trait ».

(2) *Congrès scientifique de France*, 1850. *Bulletin n° 6*, p. 4 : Quatrième section, séance du 7 septembre.

croit-on, le moyen âge voulait que le seigneur défunt fût figuré, comme au moment de comparaître par-devant le souverain Maître ; nulle part ailleurs, en Lorraine, nous n'avons souvenir d'avoir trouvé de dérogation à cette règle, jusqu'au XVIIIe siécle.

Les planches nous dispenseront de décrire longuement les détails ; nous nous attacherons surtout à déterminer exactement chacun des personnages et à expliquer les armoiries sculptées en haut des tombes ou aux quatre coins : pour les hommes, ce sont les quatre quartiers, ou seules les armes du père et de la mère ; pour les femmes, ce sont, soit les quatre quartiers, soit les armes de la famille et celles des maris ; mais il existe des inexactitudes, comme nous en avons remarquées sur les tombes des plus illustres Maisons. Pour la description des costumes et des armures, nous avons eu recours au savoir et à l'obligeance de notre confrère M. le commandant Larguillon ; il a eu, en outre, l'attention de nous communiquer une *Note* étendue et spéciale, que nous publions en appendice.

Voici la concordance de l'ordre généalogique avec le classement chronologique approximatif que nous avons cru devoir adopter :

III. Antoine de Nouroy, † 1537 (n° 4),
ép. Claude Huttin de Serrières (n° 3).

IV. Claude, † 1540 (n° 5), ép. Antoinette de Bassompierre, † 1550, (n° 6).		Bernard, † 1518 (?), (n° 2).	Philippe, † 1511, (n° 1).
V. Philippe, ép. Madeleine Bayer de Boppart, † 1583 (n° 8).	Anne, (n° 7).		
VI. Georges, (n° 9). ép. Marg. de Jussey,			
VII. Marguerite, † 1595 (n° 10).			

Première tombe : Philippe de NOUROY, 1511. — Cette dalle, dépourvue de tout ornement d'architecture et dont les dimensions sont indiquées (H. 2m20 ; L. 1m02), est l'une des plus complètes ; le défunt, dont le large visage est garni d'une barbe entière, coupée court, apparaît armé comme pour le combat ; il porte même les gantelets et le casque, dont les parties visibles semblent être la visière, relevée et attachée par l'agrafe d'une aigrette, les charnières formant des rosaces à quatre lobes, et un panache descendant de chaque côté du casque ; l'armure du corps, qui rappelle un peu celles que l'on voit aux Allemands de cette époque, comprend une cuirasse ou plastron, très en pointe, une braconnière à une seule lame, avec tassettes à cinq lames, des brassards couvrant le coude et l'arrière-bras, des cuissards articulés, puis des genouillères à ailerons en forme de trèfles et des solerets de métal, du genre dit *pied d'ours ;* les avant-bras sont revêtus d'étroites manches à côtes, et les jambes, d'un haut-de-chausse en peau, avec crevés ; l'épée se voit suspendue au côté ; en arrière de la hanche droite, existe le bout d'un objet difficile à déterminer. Mais ce dessin d'armure paraît fort dénaturé et dépourvu de valeur archéologique. Les pieds du gentilhomme posent entre les pattes d'un lion, accroupi, relevant la tête et regardant de face, dont le corps se trouve en arrière du bas des jambes et dont la longue queue vient s'arrondir en avant.

Aux quatre coins figurent les écus des quartiers, avec les noms inscrits, au-dessus pour les deux premiers, au-dessous pour les deux autres ; les écussons extrêmes ont la forme normale, avec léger pattement du chef dans le premier ; les deux intermédiaires sont arrondis par le bas ; voici l'énumération : NOVROY, l'écu est *coupé* et non à un *chef ;* SERIER (*Serrières*) ; AVTEL (les 4 billettes de chacun des cantons de la pointe posées, non 2 et 2, mais 3 et 1) ; LVDRE (3 bandes et bordure engrelée).

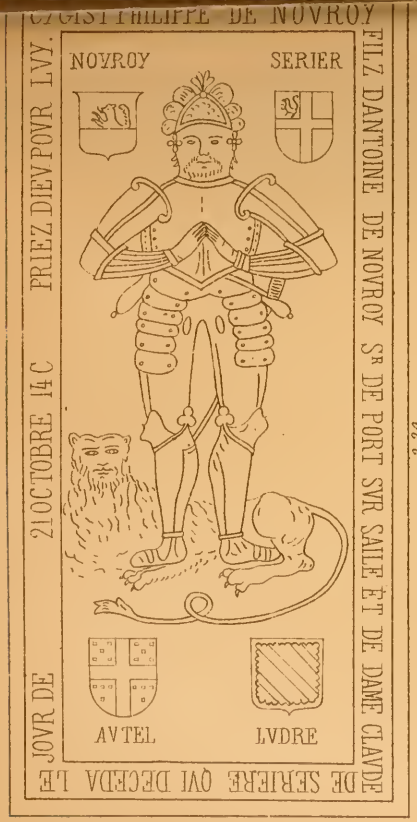

1. *Philippe de Nouroy* 1511.

2. *Bernard de Nouroy* 1518.

3. *Claude de Serrière, vers* 1520.

L'inscription suivante court le long des quatre bords :

CY GIST PHILIPPE DE NOVROY | FILZ DANTOINE DE NOVROY S^R DE PORT SVR SAILE ET DE DAME CLAVDE | DE SERIERE QVI DECEDA LE | JOVR DE..... 21 OCTOBRE 14C..... PRIEZ DIEV POVR LVY.

Le millésime est faux; la tombe appartient certainement au XVI^e siècle et, comme on se le rappelle, M. d'Hannoncelles dit que Philippe de Nouroy mourut en 1511, à la suite d'un accident de chasse. Pour ce qui est des quatre quartiers, les deux premiers écussons offrent les armes de son père et de sa mère; le troisième, celles de son aïeule paternelle, Catherine d'Autel; le quatrième aurait dû porter les armes d'Eve de Maizerot, aïeule maternelle; nous ne savons pourquoi on y voit les armes de Ludre.

2^e Tombe. Bernard de NOUROY, 1518. — Très fruste, cette dalle représente un jeune homme imberbe, dont les mains paraissent couvertes de gantelets et qui est coiffé d'un casque, très bas et en pointe, difficile à dénommer. L'armure comportait des passe-gardes, pièces particulières au règne de François I^er; le tronc est presque entièrement effacé; on distingue encore la genouillère, la grève et le soleret de la jambe droite, de forme dite en *bec de canne*. On voit, au-dessus des épaules, de singulières pièces très saillantes.

Une arcade en arc de cercle, s'orne, au-dessous aussi bien qu'au-dessus, de crochets efflorescents et de palmettes; le stylobate, mouluré, est convexe; les colonnes sont rondes; l'un des fûts a entièrement disparu; l'autre, effacé dans toute la partie médiane, forme un renflement vers la base, avec des côtes en spirale; le chapiteau se compose de côtes du même genre, d'un profil peu gracieux; une simple moulure, servant d'astragale, les sépare du fût, légèrement patté. A la partie supérieure, deux écus, l'un de forme ordinaire, l'autre en losange, figurent les armes des familles paternelle et mater-

nelle du défunt: Nouroy et Serrières. L'inscription, en caractères latins, ne laisse plus lire que ces mots :

CYGIST.... BERNARD | DE NOVROY, *fils d'Antoine de Nouroy, chevalier, seigneur de* | PORT SVR SEILLE ET DE SERRIERE | ..... 1518.....

On a vu (deg. III, 2°) que Bernard de Nouroy serait mort en 1520 d'après la généalogie imprimée, et qu'il avait épousé, le 20 novembre 1516, Perrette Baudoche, dont il n'eut pas d'enfants. On croit qu'il fut tué dans une joûte, à Metz.

3e Tombe. Claude de SERRIÈRES — Cette tombe, extrêmement détériorée, laisse à peine distinguer la silhouette d'une femme, les mains jointes, un voile sur la tête, et habillée d'amples vêtements; ses pieds posent sur une base arrondie; au-dessus, une archivolte demi-circulaire est décorée intérieurement de nervures formant des enroulements fantaisistes avec efflorescences, crochets et volutes. Plus haut sont deux écussons frustes : le premier, déchiqueté dans le goût de la Renaissance ; le second, en losange ; ils devaient représenter les armoiries du père et de la mère, ou plutôt du mari et de la défunte elle-même. Sur les quatre bords, on ne peut plus déchiffrer que quelques mots de l'inscription, en caractères gothiques :

cygiſt..... | ..... | ... ſvr ſeille et | de ſerriere fondrette... de fevrier...

Le nom de Fondrette nous étant inconnu, nous craignons qu'il ne résulte d'une mauvaise lecture : l'espace qui se trouve entre ce mot et *de fevrier* ne serait pas suffisant pour la formule d'usage « *laquelle trépassa le... jour* », ou autre analogue souvent plus étendue.

Il n'est pas douteux que cette tombe, d'un caractère un peu plus ancien que la précédente, ne soit celle de Claude de

4. *Antoine de Nouroy.* 1537.

5. *Claude de Nouroy.* 1540.

6. *Antonette de Bassompierre* 1550.

Serrières, femme d'Antoine de Nouroy et morte probablement avant lui ; une note jointe au dessin de cette tombe indique l'année 1617, ce qui est impossible ; peut-être faudrait-il lire 1517, bien que cette date nous paraisse un peu prématurée. — Rappelons, à cause des armoiries, que Claude était fille de Jean, dit Huttin, de Serrières, et d'Eve de Maizerot. La famille de Serrières portait les mêmes armes que la grande maison d'Haraucourt, savoir : *d'or, à la croix de gueules, au franc quartier d'argent, chargé d'un lion de sable, armé et lampassé de gueules, couronné d'or.* La famille de Maizerot portait : *De gueules à l'écusson d'argent*, d'après le tombeau de Pierre du Châtelet (*Metz ancien,* II, 18).

4e tombe. Antoine de NOUROY 1537. — Le défunt, la tête et les mains nues, suivant l'habitude du moyen âge, est étendu sur sa couche funèbre, la tête sur un coussin, les paupières fermées, les mains jointes, les pieds posant sur le dos d'un chien basset, ce qui indique probablement qu'il ne fut pas tué dans une affaire militaire. Sa figure est imberbe ; il porte une armure complète avec jupon ; l'épée de fantaisie pend à son côté, mais le casque et les gants sont absents. La cotte d'armes laisse paraître la cubitière au coude droit seulement. Les épaulières semblent indiquées par-dessus la cotte. Les jambes sont armées de cuissards, genouillères à ailerons du temps, grèves, et solerets lamés complets. L'épée, soutenue par un baudrier, qui sort de la cotte, n'a aucun caractère.

Une arcade fruste, dont on ne distingue plus que l'archivolte, en arc de cercle surbaissé, abritait cette image ; d'un côté seulement apparaît l'angle d'un corbeau soutenant l'arcade. Les écus des quatre quartiers cantonnaient l'ensemble ; le premier, aux armes de Nouroy, est seul conservé ; le second a complètement disparu ; les deux inférieurs n'offrent plus que leurs contours, sans qu'on puisse y reconnaître aucun meuble.

Sur les quatre bords se lit cette inscription, en gothique bourgeoise :

cygiſt · ſeignevr · Antoine · | *de Nouroy, escuyer · en* ſon vivant ſeigneur de port ſur ſeille et de | ſerriere · qvi · trepaſſait · de · | ce · monde le · vii^e · jovr · de · novembre · 1537 · priez diev · povr · ſon · ame.

Ainsi qu'on l'a vu (deg. III), Antoine de Nouroy devint seigneur de Serrières par son mariage ; les deux écus supérieurs devaient offrir les armes de son père, Georges de Nouroy, et de sa mère, Catherine d'Autel ; les inférieurs devaient être à celles de ses aïeules paternelle et maternelle; mais le nom de la première n'est pas certain, Philippe de Nouroy ayant été marié trois fois ; et celui de la seconde n'a pas encore été déterminé.

Les nobiliaires donnent ordinairement pour armoiries à la famille d'Autel : *de gueules à la croix d'or, cantonnée de 20 billettes de même ;* quelques branches ne portaient que 18 billettes ; celle dans laquelle Georges de Nouroy avait choisi sa femme était de ces dernières, comme le prouve l'écu de la clé de la troisième travée de l'église, ainsi que les tombes de Claude et de Philippe de Nouroy, fils d'Antoine.

Antoine de Nouroy et sa femme ayant fait rebâtir l'église de Port-sur-Seille, on comprend qu'il y aient, les premiers, élu leur sépulture; cependant ils eurent la douleur d'y faire enterrer auparavant deux de leurs fils, morts avant eux.

5^e^ Tombe. Claude de NOUROY, 1540. — Le dessin représente cette tombe comme intacte, sauf quelques mots de l'inscription ; mais deux, sinon trois, des quartiers héraldiques y paraissent si contraire à toute possibilité, qu'on est en droit de craindre une restauration problématique et en partie défectueuse. Quoi qu'il en soit, le défunt, d'un air éton-

namment jeune, y est figuré entièrement revêtu d'une armure de fer, à l'exception du visage et des mains ; il porte un casque hémisphérique, avec gorgerin, et ample mentonnière ; les bords supérieurs de la visière, relevée, dessinent quatre arcs concaves formant des pointes peu naturelles ; une ouverture pour la bouche y apparaît. La cuirasse est lisse; les brassards d'avant et d'arrière-bras sont reliés au coude par une cubitière articulée ; les épaules et le haut des bras sont recouverts par deux épaulières, dont celle de gauche est munie d'un ample aileron, ou crochet, rappelant la passe-garde. Les cuissards sont lisses ainsi que les genouillères, qui forment une arête en avant ; le bassin est garanti par une braconnière articulée avec brayette ; les solerets sont articulés avec éperons ; l'épée est suspendue à une courroie qui monte du bas de la hanche jusque derrière le côté opposé de la poitrine. Les pieds du défunt posent sur le dos d'un chien levrier couché en demi-cercle.

Le personnage est placé sous une arcade presque demi-circulaire, soutenue par deux pilastres carrés avec bases et chapiteaux fort simples, et surmonté d'un fronton Renaissance formé de deux espèces d'accolades aux extrémités enroulées, et amorti par un fleuron. Aux coins se voient quatre écussons, les deux supérieurs arrondis à la pointe et les autres de forme ordinaire.

Le premier est aux armes de Nouroy (*coupé*) ; le second à celles d'Autel ; le troisième offre *trois bandes*, et le dernier un *fretté de 6 pièces*.

Les vrais quartiers du défunt étant *Nouroy*, *Autel*, *Serrières* et *Maizerot*, il en résulte que l'écusson aux armes d'Autel paraît transposé, et les deux derniers inexacts.

L'inscription suivante, en gothique bourgeoise, se lit sur les bords :

cygiſt · honnore · sr · clavde · de | novroy · chevalr̃ · e̅ · ſon · vivant *Sr de Port sur Seille* de ſerriere · et · marit · a |

damoiſeille (1) · Athoinette (2) · de · Va | ſompiere · et · decede le.....jor · de · mai · 1540 · priez · diev · po · lui.

Il est rare de voir sur la tombe des gentilshommes le nom de leur femme ; sans doute Antoinette de Bassompierre, qui survécut à son mari, tint à ce que son nom figurât sur la sienne : c'était le temps de la grande illustration des Bassompierre. — Claude de Nouroy était le frère aîné de Bernard et de Philippe, dont il a été question aux premiers paragraphes ; inutile de rappeler sa généalogie. Héritier de Port-sur-Seiſlle et de Serrières, Claude se maria, comme on l'a vu plus haut, le 19 juin 1525 ; il eut plusieurs enfants.

6e Tombe. Antoinette de BASSOMPIERRE, 1550. — La planche représente cette pierre tombale comme tout à fait intacte ; elle est dépourvue d'ornementation architecturale. Cette dame porte le costume de la fin du règne de Henri II, sauf la coiffure, qui consiste en un bonnet rond avec trois fleurettes ; une large collerette bordée de dentelle encadre le visage ; le corsage très court, échancré en accolade, se termine en pointe ; les manches, très amples au haut des bras et serrées aux poignets, sont à coquilles piquées. Sur une jupe de dessous, chargée de piqûres en zigzag et laissant dépasser la pointe des pieds, se trouve une seconde jupe plus courte et ouverte sur le devant ; elle dessine des plis nombreux ; on remarque encore des pendants d'oreilles et une agrafe au cou, en rose à huit pétales ; de plus, la défunte tient un chapelet à vingt grains espacés, terminé par un cœur qui soutient une croisette à globules.

Aux coins figurent quatre écussons, en losange ; les noms, qui les accompagnent, sont inscrits au-dessus des deux supérieurs et au-dessous des autres : basompiere, *trois cho-*

(1) Sic.

(2) *Anthoinette*. Le sigle d'abréviation remplaçant l'*n* a été omis ou s'est effacé.

7. *Anne de Nouroy.*

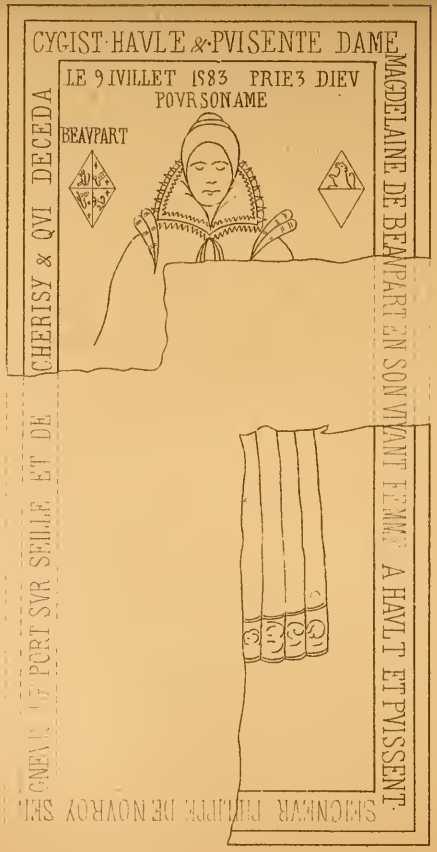

8. *Catherine Bayer de Bopart.* 1583.

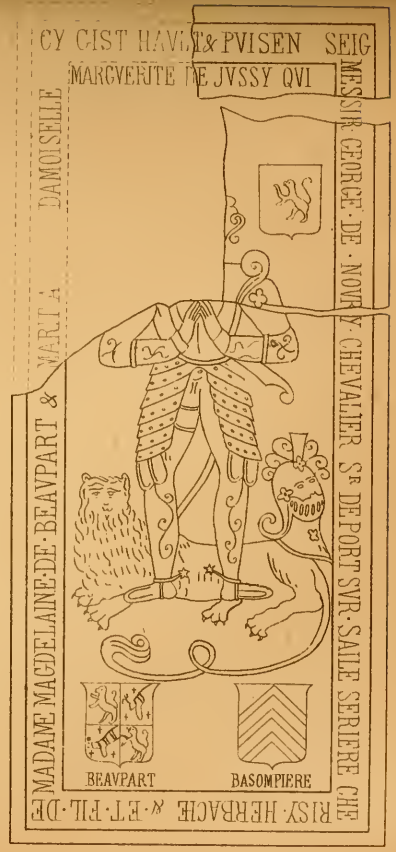

9. *Georges de Nouroy.*

vrons ; VILE SVR ILON, *croix* ; NOVROY ; *coupé, lion issant en chef* ; CHERISY, *idem*. Les deux premiers offrent les armes du père et de la mère de la défunte ; les derniers, ceux de ses deux maris. Bassompierre porte *d'argent, à trois chevrons de gueules*, et Ville, *d'or, à la croix de gueules*.

L'inscription suivante se lit sur les bords de la tombe et vers le haut du tableau :

CY GIST HAVLTE ET PVISSENTE | DAME ANTOINETTE DE BASOMPIERE QVI EVT POVR ESPOVX HAVLT | ET PVISSENT SEIG^r. CLAVDE | DE NOVROY CHEVALIER SEIG. DE PORT SVR SAILE. SERIERE. QVI DECE || DA. LE. 9 MAY 1550 PRIEZ | DIEV. POVR SON AME.

On a vu qu'Antoinette était fille de Christophe de Bassompierre, seigneur dudit lieu et de Haroué, et de Jeanne de Ville (sur-Illon) ; sœur, par conséquent, du fameux maréchal de Bassompierre et du premier marquis de Removille. Etant devenue veuve en 1540 de Claude de Nouroy, qu'elle avait épousé en 1525 et dont il vient d'être question, elle se remaria, le 11 mai 1545, à Jean de Chérisey, seigneur dudit lieu, Thésey, Ménil-la-Tour, etc. Ce dernier n'ayant d'autre attache avec Port-sur-Seille que le douaire de sa femme, au sujet duquel elle passa, le 5 juin 1549, une transaction avec son fils aîné, ce second mari n'est rappelé sur la tombe de sa femme que par le dernier des quatre écussons.

7^e Tombe. ANNE DE NOUROY. — La défunte, les yeux fermés, le visage bouffi, porte une coiffure en forme de gros turban à côtes ou de trèfle. La robe, dessinant de larges plis, est tout unie, sauf, au bas, une large bordure avec des festons vermiculés ; le corsage, également d'étoffe unie, forme une sorte de cuirasse, avec une échancrure vers le cou ; les manches, très volumineuses au haut des bras, vont en diminuant de largeur jusqu'aux poignets, où elles se terminent, serrées, par une bordure tuyautée ; le tissu ressemble à une imbrication d'écailles ; une large collerette empesée et arrondie

semble comporter, sous le menton, des broderies ou festons godonnés. Des mains jointes, descend un chapelet, non fermé, laissant compter treize grains, légèrement espacés ; au bas pend un gland ; au-dessus des mains, une sorte de trèfle, qu'on pourrait prendre pour un ornement du corsage, doit plutôt, pensons-nous, être considéré comme une croix. Le bout des chaussures dépasse la robe ; les pieds, très écartés, ne posent sur aucun objet.

Aux quatre coins de l'image sont des écus en losange avec les noms, inscrits au-dessus des deux supérieurs et au-dessous des autres ; les premiers indiquent le père et la mère ; les derniers, les deux maris : 1. NOVROY, *coupé, lion issant en chef ;* 2. BASONPIERRE, *trois chevrons* ; 3. LVSY, *trois lions, malordonnés ;* 4. DES ARMOISES, *gironné de 12 pièces ; sur le tout, écu parti.*

L'inscription suivante se lit sur les quatre bords et revient au-dessus de l'image :

CYGIST ANNE DE NOVROY FILLE | DE HAVLT ET PVISAT (1)· SEIGNR CLAVDE DE NOVROY ET DE DAME ANTOINETTE | DE BASONPIERRE· LAQVELLE. A. EV. | DEVX MARY SAVOIR MOSH (2) DE LVSY ..... || DECEDA EN. OCTOBRE 15... | priez DIEV. POVR. SON. | AME.

Anne de Nouroy, dont nous connaissons suffisamment les parents, figure, seconde des six enfants, sur la fresque de l'église de Port. Les armoiries rattachent son premier mari à la grande famille DE LUCY, qui portait *d'argent à 3 lions de sable, couronnés d'or.* Dans le tableau généalogique donné par Hugo, et dans les notes nombreuses que nous avons sur cette famille, nous trouvons bien un *Louis de Lucy*, vivant au XVI^e^ ; mais on lui donne trois femmes, sans parler d'Anne de Nouroy. Ce gentilhomme, fils de Henry de Lucy

(1) *Puissant.* On doit supposer un sigle d'abrévation sur l'*a*.
(2) *Monsieur ?*

et de Nicole de Tourotte, était qualifié écuyer, dudit lieu, (1561) de Thésey (1568-1573), maître d'hôtel ordinaire du duc de Lorraine, et maréchal héréditaire du comté de Champagne (1574, *Communes*, II, 289, art. *Phlin*). Suivant Hugo, il épousa : 1° Louise de Balan ; 2° Barbe de Chahaney ; 3° Garderette de la Hayville.

Le second mari d'Anne de Nouroy, Claude des Armoises, fils de Charles des Armoises et d'Yolande de Savigny, fut seigneur de Richardménil et de Barisey-au-plain en partie, et bailli de l'évêché de Toul ; il vivait encore en 1562 et 1567 (3).

8e Tombe. Madeleine BAYER de BOPPART. — Cette tombe, dont il ne reste que deux fragments, n'a aucune décoration architecturale. La défunte a la tête coiffée d'un haut bonnet, sorte de turban à trois étages, et le cou entouré d'une très large collerette bombée, unie, bordée de dentelle et coupée carrément sur le devant ; des pièces d'épaules forment une forte saillie de deux bourrelets jumeaux ; la robe, empesée, dessine de gros plis droits et se termine par une large bordure brodée ; le corsage paraît faire sur le devant de petits revers bouffants et arqués. En haut sont deux écus en losange ; le premier est aux armes de la famille, dont le nom de terre est inscrit au-dessus, BEAVPART (*Boppart*) ; ces armes se décrivent ordinairement ainsi : *Ecartelé, aux 1 et 4 : d'argent, au lion de sable, lampassé et couronné d'or ; aux 2 et 3 : de gueules à un dextrochère au naturel, revêtu d'argent, tenant une bague d'or, accompagné de trois croix fleuronnées, au pied fiché de même, qui est de Losench.* Le second, contrairement à l'usage, porte les armes du mari, c'est-à-dire de Nouroy.

L'inscription suivante en caractères romains, suit les

(3) Cf. Dom Calmet, Généal. des Armoises, branche de Barisey, dans l'*Hist. de Lorr.*, 2e édit., t. V, Dissertations.

quatre bords et revient finir au-dessus de l'image de la défunte :

CY GIST. HAVLTE ET PVISENTE DAME | MAGDELEINE DE BEAV*part en son vivant femme* A HAVLT ET PVISENT | *Seignevr Philippe de Novroy, seigneur de Port-sur-Seille et de* CHERISY ET QVI DECEDA | LE 9 IVILLET 1583 PRIEZ DIEV | POVR SON AME.

Issue de l'illustre famille rhénane qui a donné deux évêques à Metz au XIV^e^ et au XV^e^ siècle, Madeleine était fille de Jean Bayer de Boppart, seigneur de Château-Brehain, fils d'Adam Bayer de Boppart et de Marguerite de Parroye, et d'Eve d'Isembourg, fille de Gerlach, comte d'Isembourg, et d'Anastasie de Sarwerden. On sait qu'elle épousa « Philippe de Nouroy, seigneur de Port-sur-Seille, Serrières, Belleau, Thésey et Chérisey en partie », fils de Claude de Nouroy et d'Antoinette de Bassompierre, avec laquelle il fit une transaction le 5 juin 1549.

Il n'est pas fait mention de la tombe de Philippe de Nouroy et la date de sa mort est inconnue. Devenue veuve, Madeleine se remaria, suivant Fr. Perrin de Dommartin, à Marc de Faltan, bailly de Nomeny, originaire du duché de Bourgogne, dont elle n'eut pas d'enfants (1).

9^e^ Tombe. GEORGES DE NOUROY. — Il manque un fragment important de cette tombe, le coin dextre supérieur, avec la tête du personnage ; le reste est divisé en trois morceaux. Le défunt, les jambes légèrement écartées et ployées, ce qui semble indiquer la grande habitude du cheval, porte toute son armure, à l'exception du casque, déposé au côté gauche, et des gants, que l'on ne voit point. L'armure paraît fort riche ; les brassards et les jambières sont damasquinés ; sur l'épaule gauche, la seule conservée,

(1) Marc de Faltan eut postérité, mais sans doute d'un autre mariage.

se dessine une volumineuse pièce arrondie en volute; les cuissards sont articulés ; de grands éperons s'attachent aux coudes-pieds; le sabre un peu courbe, à très large poignée en croix, passe en arrière du personnage ; le casque, à visière fermée, affecte dans sa partie supérieure la forme du visage; il est surmonté d'une sorte de penne trapézoïdal environné de plumets. Malheureusement cette armure n'a aucun caractère historique ni archéologique. En arrière des pieds on voit un lion, dont la tête fait pendant au casque et dont la longue queue vient s'arrondir sur le devant.

Aux quatre coins étaient des écussons : le premier n'existe plus ; le second offrant un lion, désigne probablement la femme du défunt, c'est-à-dire Marguerite de Jussey, maison qui portait, d'après les nobiliaires : *De sable, au lion d'or, armé, lampassé de gueules, l'écu bordé d'or*. Le troisième et dernier sont aux armes des familles dont les noms figurent ainsi au-dessous : BEAVPART ; BASSOMPIERE. Ils doivent donc rappeler la mère et l'aïeule paternelle de Georges, c'est-à-dire Madeleine Bayer de Boppart et Antoinette de Bassompierre.

Voici l'inscription qui suit les quatre bords et se termine au sommet :

Cy gist hault ET PVISEN(1) SEIG | MESS*ir* GEORGES DE NOVROY. CHEVALIER S^{r} DE PORT SVR. SAILE. SEIGIERE CHE | RISY HERBACHE ET FIL DE | MADAME' MAGDELAINE' DE' BEAVPART ET *marit a damoiselle* || *marguerite de* JUSSY QVI | *deceda le...*

Je présume que Marguerite de Jussey et Madeleine de Boppart survécurent à Georges, pour quoi elles voulurent que leurs noms et leurs armes figurassent sur sa tombe. La date mortuaire, non exactement connue, est postérieure à 1574. D'ailleurs, Marguerite, dernière de sa maison, avait apporté à son mari des terres considérables, dont celle d'Hurbache.

(1) *Puissant.*

Ainsi qu'on se le rappelle, « Georges de Nouroy, chevalier, seigneur de Port-sur-Seille, Serrières, Thésey et Chérisey en partie, chambellan du duc Henri de Lorraine,épousa Marguerite de Jussey, fille de Claude et d'Anne des Armoises. » Elle fut héritière de son frère, Jean de Jussey, gouverneur de Vaudémont, mort en 1570.

« Le 25 mai 1560, Georges de Nouroy, seigneur de Port-sur-Seille, donne son dénombrement pour les terres et seigneuries de Serrières et Port-sur-Seille, le patronage dudit lieu, maison forte et dépendances (1) ».

Le même « fit les reprises de Chérisey du duc de Lorraine en 1574, avec ses cousins, Christophe, Nicolas et Garderette (2) ».

On ignore quand sa femme mourut et où elle fut enterrée.

10e Tombe. Marguerite de NOUROY. — Cette dernière tombe, que le dessin représente intacte à l'exception d'un écusson, offre l'image de la défunte en costume de chanoinesse de Remiremont, ce qui est d'un grand intérêt. Ayant le front légèrement couvert par un bandeau, la chanoinesse porte une coiffure formant un gros bouffant au sommet de la tête, duquel tombe, en dessinant des plis nombreux, un voile souple, descendant par derrière à mi corps, et masquant les épaules ainsi que les arrière-bras; le corsage et la robe, qui tombe droit avec de gros plis, paraissent tout unis ; une guimpe, ou rabat plissé, est serrée au cou ; au-dessous descend une bande étroite unie qui tombe jusqu'à un demi-pied de terre et semble constituer une sorte de scapulaire ; elle est serrée à la taille par une ceinture toute mince, un ruban noué sur le devant ; un peu au-dessus de l'avant-bras

(2) H. Lepage, *Communes*, d'après Trésor des Chartes, lay. Pont fiefs, 3.

(3) Même ouvrage.

10. *Marguerite de Nouroy.* 1595.

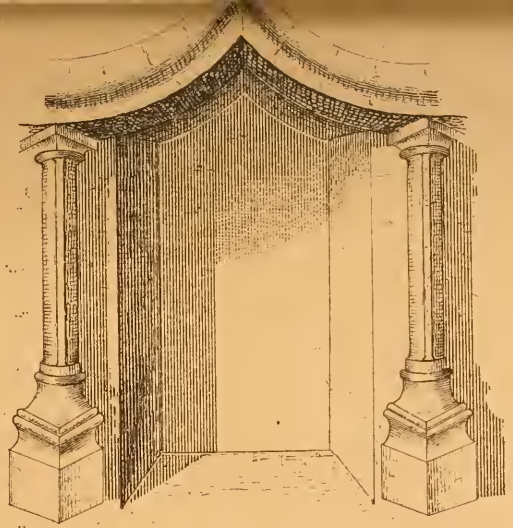

Ancien Tabernacle.

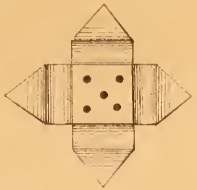

Clou orné des portes.

Cartouche du manteau de la cheminée
(Maison dite du Gouverneur.)

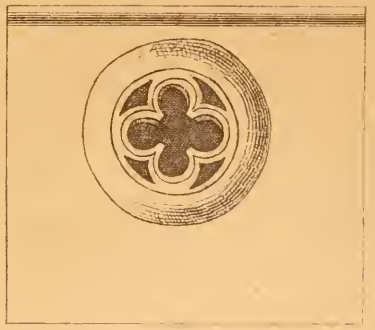

Oculus extérieur du tabernacle.

gauche, on voit trace d'un objet indistinct ; je doute que ce soit un livre (1).

Aux quatre coins sont des écussons en losange ; le premier, aux armes de Nouroy ; le second, sans trace de meubles ; les deux derniers, aux armes de Boppart et de Ludre, avec les noms inscrits au-dessous : BAVPART ; LVDRE. La présence de ce dernier est fort étonnante. Les armoiries de Boppart se rapportent à l'aïeule paternelle de la défunte ; l'écusson effacé était probablement celui de la mère, Marguerite de Jussey.

L'inscription suivante court le long des bords et revient finir à l'intérieur :

CYGIST DAME MARGVERITE | DE NOVROY FILLE DE HAVLT ET PVISSANT SEIGNR (2) MESR. (3) GEORGE DE NOVROY | CHER (4) SEIGNR DE PORT SVR SAILLE | EN SON VIVAT DAME A REMIREMONT LAQVELLE DECEDA EN L'AN 1595 PRIEZ || DIEV POUR SON AME.

On sait que les chanoinesses de Remiremont portaient la qualité de *dames* de cette ville, dont l'abbesse, princesse du Saint-Empire, était réellement la souveraine ; pour être reçues au *chapitre noble et séculier* de Remiremont, le premier de ceux de la Lorraine, les chanoinesses devaient appartenir aux familles de la chevalerie et faire preuve de nombreux quartiers ; la plupart, au reste, n'y entraient qu'en attendant le mariage.

—

(1) M. le curé doyen Ch. Chapelier, si versé dans l'histoire ecclésiastique vosgienne, et que j'ai consulté sur le costume des chanoinesses de Remiremont, m'indique particulièrement Hélyot, *Hist. des ordres monastiques*, t. VI, p. 419, et les souvenirs intimes d'une ancienne chanoinesse de Remiremont, (M^me^ Antoinette de Messey), qu'il a publiés dans le *Bulletin de la Soc. philom. vosgienne*, année 1888-89

(2) *Seigneur.*

(3) *Messire.*

(4) *Chevalier.*

Arrivé au terme de ce travail, nous croyons devoir répéter que l'exactitude des dessins en question nous inspire des doutes nombreux, surtout par rapport aux armures et aux costumes ; mais, à défaut de meilleurs documents, ainsi qu'à raison de l'éloge qui en avait été imprimé en 1850, nous avons jugé utile de les reproduire. Ils ont été pour nous le motif d'une agréable excursion à Port-sur-Seille, qui nous a fait connaître la curieuse église de ce village, et nous a entraîné dans des recherches étendues. Puisse leur résultat n'être pas estimé trop inférieur à nos prévisions (1).

APPENDICE

—

NOTE

Voici la note que M. le commandant Larguillon a eu l'obligeance de nous remettre. Nous plaçons entre parenthèses ceux des numéros de notre classement qui diffèrent de l'ordre qu'a adopté notre confrère, si versé dans l'étude de la panoplie.

Sur les pierres tombales de l'église de Port-sur-Seille.

Il s'agit ici de *calques* pris sur des dessins qui auraient été exécutés vers 1850, d'après des pierres tombales aujourd'hui détruites ou complètement usées.

Les calques peuvent être considérés comme entièrement conformes aux dessins ; mais ceux-ci étaient-ils conformes aux effigies gravées sur les pierres tombales ? Il est permis

(1) Sur les planches jointes à cet article, on a réduit à la même hauteur tous les calques qui, en réalité, représentent les tombes avec des dimensions un peu variées ; les dessins paraissent avoir été faits à peu près au 1/10.

d'en douter ; c'est un point qu'il n'est plus possible de vérifier et l'on doit se borner à l'examen des calques.

Pour plus de clarté, ils ont été numérotés de un à dix et divisés en deux séries.

PREMIÈRE SÉRIE. — *Hommes.*

N° 1 (n° 2). — 1518. — Règne de François Ier.

Effigie de Bernard de *Nouroy*.

Il n'en reste qu'une partie du buste et le bas des jambes, sous un arc surbaissé, avec trace de colonnes ; deux écus en chef ; épitaphe en belle romaine mais incomplète, la coiffure n'a aucun nom en panoplie ; les solerets sont en bec de *canne*, bien qu'à cette époque l'on portât déjà la chaussure très large du bout.

Effigie sans valeur archéologique ; ne possède qu'une valeur historique à cause de sa date.

N° 2 (n° 4). — Date 1537. — Epoque de François Ier.

Effigie d'un *Nouroy*.

Armure à jupon en usage à cette époque. Le personnage a la tête nue appuyée sur un coussin. Les pieds reposent sur un chien au lieu d'un lion, suivant la coutume ; le chien, emblème de la fidélité a toujours été réservé aux femmes.

La partie supérieure du personnage est incomplètement figurée ; il y manque les *passe-gardes* en usage à cette époque ; l'épée est d'une forme enfantine et devrait être attachée par *deux bélières* fixées au ceinturon ; les jambes sont armées à peu près correctement, avec solerets en *bec de canne*, qui n'étaient plus de mode à l'époque. Le champ est garni en chef d'un écu *arrondi* par le bas, à la mode espagnole ; et en pointe, de deux écus réguliers, sans meubles.

Belle épitaphe, en caractères gothiques, présentant une lacune.

Sans valeur archéologique.

N° 3 (n° 5). — 1540. — Epoque de François Ier.

Effigie d'un *Nouroy*.

Chevalier complètement armé, figuré sous un portique de style renaissance, les pieds appuyés sur un chien ; quatre écus blasonnés : deux en tête, deux aux pieds ; belle légende gothique encadrant la pierre.

Il est coiffé d'un casque qui ressemble à un armet ; l'épaulière senestre porte un crochet par lequel on a probablement voulu figurer la passe-garde ; deux lames de braconnière, dont la dernière porte une *braye*tte en usage seulement dans les armures pour combattre à pied ; épée sans forme, qui devrait être suspendue à deux bélières attachées au ceinturon ; bas du corps à peu près correct, moins les solerets qui se portaient carrés à cet époque.

Cette effigie est la mieux conservée et la moins imparfaite de la série.

N° 4 (n° 9). — Ne porte pas de date. — mais paraît appartenir à la fin du XVIe siècle.

Effigie d'un *Nouroy*.

Il en manque une partie.

Ce qui reste du personnage est dû à l'invention du graveur. La carapace de cet infortuné gentilhomme est hérissée de crochets, d'astragales et d'accolades qui en font une chose grotesque. Le lion et l'espèce de heaume qui se voient dans le bas, sont d'un comique achevé.

Trois écus armoriés.

Belle légende en caractères romains.

Pièce sans aucune valeur.

N° 5 (n° 1). — Pièce non moins grotesque que le n° 4.

Effigie d'un *Nouroy*.

Peut être rattachée à la même époque que la précédente.

Quatre écus armoriés ; belle épitaphe en caractères romains.

Le personnage s'appuie sur un lion, qui a déjà servi au n° 4 ; il est coiffé d'un diadème ; quant à l'armure, elle échappe à toute description. Le sire de Nouroy est bien à plaindre d'avoir figuré dans un tel accoutrement, sur le dallage de l'église de Port-sur-Seille.

Dessin sans aucune valeur archéologique.

En résumé, les calques qui précèdent n'ont qu'une valeur historique par les épitaphes et les blasons ; mais ils ne présentent aucun intérêt au point de vue particulier de la panoplie.

DEUXIÈME SÉRIE. — *Femmes.*

N° 6. — Epoque d'Henri II.

Dame de *Nouroy* (1550).

Coiffée d'un bonnet qui doit être de mode lorraine, sinon locale. Collerette bordée de dentelle encadrant le visage ; corsage échancré en accolade, terminé en pointe ; manches à coquilles piquées ; doubles jupes très amples s'élargissant jusqu'aux pieds ; celle de dessous chargée de piqûres en zig-zags ; quatre écus en losanges.

Epitaphe en belle romaine.

Costume se rapprochant des modes françaises de l'époque, mais empreint d'une certaine austérité.

N° 7. — Epoque d'Henri IV.

Dame de *Nouroy.*

Bonnet pointu *trilobé* de forme essentiellement *locale.* Le reste du costume pareil à celui du n° 6, sauf la jupe qui est unique, et bordée dans le bas.

Quatre écus losangés.

Epitaphe incomplète (sans date) en belle romaine.

N° 8. — Epoque d'Henri IV.

Dame de *Nouroy*.

On n'en voit que le haut du buste et une partie de la jupe, très ample.

Bonnet rond ressemblant au n° 6 ; large collerette empesée, bordée de dentelle, enveloppant le visage.

Deux écus en losange.

Epitaphe incomplète en belle romaine.

N° 9 (n° 10). — Epoque d'Henri IV.

Dame de *Nouroy* de l'abbaye de Remiremont.

Costume de religieuse en usage, sans doute, dans cette maison.

Quatre écus en losange.

Epitaphe complète en romaine.

N° 10 (n° 3). — X. — Le dessin n'offre plus que quelques linéaments, qui paraissent représenter une image de femme.

Deux écus sans blason.

Légende en belle gothique, dont il ne reste que quelques mots.

Les pierres tombales des femmes sont supérieures à celles des hommes ; le plus remarquable, dans toutes, c'est la netteté et le style des inscriptions.

Les figures ont été gravées par un artiste très médiocre, probablement de Port-sur-Seille ; elles n'en constituent pas moins des documents intéressants sur la famille Nouroy.

C^t^ LARGUILLON

Septembre 1896.

ANCIENS

CHANTS POPULAIRES DU BARROIS

DEUXIÈME PARTIE (1)

PAR

M. LE Cte E. FOURIER DE BACOURT

I

Le sire de Commercy (2).

1

Un jour le sir' de Commercy,
Se trouvant bien malade,
Il se coucha dedans son lit
Et dit : Mes camarades,
C'est pour le coup assurément
Qu'il m'faut faire mon testament.

(1) La première partie se trouve dans les *Mémoires* de la Société d'archéologie lorraine de l'année 1894, p. 339 et s.

Voir, à la suite du texte, la musique. Elle fait défaut, sur le manuscrit, pour les nos IV, V, XVI, XVII, XIX, XXIV, XXXI, XXXII et XXXIII.

(2) Saulx. — Aucun renseignement sur l'origine de cette chanson satirique, antérieure, semble-t-il, à l'air déjà ancien qui l'accompagne.

2

Et, comme il n'y a par ici
Qu'ignorants de notaires,
Je veux qu'mon vieux Sansoucy
Me serve de secrétaire ;
Qu'on sache bien, dans le pays,
Le soin qu'j'ai de mes amis.

3

Je lègue à mon neveu mes droits,
Que je ne connais guère ;
S'il s'trouve ici trop à l'étroit,
Qu'il déclare la guerre !
Il s'rait duc dedans Commercy
Qui, par ma foi, vaut bien Nancy.

4

Je lègue à messire Fouirot (1),
Notre bon capitaine,
Ma rapière de damoiseau ;
Hachelle aura la gaîne,
Et le Cagnard mon cheval gris
Que mon grand'père me baillit.

5

Je lègue à mon cher lieutenant
Mon bel habit fantasque ,
Le jour de carême prenant
Il s'promèn'ra en masque.
Il peut bien prier Dieu pour moi,
Puisque j'l'habille comme un roi.

6

Pour partager ce qui rest'ra
De tout mon équipage,
On donnera un grand repas
Aux nobles du baillage,
Et celui qui boira le mieux
Aura l'objet le plus coûteux.

(1) Fouirot, en patois local : foireux, peureux. — Hachelle, prononciation locale d'Achille.

II

Chanson de mariée

1

La fleur de ma belle jeunesse
Il me la faut donc quitter.
Je ne suis plus jeune fille,
Ce matin je m'ai mariée. } *bis.*

2

Et la ceinture blanche
Que je porte au côté ;
C'est ma mère qui me l'a mise : }
A c't'heure qu'il m'la faut quitter. } *bis.*

3

Et l'anneau-ci que vous voyez,
Que je porte à mon doigt :
C'est mon amant qui m'la donné
Pour rester toujours avec moi. } *bis.*

4

Quand j'étais encore jeune fille,
Je ne voulais pas me marier.
Un' fois que j'ai donc été promise,
Je ne pouvais le refuser. } *bis.*

5

Mais quand mêm' que je suis contente
Vous voyez mes larmes couler,
Parce que je vois à table
Les filles que j'ai tant aimées. } *bis.*

III

Le prétendant.

1

Là-bas en me promenant
Dedans ces bois de chênes,
J'ai vu, près du ruisseau coulant,
La Chonne, la bergère.
— Qu'est-ce que tu fais là? } *bis.*
Tra la la }
Dansez, dansez au pas.

2

En dormant dessus les foins,
Le long de la rivière,
J'attends mon amant mignon
Qui va bientôt paraître
— Viendra point là } *bis.*
Tra la la }
Dansez, dansez au pas.

3

Ton petit cœur, Chonnette,
Est-ce qu'on n'peut pas l'avoir,
Pour le mettre en ménage
Dedans notre moulin?
Sus! viens-t'en là } *bis.*
Tra la la }
Dansez, dansez au pas.

4

Mes amours sont pour l'Fanfan;
N'y en a point pour un autre,
Encor que l'fils du président
M'ferait rouler en carrosse.
— Et pourquoi ça? } *bis.*
Tra la la }
Dansez, dansez au pas.

5

J'en ai-z-assez des bel' amis,
J'suis moult aise, étant fille ;
Pour avoir le cœur sans souci,
Vaut mieux rester fille.
— Qu'est ce que tu dis-là ?
Tra la la } *bis.*
Dansez, dansez au pas.

6

Les garçons, pour se marier :
Belle par ci, belle par là.
Mais, pas plus tôt qu'ils sont mariés :
Oust ! par ci, oust ! par là !
Ah ! c'est bien ça
Tra la la } *bis.*
Dansez, dansez au pas.

IV

Complainte (1).

Seigneurs et dames, s'il vous plaît d'écouter
La complainte qu'on nous a racontée ;
C'est celle de Marie qui a le cœur dolent
Quand elle se voit privée de son enfant ;
Cela se fit sur le mont de Sion,
Comme l'Ecriture nous en fait mention.
Elle prit sa main et grâces à Dieu rendit ;
Au jardin des Olives elle s'en allit.
O bonnes femmes qui voulez servir Dieu,
Apportez-nous chacun une paire d'œufs,
Un bon jambon, car voici la saison ;
O bonnes femmes, vos poules ponneront.
Et vous irez tout droit en Paradis,
Comme la poule s'en va droit au nid.

(1) Troyon.

V

Trimazos.

1

Voici le mai, le mois de mai,
Voici le joli mois de mai.
Mon cœur en sursaute de joie,
Bientôt nous nous en irons au bois
Pour cueillir le joli muguet:
Violette de reine, muguet de roi.
Voici le mai, le joli mai,
Voici le joli mois de mai.

2

Bonne dame, je vous dis, vous en aurez
De la violette et des muguets ;
Vous pourrez mettre tout plein chez vous,
Des coucheries et des coucous,
De l'épine noire et de la blanche
Et des marguerites des prés.
Pour notre mai, madame, donnez-nous ;
Voici le mai, le joli mois de mai,
Voici le joli mois de mai.

3

En vous remerciant de votre bonté,
Madame, nous prierons la vierge Marie
De vous donner la prospérité,
La bonne santé et le Paradis
Qu'avez mérité par vos bienfaits.

VI

Adam (1).

L'Adan'h qu'évu teurtout dâ lai casotte
Et aco ben pue qu'teurtout pou loues dows, .
Nos mottinr' balmat da l'rein'h de rein'h
Rapport qu'zo vouloïe to pue et pue, tout pien !
Ç'atô to in maw méchan'h païere
Qu'maingé avo leil l'bin d'loues afans,
Poûtan'h n'pouvoïe-to s'rwaïter sa rin faïere ;
Lai casotte ost tiaw et ma itou l'jâdein'h.
Ma l'bon'h Diù qu'ost don'h l'vrâ païero
Lou disé coum'ça : j'vû que v'raviusses vout' bein'h.

L'Adam qui eut tout dans la soupière et encore bien plus que tout pour eux deux, nous mirent bellement dans le rien de rien, parce qu'ils en voulaient plus et plus tout plein. C'était un bien mauvais père, qui mangea avec elle le bien de leurs enfants ; ils ne pouvaient se regarder sans rien faire ; la soupière est fermée et désormais aussi le Jardin. Mais le bon Dieu, qui est donc le vrai père, leur a dit comme ça : Je veux que vous *rayez* votre bien.

Ç'n'ost'm'in gran'h rô ne iun for houme
Que r'poûtré chî vo ç'qu'varo pardeu touci :
V'ato dos fiéraws, ça s'rê ieune foumo
Que v'bailleré pâ nenil de d'pâ l'sant Espérit
Da l'itâle d'in âse avo iun bue
In raciot qu'n'arê'm salmat doue drépês ;
Gné avo zow pon d'vésin ne d'fue,
V'n'arô'm veu âiow se gran'h poureté ;
Ma los seignoues et lor rôs d'tout l'monte
Vanron à jemâ pou li robrassei sos pies.

(1) Au siècle dernier, un curé de Grand-Nançois, P. Laurent, avait composé pour l'instruction religieuse de ses paroissiens des chants patois dont nous n'avons que cet exemplaire, communiqué par M. l'abbé Le Roy, de Salmagne. Musique de Ponsignon, maître de chapelle à Ligny en 1685.

Ce n'est pas un grand roi, ni un puissant homme, qui reportera chez vous ce que vous avez perdu ici ; vous êtes des orgueilleux : ça sera une femme, qui vous donnera pendant la nuit, de par le Saint-Esprit, dans l'étable d'un âne avec un bœuf, un petit enfant, qui n'aura seulement pas deux langes ; il n'y a avec eux point de voisin ni de feu ; vous n'aurez pas vu ailleurs si grande pauvreté ; mais les seigneurs et les rois de tout le monde viendront à jamais pour lui embrasser ses pieds.

Coum' los ainch' et los bergers, d'gourge tière
Assonne chantons : Noué ! l'afant ost v'neu,
Nézo poûter l'dojuner à lai meilre
Avo dos otreines pou l'gachenot rautodeu :
L'ost maw poure ma c'n'ost m'qu'peu no ravuie
Los boun' chouces qu'in rich' nos avôjto maingé.
Je n'sâroïe m'achéyer d'in' aute meilte,
No que j'n'otoïra'm o seuïant l'mianne dâri.
Avo los ainch' da lai neuil d'lai feite
Chan'tons ben : Noué, l'divein'h Sauvoue l'ost né.

Comme les anges et les bergers, de gorge claire, ensemble chantons : Noël ! L'enfant est venu ! Venez en nous porter le déjeuner à la Mère, avec des étrennes pour le petit garçon attendu : il est bien pauvre, mais ce n'est que pour nous ravoir les bonnes choses, qu'un riche nous avait mangées. Je ne saurais pas essayer d'un autre maître, non plus que je m'embourberai en suivant le mien derrière. Avec les anges, dans la nuit de la fête, chantons bien : Noël ! le divin Sauveur, il est né !

VII

Lamentations des Lorrains.

Ah ! grands dieux, quelle culbute !
Après nos ducs quelle chûte !
Monseigneur de la Galaisière,
Laire, laire, laire, lanlaire,
Laire, laire, laire, lanla.

Que ne laissais-tu à Meudon,
Ce roi qui ne l'est que de nom,
Monseigneur de la Galaisière,
Laire, laire, laire, lanlaire,
Laire, laire, laire, lanla.

Pour le bonheur de la Lorraine,
C'est se mettre bien peu en peine,
Monseigneur de la Galaisière,
Laire, laire, laire, lanlaire,
Laire, laire, laire, lanla.

VIII

L'enrôlé (1).

1

Adieu, les filles de Morlai ;
C'est aujourd'hui que nous partons.
Faut dire adieu à nos maîtresses ;
C'est nos amours qu'il faut quitter.

2

En revenant de la Lorraine,
Trois officiers j'ai rencontré ;
M'ont salué, ils m'ont mené
Au cabaret boire et chanter.

3

Chère Libaire (2), ne te chagrines,
Je reviendrai pour t'épouser,
L'enfant que tu vas mettre au monde
Mon nom tu lui fera porter.

4

Amis, ne craignons pas l'orage,
Ni le mousquet ni les canons ;
Je m'en vais allumer ma pipe
A la tête de nos bataillons.

(1) Morley. Musique de Marlet, de Bar (XVIII[e] s.).
(2) Libaire, Libière, Liboire, vierge et martyre.

IX

Naïveté (1).

1

Chantons la drôlerie
D'un garçon amoureux ;
Ecoutez-moi vous dire
Ce qui fut en ce lieu.
Un jour, il dit à sa mère :
Mère, je ne sais comment faire,
L'amour, je ne la connais pas,
La ira. (*bis*).

2

Georges, mon petit Georges,
Si tu veux en avoir,
Va à la grande forge ;
De l'amour tu demanderas ;
Tu expliqueras ton discours ;
Disant : baillez-moi de l'amour ;
Moi, je ne la connais pas,
La ira. (*bis*).

3

Avez-vous quelque chose
Pour les mettre dedans ?
Ç'est sûrement pas des roses,
Mais un peu plus pesant !
Ils lui ont donc pris sa besace,
Et ils lui ont rempli de crasses.
Pour de l'amour, t'en voilà !
La ira. (*bis*).

4

En revenant au village,
Chargé comme un baudet,
La figure lui luisait,
De l'amour qui l'étranglait,

(1) Morley.

Il a rencontré sa brunette.
Ma mie, j'ai des amourettes,
Ma mère vous en baillera.
La ira. (*bis*).

5

En rentrant chez sa mère,
Il a crié tout haut :
Qu'est-ce que je vas ty en faire,
De vos diables d'amours?
Mettez-les dedans votre cave,
Faites-en des choux et des raves,
Pour moi, je n'en veux pas.
La ira. (*bis*).

X

Andromède (1).

1

Sur un roc marin et fort nu,
Gisait la captive Andromède...
Contre le dragon bicornu
Aucun ne lui venait à l'aide ;
Mais Persé a tôt résolu,
De bailler à ce grand mal remède.
Amour pressant pique l'amant,
Léger le rend,
Comme le vent.

2

Droit au roc, Pégase en hauts bonds,
Va volant d'allure rapide,
Et Persé, ferme en ses arçons,
Traverse le désert liquide.

(1) Cette ode du receveur général La Morre († 1704), mise en musique par madame de Billaut-Leschicaut, née Anne Magot (1687-1780), eut dans les salons barrois une vogue si éclatante et si soutenue qu'elle trouve sa place dans ce recueil. Une telle vogue s'explique. Quand l'engouement commença à se refroidir, on s'aperçut que l'Andromède était un excellent exercice de vocalise.

Tant tôt il oyt d'horribles sons,
Et dedans l'eau voit le monstre humide;
Lors la mi-morte de langueur,
Dit : cher seigneur,
Pour vous j'ai peur !

3

Belle, repart le chevalier,
En bref je vous veux pour amie;
Or je déprise le danger
Et j'acheverai la partie !
Il fond sur le cruel geolier,
Et d'un coup de lance prend sa vie...
Princesse, oubliez vos tourments !
Heureux moments
Tendres amants !

XI

Le duc de Lorraine.

1

Il y a un duc en Lorraine,
Roi silicien se fait nommer,
Item, roi de Jérusalem,
Seigneur en pays étrangers.

2

Et que feront pauvres gens d'armes,
En la Lorraine en garnison ?
Il leur faudra rendre les armes,
Il n'est si riche que de noms.

3

J'avais cru sa magnificence,
Mais de bon cœur, je me repens,
Je veux servir le roi de France,
Qui bien m'en donnera l'argent.

XII

Le fils du prévôt.

1

C'est le fils au prévôt de Souilly,
Qui m'a dit comme ça : Louison,
Je veux avoir de tes amours.
Moi, j'y ai répondu : nâni,
Je n' veux pas d'amoureux ; } *bis.*
Epouse-moi si tu veux.

2

C'est tout des manières de trompeurs,
Qui trôlent partout les villages,
Après les filles qui ont un cœur
Tout comme leur visage.
Je n' veux pas d'amoureux ; } *bis.*
Epouse-moi si tu veux.

3

Mais moi je n'ai que l'air de doux ;
Je ne veux pas avoir de maître,
Et tu n'auras de mes amours,
Si non que ça sera en mariage.
Je n' veux pas d'amoureux ; } *bis.*
Epouse-moi si tu veux.

4

Prévôt, bailli, capitaine, roi,
Ça n'épouse qu'à la grand' ville,
Je reste chez moi, reste chez toi ;
Celles d'ici c'est pas des méchines.
Je n' veux pas d'amoureux ; } *bis.*
Epouse-moi si tu veux.

XIII

L'joue dos chandeiles (1).

1

Alleleuïa, coum' païer' Chand'lâ,
Faut croûjer lai gran'h chemina.
L'énaïe-ci l'câroum' s'rê ben'h bas,
Alleleuïa.

2

Alleleuïa, coum' païer' Soulâ,
Couach' ti chî vo de ch'quâ l'bue gras,
J'ârons ben dos ues pou l'boquâ.
Alleleuïa.

3

Alleleuïa, coum' paiere Coulas ;
Los chaws sont bon'h quan î son'h gras ;
In joue venré que j'los maingera.
Alleleuïa.

Alleluia, compère *Chandla*, faut mettre en croix (les chandelles) sur la grande cheminée. L'année-ci le Carême sera bien bas, alleluia.— Alleluia, compère *Soula*, cache-toi chez vous jusqu'au bœuf gras, j'aurai bien deux œufs pour le *boquà*, alleluia. — Alleluia, compère Colas, les choux sont bons quand ils sont gras, un jour viendra que je les *mangera*, alleluia.

(1) Ligny. — Chant des processions enfantines de la Chandeleur. Ce jour-là les échevins de la paroisse faisaient distribuer dans chaque ménage deux fragments de chandelles (rat-de-cave) bénits à la cérémonie du matin et que l'on appliquait en croix (croûjer) sur le manteau de la cheminée. — Carême bas, celui qui tombe dans les premiers jours de février. — A Ligny, la promenade du bœuf gras avait lieu le Jeudi-Saint. — Les enfants boquaient les œufs teints, dès le jour de Pâques.

Se chantait sur l'air du jour de Pâques : O filii et filiæ, etc.

XIV

La Dame d'Oëy.

1

Je vas vous dire l'histoire
D'une dame très notoire ;
Ça vous fera une amusette,
Bisquinette,
Un moment,
Comme si elle avait quinze ans (*bis*).

2

Not' dame court septante ans,
Mais elle fait toujours des galants ;
Elle leur y paie la fignoulette,
Bisquinette,
Un moment,
Comme si elle avait quinze ans (*bis*).

3

Not' dame avait bien trois dents,
Deux derrière avec une devant ;
Elle fait tout de même des risettes,
Bisquinette,
Un moment,
Comme si elle avait quinze ans (*bis*).

4

Not' dame n'a pas un crin,
Pas plus que dedans mon poing ;
Mais elle s'en flanque sur la tête,
Bisquinette,
Un moment,
Comme si elle avait quinze ans (*bis*).

5

Not' dame a des craillons (1),
Qu'elle semble une pomme de chevaton (2) ;
Mais elle se fait un museau tout blanc,
Bisquinette,
Un moment,
Comme si elle avait quinze ans (*bis*).

6

Not' dame s'a fait enlever,
Sur l'âne du gros Didier,
Venez y voir v'la qu'il m'enlève,
Bisquinette,
Un moment,
Comme si j'aurais eu quinze ans (*bis*).

XV

Les trois rosiers (3).

Quand je mourrai, ma bonne mère,
Et que je serai mise dans la terre,
Sur ma fosse vous planterez
Trois rosiers de roses.
Et quand le soleil du mois de mai
L'y fleurira le premier,
Pour la Vierge vous cueillerez
La blanche rose
De mon rosier.

Et quand le soleil du mois de mai
L'y fleurira le premier,
Pour la Vierge vous cueillerez,
La blanche rose.

(1) Craillons-crayons : rides.

(2) Chevaton-tison, c'est-à-dire pomme d'hiver ou pomme cuite devant le feu.

(3) Naix, Villeroy.

Et quand le soleil de la moisson
L'y fleurira le second,
A votre corsage vous mettrez
La rouge rose
De mon rosier.

Et quand le soleil de la moisson
L'y fleurira le second,
A votre corsage vous mettrez,
La rouge rose.
Et quand le soleil de la Saint-Martin
L'y fleurira l'autre rosier,
A mon fiancé vous donnerez
La rose rose,
De mon rosier.

Et quand le soleil de la Saint-Martin
L'y fleurira l'autre rosier,
A mon fiancé vous donnerez
La rose rose.
Et quand la neige de l'hiver,
L'y fleurira les trois rosiers,
Sur ma tombe vous secouerez
La douce neige
De mes rosiers.

XVI

Le mari modèle (1).

1

Je veux d'un mari pas jaloux,
Et le plus doux du monde ;
Il faut qu'il m'obéisse toujours,
Sans ouvrir la bouche ;
Et lorsque j'aurai de l'humeur,
Je veux qu'il se mette à genoux,
Et qu'il me demande pardon.
Ou bien il aura du bâton.

(1) Naix.

2

Je veux qu'il récure le pot,
Lave les plats et les verres,
Et donne du balai partout :
Ça sera son affaire.
Quand les huit heures seront sonnées,
Il faut qu'il apprête à manger,
Et qu'il me dise tout doucement :
Ma femme, la soupe vous attend.

3

Si par des fois j'ai un poupa,
Il faudra qu'il l'y aime ;
Même qu'il ne lui ressemble pas,
Ce sera tout de même ;
Et après le baptême fait,
Il lui préparera la bouillie.
Il apprendra à lui donner
Et à l'emmailloter pour la nuit.

XVII

Laurette (1).

1

Dans un village de la Champagne
Vivait un vieux laboureur,
Qui n'avait que sa fille pour compagne,
Qui faisait tout son bonheur.

2

Laurette embrassant son vieux père,
Les larmes lui tombaient des yeux.
Je resterai comme voulait ma mère,
Auprès de toi je resterai.

3

Dansez, dansez, jeunes fillettes,
Autour de messire Renaut ;
Il apporte, à chacune fillette,
Une croix d'or et un anneau.

(1) Condé.

4

Bonjour, bonjour, jolie Laurette,
Qui viens y chercher ton cadeau ;
Je te ferai une princesse,
Je te mettrai dans un château.

5

Rentrant dans sa triste chaumière,
Le vieillard l'a pris le trancheoir,
Et après qu'la dit une prière,
D'un coup s'est fendu le cœur.

6

Lauretto a tout à son loisir,
Et des valets pour la servir ;
Depuis bien un an de son vieux père
Elle n'a plus de souvenir.

7

— Belle meunière, par bon cœur,
Conduisez-moi à chez mon père ;
J'ai les yeux si rongés de pleurs,
Que je n'y vois à me retrouver.

8

J'ai les yeux si rongés de pleurs,
Que je n'y vois à me retrouver ;
Et, à porter mon malheur,
J'y ai les pieds tout usés.

9

— Oui da ! la belle, à chez ton père,
De ce pas je t'y vas mener. —
Sitôt entrée le cimetière,
Laurette morte a tombé.

10

Dansez, dansez, jeunes fillettes,
Profitez bien de votre bon temps ;
Mais n'écoutez pas les faux traîtres,
Et demeurez avec vos parents.

XVIII

Noël de la Galaisière (1).

1

Dans la simple chaumière
Où naît le saint enfant,
Paraît la Galaisière
Pour offrir son encens ;
Le Sauveur qui la sait
Aussi sage que belle,
Dit : elle a bon renom,
Dondon,
Des femmes d'ici-bas,
La la,
J'en ferai le modèle.

2

Le roi maure s'étonne
De l'oracle entendu,
Disant : Je crois, personne
N'a tenté sa vertu ;
L'éclat de sa blancheur
Me choque la prunelle ;
Son air est assez bon,
Dondon,
Mais pour cette peau-là,
La la,
Qui peut la trouver belle?

3

Le compliment du sire,
Dit le berger de Lay,
Est drôle à faire rire,
J'en ai le cœur tout gai ;

(1) Sur l'air bien connu : Les bourgeois de Chartres et de Montlhéry.

Ce noiraud ne croit pas
Notre Intendante aimable ;
Chacun de ce canton,
Dondon,
Lui en ratissera,
La la,
Une plus agréable.

XIX

L'infidèle (1).

1

M'y promenant dans la plaine,
Tout le long de ces prés verts,
Je sens augmenter mes peines,
N'y voyant pas mon berger.
Je l'attends depuis l'aurore ;
Voici la chaleur du jour,
L'ingrat n'arrive pas encore.
Qui peut tarder son retour ?

2

Ton berger, belle bergère,
C'est en vain que d'y penser ;
Il caresse une autre bergère,
Il ne veut s'en séparer.
Il est là-bas, sur les friches,
Qui prend soin de son troupeau ;
Son cœur brûle d'amour pour elle,
La chérissant sous l'ormeau.

3

Grand Dieu ! serait-il possible !
M'aurait-il déjà oubliée ?
Pour l'amour d'une autre fille
M'aurait-il donc délaissée ?
Je voudrais, pour tout au monde,
Ne jamais l'avoir connu ;
Et que je serais donc bien tranquille,
Si je ne l'avais jamais vu.

(1) Revigny.

4

Te souviens-tu, dis-moi, traître,
Quand nous étions dedans ce bois,
Assis dessous un grand chêne,
Parlant ensemble à basse voix ?
Tu me disais, par tes promesses,
Que tu m'aimerais toujours.
Voilà qu'aujourd'hui tu m'oublies :
Adieu, ingrat, pour toujours !

XX

Germaine.

1

De bon matin, Germaine, } *bis.*
Dans son jardin fleuri ; }
Il y vint à passer
Trois dragons fort jolis,
Qui lui ont dit : Fillette,
Fillette je vous l'dis.

2

Je ne suis pas fillette ; } *bis.*
Oh non, je vous le dis. }
Mon père m'a mariée,
A quinze ans et demi ;
Voilà bientôt sept ans,
Qu'mon mari a parti.

3

Oh ! dites-nous, Germaine, } *bis.*
Pourriez-vous nous loger ? }
Oh non, mon capitaine,
Je ne puis vous loger ;
J'ai promis d'êt' fidèle ;
Ma promess' je tiendrai.

4

Oh ! dites-nous, Germaine, } *bis.*
Où pourrions-nous loger ? }
Allez, là-haut, là-bas ;

Un beau château y a,
Cù vous y trouverez
La sœur de mon mari.

5

Or, bonsoir, la chât'laine, } *bis.*
Pourriez-vous nous loger ? }
Oh ! oui, mon capitaine,
A boire et à manger ;
Et s'il vous faut des filles,
Je vous en trouverai.

6

Il ne nous faut point d'filles, } *bis.*
Ce soir à nos côtés ; }
Il ne nous faut point d'filles,
Bonnes à marier ;
A moins que c'est Germaine,
Pour nous boire et manger.

7

La belle-sœur se lève } *bis.*
Et chez Germaine s'en va. }
Or donc, bonsoir, Germaine,
Y a trois garçons par là
Qui ne veul' s'attabler,
Qu'ils n'vous eût aux côtés.

8

Si tu n'étais, ribaude, } *bis.*
La sœur de mon mari, }
J'te ferais bien passer,
Au pont dessous le pont ;
Je te ferais manger
Par les petits poissons.

9

La belle-sœur s'en r'tourne } *bis.*
Chez elle toute marrie. }
Oh non, mon capitaine,
Germain' ne veut venir ;
C'est la plus dure femme
Qu'il y ait par ici.

10

Nous verrons bien, l'hôtesse, } *bis.*
Si elle a l'cœur si dur, }
Apportez du vin blanc
Et fait' un bon souper,
Pour nous bien divertir
Quand nous allons r'venir.

11

Ouvre, ouvre tes portes, } *bis.*
Germaine, à ton mari. }
Je n'ouvre pas les portes
Les port' à mon mari.
Qu'il ne me donne avis,
Du jour qu'il est parti.

12

T'en souviens-tu, ma belle, } *bis.*
Y a bientôt sept ans, }
Je te mettais en selle
Sur mon p'tit cheval gris,
Entre deux de tes frères
Et moi, ton cher mari ?

13

Ouvre, ouvre tes portes, } *bis.*
Germaine, à ton mari ! }
Je n'ouvre pas les portes
Les port' à mon mari,
Qu'il ne me donne avis
De la première nuit.

14

Ne te souviens-tu pas } *bis.*
De la première nuit ? }
En t'prenant dans mes bras,
Ton anneau d'or cassa,
La moitié est ici
Et l'autre la voilà.

15

Et toi, maudite engeance, } *bis.*
Si tu n'étais ma sœur, }
Je t'ouvrirais le ventre
Pour en jeter le cœur,
Mais tu seras murée
Dans un sombre couvent.

XXI

Désir de mariage (1).

1

Ma bonne mère, je viens vous demander
C'est savoir si vous me l'accorderez ;
J'ai calculé mon âge,
J'ai quatorze ans passés,
Je suis lasse d'être fille ;
Il faut me marier.

2

Veux-tu te taire, petite effrontée !
A pas quinze ans parler d'un amant !
Avec le cœur si tendre !
Tu n'as pas la raison :
Si tu ne veux pas me comprendre,
Tu auras du bâton.

3

Ma bonne mère, ne faites pas ce jeu,
Parce que vous taperez sur deux.
Il vaudrait mieux, ma mère,
Accomplir mes amours ;
Je vous ferai grand'mère
Et moi mère à mon tour.

(1) Brabant.

XXII

Chant patois (1).

J'ons r'waïeté de d'cheu lai coûte,
Pa d'vô l'Laurein'h.
C'n'ost rin tourtous qu'dos bran'squetaws,
Dos mâres chins,
Quî voûrint ben r'dîmer lai mîche
Et chaver non vin !
I s'or'vîront, se v'nint inla essonne
I voïerint ben !

J'ai regardé par-dessus la côte, par devers la Lorraine. Ce ne sont tous que des assassins (?), des mauvais chiens, qui voudraient bien rogner notre mèche et boire notre vin. Ils s'en iront, et s'ils viennent comme cela ensemble, ils verront bien.

XXIII

La vengeance.

1

Sur le rivage, avant la nuit,
Belle, allons-y, belle, allons donc ;
Pour causer de nos amours passées,
Belle, allons-y nous promener.

2

L'on ne fut pas sitôt arrivé
Que la belle demande à boire.
Tu n'auras pas de ce vin blanc,
Avant que je vois couler ton sang.

3

Cher amant, puisqu'il me faut mourir,
Déshabille-moi, je t'en prie ;
Déshabille-moi. déchausse-moi,
Ce sera pour la dernière fois.

(1) C'est tout ce qui nous reste d'une ancienne chanson contre les Lorrains. Dès le siècle dernier, l'air en avait été adapté, en Lorraine, au noël Troyen : Quoi, ma voisine, es-tu fâchée ? Dans son édition notée des Noëls, E. Grosjean qualifie cet air : air de la tradition de Ligny.

4

Du temps que l'amant la déchaussait,
La belle un gros soupir a fait ;
Un coup de pied lui a donné
Et dans l'étang elle l'a jeté.

5

Quand l'amant se vit prêt à noyer,
Il s'accrocha à une branche ;
La belle tira son couteau d'or,
Coupa la branche, la jette à l'eau.

6

Mahaut, Mahaut, tends-moi la main,
Je te serai fidèle à mort.
— Fidèle à mort, tant que tu voudras ;
Jamais ma main ne t'aidera.

7

— Mahaut, Mahaut, je te ramènerai
Au château de tes vieux parents !
— Oh ! que non, non, cruel amant,
Les poissons te mangeront les flancs.

8

Mangez, mangez, petits poissons,
Le cœur de ce cruel amant,
Qu'y a voulu m'y promener
Dans le vouloir de me noyer.

XXIV

Le départ du matelot.

1

Belle, je viens, le cœur transi,
Pour te faire mes adieux.
Nous partons pour l'Italie,
Nous allons tout droit au Levant.
Adieu, chère Apollinie,
Nous mettons les voiles au vent.

2

Matelot, mon cher amant,
Si tu pars, tu périras.
Il y viendra des orages,
La tempête et aussi le vent,
Qui briseront ton équipage,
Et je n'aurai plus d'amant.

3

Que dis-tu, ma bien-aimée ?
Il n'y a pas de danger ;
Je suis assez bon pilote,
Je naviguerai à grand train.
Je puis bien conduire ma barque
Comme font tous ces grands marins.

4

Matelot, tu fais mon tourment ;
Si tu pars, quel changement !
Tu m'avais promis, pour gage,
Ta main blanche, ton cœur et ta foi ;
Aujourd'hui tu m'abandonnes ;
Va-t'en d'ici, amant ingrat !

5

Puisque tu fais cette coquette,
J'aurai une autre maîtresse ;
J'irai là-bas, chez son père,
Un anneau d'or il me donnera
Avec des sous blancs plein mon sac,
Et, de dépit, tu en mourras !

XXV

Le berger volage.

1

De mon berger volage,
J'entends le flageollet ;
De ce nouvel hommage,
Je ne suis plus l'objet.
Je l'entends qui fredonne
Pour un autre que moi.
Hélas ! que j'étais bonne
De lui donner ma foi !

2

J'ai prévenu Fanchette
D'éloigner ce trompeur ;
Mais elle est trop jeunette
Et croit à son bonheur.
Moi, je connais le traître,
Il va me revenir ;
Il trouvera son maître
Pour le faire souffrir.

XXVI

Los caribaris (1).

1

Deuh ! qué herlem' ! qué radiaïe !
Faut qu'çost l'fu d'vo los Côrottes.
Los borgers débour' cheu l'croûjeil ;
I grêvissent pa los houillottes,
I s'arvoûch' tourtous pou couri
Coum' dos cabris
D' l'Airgône.

Deuh ! quel tapage ! quelle lumière ! Il faut que ce soit le feu près des Corottes. Les bergers sortent pressés sur la croisée des chemins ; ils courent çà et là par les sentiers, ils se culbutent tous pour courir comme des cabris de l'Argonne.

2

Monsû l'Présidia'n to ermoêsi
Daval' avo sos con' freilres ;
Monsû l'Prevôt s'a va quéri
Los treuchaws d'los Clowieïeres.
L'anch' de not' bon Dieuë lou-z- y é dit :
Allov' z-a z-y
Assanne.

Monsieur le Président, tout cramoisi, descend avec ses confrères; monsieur le Prévôt s'en va quérir les mendiants fainéants des Clouères. L'ange de notre bon Dieu leur a dit : Allez-y ensemble !

(1) Les tisserands de la ville haute de Bar.

3

Los chenoènes qu'fayont los prêlats
Rawguillent da loues carosses ;
I s'atouilleront ben de ch' quâ l'à.
Los chéplans n'avint qu'dos brocottes,
I z-ont parti d'sos daw pies
Cheu los freïetis
A c't'hawre.

Les chanoines, qui font les prélats, roulent dans leurs carrosses ; ils s'embourberont bien jusque-là. Les chapelains n'avaient que des sabots ; ils sont partis de leurs pieds sur les friches à cette heure.

4

D'sant Françoé et d'sant Awguestin
J'voïerons tantoue v'nin los moènes,
Los bons gâçons d'peilr' capuchins,
Los bandrollés d'sant Antoène,
Los Ignassins non bons émis
Maw esteumis
S'assauvent.

De saint François et de saint Augustin nous verrons tantôt venir les moines, les bons garçons de pères Capucins, les banderollés de saint Antoine ; les Ignassins. nos bons amis, très engourdis par le froid, se sauvent

5

Los Carm' époûtent da iun fiacon
Daw vin vî d'Ormisseil ;
Los Minimes dos rogatons
Pou l'afant récineïe :
Los Annonciatt' voûront l'diverti
Avo loue babil
L'miliaw.

Les Carmes apportent, dans un flacon, du vin vieux d'Ormiscé ; les Minimes, des rogatons, pour l'enfant réciner ; les Annonciades voudront le divertir avec leur babil le meilleur.

6

Los Clârisses s'avont présenté
Avo los Con'gregandennes.
L'chauch' daloues davatés l'A B C,
Dos coriand', dos pralènes.
Dos dâriol' avo dos candis,
D'lai froumaigie,
D'lai quîche.

Les Clarisses se sont présentées avec les dames de la Congrégation N.-D. ; elles pressent dans leurs tabliers l'abécédaire, des dragées, des pralines, des dârioles avec des candis, de la fromagée, de la quîche.

7

Los caribaris dos grîpots
Trîballent tourtous loues chergan'toères,
Pou ben' allingie l'gâchenot
Quê graill' da ieune maingeoère.
Caribaris ! faut trézoilli,
Faut assonnye
Pû vite !

Les tisserands des rues grimpantes agitent tous leurs balançoires, pour bien fournir de linges le petit enfant qui grelotte dans une mangeoire. Tisserands, il faut jouer des bras et des jambes (carillonner), il faut travailler plus vite !

8

Qu'ost-ce que ç'ost qu'los tros houm'ci
D'cheu dos peuts dawrmadeilres ?
Pou noue dawter loue cavaillis,
J' n'sons'm a ta d'guerre !
Ma voïeto don, ç'màcheuré-là !
Seignons-nous, ha !
Ç'ost le diâle !

Q'est-ce que c'est que les trois hommes-ci dessus des laids dromadaires ? Pour nous, craindre leurs cavaliers, nous ne sommes pas en temps de guerre ! Mais voyez donc ce visage noirçi ! Signons-nous. Ha ! c'est le diable !

9

Voue tros los savants que v'nos toulâ,
Adowro ben vote meilte ;
S'peïlre ç'n'ost m' l'vie houm'là,
Gnai qu'le Bon'Dieuë pou s'peïlre :
Sai meïlre se hoye Marie,
A c't'hawre coume dérie
Peuceile.

Vous trois les savants (mages) qui venez là, adorez bien votre maître. Son père, ce n'est pas le vieil homme-là ; il n'a que le bon Dieu pour père. Sa mère se nomme Marie, à cette heure comme auparavant pucelle.

10

Qu'los ritches avo los poures gens
Vinssent d'ine affileil,
Los haut-lei caw coum' los camans !
Tout chécun, pou lue, ç'ost pareil
Pou n'sauver lai ben vouleu viqui
Et peuil mûrie
Maw poure.

Que les riches avec les pauvres gens viennent à la file, les orgueilleux comme les mendiants; tout chacun pour lui c'est pareil. Pour nous sauver, il a bien voulu vivre et puis mourir moult pauvre!

XXVII

Regrets de jeune femme.

1

Jeunes filles à marier,
Regardez bien qui vous prenez ;
Les garçons sont si faux traitres,
Quand ils sont à marier.

Une fois la corde au cou,
On ne peut plus rien faire du tout.

2

Les garçons sont si faux traîtres,
Quand ils sont à marier ;
Ils s'en vont voir l'une et l'autre,
Font semblant de les caresser.

Une fois, etc.

3

Ils s'en vont voir l'une et l'autre,
Font semblant de les caresser ;
Quand ils sont à leurs ménages,
C'est comme des loups enragés.

Une fois, etc.

4

Quand ils sont à leur ménage,
C'est comme des loups enragés ;
Aux quatre coins de la cuisine
On voit les bâtons rouler.

Une fois, etc.

5

Aux quatre coins de la cuisine
On voit les bâtons rouler ;
Et souvent la jeune femme
Va pleurer sous la cheminée.

Une fois, etc.

6

Et souvent la jeune femme
Va pleurer sous la cheminée ;
Que pensez-vous, jeune femme,
Que pensez-vous donc de pleurer ?

Une fois, etc.

7

Que pensez-vous, jeune femme,
Que pensez-vous donc de pleurer ?
J'ai plus à pleurer qu'à rire,
Mon joli temps il est passé.

Une fois, etc.

8

J'ai plus à pleurer qu'à rire,
Mon joli temps il est passé ;
Quand j'étais fille chez mon père,
Jeune fille à marier.

Une fois, etc.

9

Quand j'étais fille chez mon père,
Jeune fille à marier,
J'avais de la monnaie blanche
Et des louis d'or à compter.

Une fois, etc.

10

J'avais de la monnaie blanche
Et des louis d'or à compter ;
A cette heure que je suis femme,
Je n'ai plus de pain à manger.

Une fois, etc.

11

A cette heure que je suis femme,
Je n'ai plus de pain à manger ;
Oh ! si jamais je suis veuve,
Jamais je ne me remarierai.

Une fois, etc.

XXVIII

Ronde barrisienne.

1

Monsieur Garaudé (1), voulez-vous danser ?
Monsieur Garaudé, voulez-vous danser ?

(1) Alexis Garaudé, petit-fils d'un perruquier de Bar, avait substitué son nom à celui des Forgeault dans un ancien titre, et était parvenu, grâce à cette supercherie, à faire reconnaître sa prétendue noblesse par le duc de Lorraine. La Cour des Comptes refusa sa sanction. De puissantes protections firent admettre le faussaire au Parlement de Lorraine, mais les Barrisiens ne pardonnèrent pas.

Une perruque neuv' je vous donnerai,
Une perruque neuv' je vous donnerai.
— Je n'sais pas danser ;
Je n'connais pas la cadence.
Je ne sais pas comme l'on danse,
Je n'veux pas danser !

2

Monsieur Garaudé, voulez-vous danser ? (*bis*)
Un habit brodé je vous donnerai (*bis*).
— Je n'sais pas danser, etc.

3

Monsieur Garaudé, voulez-vous danser ? (*bis*)
Un baril d'pineau je vous donnerai (*bis*)
— Je n'sais pas danser, etc.

4

Monsieur Garaudé, voulez-vous danser ? (*bis*)
Une plac' dans les ferm' je vous donnerai (*bis*).
— Je n'sais pas danser, etc.

5

Monsieur Garaudé, voulez-vous danser ? (*bis*)
Le château de Bar je vous donnerai (*bis*).
— Je n'sais pas danser, etc.

6

Monsieur Garaudé, voulez-vous danser ? (*bis*)
Le château d'Nancy je vous donnerai (*bis*).
— Je n'sais pas danser, etc.

7

Monsieur Garaudé, voulez-vous danser ? (*bis*)
Le palais d'Paris je vous donnerai (*bis*).
— Je n'sais pas danser, etc.

8

Monsieur Garaudé, voulez-vous danser ?
Monsieur Garaudé, voulez-vous danser ?
Un vieux parchemin je vous donnerai,
Un vieux parchemin je vous donnerai.

— Je sais bien danser,
Je connais bien la cadence.
Je sais fort bien comme l'on danse,
Je veux bien danser !

XXIX

La femme maîtresse.

1

Ah ! que les femmes sont folles
D'obéir à leurs maris !
J'en ai un comme les autres,
Mais je ne fais que mon plaisir.
Le premier soir de mes noces,
Je commande à mon mari
De bien chauffer ma chemise,
De me la mettre au lit.
Ah ! que les femmes sont folles
D'obéir à leurs maris !

2

Je me lève quand ça me dit,
Je commande à mon mari
De bien balier la chambre,
Proprement refaire mon lit.
Quand je m'en vas à la messe,
Je commande à mon mari
D'aller à la boucherie,
Me chercher un bon rôti.
Ah ! que les femmes sont folles
D'obéir à leurs maris !

3

Quand je vas à la danse,
Je commande à mon mari
De m'apporter ma lanterne
Et ma mante pour me couvrir.
Quand c'est les dix heures,
On voit venir le mari ;
Devant elle agenouillé :

« Madame, vous plaît de venir ? »
Ah ! que les femmes sont folles
D'obéir à leurs maris !

4

Tout chacun dit, dans la danse :
Deuh ! voilà-t-il un bon mari !
C'est un mari comme un autre,
Un homme de fantaisie.
J'ai du vin dans le caveau,
Ce sera pour mes amis,
Et dans le puits de l'eau
Qui sera pour mon mari.
Ah ! que les femmes sont folles
D'obéir à leurs maris !

XXX

Le petit mousse.

Je ne suis qu'un petit mousse
A bord du grand vaisseau royal ;
Tout partout que le vent souffle,
Nord ou Midi, ça m'est égal !

Le capitaine m'a dit comme ça :
Je ferai un fusilier de toi ;
Tu seras sergent dans les Indes
Pour le service du roi.

J'aime mieux rester mousse à la mer
Et y passer mes vieux jours,
Car je n'ai plus de père ou de mère
Pour m'attendre à terre au retour.

Un soir que la mer était belle,
Les étoiles brillaient aux cieux ;
Je l'espère, c'est là qu'est ma mère,
Et les larmes me venaient aux yeux.

XXXI

Les berceaux.

C'était un jeune fermier
Qui a voulu se marier
Avec une jeune fille
De quinze à seize ans d'âge,
Croyant qu'elle était vieille assez
Pour avoir son cœur en gage.

Au bout de trois mois environ,
Ce fut un grand carillon.
La femme brâchait dans la maison,
D'une forte colique ;
Fallut chercher le médecin,
Qui arrive sans réplique.

Quand le médecin fut arrivé,
La femme a fallu visiter.
Le médecin dit au mari,
Sans crainte de lui déplaire :
Oh ! quelle drôle de colique !
Votre femme va zy accoucher.

Ce qu'il y a de plus généreux,
C'est que pour un il en vient deux.
Le mari en levant les yeux,
Se dit en son appartement :
C'est quelque chose de curieux
D'être père si rapidement.

Le mari, bien avisé,
Va à la foire pour acheter
Trente berceaux pour deux garçons.
Les paya tout de suite
Les fit conduire à la maison,
Les enferma bien vite.

Quand la femme a su cela :
Pourquoi faire de trente berceaux ?
Trente berceaux pour deux petits !
N'est-ce pas une sottise ?
Je crois que vous devenez fou,
Ou bien c'est par malice.

Ne te fâche donc pas, la femme ;
Fais-en autant tous les trois mois,
Deux petits garçons à la fois ;
Je n'en demande que deux douzaines,
Ça m'fait l'affaire de trente-six mois,
La chose est bien certaine.

Jeunes garçons à marier,
Prenez bien garde d'y être trompés ;
Il faut connaître avant d'aimer,
Ou bien savoir agir.
Jamais garçon ne connaîtra
Le fond de ces jeunes filles.

XXXII

Le départ du soldat.

1

Ma charmante maîtresse,
Je viens, les larmes aux yeux,
Le cœur plein de tristesse,
Pour te faire mes adieux.
Dans les mousquetaires gris,
Je viens de prendre parti ;
Je m'en vais dans les Flandres.
Adieu, cher petit cœur.

2

Tu me parles du service !
Que me dis-tu, cher amant ?
Tu fais couler mes larmes,
Tu me perces le cœur.

Privée de ta présence !
Pense à mon triste sort ;
Une pareille absence
Me donnera la mort.

3

Ne sois pas inquiète,
Ma charmante maîtresse ;
C'est pour notre bonheur,
Mon cher petit cœur.
Dans sept ans je rentrerai,
Couvert de lauriers,
Sous l'habit militaire,
Comme un vaillant guerrier.

XXXIII

Reine.

1

Sous un noyer, près du village,
Reine dormait. En dormant, elle rêvait
Qu'elle possédait un grand occupage
Avec de l'argent tant qu'elle voulait.
Malgré que le vent agite les feuilles,
Elle s'ébaudit et ne se réveille pas ;
Son innocence doit payer de son orgueil,
Petit oiseau, chantez, chantez toujours.

2

Tantôt le seigneur de la contrée
Avec sa suite entre dans le pays.
Reine accourt pour voir ce qu'elle rêvait :
Des beaux carrosses et des valets bien mis.
Mais le seigneur, dont elle s'y est éprise,
Lui dit des amourettes tout bas ;
N'écoute pas ce qu'il dit, pauvre fille,
Petit oiseau, chantez, chantez toujours.

3

Agenouillé devant sa reine,
Il lui a dit : « Je t'aimerai toujours,
De mon château tu seras la souveraine,
Et je te conduirai après à la Cour.
Quitte ce village, indigne de ta personne ;
Dans le malheur tu y vivrais tes jours.
Le bonheur couronnera nos amours. »
Petit oiseau, chantez, chantez toujours.

4

— Je vas dire à revoir à ma mère !
— Oh non ! ne laisse pas languir ton amant,
Ne parais plus dans ces chaumières ;
Monte dans mon carrosse qui nous attend !
Dans le carrosse Reine monte à l'instant,
Et les chevaux l'emmènent au galop.
Pauvre folle, c'est fini à présent,
Petits oiseaux, chantez plus doucement.

5

Un an après, on revoyait au village
Femme honteuse avec un petit enfant.
C'était Reine, hélas ! sans équipage,
Déshonorée et mère en un moment ;
Et de chagrin était morte sa mère.
En l'apprenant, pauvre Reine en mourut ;
Son petit enfant resta seul sur la terre.
Petits oiseaux, assez, ne chantez plus.

XXXIV

La mort du guerrier (1).

1

Voici le joli mois d'avril, } *bis*
Cher camarade il faut partir ; }
Il faut partir pour l'Angleterre,
Pour aller commencer la guerre.

(1) Saulx.

2

En Angleterre étant arrivé,
Trois coups de canon ils ont tiré ; } *bis*
Ils ont tiré sous nos barrières,
Ils ont réduit tout en poussière.

3

Mon capitaine vient à passer :
— Y a-t-il de nos soldats blessés ? } *bis*
— Oh ! que non, mon capitaine,
Il n'y a que moi qui porte enseigne.

4

— S'il n'y a que toi qui portes enseigne, } *bis*
N'as-tu pas regret de mourir ?
— Le seul regret que j'aie au monde,
C'est de mourir sans voir ma blonde.

5

— Si ta blonde peut te soulager, } *bis*
Ta blonde nous enverrons chercher ;
Trois officiers de l'Uranie
Traverseront la mer jolie.

6

— Dis-moi, mon maître, mon bel ami, } *bis*
Si ta blessure n'est pas profonde ;
J'engagerai, pour la guérir,
Mon anneau d'or, mes tresses blondes.

7

— N'engage pour moi en ce monde, } *bis*
Car je m'en vais pour l'autre monde ;
Reste-moi voir porter en terre
Devant l'église de Saint-Omer.

XXXV

La délaissée (1).

1

Petit papillon volage,
Tu es tout comme mon amant ;
Tu as le pareil badinage,
Tu te poses rien qu'un instant.
L'amour n'a jamais qu'un temps,
Vive le bon argent comptant !

2

Je n'avais qu'un cœur en gage,
Que ma mère m'avait donné ;
Voilà que mon amant volage
Me l'a pris, me l'a enlevé.
En récompense il s'est ensauvé,
Et depuis m'a délaissée.

3

Il dit comme ça, le faux traître :
Je n'ai pas fait l'amour qu'à vous ;
Je l'ai fait à bien des autres,
Qui sont plus jolies que vous.
Croyez-moi, la belle, je me moque,
Je me moque bien de vous.

4

On peut dire : L'ingratitude,
Dans votre cœur n'y manque pas ;
Bien des fois j'ai entendu dire
Que vous changiez souvent de façons.
Portez plus loin vos soupirs,
Croyez-moi, n'y revenez pas.

(1) Saulx, Dammarie.

5

Est-ce que vous croyez, la belle,
Que je pense à revenir ;
J'aimerai mieux boire une bouteille
Et m'en aller divertir.
Aux dépens de mon argent,
Allez faire un autre amant.

6

Si l'amour avait des ailes
Comme ce petit papillon,
Il volerait jusqu'aux Argonnes
Pour offrir à ma mignonne
La fleur qui est la plus belle,
La plus belle de la saison.

XXXVI

Los Avents (1).

1

Qu'jeilme don'h l'sô d'lai choûch' d'lai Noueil,
Et qu'jara don'h d'piâjie d'y eite ;
Non vlà jâ-z-à los avants, ma fi,
L'fieu tiré bintoue not'houri,
Qu' j'on' ara à per mi à r'doche,
Ç'n'ost'm' pue l'ahanail, v'la lai noche,
J'pourrins ben sû lenteurnie.
A c'thûre gné pue qu'à couâreil :
Rourâté,
L'bê Noulet.

Que j'aime donc le soir de la bûche de Noël ! et que j'aurai donc de plaisir d'y être ! Nous voilà déjà aux Avents, ma foi ! Le fils tuera bientôt notre porc, que j'en aurai à moi tout seul au delà du nécessaire. Ce n'est plus l'époque où pressent les travaux des champs ; voilà la neige, nous pourrions ralentir, bien sûr ! A cette heure, il n'y a plus qu'à aller au couarail ; Rorate, le beau Nolet !

(1) Brillon.

2

Cheu los meineuil d'lai tioche j'crîra.
Las ! mon' Diue, ç'ost coum' sant Jouseffe
Qu' voïo lai boun' Virge dins loz obarras
Et l'piot rô dos Cies dins dos goïes.
J'chan'tra dos noueils à lai messe
Toûjou, j'n'on roblireil'm pesse,
Noc mos *Pater* et mos *Ave* ;
Toue l'tô j'dira avo ben d'lai joïe :
Fâ meurci,
Gran'h meussie.

Sur les minuit de la cloche, je pleurerai. Hélas ! mon Dieu ! C'est comme saint Joseph, qui voyait la bonne Vierge dans les embarras et le petit roi des cieux dans des nippes. Je chanterai des noëls à la messe, toujours ; je n'en oublierai pas un, non plus que mes *Pater* et mes *Ave* ; tout le temps je dirai avec bien de la joie : Fais merci, grand Messie !

3

T'hôyé'm', n' Oudet, t'fré iun bel eiltre ;
J'no nor' vîrons à coui ben vête
Pa l'ériel de l'Ballan'drâ.
V'campré lai taïe et mi los piats ;
Ne t'feurteil'm' ! Varô d'lai fricâdelle,
Dos knaîp, daw coti, d'lépineil
Et daw boudin de ch'qu'à Tremon'h,
Tros possons d'pinot d'laute éneïe,
Peurnellette
Rinçounette.

Tu entends, mon Oudet, tu feras un bel âtre ; nous nous en reviendrons à l'abri, bien vite, par la ruelle du Manteau (vieux mot franç.). Vous dresserez la table et moi les plats ; ne t'agite pas ! Vous aurez de la fricâdelle, des knêpes, du coti, de l'épinée et du boudin jusqu'à Tremont, trois pots de pinot de l'autre année, de la prunellette (pour) rinçonnette.

4

V's'rô gayeuï lai lippe cheu lai bairbe
Et d'pâto berbôziés l'meuziaw.
Que de : Ç'n'est' m à dire ! Pou d'vré, jemâ
G'nâront éveu l'gueulton coum'cî là.
Ç'ost pue bon'h qu'à lai Saint-Martein'h,
Qu'y gné qu'dos chabriots coum' rein'h,
Ma c'nost lai Noueil qu'ine foue n'mé,
N'motto'm l'cawtre d'vant los bues ;
J'atâdra
L'gloria.

Vous serez gluants, la lèvre sur la barbe, et barbouillés partout le museau. Que de « Ce n'est pas à dire ! » Pour de vrai, jamais on n'aura vu de gueuleton comme celui-là ! C'est meilleur qu'à la Saint-Martin, qu'il n'y a que des écrevisses comme rien ; ce n'est la Noël qu'une fois, n'est-ce pas ? Ne mettons point le soc devant les bœufs ; j'attendrai le *Gloria*.

I. LE SIRE DE COMMERCY

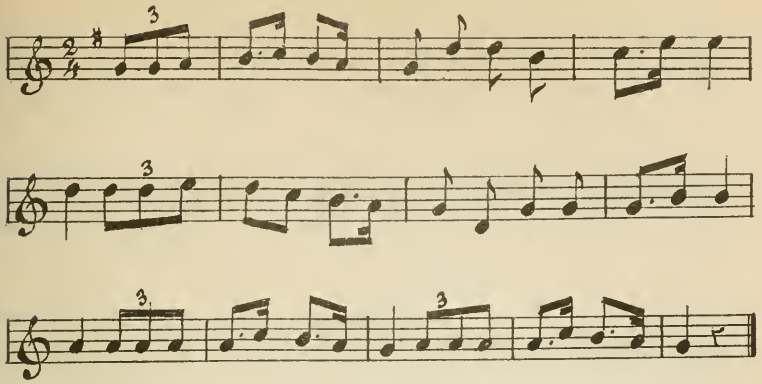

II. CHANSON DE MARIÉE

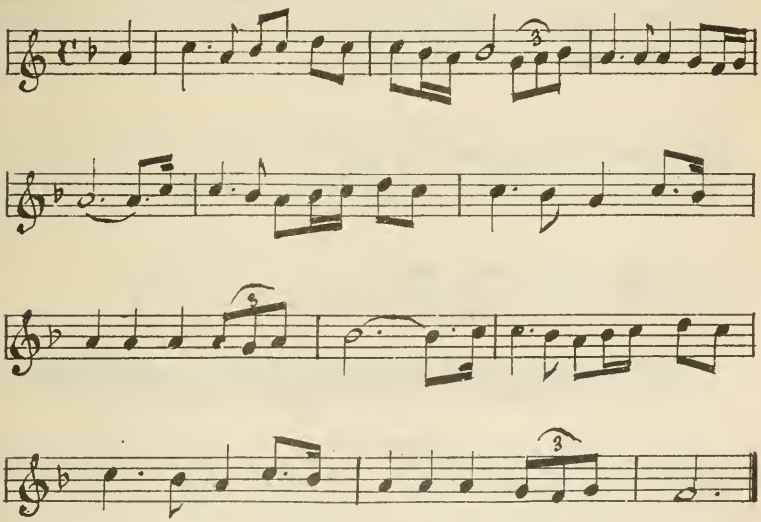

III. LE PRÉTENDANT

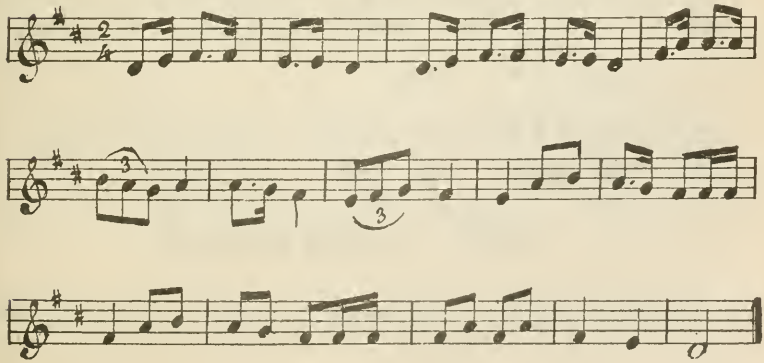

VI. ADAM

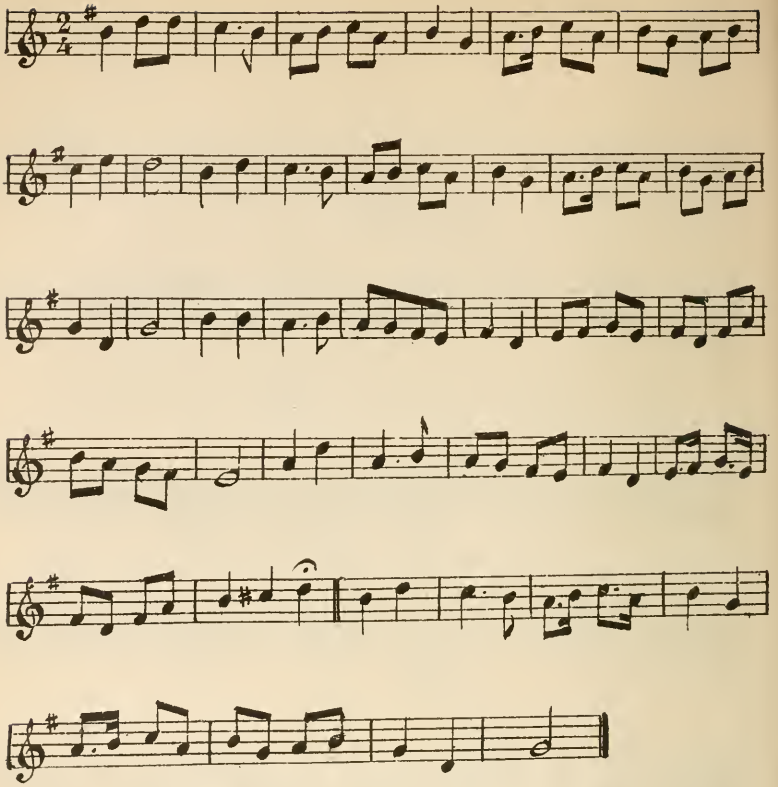

VII. LAMENTATIONS DES LORRAINS

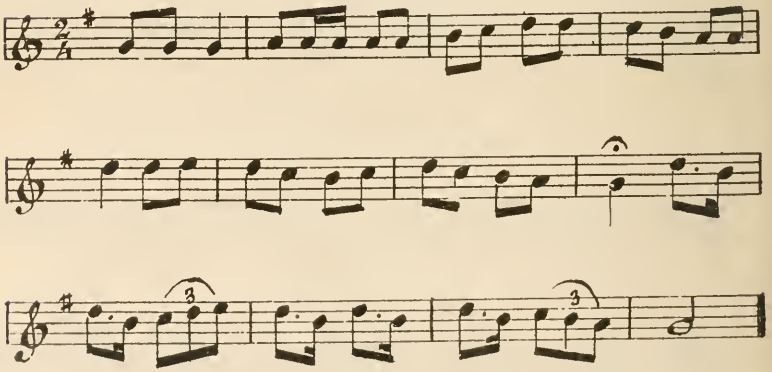

VIII. L'ENROLÉ

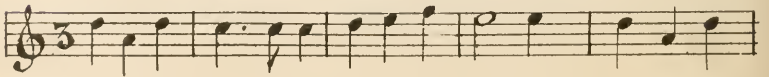

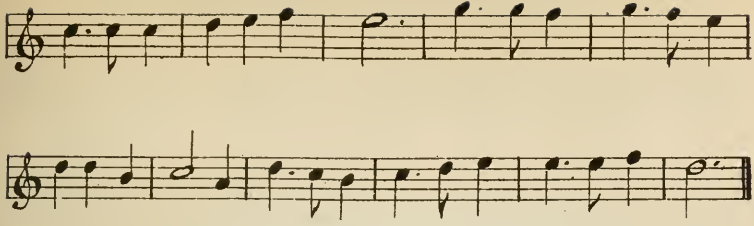

IX. NAIVETÉ

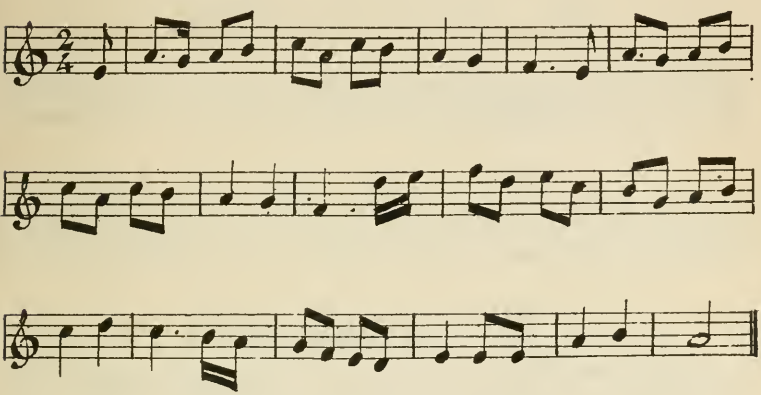

X. ANDROMÈDE

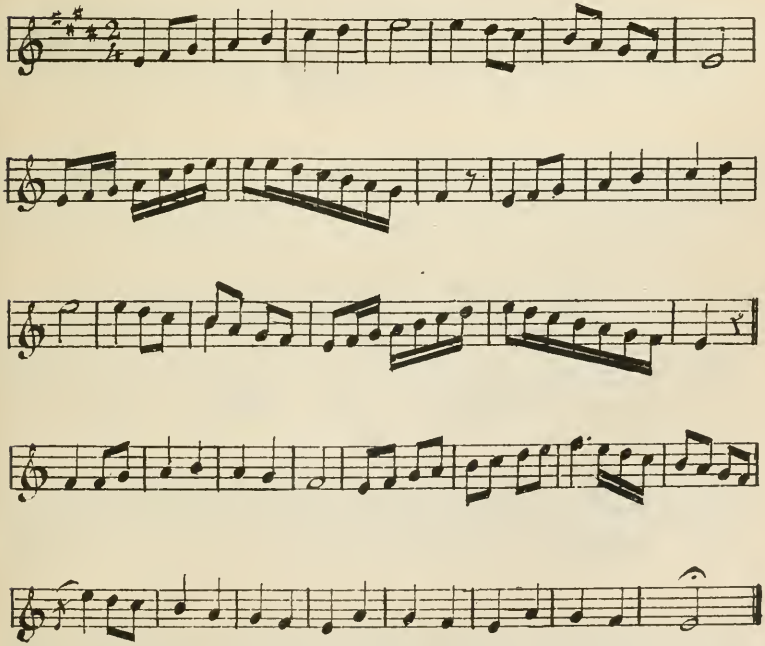

XI. LE DUC DE LORRAINE

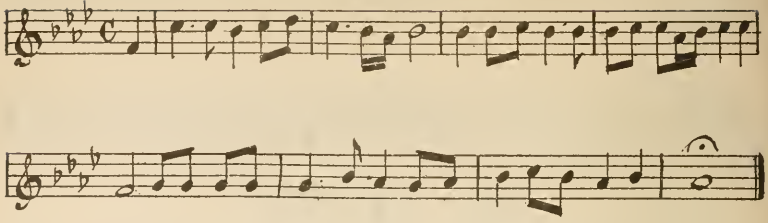

XII. LE FILS DU PRÉVOT

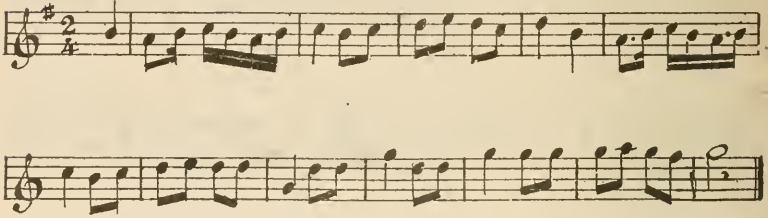

XIV. LA DAME D'OEY

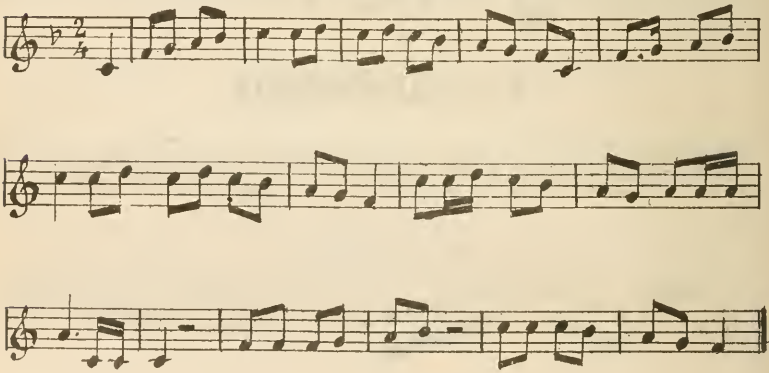

XV. LES TROIS ROSIERS

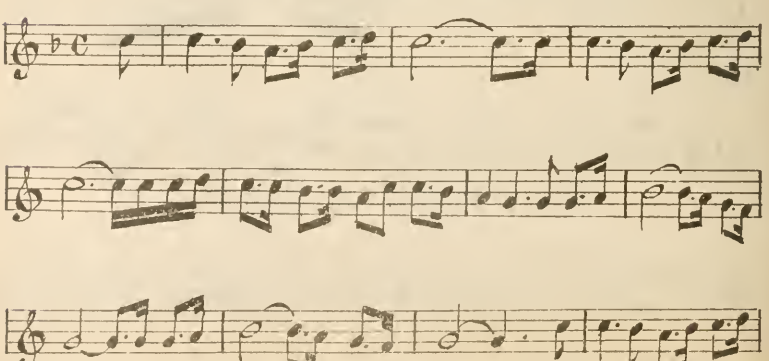

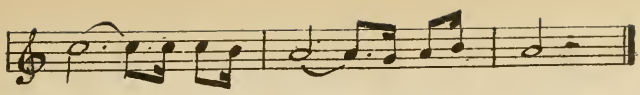

XX. GERMAINE

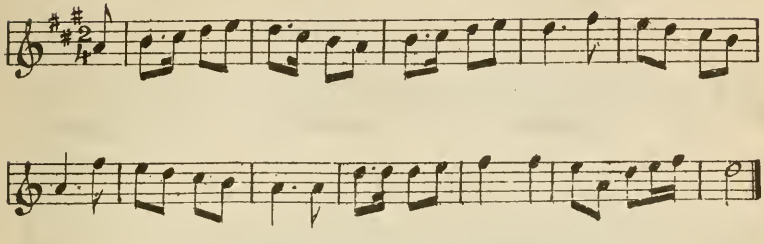

XXI DÈSIR DE MARIAGE

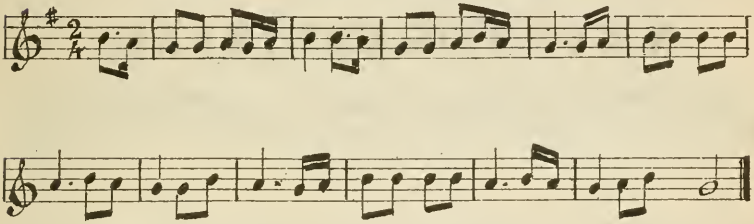

XXII. CHANT PATOIS

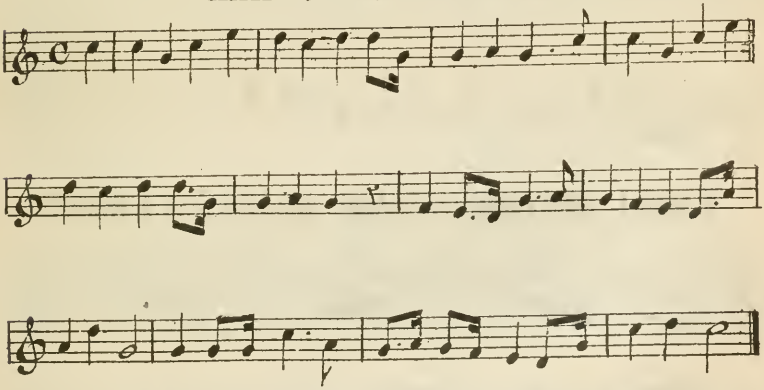

XXIII. LA VENGEANCE

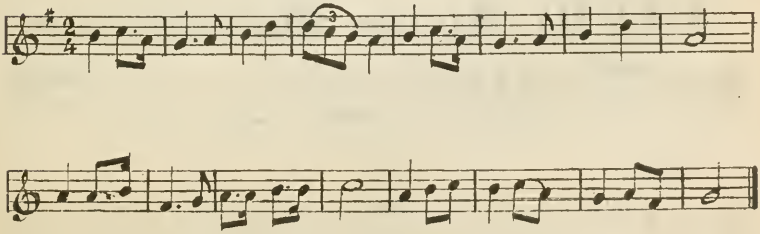

XXV. Le Berger Volage

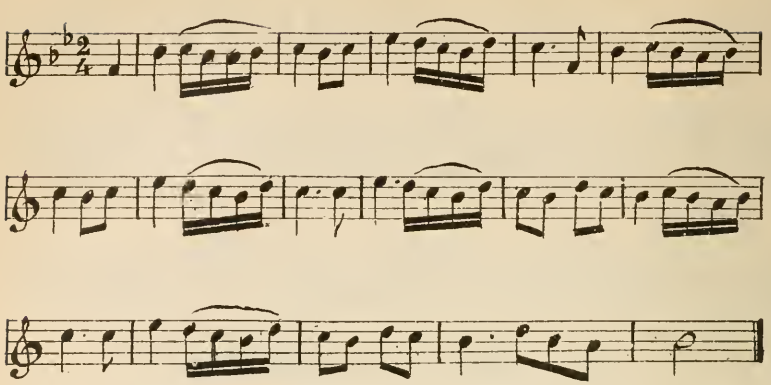

XXVI. LOS CARIBARIS

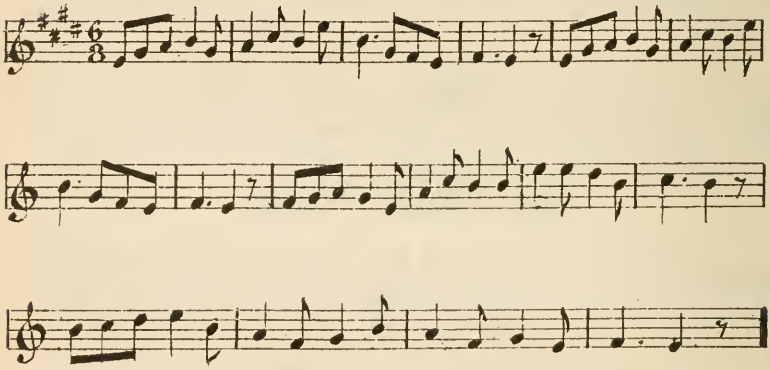

XXVII. REGRETS DE JEUNE FEMME

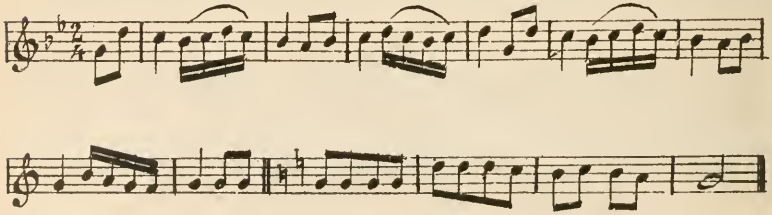

XXVIII. Ronde Barrisienne
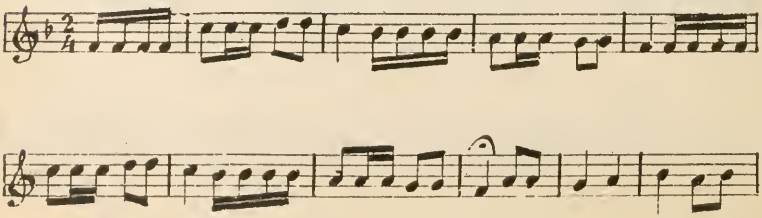
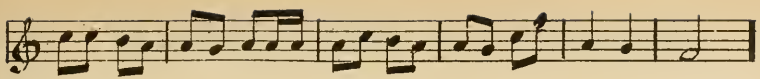

XXIX. La Femme Maîtresse

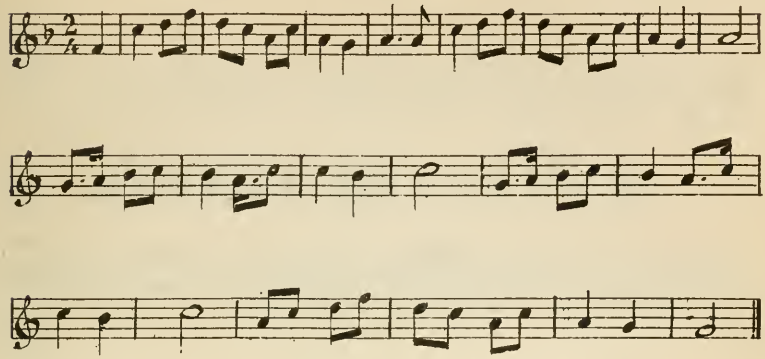

XXX. LE PETIT MOUSSE

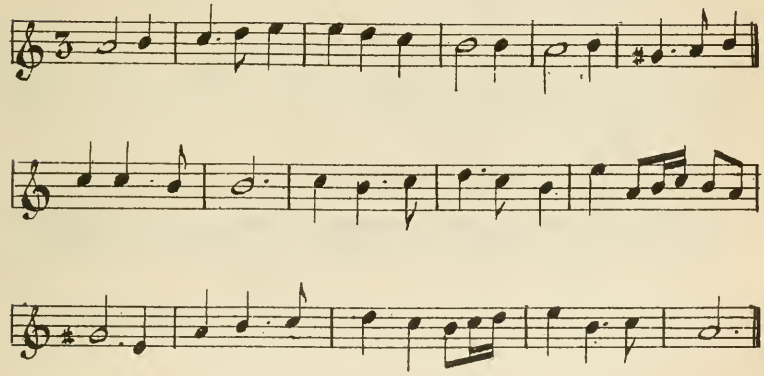

XXXIV. La Mort du Guerrier

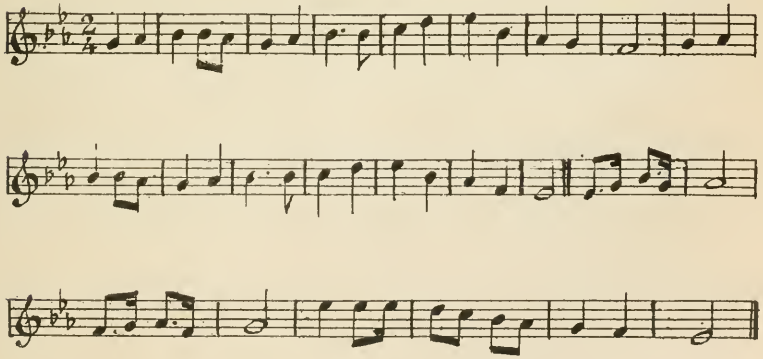

XXXV. LA DÉLAISSÉE

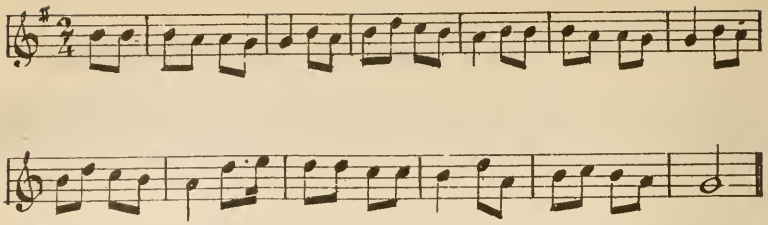

XXXVI. LOS AVANTS

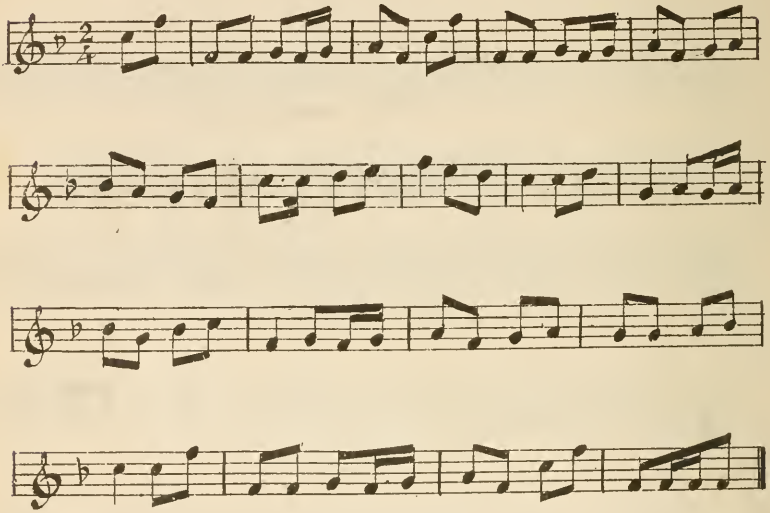

LA

TAQUE DES TROIS SAINTES

PAR

M. LÉON GERMAIN

Pour l'histoire de l'art, les œuvres de début d'un peintre ou d'un sculpteur, les projets inexécutés, les simples ébauches, ont souvent plus d'importance que les chefs-d'œuvre de l'âge mûr. Ceux-ci montrent le but atteint, le développement complet du talent et de l'idée philosophique : mais combien n'aime-t-on pas à étudier, par l'examen des tâtonnements antérieurs, les origines de la vocation d un artiste, les fluctuations de sa carrière et la formation graduelle de son génie !

De même dans les arts industriels, où la minime valeur des produits porte à négliger d'y inscrire leur acte de naissance, c'est, le plus souvent, par la recherche des essais, des œuvres manquées, par la comparaison des morceaux similaires, que l'on arrive à découvrir l'époque, le lieu de fabrication et la signification des sujets.

Ces réflexions se sont présentées à mon esprit à propos d'une taque de foyer dont M. le Dr Coliez, de Longwy, son heureux possesseur, a bien voulu m'adresser la photographie (V. la pl.). Quel mélange surprenant de sujets hétéroclites, placés presque tous en désordre, les uns répétés deux fois, et plusieurs peu distincts par suite du manque de soin dans le moulage ! Que représentent les sujets principaux,

c'est-à-dire les trois femmes et les trois écussons ? De quelle forge pouvait provenir cette vaste plaque métallique ?

J'ai pris à cœur d'étudier ce curieux objet ; j'espère parvenir, sinon à résoudre entièrement les questions qu'il soulève, du moins à en élucider quelques-unes et à proposer, pour les autres, des hypothèses qui aideront à découvrir toute la vérité.

Mon premier soin a été de rapprocher cette taque de deux autres du Musée historique lorrain, qui offrent une partie de ses sujets et dont le lieu d'origine, resté inconnu, doit être le même. L'une, très grand rectangle en hauteur, que j'ai publiée dans la *Lorraine-Artiste* et qui a été envoyée de Mars-la-Tour, représente notamment quatre saintes : la Vierge, sainte Anne, sainte Catherine et sainte Barbe (1). La seconde taque, ayant la partie supérieure en triangle, et dont j'ai fait faire la photographie (V. la pl.), offre la même sainte Catherine, accostée de deux petits génies, debout sur des consoles et jouant, l'un de la flûte, l'autre du tambour ; au bas se trouvent deux petits chiens, et le champ est parsemé de têtes de clous rosacées (2).

Cela posé, je vais décrire sommairement la taque de M. Coliez, en insistant sur ses similitudes avec les deux plaques qui viennent d'être rappelées.

---

(1) *Taque des quatre saintes*, dans la *Lorraine-Artiste*, 1892, p. 291-295, pl. phototypique. — Cf. le *Catalogue* du Musée historique lorrain, par M. Lucien Wiener, 1895, p. 230, n° 1491.

(2) Cette taque est l'une des premières qui soient entrées au Musée historique lorrain ; lors du classement, il y a une vingtaine d'années et alors que l'on ne s'intéressait guère sérieusement à ces objets, j'avais cru qu'elle représentait sainte Elisabeth de Hongrie, car la roue n'apparaît nullement, la couronne indiquait une princesse et le mouvement par lequel la sainte semble relever un pan de son vêtement me faisait songer à la légende du miracle des roses ; pareille légende existe aussi pour sainte Elisabeth de Portugal, mais cette dernière sainte était peu connue en Lorraine. — Cf. le *Catalogue* du Musée lorrain, p. 230, n° 1490 : « Don de M. Guérin. »

SAINTE CATHERINE (MUSÉE LORRAIN)

LES TROIS SAINTES : CATHERINE, ANNE ET BARBE

(COLLECT. E. COLIEZ, A LONGWY)

TAQUES DE FOYER (1re MOITIÉ DU XVIe SIÈCLE)

Cette taque, œuvre d'essai ou de caprice, est très grande ; elle forme un rectangle oblong (H. 0,89 ; L. 1,16), sans aucun encadrement. Le champ est parsemé, sans régularité, de têtes de clous rosacées semblables à celles de la taque de sainte Catherine. La disposition des sujets peut se diviser en deux zones étagées.

La première, presque du double plus haute que l'autre, représente, régulièrement espacées, trois saintes debout sur de petites consoles : au milieu, sainte Anne, tenant une pomme et un livre ; à la droite, sainte Catherine d'Alexandrie, la tête ornée d'une couronne princière, tenant de la main droite un livre, et de l'autre la poignée d'une épée dont la pointe pose à terre ; à gauche, sainte Barbe, ayant la main droite à la ceinture et s'appuyant de l'autre sur la tour qui constitue sa principale caractéristique. Sainte Catherine se retrouve identiquement sur les deux autres taques que j'ai citées, et les autres saintes, sur la première ; seulement, les statuettes qui ont servi à former le moule ont été plus ou moins placées normalement ; le fait semble surtout notable pour sainte Catherine ; c'est à cela ou à un accident qu'il faut attribuer l'absence à ses pieds, à la gauche, de la roue bien marquée sur la taque des quatre saintes.

Entre les saintes sont figurés sans symétrie deux écussons armoriés, l'un surmonté d'une crosse et d'une mitre, l'autre dépourvu d'ornements extérieurs ; réservant de les décrire plus loin, je leur donnerai les nos 1 et 2. Au-dessous d'eux et à des hauteurs différentes, on voit deux petits chiens pareils à ceux de la taque de sainte Catherine ; le premier descend si bas qu'il empiète sur la zone inférieure. A la droite de la même sainte, c'est-à-dire au bord du champ, je crois distinguer, mal venue à la fonte, une sphère terrestre, aux longitudes en saillie, accompagnée en haut d'une sorte de cercle vu de champ en perspective, et en bas d'une large règle à nervure médiane. De plus, à côté de la tête de sainte Anne et à hauteur du sommet, on lit ces deux inscriptions,

en caractères gothiques bourgeois, auxquelles je ne devine aucun sens : à droite, *hidə ;* à gauche, *oitmff.*

La zone inférieure offre deux petits personnages debout, les jambes écartées, sur un mince tertre, et trois écussons armoriés. Le premier personnage à la droite, peu distinct, semble porter un objet, un oiseau peut-être, sur le bras gauche, et le maintient de l'autre bras. Le second personnage, au milieu, paraît habillé de chausses collantes, d'une tunique courte, à ceinture, et d'un surcot à capuchon relevé sur la tête ; des deux mains il tient en *barre* une sorte de torche allumée. Je crois avoir déjà vu ces sujets sur d'autres taques, mais le souvenir ne m'en est pas exactement présent ; j'appelle l'attention sur l'intérêt qu'il y aurait à les retrouver ailleurs. Entre les deux personnages se voit l'un des écussons, aux armoiries duquel j'attribuerai le n° 3 ; les autres sont rangés à la gauche, le premier identique au n° 1 ; le second, au n° 3.

C'est à l'interprétation des armoiries qu'il convient maintenant de s'attacher, car là est le côté original de notre plaque de foyer.

1. Les armoiries ecclésiastiques, répétées deux fois, n'appartiennent à aucun évêque de la Lotharingie ; elles doivent, par conséquent, désigner un abbé. Or, dans les régions nord-barroises ou luxembourgeoises auxquelles semblent nous diriger les trois taques comparées, ce sont les abbés des monastères d'Orval et de Saint-Hubert dont les écussons apparaissent le plus souvent sur les plaques de ce genre. Les armoiries des abbés de Saint-Hubert m'étaient plus particulièrement connues, mais ne m'offraient rien d'analogue à celles dont il s'agit. Je me suis, par suite, reporté à l'armorial des abbés d'Orval, publié par le R. P. Hipp. Goffinet, S. J. (1), et j'ai constaté que les écussons se réfèrent, d'une

(1) Hipp. Goffinet, *Documents pour l'hist. de l'abbaye d'Orval ;* Arlon. 1867, gr. in-8°.

manière évidente, à Bauduin de Presseux, abbé d'Orval de 1504 à 1539. Il fut suivi dans la même prélature par un parent, Godefroid de Presseux ; mais celui-ci, dans son écusson, remplaça l'*anneau* par une *étoile de gueules,* afin sans doute d'établir une distinction, ou parce qu'elle formait une brisure de la branche à laquelle il appartenait ; du reste, Godefroid ne fut abbé que de 1539 à 1540. Voici, d'après le R. P. Goffinet, quelles étaient les armoiries de Bauduin de Presseux :

D'argent, à 3 losanges de sinople 2.1 ; écartelé d'or à la fasce échiquetée de gueules et d'argent de 3 tires, au lion issant de gueules en chef, et à un anneau de gueules chatonné de sable en pointe (1). Ce dernier blason est celui de la famille d'Aremberg, hormis l'anneau.

Les armoiries de Bauduin de Presseux sont bien assurément celles qu'offre la taque de foyer, mais avec un manque de netteté qui m'aurait empêché de les décrire *de visu* d'une manière exacte. Lorsqu'on examine de près la photographie, aucun doute ne peut subsister sur l'identification.

Toutefois, il faut ajouter que, sur notre taque, les quartiers 1 et 4 sont *brisés* en chef, par un objet très petit, qui me semble être une étoile à six rais.

Cet écusson est le plus ancien, sur les taques, qui nous offre les armoiries d'un abbé d'Orval ; la disposition de la mitre ainsi placée au-dessus de l'écusson, au milieu, avec la crosse en pal par derrière, est conforme à l'usage qui se produisit vers cette époque, mais ne semble pas, même là où il se prolongea le plus, avoir duré jusqu'à la fin du XVI^e^ siècle. D'après les sceaux, à Toul, Antoine Pelegrin fut le seul évêque qui prit cette disposition, en 1537 ; à Verdun, le célèbre évêque Nicolas Psaulme fut le premier qui l'adopta.

2. Le second écusson, légèrement arqué en haut, arrondi

(1) Hipp. Goffinet, *o. c.* p. 5.

en bas et un peu échancré à dextre vers le haut, offre une fasce surélevée, à nervure médiane saillante, accompagnée en pointe d'une rose à double corolle. Cette particularité d'une fasce accompagnée uniquement en pointe d'une rose, ne pouvait laisser aucun doute sur l'attribution ; ce sont là les armoiries de la célèbre famille de Busleyden, dont je me suis beaucoup occupé à propos d'une tombe à Marville (1), et qui fut anoblie par Charles le Téméraire en 1471. Ces armes se décrivent : *D'azur à la fasce d'or, accompagnée en pointe d'une rose de gueules, boutonnée d'or et feuillée de sinople ;* mais le surhaussement de la fasce se remarque sur différents monuments, dont il me suffira de citer la pierre sculptée encastrée sous le porche de l'église paroissiale Saint-Martin d'Arlon.

3. Le dernier écusson, spécialement curieux, est divisé par des nervures en *parti de un, coupé de trois*, avec une étoile à six rais au premier compartiment. C'est sûrement cet écusson qui existe sur la taque des quatre saintes, au bas à la droite, mais si mal venu, que les contours et la nervure inférieure ne sont pas distincts ; aussi n'avais-je pu y voir qu'une mince croix à deux traverses, cantonnée d'une étoile (2). A quelle famille convient-il de rattacher cet écusson ? Je propose, sous toutes réserves, de l'attribuer à la famille de Naves, famille qui tint au XVI^e^ siècle un rang considérable dans le duché de Luxembourg. Voici les motifs de mon opinion. Aug. Neyen décrit ainsi les armoiries de cette famille : *De sable à la fasce d'or, de trois pièces, au pal de sable, bordé à chaque côté d'un filet d'or, brochant sur le tout* (3). Par *fasce de trois pièces*, il faut entendre trois fasces, dont

(1) *Notice sur la tombe d'Isabelle de Musset, femme de Gilles I^er^ de Busleyden, à Marville* ; Nancy, 1886 : extr. des *Mém. Soc. arch. lorr.*

(2) *Lorraine-Artiste*, 1892, p. 294-295.

(3) Aug. Neyen, *Biographie luxembourgeoise*, t. II, p. 7.

chacune évidemment ne peut avoir la largeur qu'aurait la fasce unique placée sur l'écu. L'expression est connue dans l'ancien langage héraldique (1) ; ce sont bien ces armoiries, ainsi comprises, que je retrouve sur le sceau de Nicolas de Naves, seigneur de Pouilly, en 1575, et au troisième quartier du monument funèbre de E.-M.-G. de Schœnberg, à Montigny-sur-Chiers, personnage dont la mère appartenait à la famille de Naves. J'ai, du reste, l'intention d'étudier ultérieurement ce curieux morceau de sculpture, qui n'avait pas encore reçu d'attribution.

Or, qu'on réduise les trois fasces et le pal à l'étroitesse d'un trait et que, de plus, l'on ajoute, au canton dextre du chef, une étoile, indiquant vraisemblablement une branche cadette : on aura ainsi l'ecu de la taque de Longwy. Assurément, une déformation aussi considérable paraît difficile à accepter, et je ne la formule qu'afin de provoquer la recherche d'une explication plus probable. Mais je dois faire observer que l'écu de la plaque de foyer semble héraldiquement impossible ; cette figuration ne peut provenir que d'une grave altération ; en outre, je suis disposé à croire que les armoiries de la famille de Naves ont été l'objet d'autres altérations surprenantes. En effet, plusieurs armoriaux manuscrits mentionnent une famille de Naves dans le Barrois, qui aurait porté, suivant les uns, *d'azur à 6 rectangles oblongs d'or, 2,2 et 2*, et, suivant les autres, *de gueules, à 6 tablettes d'or, 2,2 et 2*. Une famille de Naves spécialement barroise m'est inconnue, et celle du Luxembourg a été habituée dans le Barrois, dont elle était peut-être originaire. Ces dernières armoiries ne seraient-elles pas les mêmes que les précédentes, altérées et déformées par suite de circonstances

(1) Pour ne citer qu'un exemple, les armes de la célèbre maison de Bassompierre, *à trois chevrons*, sont ainsi décrites par Hussonl'Escossois, dans son *Simple crayon* : « *D'argent au chevron de gueulle de trois pièces.* »

diverses ? Les modifications des émaux ne font point difficulté : elles peuvent résulter de l'ignorance ou de changements intentionnels, tels que pour distinguer des branches différentes. Quant au dessin, si, dans l'écu de la famille luxembourgeoise, on suppose enlevés les deux filets, très étroits, qui bordent le *pal*, cette pièce se confondra avec le champ, de même couleur, et l'on ne verra plus ressortir que les six extrémités des fasces D'OR, qui devront ressembler beaucoup aux six *tablettes* ou *rectangles* D'OR. J'ajouterai que de telles pièces sont tout à fait inusitées dans le blason. Et maintenant, si l'on exagère l'étendue de ces tablettes ou rectangles, jusqu'à en remplir presque tout le champ, il ne restera guère, des fasces et du pal primitifs, que des filets de division, comme ceux que nous offrent la taque.

Depuis que ce qui précède a été décrit, j'ai eu la bonne surprise de trouver un témoignage important en faveur de mes prévisions. La généalogie, récemment publiée, de la Maison de La Fontaine-Harnoncourt, dont les renseignements héraldiques inspirent grande confiance, offre un petit écusson de la famille de Naves, indiqué : de sable (?) à un pal et trois fasces confondus, d'or ; c'est, moins l'étoile, la même figure que sur la taque, sauf élargissement des filets (1).

Quoi qu'il en soit de cette dernière attribution, les deux premiers écussons nous transportent bien dans le Luxembourg ou le comté de Chiny, et l'écu le plus important, celui de l'abbé d'Orval, donne à penser que la taque a été fondue dans cette abbaye, origine ecclésiastique corroborée par les trois statuettes de saintes que l'objet représente en place d'honneur : on connaît beaucoup d'autres taques, généralement fort artistiques, qui proviennent des mêmes forges :

(1) *Gesammelte Nachrichten über die Familie der Grafen de la Fontaine d'Harnoncourt-Unverzagt ;* Vienne, 1894, in-4° ; v. le premier des tableaux placés à la fin.

celles d'abord aux armoiries des abbés Lambert de Villers, 1576 (1), Bernard de Montgaillard, 1607, Laurent de Laroche, 1628, Menne Effleur, 1759 ; puis, d'après la tradition, celles des vertus théologales au château de Louppy-sur-Loison (2)

(1) Je reproduis les dates inscrites sur les taques.

(2) Mgr X. Barbier de Montault a mentionné celle de Louppy (*Journal Soc. arch. lorr.*, 1888, p. 55) : « La plaque en fonte du foyer figure deux mains qui se croisent au-dessus d'une ancre et qui étreignent deux cœurs enflammés ; au-dessus d'elles plane l'Esprit-Saint et se déroule la devise... : HOC FAC ET VIVES. » Le savant prélat ajoutait : « L'allégorie est alambiquée ; elle signifie tout simplement l'union des deux époux sous la protection de la religion, qui, en effet, leur assure la vie future en laquelle ils espèrent ; la flamme du foyer motive celle des cœurs... »

Par le rapprochement de deux taques analogues dont je vais parler, je croirais plutôt qu'il s'agit des vertus théologales, représentées : la Foi, par les mains croisées ; l'Espérance par l'ancre ; la Charité par le cœur ou la colombe. Le texte est tiré de S. Luc, x, 28 ; c'est le conseil que donne le Christ, après avoir rappelé le grand commandement de l'amour de Dieu et du prochain. D'ailleurs, l'idée des vertus théologales se concilie fort bien avec celle du mariage ; cf. la médaille n° 1023, dans le catalogue numismatique de Schulman, à Amersfoort (Hollande), vente du 6 octobre 1896, et le n° 1621, vente d'octobre 1895.

M. Beauzée-Pinsart, de Stenay, m'a envoyé le croquis d'une taque presque semblable ; le sujet, y compris le texte, est encadré d'une couronne de feuillage imbriqué ; les mains se joignent sur le milieu de l'ancre, au milieu de la barre duquel on peut supposer un cœur, que toucherait le bec de la colombe, volant la tête en bas. Les écoinçons extérieurs sont ornés de petits cartouches à larges arcades trilobées renfermant : en haut, la date 16-22 ; en bas, le nom OR-VAL.

Une autre, que j'ai vue au Musée d'Arlon, est semblable, avec le cœur bien apparent. Les cartouches des écoinçons sont ronds ; ceux du haut offrent la date 17-14 ; sur ceux du bas j'avais lu, avec un point d'interrogation : RA-V*et* ; mais je suppose maintenant que c'est le nom d'Orval écrit à rebours : RA-VRO, ce que l'on pourra vérifier.

On est heureux de se rencontrer, dans ses opinions, avec des érudits, surtout lorsqu'ils sont en même temps d'excellents confrères. Récemment a été distribué le 3e fascicule du *Bulletin*

et ailleurs ; je mentionnerai encore la taque du Musée de Longwy, qui représente la Vierge de l'abbaye d'Orval, et la très curieuse grande plaque, connue à plusieurs exemplaires, qui offre, accosté des quatre vertus cardinales, l'emblème des Jansénistes, rappelant les trois vertus théologales.

Pour moi, il n'est pas douteux que les deux autres taques dont j'ai parlé au commencement ont la même origine, et cette constatation est importante. Que l'on ne s'étonne pas de les avoir retrouvées à grande distance d'Orval ; ces sortes d'objets se transportaient fréquemment fort au loin. On a vu récemment, à la salle des ventes de Nancy, un très be exemplaire de la grande plaque à l'emblème janséniste ; le Musée lorrain en possède une offrant la légende de saint Hubert et qui porte, avec la date de 1570, le nom du lieu de son origine, Witry (1) dans le Luxembourg belge (2) ; enfin, une énorme taque aux armes de Lorraine et de la même

archéologique du Comité des travaux historiques ; il contient la première partie d'un important travail illustré de M. L. Maxe-Werly, *L'ornementation du foyer depuis l'époque de la Renaissance.* L'auteur y publie (p. 492), dans le paragraphe des « plaques jansénistes », celle de Louppy, conforme à ce que je viens de dire de celle signalée par M. Beauzée-Pinsart ; seulement, la date est 1692 ; le cœur est bien marqué, mais à quelque distance du bec de la colombe. Or, M. Maxe-Werly propose aussi de rattacher cette taque aux forges d'Orval ; de plus, il reproduit l'appréciation de M. le pasteur H. Dannreuther qui, de même que moi, y voit la représentation des trois vertus théologales.

(1) *S. C. Frido* (ou *Friclo*, *Frielo*) *C. de Witry*, ce qui paraît signifier : *Sire C. Frielo, curé de Witry ;* les *Communes luxembourgeoises* (t. VI ; Arlon, 1893, p. 288) disent que « Sire Nicolas Frielo » fut institué curé de Witry en 1564. Le *C* serait-il l'initiale de l'un des nombreux diminutifs ou dérivés de *Nicolas : Colas, Colin, Claus, Clesse*, etc. — Witry est du canton de Fauvillers, arr. de Neufchâteau, prov. du Luxembourg.

(2) *Catalogue* du Musée lorrain, p. 230, n° 1492. J'en connais plusieurs autres exemplaires. — Cf. le *Bulletin monumental*, 1887, p. 568.

année, l'une des plus lourdes qu'on ait jamais rencontrées. existe également au même Musée et à celui d'Arlon (1).

Si je voulais donner à ce travail tous les développements qu'il peut comporter, je devrais étudier la représentation des trois saintes, Anne, Catherine et Barbe, sous le rapport de l'iconographie et de l'histoire de leur culte. Mais il me faudrait trop étendre ma communication. Au reste, je me suis quelque peu occupé de la question dans des travaux antérieurs et en dernier lieu à propos de la taque des quatre saintes. Relativement à la curieuse figuration de sainte Anne tenant une pomme, nous avons à présent un motif de localisation qui me manquait alors et qu'il importe de noter.

Nous devons encore nous arrêter sur cette curieuse plaque de foyer relativement à l'élément chronologique qu'elle constitue. L'écusson de l'abbé d'Orval a dû être sculpté pendant le temps de sa longue prélature, c'est-à-dire, comme on l'a vu, entre 1504 et 1539. Assurément, on a pu, surtout pour une taque aussi fantaisiste, se servir de ce modèle plus tardivement ; mais la chose semble peu probable et tous les autres sujets de la décoration me paraissent remonter, pour le moins, à la même époque.

Cette constatation est importante, voici pourquoi : notre savant confrère, M. L. Maxe-Werly, l'un des archéologues qui s'occupent le plus de ce genre de monuments, a fait, en 1895, au Congrès des Sociétés savantes des départements, une communication sur « l'ornementation du foyer depuis l'époque de la Renaissance ». Dans le compte rendu qui en a été publié, l'auteur dit que « les plaques de fontes n'apparaissent au fond du foyer que vers le milieu du XVI^e^ siècle » ; et il cite, comme la plus ancienne qui soit connue d'une

(1) Cf. mon article *Plaque de foyer aux armoiries du duc Charles III*, 1570, dans la *Lorraine-Artiste*, 1892, p. 710-712, pl. — Cf. *Catalogue* du Musée lorrain, p. 220, n° 1402.

manière précise, l'une de la collection du Musée historique lorrain, offrant la date de 1543 (1).

Or, nos trois taques d'Orval nous reportent, je le pense, à une époque antérieure. Celle de sainte Catherine avait paru remonter au xv[e] siècle (2) ; j'admets volontiers qu'une telle antiquité soit exagérée ; mais la plaque des quatre saintes est ornée d'une double arcature dans le genre gothique fleuri, de la dernière période, avec toutefois des arcs cintrés et non brisés. Elle me semble rentrer dans le style de la Renaissance à l'époque de Louis XII ; on peut admettre un léger retard sur le centre de la France, mais je ne serais pas disposé à abaisser la date de cette plaque au-delà du premier quart du xvi[e] siècle. Cette opinion me paraît confirmée par la taque des trois saintes, qui, je le répète, doit être antérieure à 1539.

En terminant, je sollicite la recherche et l'indication des taques nouvelles, sur lesquelles on retrouverait l'un ou l'autre des sujets décorant celle que je viens de restituer à l'abbaye d'Orval.

(1) *Bull. archéologique* du Comité des travaux historiques, 1895, p. L. — Cf., dans les *Mém. de la Soc. des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc*, au procès-verbal de la séance du 7 août 1889, le compte rendu d'une communication analogue de M. Maxe-Werly. — Ainsi que je l'ai dit dans une note précédente, la première partie de ce travail vient de paraître. — M. Coliez a eu l'obligeance de me communiquer des photographies de plusieurs taques de la remarquable collection formée par son beau-père, M. Berweiler, à Metz. L'une, très artistique, en rectangle à pans supérieurs coupés, représente : à dextre, Samson combattant le lion ; à sénestre, Samson tuant un Philistin avec la mâchoire d'âne. Au milieu existe la date 1545.

(2) *Catalogue* du Musée lorrain, 1895, p. 230, n° 1490.

ERRATA & ADDENDA

A la page 210 :

Les pages qui précèdent étaient imprimées lorsque nous nous sommes aperçu que le testament de Hugo avait déjà été donné, il y a quelques années, par le *Bulletin de la Société philomathique vosgienne* (6e année, 1880-81, pp. 13-17). Mais, cette publication n'étant qu'une reproduction pure et simple du document, sans notes explicatives, nous avons pensé que notre travail conservait sa raison d'être et ne faisait pas double emploi — d'autant plus que le texte publié par le *Bulletin* laisse quelquefois à désirer au point de vue de l'exactitude.

Ce texte nous permet toutefois de préciser un détail qui nous avait échappé. Le peintre que notre copie, p. 12, désigne sous le nom de Carlomart et que la version du *Bulletin* appelle Carle Maratte ne peut être que le célèbre peintre italien Carlo Maratti, 1625-1713 (Cf. Michaud, *Biographie universelle*, tome XXVI, p. 419).

LISTE DES SOCIETÉS SAVANTES (1)

EN RAPPORT AVEC LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE
ET
DES PUBLICATIONS PÉRIODIQUES QUI LUI SONT ADRESSÉES

Amiens. — Société des Antiquaires de Picardie.
Angers. — Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers.
Annecy. — Société florimontane d'Annecy.
Anvers. — Académie royale d'Archéologie de Belgique.
Arlon. — Institut archéologique du Luxembourg.
Arras. — Commission départementale des Monuments historiques du Pas-de-Calais.
Auxerre. — Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
Bar-le-Duc. — Archives départementales de la Meuse.
Bar-le-Duc. — Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc.
Beauvais. — Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise.
Belfort. — Société Belfortaine d'Emulation.
Besançon. — Société d'émulation du Doubs.

(1) Les présidents des Sociétés dont le nom est précédé d'un astérisque, ont été nommés membres honoraires de la Société d'Archéologie, en souvenir des preuves de sympathie qu'elle a reçues de ces Compagnies à la suite de l'incendie de 1871, qui a partiellement consumé le Palais ducal, aujourd'hui restauré.

Bordeaux. — Société archéologique de Bordeaux.
Bourges. — Société des Antiquaires du Centre.
Bruxelles. — Société des Bollandistes.
Bruxelles. — Société d'Archéologie de Bruxelles.
Bruxelles. — Société royale de Numismatique.
Caen. — * Société française d'Archéologie pour la conservation des monuments historiques.
Chalon-sur-Saone. — Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône.
Chalons-sur-Marne. — Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de laMarne.
Chambéry. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie.
Chambéry. — Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
Charleroi. — Société paléontologique et archéologique.
Chartres. — Société archéologique d'Eure-et-Loir.
Chateau-Thierry. — Société historique et archéologique de Château-Thierry.
Colmar. — Société d'histoire naturelle de Colmar.
Compiègne. — Société historique de Compiègne.
Constantine. — Société archéologique de la province de Constantine.
Dax. — Société de Borda.
Dijon. — * Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or.
Draguignan. — Société d'études historiques et archéologiques de la ville de Draguignan.
Enghien. — Cercle archéologique d'Enghien (Belgique).
Epinal. — * Société d'Emulation du département des Vosges.
Fontainebleau. — Société historique et archéologique du Gâtinais.
Grenoble. — Académie delphinale.
Le Havre. — Société nationale havraise d'Etudes diverses.
Langres. — Société historique et archéologique de Langres.
Le Mans. — Société historique et archéologique du Maine.

Liège. — Institut archéologique liégeois.
Liège. — Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liège.
Luxembourg. — * Institut grand-ducal de Luxembourg (section des sciences historiques).
Luxembourg. — Cercle historique, littéraire et artistique.
Maredsous (abbaye de). — Revue bénédictine.
Marseille. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Marseille.
Metz. — * Académie de Metz.
Metz. — Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine.
Mézières. — Revue historique ardennaise.
Montauban. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne.
Montbéliard. — Société d'Emulation de Montbéliard.
Mulhouse. — Musée historique de Mulhouse.
Nancy. — Archives municipales.
Nancy. — Académie de Stanislas.
Nancy. — Société lorraine de Photographie.
Nancy. — Bulletin des Sociétés artistiques de l'Est.
Nancy. — Lorraine-Artiste.
Nancy. — L'Immeuble et la Construction dans l'Est.
Nantes. — Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure.
Nîmes. — * Académie du Gard.
Orléans. — * Société archéologique de l'Orléanais.
Paris. — Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.
Paris (antérieurement Lyon). — Musée Guimet.
Paris. — Bibliothèque de la Sorbonne.
Paris. — Société des Etudes grecques.
Paris. — Société de l'Histoire de Paris.
Paris. — Société nationale des Antiquaires de France.
Paris. — Société des Etudes historiques.
Paris. — Revue historique.
Paris. — Journal des Savants.
Pau. — Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau.
Poitiers. — * Société des Antiquaires de l'Ouest.

Reims. — Académie nationale de Reims.
Rome. — Commissione archeologica comunale di Roma.
Saint-Dié. — Société philomathique vosgienne.
Sedan. — Société d'Études ardennaises.
Senlis. — Comité archéologique de Senlis.
Sens. — * Société archéologique de Sens.
Strasbourg. — Société pour la Conservation des Monuments historiques d'Alsace.
Toulon. — Société académique du Var.
Toulouse. — Société archéologique du Midi de la France.
Troyes. — Société académique de l'Aube.
Verdun. — Société philomathique de Verdun (Meuse).

LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN

au 1er Janvier 1897

Bureau de la Société élu pour l'année 1896-1897.

Président, Charles **Guyot.**
Vice-président, Léopold **Quintard.**
Secrétaire perpétuel } Léon **Germain.**
Bibliothécaire-Archiviste }
Secrétaire annuel, Raymond **de Souhesmes.**
Trésorier, René **Wiener.**
Secrétaires adjoints { Pierre **de Lallemand de Mont.**
Emile **Duvernoy.**

Conservateur du Musée lorrain : Lucien Wiener.
Conservateur honoraire : Charles Cournault.

Membres honoraires.

Joybert (Madame la baronne de), au château de Saulxures-lès-Nancy.
Le Directeur de la Société française d'Archéologie pour la conservation et la description des Monuments (1).

(1) La Société a conféré le titre de membre honoraire aux présidents des Sociétés qui, apres l'incendie du Palais ducal en 1871, ont bien voulu lui donner des témoignages de sympathie, soit en souscrivant pour la reconstruction de l'édifice, soit en envoyant la collection de leurs publications à la bibliothèque du Musée.

Le Président de la Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or.

— de la Société d'Emulation des Vosges.

— de l'Académie de Metz.

— de l'Académie du Gard.

— de la Société archéologique de l'Orléanais.

— de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

— de la Société archéologique de Sens.

— de l'Institut grand-ducal de Luxembourg (section des sciences historiques).

Membres perpétuels (1).

Bizemont (le vicomte de), ancien officier supérieur, château du Tremblois, par Bouxières-aux-Chênes.

Courcel (Valentin de), 20, rue de Vaugirard, Paris.

† **Dumast** (le baron Prosper **Guerrier** de), premier secrétaire perpétuel de la Société (Mort à Nancy le 26 janvier 1883).

Florange (Jules), 21, quai Malaquais, Paris.

Germain (Léon), membre de l'Académie de Stanislas, 26, rue Héré.

† **Gouy** (Jules), ancien magistrat, membre de l'Académie de Stanislas (Mort à Nancy le 16 février 1892).

Guyot (Charles), sous-directeur de l'Ecole forestière, membre de l'Académie de Stanislas, 10, rue Girardet.

Langlard, directeur d'assurances, 30, rue des Tiercelins.

† **Laprevote** (Charles), ancien secrétaire perpétuel de la Société (Mort à Nancy le 12 juin 1886).

Larguillon (le commandant), 49, faubourg Saint-Georges.

† **Lepage** (Henri), archiviste de Meurthe-et-Moselle, président de la Société de 1851 à 1887 (Mort à Nancy le 29 décembre 1887).

(1) Le titre de membre perpétuel est acquis par le versement en une seule fois d'une somme de 200 francs. Il donne droit à la distribution gratuite des Mémoires et du Journal de la Société. (Arrêté ministériel du 16 juin 1891, autorisant cette disposition additionnelle au Règlement.)

Les noms précédés d'un astérisque sont ceux des membres abonnés au *Journal* mensuel de la Société.

Les personnes dont le nom n'est suivi d'aucune indication de lieu, ont leur résidence à Nancy. Les localités dont la situation n'est pas spécifiée sont situées dans le département de Meurthe-et-Moselle.

† **Meaume** (Edouard), avocat, professeur à l'Ecole forestière (Mort à Paris le 5 mars 1886).

Mengin (Henri), avocat à la Cour, membre de l'Académie de Stanislas, 8, rue Lafayette.

Parisot (l'abbé), curé de Villers-les-Nancy.

Pierson (Louis), à Mirecourt (Vosges).

Rozières (Paul de), lieutenant au 2e cuirassiers, à Lunéville.

† **Sidot** (Louis), libraire (Mort à Nancy le 18 mars 1896).

† **Thiéry** (Emile), artiste peintre (Mort à Nancy le 3 février 1895).

Wiener (Lucien), 28, rue de la Ravinelle.

Membres titulaires.

Adam, président de chambre à la Cour d'appel, boulevard Sévigné, à Rennes.

Adam, ancien maire de Nancy, 27, rue Victor-Hugo.

* **Alsace**, prince d'**Hénin** (le comte d'), député, au château de Bourlémont, par Neufchâteau (Vosges), et 20, rue Washington, Paris.

Ambroise (Emile), avoué, docteur en droit, 16, rue Gambetta, à Lunéville.

* **André**, père, ancien entrepreneur, 6, rue du Manège.

* **André**, architecte du département, 12, rue d'Alliance.

Angenoux, président de chambre à la Cour d'appel, 49, cours Léopold.

* **Arth**, propriétaire, 7, rue de Rigny.

* **Asher**, libraire, 5, Unter den Linden, à Berlin.

* **Aubry**, propriétaire de la manufacture de faïence de Bellevue, près Toul.

* **Aubry** (Albert), 6, avenue Hoche, Paris.

Audiat, doyen des conseillers à la Cour d'appel, membre de l'Académie de Stanislas, 35, rue de la Ravinelle.

Authelin, professeur au Lycée, 44, rue des Tiercelins.

Avout (le baron Auguste d'), ancien magistrat, 14, rue de Mirande, à Dijon.

Aymé (le docteur), à Bulgnéville (Vosges).

* **Bagard** (l'abbé), curé de Maixe, par Einville.

Baradez, ancien adjoint au Maire de Nancy, ancien président du Tribunal de commerce, 6, rue du Montet.

* **Barbas** (le commandant), 26, rue Désilles, à Nancy.

* **Barbey** (Adrien), 5, rue Sainte-Catherine.

Barbey (Georges), à Corre (Haute-Saône).

Barbier (l'abbé), curé de Saint-Vincent-Saint-Fiacre, 7, impasse Saint-Vincent.

* **Barthélemy** (François), membre de l'Académie de Stanislas, 61, rue de Rome, à Paris.

* **Bastien** (Félix), 9, avenue de Villiers, Paris.

Bastien (Pierre), greffier en chef de la Cour d'appel, 4, rue Désilles.

Baudon (Al.), de l'imprimerie Matot-Braine, Hôtel Jeanne-d'Arc, 11, rue Libergier, à Reims.

* **Baudot** (Jules), industriel à Bar-le-Duc.

* **Bauffremont,** duc d'**Atrisco** (le prince de), 87, rue de Grenelle, Paris.

Baumont, principal du Collège de Lunéville.

Bausson (l'abbé), curé de Frolois, par Ceintrey.

* **Bazoche**, notaire honoraire, à Commercy (Meuse).

* **Beau**, avoué au Tribunal, 35, Grand'Rue (Ville-Vieille).

Beaupré (Emile), propriétaire, 18, rue de Serre.

* **Beaupré** (le comte Jules), 18, rue de Serre.

* **Beauzée-Pinsart**, sculpteur, à Stenay (Meuse).

Bécourt (Eugène), professeur agrégé au Lycée de Nancy, 59, rue Stanislas.

* **Benoit** (Arthur), à Berthelming, par Fénétrange (Lorraine).

Benoit (Charles), doyen honoraire de la Faculté des lettres, membre de l'Académie de Stanislas, 9, rue Lepois.

Benoist (Jean de), lieutenant au 12e dragons, à Pont-à-Mousson.

* **Bergeret**, lithographe, 63, rue des Jardiniers.

* **Bernard de Jandin**, ancien magistrat, 16, rue Montesquieu.

* **Berger-Levrault** (Oscar), membre de l'Académie de Stanislas, imprimeur-libraire, 7, rue des Glacis.

* **Bertier** (Emile), avoué à la Cour d'Appel, 18, place de la Carrière.

Bertin (Charles), 6, rue Lepois.

* **Beugnet** (l'abbé), professeur au grand Séminaire.

* **Bibliothèque** (la) de la Ville de Bar-le-Duc (Meuse).

* **Bibliothèque** (la) du British Muséum, à Londres.

* **Bibliothèque** (la) de la Ville d'Epinal (Vosges).
* **Bibliothèque** (la) de la Ville de Longwy.
* **Bibliothèque** (la) de la Ville de Lunéville.
* **Bibliothèque** (la) de l'University Library, Cambridge.
* **Bibliothèque** (la) de la Ville de Verdun (Meuse).
* **Bibliothèque** (la) de la Cour Impériale et Royale de Venise, par M. Guillaume Frick, libraire, 27, Graben, Vienne (Autriche).
Bigorgne, professeur au lycée Condorcet, 24, rue de Château-Landon, Paris.
☆ **Bizemont** (le vicomte de), ancien officier supérieur, château du Tremblois, par Bouxières-aux-Chênes.
* **Bleicher**, professeur à l'Ecole supérieure de pharmacie, membre de l'Académie de Stanislas, 9, cours Léopold.
Bloch (J.), grand Rabbin du Consistoire israélite, 18, rue de l'Equitation.
Blondlot, professeur à la Faculté des sciences, 8, quai Claude-le-Lorrain.
Bollemont (Alfred de), 30, rue de la Primatiale.
Bonneau (l'abbé), curé de Burey-en-Vaux, par Vaucouleurs (Meuse).
* **Bonnejoy**, docteur en médecine, rue de Marimer, château du Mégalithe, 15, à Chars-en-Vexin (Seine-et-Oise).
Bonvalot, ancien magistrat, 2, place des Vosges, à Paris.
* **Boppe** (Auguste), secrétaire de l'ambassade de France, à Constantinople.
Boppe (Lucien), directeur de l'Ecole forestière, 12, rue Girardet.
Bossert, bijoutier, 45, rue Saint-Dizier.
* **Bossu** (Louis), procureur de la République, 23, rue St-Jean, à Boulogne (Pas-de-Calais).
* **Bœswilwald**, (Paul), inspecteur général des monuments historiques, 5, boulevard St-Michel, à Paris.
Boucher (Emile), 76, Grand'Rue (Ville-Vieille).
Bouillet (l'abbé), 3, rue de la Trinité, à Paris.
Bour (Charles), propriétaire, 17, cours Léopold.
Bourcier (le comte Charles de), au château de Bathelémont-sur-Seille, par Marsal (Lorraine).

Bourgogne (Frédéric de), propriétaire, à Lamarche (Vosges).

* Bourgon (Désiré), architecte, élève de 1re classe de l'Ecole des Beaux-Arts, 6, cours Léopold.

* Boursier (Charles), notaire, 54, rue Saint-Jean.

* Bouvier (de), 10, rue de la Source.

* Boyé (Pierre), avocat à la Cour d'appel, 53, rue de l'Hospice.

Brenier (l'abbé), curé d'Epinal (Vosges).

* Braux (le baron de Piat de), à Boucq, par Foug.

* Bretagne (Ferdinand), ancien contrôleur des contributions directes, 41, rue de la Ravinelle.

* Brice (le général), 8, place de l'Académie.

* Briey (le comte Herbrandt de), chambellan de S. M. l'empereur d'Autriche, 45, rue Rochechouart, Paris.

Briot (l'abbé), curé-doyen de la basilique de Saint-Evre, place des Dames, 17.

* Brincourt (J.-B.), 2, rue Blanpain, à Sedan (Ardennes).

* Brullard (le docteur), château de Gondreville.

Bruyères (Ch. de), avocat, à Remiremont (Vosges).

* Buffet (Aimé), inspecteur général des Ponts-et-Chaussées en retraite, 46, quai Henry IV, Paris.

* Buffet (Louis), membre de l'Institut, sénateur, ancien ministre, 2, rue de Saint-Pétersbourg, Paris.

* Buffet (Louis), ingénieur des Ponts-et-Chaussées, en disponibilité à Plainfaing (Vosges).

* Buffet (Paul), 18, rue Cassette, Paris.

* Burtin (V.), avocat, 3, rue Mably.

Bussienne, propriétaire à Dieulouard.

* Buvignier-Clouet (Mlle Madeleine), 11, rue Saint-Maur, Verdun-sur-Meuse.

Carrière (le vicomte de), à Mouzorgues, par Briatexte (Tarn).

Castex (le vicomte Maurice de), ancien officier d'état-major, rue Penthièvre, 6, Paris.

Cerf, notaire, à Rosières-aux-Salines.

Chanel (l'abbé), professeur au pensionnat de la Malgrange.

* Chapelier (l'abbé), curé doyen de Lamarche (Vosges).

* Charlot (Alexandre), ancien magistrat, 5, rue des Dominicains.

Chassignet, sous-intendant militaire en retraite, membre de l'Académie de Stanislas, 18, rue de Boudonville.

* **Châtelain** (E.), professeur de philosophie au Lycée, 24, rue de Boudonville.

Chatelain (l'abbé), ancien professeur de philosophie, à Sarralbe (Lorraine).

* **Chatton** (l'abbé), curé de Velaine-sous-Amance.

* **Chaussepierre** (le commandant de), chef d'escadrons au 12e dragons, à Pont-à-Mousson.

* **Chenut** (Emile), juge de paix du canton ouest de Nancy, 1C, rue de la Ravinelle.

Chevreux, archiviste, rue des Bourdonnais, à Paris.

* **Christophe** (Henri), lithographe, 10, rue d'Amerval.

* **Clanché** (l'abbé), professeur à St-Léopold, rue de la Pépinière.

Claudot, entrepreneur de bâtiments, 3, rue du Joli-Cœur.

Claudot (Camille), inspecteur-adjoint des forêts, à Epinal.

* **Cloud** (Victor), négociant, 30, Grande-Rue, à Blâmont.

* **Coëtlosquet** (Maurice **du**), rue Sur Broué, à Rambervillers (Vosges).

* **Coliez** (Emile), docteur en médecine, à Longwy-Haut.

* **Colin** (l'abbé), curé de Virecourt, par Bayon.

* **Collenot** (Félix), ancien magistrat, 9, rue d'Alliance.

Collignon, médecin-major à l'Ecole supérieure de guerre, 9, avenue de la Bourdonnaye, à Paris.

Collignon, professeur à la Faculté des Lettres, 2 *bis*, rue Jeanne-d'Arc.

* **Contal** (Edmond), avocat à la Cour d'appel, 29, rue Sainte-Catherine.

Cordier (Julien), avocat, ancien député, 19, boulevard Latour-Maubourg, à Paris.

* **Costé**, ancien conseiller de Préfecture, 54, rue Stanislas.

☆ **Courcel** (Valentin de), 20, rue de Vaugirard, Paris.

* **Cournault** (Charles), rue de la Rivière, à Malzéville.

* **Courtois**, avocat à la Cour d'appel, 41, place de la Carrière.

* **Crépin-Leblond**, imprimeur-éditeur, passage du Casino.

Crevoisier d'Hurbache (René de), avocat à la Cour d'appel, 7, rue Mably.

* **Cuny** (l'abbé), à Bréménil, par Badonviller.

Dannreuther, pasteur de l'Eglise réformée, quai Victor-Hugo, à Bar-le-Duc (Meuse).

Dartein (l'abbé de), ancien professeur à l'école Saint-Sigisbert, 63, rue de Toul.

* Dassigny, comptable, à Mirecourt (Vosges).

David (Louis), à Vaucouleurs (Meuse).

David Paul), ancien sous-préfet, 4, rue de l'Hospice.

Debuisson (Eugène), à Bayon.

* Degermann (Jules), rentier, à Sainte-Marie-aux-Mines (Alsace).

* Déglin (Henri), avocat à la Cour d'appel, 79, rue St-Georges.

Degoutin (Maurice), château de Remonvaulx, près Bayonville.

* Delaval (Albert), à Saint-Max, près Nancy.

Denis (Albert), avocat, président du Cercle sténographique de la Lorraine, à Toul.

Denis (Charles), lieutenant au 2e bataillon de chasseurs, à Lunéville.

Denis (l'abbé), curé de Réméréville, par St-Nicolas de Port.

Denis (Paul), président du Tribunal de Toul.

* Didier-Laurent (l'abbé). curé de Thiéfosse, par Vagney (Vosges).

Dinago, juge suppléant au Tribunal civil, 9, rue des Carmes.

Didrit (l'abbé), 167, rue de Strasbourg.

Didrit (l'abbé Théophile), curé de Charmes-la-Côte, par Toul.

* Domgermain (le comte de), 3, rue de Lille, à Paris, et à Phlin.

* Doiveaux (Paul), bibliothécaire de l'Ecole supérieure de pharmacie, 4, avenue de l'Observatoire, à Paris.

Doyotte (l'abbé), curé de Haroué.

* Dulau et Ce, libraire, 37, Soho-Square, Londres.

* Dumast (le baron Guerrier de), conservateur des forêts en retraite, 38, place de la Carrière.

* Dumont (Paul), docteur en droit, bibliothécaire universitaire, 16, place de la Carrière.

* Durand (G.), archiviste du département de la Somme, 71, rue des Jacobins, à Amiens.

* Duval (Louis), négociant, 27, rue des Ponts.

* Duvernoy (Emile), archiviste du département de Meurthe-et-Moselle, rue et hôtel de la Monnaie.

Eauclaire (l'abbé), curé de Rosières-aux-Salines.

Ebel (Charles), 140, rue Saint-Dizier.

* Elie (Robert), inspecteur des forêts, à Neufchâteau (Vosges).

* Elie-Lestre, ancien officier de cavalerie, 43, cours Léopold.

* **Emond** (l'abbé), curé de Flin, par Saint-Clément.

* **Espée** (le baron Marcien de l'), 11 *bis*, rue Casimir-Périer, à Paris.

Evrard (Jules), banquier à Mirecourt (Vosges).

* **Favier**, conservateur de la Bibliothèque publique, membre de l'Académie de Stanislas, 2, rue Jeanne-d'Arc.

* **Ferry**, notaire, à Saint-Loup (Haute-Saône).

* **Feyen**, ancien notaire à Pont-à-Mousson.

Fisson (Charles), industriel, à Xeuilley.

* **Fliche** (Paul), professeur à l'Ecole forestière, membre de l'Académie de Stanislas, 9, rue Saint-Dizier.

☆ **Florange** (Jules), 21, quai Malaquais, Paris.

Fontaine d'Harnoncourt Unverzagt (le comte Hubert de la), Chambellan de S. M. l'Empereur d'Autriche, 59, Reisner Strasse, Vienne.

* **Fould** (Alph.), maître de forges, 4, rue Girardet.

* **Fourier de Bacourt** (le comte Etienne), 56, rue Cortambert, à Paris.

* **Fourmann** (l'abbé), curé de Villers-en-Haye, par Dieulouard.

* **Fournier**, docteur en médecine, à Rambervillers (Vosges).

Fournier (Paul), professeur à l'Université de Grenoble, 25, rue Lesdiguières.

François, ancien notaire, 4, rue de Thionville.

Fringant (l'abbé), curé d'Allamps, par Vannes-le-Châtel.

Fringnet (Alphonse), inspecteur d'Académie, 72, rue Claude-Bernard, Paris.

* **Friot**, docteur en médecine, 11, rue Saint-Nicolas.

Fristot (Eugène), à Bernécourt, par Noviant-aux-Prés.

* **Froment**, ancien magistrat, à Epinal (Vosges).

Fruminet (l'abbé), curé-archiprêtre de Saint-Jacques, à Lunéville, 1, place de l'Eglise.

* **Gallé** (Emile), industriel, membre de l'Académie de Stanislas, 2, avenue de la Garenne.

* **Gallois** (l'abbé Théophile), curé d'Aunois-sous-Vertuzey, par Commercy.

* **Gandelet** (le comte Albert), chambellan de S. S. Léon XIII, 5 *bis*, place d'Alliance.

Garnier, ancien juge au Tribunal civil, 8, rue de la Source.

* **Gasquet** (A.), recteur de l'Académie de Nancy, membre de l'Académie de Stanislas, place de l'Académie.

Gauchier (Christophe), peintre, à Moyenvic (Lorraine).

Gauthier, de la Maison Majorelle, rue Girardet.

* **Gegout** (Emile-Bernard), rue Notre-Dame, à Vézelise.

* **Gegout**, conseiller à la Cour d'appel, 21, faubourg Saint-Jean.

* **Genay**, architecte, inspecteur des édifices diocésains, 5, Terrasse de la Pépinière.

* **Genay** (Paul), agriculteur, à Bellevue-Chanteheux, par Lunéville.

Génin (André), capitaine au 26e de ligne, 36, place de la Carrière.

* **Gentil** (le colonel), 3, rue du Grand-Paradis, à Avignon.

George, notaire, à Lunéville.

* **George** (Amédée), 11, rue des Michottes.

Gérard (Albert), avocat, à Saint-Dié (Vosges).

Gérard, inspecteur principal aux Chemins de fer de l'Est, à Troyes.

Germain, ancien conseiller à la Cour d'appel, 51, rue Isabey.

☆ **Germain** (Léon), membre de l'Académie de Stanislas, 26, rue Héré.

* **Gilbert**, conservateur du musée de Toul.

* **Gillant** (l'abbé), curé d'Auzéville, par Clermont-en-Argonne (Meuse).

* **Girard** (l'abbé), aumônier de l'hôpital militaire, chapelain de la Chapelle ducale, 28, quai Claude-le-Lorrain.

* **Gironcourt** (de), conducteur des ponts et chaussées, 5, rue Désilles.

Gomien (Paul), sous-intendant militaire, à Limoges (Haute-Vienne).

Gondrecourt (le comte René de), ancien conseiller de Préfecture, 26, rue Saint-Michel.

* **Gossé** (l'abbé), vicaire à la paroisse St-Jacques, à Lunéville (Meurthe-et-Moselle).

Goury (George), avocat, 5, rue des Tiercelins.

* **Goury** (Gustave), avocat à la Cour d'appel, 5, rue des Tiercelins.

* **Goutière-Vernolle** (E.), 7, rue de la Pépinière.

* **Gouy de Bellocq-Feuquières** (Albert), ancien officier d'état-major, 9, rue d'Alliance.

Grosjean-Maupin, libraire, 20, rue Héré.

Guérin (Edmond), rue des Capucins, 6, à Lunéville.

* **Guillon** (Auguste), propriétaire, au Carel, à Cormolain (Calvados).

Guinet (A.), entrepreneur de bâtiments, 8, rue de Serre.

Gutton (Henri), architecte, 42, rue Gambetta.

* **Guyot** (A.), receveur principal des douanes, à Lunéville.

☆ **Guyot** (Charles), sous-directeur de l'École forestière, membre de l'Académie de Stanislas, 10, rue Girardet.

Hacquard (Henri), commis à la Bibliothèque publique, 18, rue de Thionville.

Hally (le docteur), maire de Champenoux.

Haldat du Lys (Charles de), 36, cours Léopold.

Hamant (l'abbé), professeur à l'Ecole St-Sigisbert.

* **Hamonville** (le baron Louis d'), maire de Manonville, au château de Manonville, par Noviant-aux-Prés.

* **Hannequin**, ancien magistrat, 25, rue de la Ravinelle.

* **Hannoncelles** (**Gérard** d'), président de chambre honoraire à la Cour d'appel, 6, rue de la Source.

Harbulot (Louis), juge suppléant à Saint-Dié (Vosges).

Harmand (l'abbé), supérieur de l'Orphelinat agricole, à Haroué.

Hausen (d'), château de Sainte-Marie, par Blâmont.

* **Haussonville** (le comte d'), de l'Académie française, ancien député, 41, rue Saint-Dominique, à Paris.

* **Hautoy** (du), 45, chaussée de Doullens, à Amiens (Somme).

* **Heitz**, percepteur des contributions directes, à Vézelise.

Hennezel (le comte d'), à Villers-lès-Nancy.

* **Henriet** (Joseph), avocat, 11, rue des Michottes.

Henry, professeur à l'Ecole forestière, 5, rue Lepois.

* **Héraule** (de l'), 27, place de la Carrière, Nancy.

* **Hermerel**, 13, rue Oberkampff, Paris.

Houzelle, instituteur à Montmédy (Meuse).

* **Huber** (Emile), manufacturier, à Sarreguemines.

* **Hulot** (le baron Joseph), 9, impasse Ste-Cécile.

* **Humbert-Claude** (l'abbé), curé de Taintrux (Vosges).

* **Hun** (D.), publiciste, 22, rue Jeanne-d'Arc, à Epinal (Vosges).

* **Iohmann**, bijoutier, 1, rue des Carmes.

* **Jacob**, archiviste du département de la Meuse et conservateur du Musée, 29, place St-Pierre, à Bar-le-Duc (Meuse).

Jacques (l'abbé Victor), agrégé de l'Université, professeur à l'Ecole Saint Sigisbert, 11, place de l'Académie.

* **Jacquot** (Albert), luthier, 19, rue Gambetta.

Jasson, architecte de la Ville, rue de la Monnaie, 8.

* **Jean** (l'abbé Louis), curé de Châteauvoué (Lorraine).

* **Jeandel**, greffier au Tribunal de commerce, rue Isabey, 89.

Jéhet l'abbé L.), curé d'Abainville, par Gondrecourt (Meuse).

* **Jérôme** (l'abbé), agrégé d'histoire, professeur au Grand Séminaire.

Joybert (le baron G. de), propriétaire, 48, rue de l'Hospice.

* **Juste** (l'abbé J.-A.), curé de Bouxières-sous-Froidmont.

* **Keller** (Edmond), propriétaire, 61, rue de Lorraine, à Lunéville.

Klopstein (le baron Antoine de), au château de Châtillon, près Cirey-sur-Vezouse.

* **Kools** (l'abbé), curé de Lorquin (Lorraine).

* **Konarski** (Wlodimir), vice-président du Conseil de Préfecture de la Meuse, à Bar-le-Duc.

Krug-Basse, conseiller à la Cour d'appel, 20, rue de Toul.

* **Kuhn** (l'abbé Hermann), curé de Guéblange, par Dieuze (Lorraine).

* **Labourasse**, inspecteur de l'enseignement primaire en retraite, à Troyon (Meuse).

Lacaille (Edmond), avocat à la Cour d'appel, 13, rue Dom Calmet.

La Chapelle (de), 70 *ter*, quai Claude-le-Lorrain.

Lachasse, secrétaire de la Faculté de droit, 33, rue de la Ravinelle.

* **Lacombe** (l'abbé), professeur à l'Institution du B. P Fourier, à Lunéville.

* **Lacour** (l'abbé), chanoine honoraire, aumônier de Ste-Rose, 13, rue du Manège.

Lagrange, ex-administrateur de la manufacture de glaces, de Cirey, 18, rue Bergère, à Paris.

* **La Grandville** (de), au château de Tumejus, commune de Bulligny, près Toul.

Lahaut (de), directeur des contributions indirectes en retraite, rue de la Rivière, à Verdun (Meuse).

* **Lallemand** (Paul), conseiller à la Cour d'appel, 55, quai Veil-Picard, à Besançon.

* **Lallemand de Mont** (Pierre de), ancien secrétaire général, de Préfecture, 1, rue Girardet.

* **Lallement** (Léon), 34, cours Léopold.

* **Lambel** (le comte Alexandre de), maire de Fléville, ancien conseiller général, au Château de Fléville.

* **Lambertye** (de), marquis de **Gerbéviller**, château de Gerbéviller, et 6 *bis*, rue du Haut-Bourgeois.

* **Lambertye** (le comte Gaston de), Compiègne (Oise).

* **Lamirault**, (le comte de), ancien conservateur des forêts, à Lay-Saint-Christophe.

Landreville (le marquis de), ancien conseiller général, 51, rue Stanislas.

* **Landrian**, baron **du Montet** (le comte de), 7, rue Bailly.

☆ **Langlard**, directeur d'assurances, 30, rue des Tiercelins.

* **Lanternier**, architecte, 38, faubourg Stanislas.

* **Laprevote** (Léon), ancien inspecteur des forêts, 14, rue Victor-Hugo.

☆ **Larguillon** (le commandant), 49, faubourg Saint-Georges.

Laroche (l'abbé), curé de Damas-devant-Dompaire (Vosges).

* **La Ruelle** (F. de), capitaine breveté de cavalerie, 41, rue de Tivoli, à Dijon.

* **La Tour en Voivre** (le comte de), 30, place de la Madeleine, à Paris.

Laurens de Rouvroy (le comte), à Saint-Mihiel (Meuse).

* **Laurent** (A.), médecin-major en retraite, rue Lalande, à Saint-Dizier (Haute-Marne).

* **Lauron** (F.-H.), employé des Postes et Télégraphes, à Uzès (Gard).

* **Le Bègue de Germiny** (le comte Marcel), 51, rue de Miromesnil, à Paris, et château de Béneauville, à Bavent (Calvados).

* **Leblanc** (Henri), marchand d'antiquités, 18, rue Héré.

* **Le Brun** (Léon), avocat, 3, rue des Bosquets, à Lunéville.

Leclerc (René), ancien magistrat, avocat à la Cour d'appel, 11, rue de la Commanderie.

* **Lefebvre** (Henri), contrôleur des contributions directes en disponibilité, 17, rue de Rigny.

Lederlin, doyen de la Faculté de droit, membre de l'Académie de Stanislas, 12 *bis*, faubourg Stanislas.

Legay, marchand d'antiquités, 26, rue Stanislas.

Legrand (l'abbé), curé de Gimécourt, par Villote (Meuse).

Legin (l'abbé), curé de Stützheim (Basse-Alsace).

* **Lejeune** (Jules), secrétaire perpétuel de l'Académie de Stanislas, 22 *bis*, rue de la Ravinelle.

Lepezel, docteur en droit, juge de paix, 4, place Thiébauld, à Longuyon.

Le Picard (Ch.), au Prieuré, à Montaure, par Louviers (Eure), et 17, rue Jeanne-d'Arc, Rouen.

* **Leroy** (l'abbé), curé d'Archettes (Vosges).

* **L'hôte** (l'abbé), professeur au Grand Séminaire de Saint-Dié (Vosges).

Lhuillier, curé d'Abreschwiller (Lorraine).

L'huillier (l'abbé), à Charmes (Vosges).

Liébaut (l'abbé), curé d'Outremécourt (Haute-Marne).

Ligniville (le comte Gaston de), 15, rue d'Alliance, Nancy.

Lombard (Paul), avocat, professeur à la Faculté de droit, 38, rue Gambetta.

* **Loppinet**, inspecteur des forêts, à Verdun (Meuse).

Loraux (l'abbé Arthur), curé de Grand-Verneuil, par Montmédy (Meuse).

Lorrain (l'abbé), doyen du Chapitre de la Cathédrale, à l'Evêché.

Lorrain (l'abbé Charles), curé de Mamey, par Noviant-aux-Prés.

Lorrain (Artistide), juge de paix du canton de Nomeny.

Lorta, directeur des contributions directes, à Chambéry (Savoie).

* **Loyseau du Boulay** (Joseph-Auguste), ancien conducteur des Ponts-et-Chaussées, à Auzéville par Clermont-en-Argonne (Meuse).

* **Ludres** (le comte Gaston de), membre de l'Académie de Stanislas château de Ludres, à Richardménil, et 43, avenue Montaigne, à Paris.

* **Luxer**, conseiller à la Cour d'appel, 15, rue Lepois.

Luzoir, surveillant général au lycée Lakanal, à Sceaux.

* **Magnienville** (de), secrétaire-adjoint de la Société historique de Compiègne, 15, rue Saint-Lazare, à Compiègne (Oise).

Magot, avocat, à Pont-à-Mousson.

* **Mahuet** (le comte Antoine de), 38 rue Gambetta.

Maillier (de), ancien officier de cavalerie, 6, rue du Manège.

* **Majorelle** (Louis), industriel, 20, rue Saint-Dizier.

* **Malhorty**, officier supérieur de cavalerie en retraite, 1, place du Château, Lunéville.

* **Malval** (le comte J.), 49, place Carrière.

* **Mangenot** (l'abbé Eug.), professeur au Grand Séminaire.

* **Marchal** (l'abbé), curé de Dieulouard.

Marchal (l'abbé), curé de Saint-Germain par Bayon.

Marchal (Eugène), docteur en droit et en médecine, ancien adjoint au Maire de Nancy, 23, rue Saint-Michel.

Marcot (René), membre du Conseil municipal, 13, rue de la Ravinelle.

* **Marcot** (Léopold), ancien maire de Rémérèville, 13, Grande-Rue Ville-Vieille.

* **Margo** (Gaspard), membre de la Chambre de commerce, 16, rue des Tiercelins.

Margon (le comte de), colonel du 4e hussards, à Meaux.

* **Marichal** (Paul), archiviste aux Archives nationales, 23, rue Cail, Paris.

Maringer, maire de Nancy, conseiller général, 28, faubourg Saint-Jean.

Marquis, sénateur de Meurthe-et-Moselle, 45, rue de Lille, à Paris.

* **Martin** (l'abbé Eugène), docteur ès-lettres, professeur à l'Ecole Saint-Sigisbert, 11, place de l'Académie.

* **Martin** (l'abbé Numa), curé de Lisle-en-Barrois (Meuse).

Marton (l'abbé), ancien aumônier militaire, 4, place d'Alliance.

* **Martz** (René), conseiller à la Cour d'appel, 34, rue des Tiercelins.

* **Marx** (Roger), inspecteur des Beaux-Arts, 105, rue de la Pompe, à Paris.

Mathieu (l'abbé), curé de Ste-Geneviève, par Pont-à-Mousson.

Mathieu (S. G. Mgr), archevêque de Toulouse.

* **Mathieu** (Ch.), capitaine en retraite, 21, place de la Carrière.

Mathiot (Paul), 6, rue de Metz.

Mathis de Grandseille (René), 25, rue de l'Université, à Paris, et au château de Grandseille, par Blâmont.

Mathis, préposé en chef de l'octroi, 5, rue de l'Equitation.

* **Maure** (Marcel), avocat, 5, cours Léopold.

* **Maxant** (Eugène), greffier de chambre à la Cour d'appel, 161, rue St-Dizier.

* **Mazerolle** (Fernand), archiviste-paléographe, 91, avenue Niel, Paris.

* **Maxe-Werly**, correspondant du ministère de l'Instruction publique, 61, rue de Rennes, à Paris.

Meixmoron de Dombasle (Charles de), membre de l'Académie de Stanislas, 19, rue de Strasbourg.

Meixmoron de Dombasle (Raoul de), 19, rue de Strasbourg.

Mélin, avocat, 28, rue Saint-Nicolas.

* **Mellier**, inspecteur d'Académie, membre de l'Académie de Stanislas, 138, rue Saint-Dizier.

Melnotte (l'abbé), curé de Belleville, par Dieulouard.

Ménestrel (F.), inspecteur des forêts, à Troyes (Aube).

☆ **Mengin** (Henri), avocat à la Cour d'appel, membre de l'Académie de Stanislas, 8, rue Lafayette.

* **Mercier**, ancien inspecteur des forêts, 19, rue de Rigny.

Mesmin, ancien magistrat, 6, rue Ste-Catherine.

* **Metz** (le baron Emmanuel de), capitaine au 26e régiment de dragons, à Dijon.

Metz-Noblat (Antoine de), membre de l'Académie de Stanislas, 37, cours Léopold.

Mézières (Alfred), député, membre de l'Académie française, 57, boulevard St-Michel, à Paris.

* **Michaut** (Gabriel), ancien conseiller général, 18, rue de la Gare, à Lunéville.

Michel (F.), cultivateur à Ugny, par Cons-la-Grandville.

Michon (Alfred), général de brigade, commandant l'artillerie du 7e corps d'armée, à Besançon.

* **Millot** (Charles), chargé de cours à la Faculté des sciences, membre de l'Académie de Stanislas, 7, place Saint-Jean.

* **Mirbach** (le comte de), à Harff (Prusse rhénane).

Miscault (de), 5, rue d'Alliance.

Mitry (le comte Henry de), capitaine de cavalerie, état-major de l'armée, 47 *bis*, avenue Bosquet, Paris.

Moidrey (Léon **Tardif** de), ancien magistrat, au château d'Hannoncelles, par Manheulles (Meuse).

* **Monard** (le général de), commandant la 11e division d'infanterie, au Palais du Gouvernement, place de la Carrière.

* **Montjoie** (de), au château de Lasnez, près Villers lès-Nancy.

* **Moreau**, brasseur à Vézelise.

Morlaincourt (de), colonel d'artillerie en retraite, 28, faubourg Saint-Jean.

Morquin, photographe à Toul.

* **Mourot** (l'abbé), chevalier du Saint-Sépulcre, curé de Laveline (Vosges).

Munier, ancien député, à Pont-à-Mousson, et 1, rue Le Goff, à Paris.

* **Munier-Jolain**, avocat à la Cour d'appel, 17, rue Saint-Roch, à Paris.

Nachbaur, avoué, 2, rue Germiny, à Mirecourt (Vosges).

Nathan (Lazar), professeur, 48, rue de l'Equitation.

* **Nau** (F.), professeur à l'Institut catholique, 74, rue de Vaugirard, à Paris.

Nicolas (Eugène), avocat à la Cour d'appel, 80, place Saint-Georges.

* **Nicolas** (l'abbé J.-P.), curé de Laneuville-sur-Meuse.

Noël, dentiste, 33, rue des Carmes.

* **Noël** (Lucien), à La Tour, près Malzéville.

Norberg, membre de la Chambre de commerce, 7, rue des Glacis.

* **O'Gorman** (le comte), 19, rue Saint-Dizier.

* **Oleire** (E. d'), libraire, Munsterplatz, Strasbourg.

Olivier (l'abbé), professeur au séminaire de Châtel (Vosges).

Olry (l'abbé) aumônier de l'hôpital civil et militaire, à Toul.

* **Pacotte** (A.), 2, rue de la Monnaie.

* **Pange** (le comte Maurice de), La Maison-Verte, à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

* **Paquatte** (l'abbé), curé de Croismare, par Marainviller.

Parisel (V.), instituteur en retraite, à Malaincourt, par Bourmont (Haute-Marne).

* **Pariset**, maître de conférences à la Faculté des lettres, 15, rue St-Lambert.

☆ **Parisot** (l'abbé), curé de Villers-les-Nancy.

* **Parisot** (Robert), agrégé d'histoire, 52, rue des Tiercelins.

* **Paul**, notaire, 4, rue de la Monnaie.

* **Paulus** (l'abbé), à Puxieux, par Delme (Lorraine).

Pélerin (A.), bibliothécaire à la Bibliothèque municipale, 57, faubourg Saint-Jean.

Pellot (Paul), premier commis greffier au Tribunal, à Rethel (Ardennes).

* **Pernot**, propriétaire, à Tramont-Emy.

* **Pernot du Breuil** (Auguste), ancien magistrat, à Mirecourt (Vosges).

* **Perot**, intendant militaire en retraite, 14, rue Saint-Léon.

Perruchot, docteur en médecine, à Mellecey, par Givry près l'Orbije (Saône-et-Loire).

* **Petit**, receveur de l'enregistrement en retraite, place d'Armes, 75, à Verdun (Meuse).

* **Petit** (l'abbé), curé de Morsal (Lorraine).

Petitdemange (l'abbé), curé-doyen de Monthureux-sur-Saône (Vosges).

* **Pfister**, professeur à la Faculté des lettres, membre de l'Académie de Stanislas, 11, rue du Bastion.

* **Philippoteaux** (Auguste), avocat, 3, rue Thiers, à Sedan.

* **Picard** (l'abbé), chanoine titulaire de la Cathédrale, 117, rue Saint-Dizier.

* **Pierfitte** (l'abbé), curé de Portieux (Vosges).

* **Pierre** (Paul), artiste-peintre, 20, rue des Dominicains.

Pierre (l'abbé Ch.), secrétaire de l'Evêché de Nancy.

* **Pierrel**, professeur au collège de Lunéville.

Pierron (H.), docteur en médecine, à Pont-à-Mousson.

* **Pierrugues** (P.-D), membre de la Société archéologique de Fiesole, 5, via della Piazzuola, à Florence (Italie).

* **Pierson**, sculpteur-statuaire, à Vaucouleurs (Meuse).

☆ **Pierson** (Louis), à Mirecourt (Vosges).

Pierson de Brabois, au château de Brabois, commune de Villers les-Nancy, et 1, rue de la Visitation.

* **Pimodan** (le marquis de), au château d'Echênay (Haute-Marne), et 18, rue de l'Université, à Paris.

Poirel (Paul), ancien magistrat, à Rosières-aux-Salines.

Poirel (l'abbé), curé de Haraucourt, par Saint-Nicolas de Port.

* **Poirine** (l'abbé), chanoine, 17, rue Gambetta.
Potier (l'abbé), curé d'Aingeray, par Gondreville.
* **Puton** (Bernard), procureur de la République, à Rocroi (Ardennes).
* **Quintard** (Léopold), 30, rue Saint-Michel.
Quintard (Lucien), 4, rue Gilbert.
Rampont (E.), avoué au Tribunal, 1, rue des Michottes.
Rance (l'abbé), ancien professeur à la Faculté de théologie d'Aix, à Sainte-Magnance (Yonne).
Ravinel (le baron Charles de), ancien député, au château de Villé, commune de Nossoncourt, par Rambervillers (Vosges).
Ravinel (Maurice de), ancien préfet, 9, rue Girardet, à Lunéville.
* **Recouvreur** (A.), pharmacien, 13, rue Porte-au-Rupt, Commercy (Meuse).
* **Remy** (l'abbé), curé de St-Nicolas, 42, rue des Quatre-Eglises.
Remy (Fernand), à Saint-Nicolas-de-Port.
Renard (René), avocat, 142 *bis*, rue St-Dizier.
* **Renauld** (Albert), avoué, à Bar-le-Duc (Meuse).
* **Renauld** (l'abbé Félix), professeur d'histoire à l'Ecole Saint-Sigisbert, 54, rue des Quatre-Eglises.
* **Renauld**, banquier, 6, rue Girardet.
* **Renauld** (Edmond), 10, place de la Carrière.
Renaux, agent-voyer à Arracourt.
* **Reuss**, inspecteur des forêts, 43, rue Michelet, Mustapha-Alger.
Richard, notaire, 81, Grande-Rue, à Remiremont (Vosges).
Ring (le baron de), conseiller à la Cour d'appel, place Darcy, à Dijon (Côte-d'Or).
* **Riocour** (le comte Edouard **du Boys de**), commandant d'artillerie en retraite, au château d'Aulnois (Lorraine).
* **Riston** (Victor), avocat, docteur en droit, membre de l'Académie de Stanislas, Val-au-Mont, Malzéville.
* **Robert** (Louis), dessinateur, 15, rue de la Poterne, à Pont-à-Mousson.
* **Robert**, fondeur de cloches, 12, rue Pichon.
* **Robert** (l'abbé V.), curé de Chauvency-le-Château, par Montmédy (Meuse).
* **Robert** (F. des), membre de l'Académie de Stanislas, 1, villa de la Pépinière.

Robert, juge au Tribunal civil, 44, rue des Carmes.

* **Robinet de Cléry**, ancien magistrat, 20, rue du Cloître-Notre-Dame, Paris.

Roche du Teilloy (Alexandre de), professeur au Lycée, 5, rue de Rigny.

Rollin, propriétaire à Gerbéviller

Roquefeuil (Mme la vicomtesse de), née **Fourier de Bacourt**, 12, place de la Carrière.

Rougieux (Antoni), architecte, 5, rue Dom Calmet.

* **Rouyer**, ancien directeur des Postes, rue Mathiot, à Thiaucourt.

Roxard de la Salle (Ludovic), 35, rue du Haut-Bourgeois.

* **Royer**, lithographe, 2, rue de la Salpêtrière.

* **Rozières** (Antoine de), à Mirecourt (Vosges).

☆ **Rozières** (Paul de), lieutenant au 2e cuirassiers, à Lunéville.

Sadoul, Premier Président de la Cour d'appel, 6, rue Victor Poirel, Nancy.

* **Saintignon** (le comte F. de), maître de Forges à Longwy-Bas.

* **Saint-Hillier** (Henri de), lieutenant au 3e régiment de hussards, 33, rue Boulard, Reims.

Saint-Joire (Paul), avocat à la Cour d'appel, 25, rue Saint-Dizier.

* **Saint-Joire** (René), avocat à la Cour d'appel, 25, rue Saint-Dizier.

Saint-Vincent (baron de), juge à Saint-Mihiel (Meuse).

Salmon-Legagneur (Paul), avocat à la Cour de cassation, 60, rue de la Boëtie, à Paris.

Saussure (Henri de), Cité 24, à Genève (Suisse).

* **Save** (Gaston), artiste peintre, 2, place Saint-Jean.

* **Schaudel**, sous-inspecteur des douanes, à Blanc-Misseron (Nord).

Schmidt (Ernest), maître de verreries, à Vannes-le-Châtel.

* **Schneider**, ancien avoué à la Cour d'appel, 18, rue de la Ravinelle.

* **Schuler**, architecte diocésain, 37, faubourg Saint-Jean.

Seichepine, organiste et professeur de musique, Château-Salins (Lorraine).

* **Seillière** (le baron Frédéric), 41, avenue de l'Alma, à Paris.

* **Serre** (Mme la comtesse Marie de), 8, rue Las Cases, à Paris.

* **Sibille** (l'abbé), vicaire à Château-Salins (Lorraine).

Sicard (Camille), 1, rue du Quartier-Neuf, à Toul.

* **Simon** (l'abbé), aumônier militaire, 28, quai Claude-le-Lorrain.

Simonin (Fernand), ancien magistrat, 29, rue des Carmes.

Simonin (Prosper), ancien magistrat, 36, place de la Carrière.

* **Sorlat** (E.), avocat, 4 *bis*, quai Claude-le-Lorrain.

Souhaut (l'abbé), curé-doyen de Ligny-en-Barrois (Meuse).

* **Souhesmes** (Raymond **des Godins de**), membre de l'Académie de Stanislas, 93, place St-Georges.

* **Spillmann** (le docteur), professeur à la Faculté de médecine, 40, rue des Carmes.

* **Staat**, libraire de la Bibliothèque publique de Strasbourg, 27, rue des Serruriers, Strasbourg.

* **Staemmel** (l'abbé), secrétaire général de l'Evêché, 4, place Stanislas.

Stainville (Edmond), conseiller à la Cour d'appel, 8, place Carnot.

Stéhelin, préfet de Meurthe-et-Moselle.

Stein, architecte, à Toul.

Straten-Ponthoz (le comte van der), de l'Académie de Metz, 17, rue de la Loi, à Bruxelles (Belgique).

Thomas (Gabriel), conseiller à la Cour d'appel, membre de l'Académie de Stanislas, 82, rue Stanislas.

* **Thomas** (Stanislas), 80, rue Charles III.

* **Thomas-Mallarmé** (le baron), ancien sous-préfet, 6 bis, rue des Chanoines.

Thomassin (l'abbé), curé du Val-d'Ajol (Vosges).

* **Thouvenin** (Paul), à Rosières-aux-Salines.

* **Thouvenin** (le docteur), maire de Vézelise.

Tourdes (le docteur), doyen honoraire de la Faculté de médecine, membre de l'Académie de Stanislas, 2, faubourg Stanislas.

* **Trancart**, ancien préfet, 27, rue Sainte-Catherine.

* **Turinaz** (S. G. Mgr), évêque de Nancy et de Toul, 4, place Stanislas.

* **Vacant** (l'abbé), professeur au Grand Séminaire, membre de l'Académie de Stanislas, 96, rue de Strasbourg.

Vagner (René), gérant du journal l'*Espérance*, 3, rue du Manège.

* **Valentin**, docteur en médecine, 8, rue Saint-Jean.

* **Vanat** (l'abbé), professeur à l'Institut du B. P. Fourier, à Lunéville.

* **Vernéville** (Louis **Huin** de), avocat, 11, rue de la Planche, à Paris.

* **Viansson-Ponté** (l'abbé Paul), curé de Petit-Failly, par Longuyon.

Vienne (Henri de), ancien magistrat, 6, rue d'Alliance.

* **Vienne** (Maurice de), lieutenant-colonel, directeur de l'artillerie, à Dijon.

Vivier, conservateur des forêts en retraite, 55, rue Stanislas.

* **Voirin** (Jules), artiste peintre, 7, rue des Michottes.

Volland, ancien maire de Nancy, sénateur de Meurthe-et-Moselle, 20, rue de la Ravinelle, Nancy, et 11, cité Vanneau, à Paris.

* **Warren** (le vicomte Lucien de), ancien capitaine d'artillerie, 3, place de l'Arsenal.

* **Watrinet**, instituteur en retraite, 4, rue des Ponts.

Welche (Charles), ancien maire de Nancy, ancien ministre, à Montauban-sur-Houdemont (M.-et-M.) et 67, avenue d'Antin, à Paris.

Weyland, curé de Guermange, par Langenberg (Lorraine).

☆ **Wiener** (Lucien), 28, rue de la Ravinelle.

Wiener (René), négociant, 53, rue des Dominicains.

* **Wolfram** (le docteur), directeur des Archives, à Metz.

Xardel, ancien président de la Chambre de commerce, à Malzéville.

* **Zæpffel** (Edgard), ancien vice-président du Conseil de Préfecture, 3, place de l'Académie.

Zanetti (E.) aîné, artiste peintre, 11, rue du Puty, à Verdun (Meuse).

* **Zeiller** (Paul), industriel, à Lunéville.

Zeller, recteur de l'Académie de Grenoble.

Membres correspondants

Barbier de Montault (Monsignor), prélat de la maison de S. S. Léon XIII, à Poitiers (Vienne).

Bouillé (le marquis René de), à Paris.

Bovet, président de la Société d'Emulation de Montbéliard, à Valentigney (Doubs).

Herluison, libraire à Orléans (Loiret).

Juillac (le vicomte), ancien officier supérieur, secrétaire de l'Académie de Toulouse (Haute-Garonne).

Lory, bibliothécaire archiviste de la Commission archéologique de la Côte-d'Or, à Dijon.

Marsy (le comte de), directeur de la Société française d'Archéologie, à Compiègne (Oise).

Wagner, chef d'institution, à Philadelphie (Etats-Unis d'Amérique).

Werveke (Van), secrétaire de la section historique de l'Institut Grand-Ducal, à Luxembourg.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

Pages.

Matériaux pour l'histoire de la métallurgie en Lorraine, par MM. Bleicher et J. Beaupré 5

Les Franquignons du bailliage de Saint-Mihiel et les gentilshommes d'Amance, par M. R. de Souhesmes 17

Essai de cartographie de la Lorraine, par M. Lucien Wiéner 29

La terre de Hey et le ban de Blaincourt, par M. H. Lefebvre 77

Notes historiques sur Einville-au-Jard, par M. l'abbé Viansson-Ponté 94

Donation de l'église de Saint-Dizier au prieuré Notre-Dame de Nancy, par M. Ch. Pfister 131

Correspondance des Bénédictins de Lorraine avec Moreau, historiographe de France, par M. l'abbé Didier-Laurent 147

Testament de Charles-Louis Hugo, évêque de Ptolémaïde et dernier abbé régulier d'Etival, par M. l'abbé Jérome 195

Négociations relatives à la prévôté de Longwy (1698-1718), par M. F. Nau 211

Les pierres tombales de l'église de Port-sur-Seille, par M. L. Germain 229

(Avec une note par M. le Commandant Larguillon)... 264

Anciens chants populaires du Barrois (2e partie), par le comte E. Fourier de Bacourt 269

La Taque des trois Saintes, par M. L. Germain.. 315
Errata et addenda. 327
Liste des Sociétés savantes en rapport avec la Société d'Archéologie lorraine et des publications périodiques qui lui sont adressées 329
Liste des membres de la Société au 1er janvier 1897... 1 à xxiii

PLANCHES & FIGURES

Pages
Four de Huttenberg 14
Four de Bouxières-aux-Dames 16
Les pierres tombales de l'église de Port-sur-Seille (4 pl.)... 229
Anciens chants populaires du Barrois (musique) 314
Taques de foyer. 317

Nancy.— Imp. Crépin-Leblond, 21, rue Saint Dizier.

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00692 0991